REVUE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE
ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :
33, Rue du Faubourg-Saint-Honoré — PARIS

SOIXANTE-QUATRIÈME ANNÉE
1950

PARIS
ÉDITIONS A. PEDONE
Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats
13, Rue Soufflot, 13
—
1951

UN ÉPISODE DE LA QUERELLE DE VOLTAIRE ET DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU :

La Publication des « Lettres de Venise »

A la suite de ses démêlés avec M. de Montaigu, ambassadeur du Roi à Venise, dont il avait été le secrétaire du mois de septembre 1743 à la fin d'août 1744, Jean-Jacques Rousseau avait écrit à la Porte du Theil, premier commis des Affaires étrangères, pour se plaindre de « son maître ».

Un document des archives des Affaires étrangères, publié dans le *Correspondant* des 10 et 25 juin 1888 par M. Faugère, ancien directeur de ces archives, atteste que les lettres de Rousseau, d'abord conservées avec la correspondance de Venise dans le dépôt de Versailles, en ont été retirées pour être remises à un premier commis du nom de Sainte-Foy (1).

Nous avons conservé, d'autre part, une lettre du 22 août 1765, par laquelle Voltaire prie son ami d'Argental de se renseigner auprès de « Sainte-Foix (*sic*) ou [de] celui qui est chargé du dépôt », sur les conditions dans lesquelles Jean-Jacques a exercé

(1) Il s'agit de la minute d'une lettre écrite à Sainte-Foy, le 18 décembre 1766, par le sous-chef du dépôt des Affaires étrangères, Poisson. Le texte de cette minute, conservé dans le dossier personnel de Sainte-Foy, est ainsi conçu :

A Versailles, le 18 décembre 1766.

« Mr Durand, Monsieur, ayant désiré de lire les lettres écrites par Mr Rousseau de Genève en 1744, dans lesquelles il se plaint des mauvais procédés à son égard de la part de Mr de Montaigu, ambassadeur à Venise, lorsqu'il étoit son secrétaire, j'ai vu qu'elles avoient été ostées des volumes de la correspondance de cette cour et l'on dit, Monsieur, qu'elles vous

les fonctions de secrétaire à l'ambassade de Venise (2) : c'est évidemment le même Sainte-Foy que celui dont il est question dans le texte signalé par M. Faugère.

Comme enfin des extraits des lettres de Rousseau à du Theil ont été publiés par Voltaire, en octobre 1766, dans son factum intitulé : *Lettre de M. de Voltaire à M. Hume,* et en décembre de la même année, dans ses : *Notes sur la lettre de M. de Voltaire à M. Hume,* on doit admettre que ce n'était pas le seul souci de l'information historique qui avait inspiré sa lettre à d'Argental et qu'il n'avait cherché à prendre connaissance de ces lettres que dans l'intention de nuire à Rousseau, en les divulguant.

Ainsi, des documents deux fois confidentiels, en leur double qualité de lettres missives et de pièces appartenant à un dépôt d'état, auraient été soustraits au ministère des Affaires étrangères par un de ses commis, dans l'intérêt d'une controverse d'ordre purement privé. Quand on sait ce qu'étaient les traditions de réserve et de discrétion des bureaux des Affaires étrangères, on est en droit de s'étonner d'une action aussi insolite. Quels sont les calculs ou les complaisances qui expliquent une pareille dérogation à la pratique habituelle ? A la suite de quelle négligence ces lettres n'ont-elles jamais réintégré le dépôt et qui est, en définitive, responsable de se les être appropriées ? Tels sont les problèmes, en partie nouveaux, qui nous amènent à revenir, à l'intention des lecteurs de la *Revue d'Histoire diplomatique,* sur ce petit épisode de la grande querelle de Rousseau et de Voltaire : l'affaire des lettres de Venise.

---

avoient été remises. Ces lettres sont des 8 et 15 août et onze octobre de cette année 1744... »

En marge de cette minute figure l'annotation suivante :

« Du 14 janvier 1767. Elles n'ont point été renvoyées au Département. »

Et, au bas de la minute, cette autre annotation :

« Du 14 janvier 1767, Mr de Ste Foi (*sic*) n'a point répondu à cette lettre... »

Durand, dont il est fait mention au commencement de la lettre, a été garde du dépôt des archives d'avril 1763 à juillet 1772. Son intervention, en décembre 1766, doit avoir été provoquée par la publication d'extraits des trois lettres de Rousseau à du Theil dans les « *Notes sur la lettre de M. de Voltaire à M. Hume* », dont on trouve l'annonce dans les *Mémoires de Bachaumont* du 23 décembre (II, 118), v. p. 28 ci-après, n. 44.

(2) Voir p. 7, ci-après.

I

Reportons nous à la fin de l'année 1764. A cette époque, Rousseau, déjà brouillé avec Voltaire, n'avait pas encore commencé la rédaction de ses *Confessions*. Ses aventures et mésaventures vénitiennes restaient assez mal connues : ce fut lui qui, par une maladroite vantardise, offrit à la malignité de Voltaire l'occasion de s'exercer à ses dépens.

Dans la troisième de ses *Lettres écrites de la montagne*, ne s'avisa-t-il pas, en effet, de proclamer :

« Tout ce qu'on peut dire de celui qui se vante de faire des miracles est qu'il fait des choses fort extraordinaires, mais qui est-ce qui nie qu'il se fasse des choses très extraordinaires ? J'en ai vu, moi, de ces choses, et même j'en ai fait. »

Et dans une note explicative, le bon Rousseau d'aggraver son cas : après avoir décrit quelques tours de charlatanerie auxquels il se serait lui-même livré, en 1743, à Venise, il assurait gravement :

« Le magicien qui faisait ces sorts était le premier secrétaire de l'ambassadeur de France et il s'appelait Jean-Jacques Rousseau. Je me contentai d'être sorcier parce que j'étais modeste, mais si j'avais eu l'ambition d'être prophète, qui m'eût empêché de le devenir ? » (3).

Beau motif pour Voltaire de tourner en dérision la suffisance de son imprudent adversaire !

---

(3) J.-J. Rousseau, OE. C. Paris, Furne et Cie, 1846, III, 30.

On ne rappelle ici que pour mémoire (parce qu'il ne se rattache pas directement à l'affaire des lettres de Venise) un autre passage, bien connu, de la cinquième des *Lettres écrites de la montagne* où Rousseau dénonçait Voltaire comme l'auteur du *Sermon des cinquante*, libelle anonyme, violemment antichrétien, que ce dernier s'était toujours obstiné à désavouer.

Il faut garder cette accusation présente à l'esprit pour comprendre la violence et la passion qui ont désormais inspiré la conduite de Voltaire à l'égard de Rousseau.

Il est certain que l'accusation de Rousseau exposait Voltaire aux poursuites des autorités génevoises, à une époque où celui-ci conservait encore un établissement aux Délices, sur le territoire de la République (il ne procédera à la rétrocession des Délices qu'en mars 1765).

On sait, d'autre part, qu'à l'attaque ouverte de son adversaire, Voltaire répondit par un pamphlet anonyme *Le sentiment des citoyens*, où il qualifiait Rousseau de « vil séditieux, passible de la peine capitale ».

On sait que, jusque vers la fin de l'ancien régime, les ambassadeurs recrutaient eux-mêmes, sous leur responsabilité, et qu'ils rétribuaient eux-mêmes sur leurs propres fonds tout le personnel de leur ambassade, depuis leurs valets, cuisiniers et maîtres d'hôtels, jusqu'à leurs gentilshommes suivants et à leurs secrétaires. Aussi, dans ses *Maximes du droit des gens*, Callières avait-il pu écrire que « les domestiques dont le choix est plus essentiel à l'ambassadeur sont ses secrétaires et le maître d'hôtel » (4).

En sollicitant un peu ces textes, la mauvaise foi de Voltaire avait beau jeu de dénoncer l'impudence de Jean-Jacques qui prétendait avoir reçu à Venise les honneurs d'un secrétaire d'ambasade, alors qu'il n'avait jamais été que le valet de son ambassadeur.

Il ne s'en priva pas, même en public. Genève et Ferney ne sont pas loin du Val-Travers où Rousseau était alors réfugié. Les propos de Voltaire ne tardèrent pas à être répétés à Rousseau, qui, de Môtiers, le 31 mai 1765, adressait le billet suivant à son détracteur :

« Si M. de Voltaire a dit qu'au lieu d'avoir été secrétaire de l'Ambassadeur de France à Venise, j'ai été son valet, M. de Voltaire en a menti comme un impudent.

Si, dans les années 1743-1744, je n'ai pas été premier secrétaire de l'Ambassadeur de France, si je n'ai pas fait les fonctions de secrétaire d'ambassade, si je n'en ai pas eu les honneurs au Sénat de Venise, j'en aurai menti moi-même. »

---

(4) Callières (de) 1645-1717 : *Maximes du droit des gens sur les ambassadeurs*, publiées en 1750 à la suite de la réédition du petit traité *Sur la manière de négocier avec les souverains*, t. II, p. 299 ; et plus loin, *ib.*, p. 302 : « le maître d'hôtel d'un ambassadeur qui est, en son genre, aussi nécessaire qu'un habile et sage secrétaire ».

(5) *Correspondance générale de J.-J. Rousseau*, XIII, 347, n° 2658. Sur les propos tenus publiquement par Voltaire touchant la nature de l'emploi occupé par Rousseau auprès du Comte de Montaigu, cf. *Ib.* XVI, n° 3216, *Réponses aux questions faites par M.* [du] *Chauvet*. A Wootton, *le 5 janvier 1767*, p. 201 : « M. de Voltaire ayant dit publiquement à huit citoyens de Genève, qu'il étoit faux que j'eusse jamais été secrétaire d'un ambassadeur, et que je n'avois été que son valet, un d'entre eux m'instruisit de ce discours... ».

Réponse peu diplomatique, mais dans l'ensemble pertinente. Sans doute n'était-il pas rare qu'à l'époque on qualifiât de domestiques les gentilshommes suivants et les secrétaires d'un ambassadeur, mais il est vrai aussi que le mot domestique n'avait pas alors la signification restreinte qu'il comporte aujourd'hui, qu'il servait à désigner tous ceux qui faisaient partie d'une maison noble et que c'était en réduire singulièrement la portée que de l'interpréter, ainsi que l'avait fait Voltaire, comme un synonyme de valet.

Il est important d'observer d'autre part, que c'est peu de temps avant la controverse de Voltaire et de Rousseau sur ce point que l'on avait vu apparaître les premiers secrétaires d'ambassade régulièrement appointés par le Roi. C'est, en effet, dans un « Etat des sommes destinées au paiement des ambassadeurs et autres représentants à l'étranger » du 1er janvier 1759 que, pour la première fois, semble-t-il, figurent les traitements alloués aux secrétaires des ambassades de Saint-Petersbourg, Munich, Stockholm et Naples, mentions qui se retrouvent désormais régulièrement dans les états des années suivantes (6).

Sans doute, Voltaire avait-il eu vent de cette innovation. Aussi bien le démenti catégorique de Rousseau eût-il suffi à l'inciter à la prudence. Il chercha donc à se renseigner. D'où la lettre à d'Argental du 22 août 1765, dont nous avons déjà parlé, mais dont il convient de citer ici le principal passage :

« Vous pourriez encore me dire s'il y a eu des secrétaires d'ambassade en titre d'office, avant qu'on eût proposé ce titre à cet étonnant et extravagant d'Eon de Beaumonf, qui travaillait

(6) A. E. *Finances du ministère*, I (1661-1673), *Etats de l'année 1759* (f° 83 v°, 86 v°, 87 v°, 94 v°), 1760 (f° 143 v°, 146 v°, 165 v°, 167 v°) etc. Le premier secrétaire mentionné sur l'état de janvier 1759 est le chevalier d'Eon de Baumont, ce qui confirme une indication de la lettre de Voltaire du 22 août 1765 citée dans le texte, à la fin de la présente page.

La lettre de Voltaire peut donc être invoquée comme un argument pour fixer à l'année 1759 la date de la création des secrétaires d'ambassade en titre. Le fait, cependant, que les archives du ministère des Affaires étrangères ne possèdent pas la suite des états de finance antérieurement à 1759 nous empêche d'être absolument affirmatifs à ce sujet. Ce que l'on peut dire est que, sur les documents de comptabilité antérieurs à 1759, il n'a été relevé jusqu'ici aucun nom de secrétaire d'ambassade.

aux feuilles de Fréron avant d'être capitaine et plénipotentiaire. M. de Sainte-(Foy) ou celui qui est chargé du dépôt, pourrait vous dire s'il y a eu en effet des secrétaires d'ambassade à Venise nommés par la Cour ; s'il y a eu un traitement et des honneurs affectés à cette place, et si J.-J. Rousseau en a joui lorsqu'il accompagna M. de Montaigu à son ambassade à Venise. »

De toute évidence, ce questionnaire était destiné à renseigner Voltaire sur la valeur du démenti que Rousseau lui avait adressé, de Môtiers, le 31 mai 1765. Mais Voltaire aimait à dissimuler, même avec ses plus chers amis, et c'est pourquoi il ajoutait hypocritement :

« Ces petites notices sont nécessaires aux barbouilleurs comme moi qui se mêlent d'être historiens, et à qui l'on fait toujours des chicanes. Vous me ferez un extrême plaisir de me fournir quelques instructions sur ces bagatelles... » (7).

Quatre jours plus tard, dès le 26 août 1765, Voltaire, apparemment fort pressé d'être renseigné « sur ces bagatelles », renouvelait ses instances auprès de d'Argental :

« Je vous ai supplié de m'obtenir du dépôt des affaires étrangères un éclaircissement sur les secrétaires d'ambassade, et surtout sur celle de Venise : je vous réitère ma très humble prière. » (8).

Qui était d'Argental ? Qui était Sainte-Foy ?

Le premier, un ancien conseiller au Parlement de Paris, avait résigné sa charge après quarante ans d'exercice et était devenu, en avril 1759, ministre plénipotentiaire et envoyé du duc de Parme, don Philippe, auprès de la Cour de France. En août 1765, le Pacte de famille était vieux de quatre ans (15 août 1761). Don Philippe était le gendre du Roi. Ce qui n'empêchait pas ou plutôt ce qui explique que son représentant touchât une pension secrète sur les fonds des affaires étrangères. Vieil et

(7) *OE. C.* (44) *Correspondance*, éd. Moland, Paris, Garnier, 1877-1882, n° 6088, p. 44.
(8) *Ib.*, n° 6094, p. 49.

intime ami de Voltaire (il avait été son condisciple au collège Louis-le-Grand) et son fervent admirateur, d'Argental mettait à profit les facilités d'audience et de relations que lui assuraient ses fonctions diplomatiques, pour s'instituer, en même temps, l'intermédiaire officieux du seigneur de Ferney auprès du ministre des affaires étrangères et de ses bureaux (9).

Quant à Sainte-Foy, d'abord secrétaire du comte de Choiseul (duc de Praslin depuis le 13 novembre 1762), il l'avait suivi, en octobre 1761, au ministère des Affaires étrangères pour y diriger, avec le titre de premier commis, le bureau qui s'occupait des affaires de Russie, de Pologne, de la Suisse et de Genève. Alors que la plupart de ses collègues, vieillis dans le métier, continuaient de mener le train modeste et effacé qui était, traditionnellement, celui des commis des affaires étrangères, Sainte-Foy, qui n'avait pas encore atteint la trentaine, fréquentait assidûment le monde des théâtres et une société fort mélangée où il ne devait pas tarder à s'acquérir les faveurs de « Mademoiselle Lange », la future Madame du Barry (10).

Sainte-Foy, avons-nous dit, avait dans ses attributions la correspondance avec Genève et avec les cantons suisses, mais pour répondre aux questions posées par Voltaire, il fallait procéder à une petite enquête historique et cette enquête était de la compétence du dépôt des archives.

Or, il y avait à l'époque, parmi les commis de ce dépôt, un chevalier de Taulès, gentilhomme béarnais, ancien gendarme

---

(9) H. Bédarida, *Parme et la France de 1748 à 1789*. Paris, Champion, 1928, pp. 190-196.

Sur la pension de d'Argental, *A. E. Finances du ministère,* I, (1661-1767), f° 91, 111, 138, 173, 182, 220, 231 v°, 293, 342, 383, etc...

(10) *A. E. Dossier personnel : Sainte-Foy.*

Sur son traitement comme premier commis : A. E. *Finances du ministère* I (1661-1767) f° 212, 244, 253, 286, 301, 304, 306, 330, 333, 350, 353, 354.

Sur la composition de son bureau : *Ib.*, f° 350 v°, janvier 1766 (Bureau de M. de Sainte-Foy : Bernage - Lancel - Moreau - Rochon de Chabanne).

L'identification de l'écriture de Sainte-Foy (dossier personnel : lettre (signée) du 28 mars 1774 au duc d'Aiguillon) a permis de retrouver des séries de minutes de sa main dans la correspondance de Pologne, de Russie, de Suisse et de Genève et de déterminer ainsi exactement les attributions de son bureau.

Sur la plaisante anecdote suivant laquelle Louis XV aurait succédé à Sainte-Foy dans les faveurs de Madame du Barry : cf. *Nouveaux mélanges extraits des manuscrits de Madame Necker,* II, 39.

des gardes du Roi, grand diable plein de ressource et d'entregent qui avait été chargé dernièrement de certaines recherches et vérifications pour le compte de Voltaire, en vue de la troisième édition de son *Siècle de Louis XIV*. C'est à ce même Taulès que Sainte-Foy confia le soin de dépouiller la correspondance de Venise pendant les années 1743-1744, afin d'y trouver les éléments d'une réponse aux questions posées par d'Argental. Et c'est ainsi que Taulès eut l'occasion de ramener au jour et de signaler à l'attention de Sainte-Foy les lettres adressées en 1744 « par M. Rousseau, de Genève » à M. du Theil, et, parmi elles, les deux lettres des 8 août et 15 août 1744 (11).

A quel moment, et par quel canal, ces renseignements si impatiemment attendus sont-ils venus à la connaissance de Voltaire ? Certainement avant le 19 octobre et probablement très peu avant le 2 octobre 1765. M. Albert Choisy a, en effet, retrouvé dans les papiers du Genevois Jean-André de Luc, l'un des chefs du parti des Représentants, un mémoire de la main de Wagnières, le secrétaire de Voltaire, qui porte la signature de ce dernier et la date du 19 octobre 1765 ; il en ressort qu'à

(11) Taulès (Pierre), né le 26 juillet 1731, de Nicolas Taulès, seigneur de Domecq (au sud d'Oloron) et de Jeanne Barrau (acte de baptême dans le dossier personnel : Taulès).

Entré en 1754 dans les gendarmes du Roi ; au dépôt des affaires étrangères en 1764.

Sur la suite de la carrière de Taulès, voir notes 22 et 53 ci-après.

Sur la taille de Taulès, Voltaire *OE. C.* 44 *Corr.* n° 6395 (A Hennin), juillet 1766, p. 334 : « Avez-vous vu le grand kan des Cosaques ? Si vous ne venez à mon secours avec M. le chevalier de Taulès, qui est de la taille du grand kan, je suis perdu ».

Sur la correspondance de Taulès avec Voltaire, sous le nom supposé de Barrau (c'était celui de la famille de la mère de Taulès), voir en particulier le passage ci-après de la lettre de Voltaire, n° 6088, du 22 août 1765 déjà citée p. 7 :

« J'ai deux grâces à vous demander : la première, de vouloir bien me dire ce que c'est qu'un M. Barreau que je soupçonne d'être employé dans les bureaux des affaires étrangères. Il m'a envoyé de Versailles quelques remarques sur le *Siècle de Louis XIV* qui me paraissent d'un homme parfaitement instruit de tous les détails. C'est une bonne connaissance à cultiver ». (Voir la suite de la lettre, p. 7, ci-avant).

Cf. également *OE. C.* t. 45, *Corr.* n° 7065 (à M. de Chenevières), 9 novembre 1767, p. 428 : « Vraiment... je suis fort aise que M. de Taulès soit M. de Barrau », ainsi que les n°s 6975 (A M. de Barrau) 11 août 1767, et 7072 (A M. le chevalier de Taulès), 20 novembre 1767.

cette date Voltaire connaissait l'existence de deux sur trois des lettres de Rousseau à du Theil (celles des 8 et 15 août 1744) et qu'il était renseigné sur l'essentiel de leur contenu.

Ce texte, à son tour, nous fournit la clé du passage suivant d'une lettre de Voltaire à d'Argental du 2 octobre 1765 : « Le plaisant secrétaire d'ambassade que Jean-Jacques ! Voilà un étrange original » ; double exclamation que rien ne rattache ni à ce qui précède, ni à ce qui suit, et qui ne peut se comprendre que si on la rapproche du mémoire du 19 octobre : il devient clair alors qu'elle se réfère aux informations demandées par Voltaire dans sa lettre du 22 août 1765 et qui venaient sans doute de lui parvenir. Si cette interprétation est exacte, la réponse de d'Argental à cette lettre du 22 août serait de peu antérieure à celle du 2 octobre (12).

Est-ce à dire que, comme il l'assure, dans son mémoire du 19 octobre, Voltaire ait eu « en mains », dès cette époque, les originaux mêmes des lettres à du Theil des 8 et 15 août 1744 ? Certainement pas : nous verrons plus loin que ces originaux ne lui seront communiqués qu'au début de novembre 1766 et pour quelques heures seulement. En possédait-il au moins des copies complètes ? Pas davantage : celles-ci ne lui parviendront pas avant la fin d'août 1766. Ce que Voltaire avait, pour le moment, à sa disposition ne devait donc être rien de plus que ce qu'il avait lui-même demandé, c'est-à-dire des « petites notices » accompagnées de quelques citations littérales, analogues à ces « remarques » sur l'histoire de Louis XIV que Taulès lui avait envoyées de Versailles, quelques semaines auparavant, sous le nom supposé de Barrau (13).

---

(12) A. Choisy, in *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, III, liv. 8, oct. 1913, p. 407.

Le rapprochement de la lettre de Voltaire n° 6125 du 2 octobre 1765 (*OE. C. Corr.*, t. 44, p. 77) et du mémoire du 19 octobre a été fait par M. A. François, professeur à l'Université de Genève, dans un article publié en 1926, dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 33e année, n° 2, p. 165. Cet article contient l'exposé le plus complet de l'affaire des lettres de Venise : *La correspondance de Rousseau dans la querelle littéraire du* XVIIIe *siècle. I. — Voltaire et les lettres à du Theil.*

(13) L'expression « petites notices » se trouve dans la lettre n° 6088 citée à la page 8 ; celle de « remarques », dans le passage de la même lettre où il est question des envois de M. Barrau (voir note 11 ci-avant).

Voltaire avait-il même, alors, l'intention de publier, comme il le fera plus tard, les lettres de Rousseau à du Theil ? Pas nécessairement et en tous cas pas tout de suite, et c'est ici qu'il convient de se représenter exactement à quelle fin il a d'abord essayé de se procurer les extraits de ces lettres.

Certes, les récentes persécutions dont Rousseau avait été l'objet et qui venaient d'aboutir à ce qu'on a appelé la lapidation de Môtiers (7 septembre 1765) n'avaient pas changé les dispositions de Voltaire à son égard. Plusieurs lettres de sa correspondance à la même époque en témoignent ; de même ces numéros VIII à XII des *Questions sur les miracles* qu'il n'avait pas hésité à publier quelques jours après le triste incident et dont le XII[e] contenait une plaisante et perfide allusion à l'emploi jadis exercé par Jean-Jacques auprès de M. de Montaigu, ambassadeur de France à Venise, « son maître » (14). Impossible même de songer à mettre au bénéfice de Voltaire la modération relative dont il avait fait preuve en l'occurrence, puisque nous savons, d'après ce qui précède, qu'elle tenait moins au souci de ménager un adversaire malheureux qu'au simple fait qu'à ce moment Voltaire n'avait pas encore reçu les renseignements demandés à d'Argental (15).

---

(14) La publication des questions VIII à XII sur les miracles est annoncée par les *Mémoires de Bachaumont,* le 23 septembre 1766 (Mém. de Bach., I, 237).

Relevant la prétention de Rousseau, dans la troisième de ses *Lettres écrites de la Montagne,* d'avoir lui-même fait des miracles, la XII[e] question met en scène une comtesse qui, prenant à la lettre le verset de l'Evangile de Saint-Mathieu (XVII, 21) sur la foi qui soulève les montagnes, enjoint impérieusement à son chapelain de déplacer la montagne qui bouche la vue de son château, afin de provoquer la conversion de son mari. Et, sur l'aveu d'impuissance du chapelain, la comtesse d'observer aigrement :

« Comment ! Jean-Jacques Rousseau, qui n'est qu'un misérable laïque, se vante dans ses lettres imprimées d'avoir fait des miracles à Venise, et vous ne m'en ferez pas, vous, qui avez la dignité de mon chapelain, et à qui je donne le double des appointements que Jean-Jacques touchait de M. de Montaigu, son maître, ambassadeur de France ? ». (OE. C., 25, Mélanges, *Questions sur les miracles,* p. 415).

(15) Dans sa XII[e] question sur les miracles, en effet, Voltaire ne disait pas que Rousseau avait été le valet de son ambassadeur (il ne l'a d'ailleurs jamais dit dans ses écrits destinés à la publication), il l'insinuait seulement, en parlant du comte de Montaigu, son « maître ».

Mais il était trop intelligent pour ne pas avoir compris de bonne heure que, quels que fussent les dissentiments personnels, les incompatibilités de tempérament ou même les divergences de principe qui aient pu le séparer de Rousseau, leur cause restait au fond la même : celle du libre examen ou, comme on disait alors, de la philosophie. Lui-même n'avait pas hésité à en convenir, lorsqu'il avait écrit à Damilaville, le 23 août 1763, avant sa rupture publique avec Rousseau (16) :

« Mon cher frère, ne bénissez-vous pas Dieu de voir le peuple de Calvin prendre si hautement le parti de Jean-Jacques ? Ne considérons point sa personne, considérons sa cause. »

Au reste, si Voltaire avait été tenté d'oublier que, dans le principe, la querelle de Rousseau était aussi la sienne, leurs communs adversaires se seraient chargés de le lui rappeler. Une décision du Conseil de Genève n'avait-elle pas condamné au feu, dès le 25 septembre 1764, son dictionnaire philosophique portatif ? Sans doute, Voltaire avait-il, suivant son habitude, pris la précaution de publier cet ouvrage sans nom d'auteur et n'avait-il pas hésité à le désavouer dans toutes les formes. Mais il s'apercevait bien que ses démentis ne trompaient personne et il n'en ressentait pas moins comme une offense et une menace personnelles la condamnation dont son « Portatif » avait été l'objet.

Vers la fin de l'été et au commencement de l'automne de l'année 1765, deux événements s'annonçaient déjà qui étaient de nature à modifier, non pas les sentiments intimes de Voltaire, mais son attitude ostensible envers Rousseau.

Le premier est le changement qui commença à se manifester dans la politique de la Cour de Versailles à l'égard de Genève, à partir de la mort du baron de Monpéroux, son résident (8 septembre 1765) et qui laissait déjà prévoir l'intervention conjointe du Roi de France et des cantons de Zurich et de Berne, en vertu de l'acte de médiation de 1738 ; le second est l'éloignement défi-

---

(16) *OE. C.*, t. 42, *Corr.* n° 5385, p. 553.

nitif de Rousseau, de Berne et de tous les cantons suisses, après son expulsion de l'île Saint-Pierre, le 17 octobre 1765.

On comprend qu'assuré de voir désormais écarté son irréductible adversaire, Voltaire ait pu envisager de mettre à profit l'éventualité de la médiation pour tenter de se rapprocher sinon de Rousseau lui-même, au moins du parti des Représentants, à la fois pour s'attirer le concours de ceux qu'il considérait comme ses alliés naturels contre la politique rétrograde du Conseil de Genève, et pour essayer de supplanter Rousseau dans leur faveur.

De là ces professions de foi à la louange des démocrates genevois et contre l'absolutisme des conseils que l'on relève dans le passage suivant d'une lettre à Damilaville du 16 octobre 1765 :

« Les divisions de Genève éclateront bientôt. Il est absolument nécessaire que vous et vos amis vous répandiez dans le public que les citoyens ont raison contre les magistrats : car il est certain que le peuple ne veut que la liberté, et que la magistrature ambitionne une puissance absolue » (17).

Pareillement, le 26 octobre 1765, il écrit à d'Argental, à propos du « conseil de la parvulissime République de Genève » :

« Excepté les Tronchin et deux ou trois autres, ce tripot est composé de pédants du XVIe siècle. Il y a beaucoup plus d'esprit et de raison dans les autres citoyens » (18).

Mais de là aussi les apparentes contradictions de la conduite de Voltaire après que la complaisance de d'Argental lui eût procuré les extraits des lettres de Rousseau à du Theil. Au lieu

---

(17) *Ib.*, n° 6138, p. 89.
(18) *Ib.*, n° 6140, p. 91.
Cette évolution de Voltaire est signalée au ministre, le 8 janvier 1766, par le nouveau résident de France à Genève, Hennin :

« M. de Voltaire s'est jetté un peu trop dans le parti de la Bourgeoisie, (c'est-à-dire des représentants) flatté de se voir caressé par des gens qui l'avaient insulté. Il se persuade aussi qu'il pourra avoir la gloire de réparer le mal qu'a fait Rousseau. Les magistrats commencent à se plaindre de cette conduite ». A.E. *Corr. pol.* Genève, 71, f° 33.

de les divulguer sur-le-champ, comme il l'aurait sans doute fait quelques mois plus tôt et comme nous verrons qu'il le fera à peu près un an plus tard, il se contente de les agiter ou de les brandir dans les conversations privées, tantôt comme un moyen de pression à l'égard de Rousseau, en menaçant de les publier, et tantôt comme un titre à la reconnaissance des partisans de Rousseau, en s'abstenant en pratique de le faire. C'est tout le sens du mémoire du 19 octobre 1765 dont nous avons déjà parlé et qui, après avoir énuméré les preuves de bienveillance que Voltaire aurait données à Rousseau, conclut par cette sommation :

« Si je voulais publier ses lettres de Venise, il serait couvert d'opprobre. S'il écrit contre moi, je les publierai.

Si la personne qui s'intéresse à lui veut lui rendre un vrai service, elle lui dira exactement la vérité, parce qu'il faut qu'il la connaisse pour en rougir et pour s'en corriger. »

Et aussi bien le reste du dossier publié par M. Choisy nous apprend-il qu'en dépit de cet ultimatum, le mémoire du 19 octobre a amorcé une négociation particulière (d'ailleurs infructueuse) avec Jean-André de Luc en vue d'un règlement transactionnel du différend entre le conseil de Genève et le parti des Représentants (19).

II

C'est le 6 janvier 1766 que les syndics et conseils de Genève sollicitèrent officiellement la médiation conjointe du Roi de France et des cantons de Zurich et de Berne en vue d'arbitrer

---

(19) *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, loc. cit. pp. 410-414. Lettres à de Luc des 26 et 29 novembre, 21 et 27 décembre 1765 ;

Lettres inédites de Voltaire aux Tronchin (édition Gagnebin), III, p. 170, ainsi que l'étude déjà ancienne publiée par Fernand Caussy dans la *Revue Bleue* du 4 janvier 1908 : *Voltaire pacificateur de Genève.*

Une deuxième tentative d'intervention de Voltaire dans les affaires intérieures de Genève se place au mois d'avril 1766 (celle-là en faveur des natifs) ; mais, à ce moment, les pourparlers en vue de la médiation étaient déjà en cours, et Beauteville fit immédiatement rappeler Voltaire à l'ordre par Taulès (qui lui adressa l'ironique billet cité à la page 36 ci-après).

les troubles civils provoqués par la condamnation en 1762 de *L'Emile* de Rousseau (20). Désormais et pendant plusieurs mois, Voltaire cessera de s'occuper des lettres de Rousseau pour se consacrer tout entier à cette grande affaire de la médiation qu'il s'efforcera d'exploiter au profit de ses plans de réconciliation personnelle avec les démocrates génevois.

Le médiateur désigné par le Roi de France, le 28 janvier 1766, était le chevalier de Beauteville, son ambassadeur auprès des cantons suisses, bien qualifié pour une mission à laquelle se trouvaient associés les représentants des cantons co-médiateurs, Zurich et Berne (21).

Le choix du chevalier de Taulès pour remplir l'emploi de secrétaire du nouvel ambassadeur indiquait assez que l'on souhaitait assurer une liaison régulière avec le seigneur de Ferney, autant d'ailleurs pour le surveiller que pour se le concilier. Naturellement on s'était empressé de révéler à ce dernier au moins une partie des titres que Taulès, alors qu'il était simple commis du dépôt, avait pu s'acquérir à sa reconnaissance (22). Au reste, le charmant billet de bienvenue dépêché de Ferney à Genève pour y attendre l'arrivée du nouveau secrétaire laisse-t-il prévoir, dès le premier jour, sur quel pied de familiarité et de

---

(20) A. E. *Corr. pol. Genève*, 71, f° 17.

(21) *Ib.*, f° 142 et 143.

(22) On lit dans une lettre de Taulès au ministre du 6 février 1768 : « L'affaire de Genève survint et ce ministre (le duc de Praslin) dans la vue de m'occuper, me choisit pour y accompagner, *sans aucun titre*, M. de Beauteville » (*dossier personnel : Taulès*).

Dans une lettre au Conseil du 15 mars 1766, Crommelin, résident de Genève en France, écrit de même : « Mr. Tolès (*sic*) n'a *aucun caractère*, mais il sera bien qu'en dessous on ait des égards pour lui, et qu'on l'instruise, car il aura des conversations avec M. de Beauteville, et peut l'éclairer (cité dans *Lettres de Voltaire aux Tronchin*, III, p. 187, *n.* 1).

Ces deux témoignages s'accordent donc à reconnaître que Taulès n'était pas secrétaire d'ambassade *en titre*.

La lettre de Crommelin ajoute : « Il (Taulès) aura indubitablement une correspondance particulière avec M. de Sainte-Foix (*sic*). Il m'a paru avoir de la pénétration et l'esprit des affaires ».

Sans doute Crommelin avait-il rencontré Taulès dans le bureau de Sainte-Foy, ce qui confirme que le premier avait bien été associé par le second à la préparation des instructions et du dossier de Beauteville.

confiance (au moins apparente) n'allaient pas tarder à s'établir les relations de Voltaire et de son ancien informateur (23).

Les instructions de Beauteville, datées de Versailles le 9 mars 1766, lui prescrivaient avant tout de soutenir le conseil en exercice, c'est-à-dire le parti aristocratique, adversaire de Rousseau, ceux que l'on appelait les Négatifs, contre le parti démocratique dit des Représentants, défenseur de Rousseau (24).

Pratiquement banni de Suisse, et réduit à chercher refuge en Angleterre, Rousseau lui-même ne devait pas alors paraître dangereux, mais ses lettres écrites de Venise pouvaient être encore utilement exploitées aussi bien comme une arme contre ses trop remuants défenseurs que comme un appât à l'égard de Voltaire. C'est donc, selon nous, à partir du moment où l'on a commencé à se préoccuper des instructions destinées au futur médiateur que Sainte-Foy a dû faire retirer du dépôt des Affaires étrangères, pour les joindre au dossier de la médiation, les originaux des lettres qui avaient été exhumées quelque six mois plus tôt, pour satisfaire la curiosité malveillante de Voltaire. Ces lettres étaient au nombre de trois : 8 août, 15 août, 11 octobre 1744. La suite de notre exposé montrera, en effet, que Beauteville et Taulès ont incontestablement eu ces pièces à leur disposition au mois d'août 1766. Comme il est, d'autre part, établi, par la lettre de Poisson publiée en 1888 par M. Faugère, qu'elles ont été enlevées du dépôt pour être remises à Sainte-Foy lui-

---

(23) *OE. C.*, t. 44, *Corr.* n° 6297, p. 248.

(24) A.E. *Corr. pol. Genève*, 71, f° 274.

« ...il ne saurait convenir à S.M. d'avoir sur la frontière de son royaume un état dont la liberté dégénérant bientôt en licence aveugle donneroit à ses sujets le plus dangereux exemple, qui serviroit de retraite aux mécontents, de repaire aux contrebandiers, aux écrivains séditieux et aux prédicants qui pourroient de là se répandre dans les provinces où la religion catholique n'est pas encore généralement établie. De si puissantes considérations excluent absolument la forme démocratique et font désirer que le pouvoir soit de préférence entre les mains d'une magistrature naturellement plus éclairée et par conséquent plus soumise à l'influence qu'il importe au Roy de conserver sur le gouvernement de cette petite République. »

Ces instructions portent des corrections de la main de Sainte-Foy et du duc de Choiseul.

même (25) et que celui-ci a quitté les bureaux des Affaires étrangères le 8 avril 1766, en même temps que le duc de Praslin, son ministre et protecteur (26), il faut bien que la démarche de Sainte-Foy ait eu lieu avant cette date, soit à peu près entre les mois de janvier et de mars 1766.

Il n'entre pas dans notre sujet de retracer ici l'histoire de la médiation de 1766, ni celle des tentatives de pacification dont Voltaire a pu prendre personnellement l'initiative ou auxquelles il a pu s'associer entre le mois d'octobre 1765 et celui de juillet 1766. Ce que nous en devons seulement retenir est que, durant toute cette période, la controverse entre Voltaire et Rousseau au sujet des lettres de Venise est demeurée comme assoupie en vertu de l'espèce d'armistice d'octobre 1765, que les amis de Rousseau avaient cru, un moment, pouvoir transformer en un traité de paix, mais qui, dans l'esprit de Voltaire, ne constituait apparemment qu'une simple trêve.

A partir du mois d'avril 1766, en revanche, on relève un premier signe avant-coureur d'une reprise des hostilités. C'est, en effet, le 8 de ce mois que le libraire anglais Payne fit paraître une brochure fort spirituelle de 84 pages qui avait pour titre : *Lettre de M. de Voltaire au Dr Jean-Jacques Pansophe* (pseudonyme fort transparent de Rousseau). Le texte français en était accompagné d'une traduction anglaise et la publication

---

(25) Voir ci-avant, p. 1, n. 1.

Texte des trois lettres des 8 août, 15 août et 11 octobre 1744 dans la *Correspondance générale* de Rousseau, t. I, n° 85, 87 (86) et 90, pp. 241, 246, 258.

D'après une mention portée sur un état du 13 janvier 1766 (voir note 51, ci-après), ces trois lettres avaient été remises à Sainte-Foy par Taulès, mais la date de leur remise n'est pas autrement précisée.

(26) En même temps qu'il s'était fait nommer par le Comte de Choiseul (le futur duc de Praslin) premier commis aux Affaires étrangères, Sainte-Foy avait eu la précaution d'acheter l'office de trésorier général de la Marine, dans lequel il fut d'abord temporairement suppléé par son frère. C'est ce qui explique que lorsque, le 8 avril 1766, son protecteur eût échangé le ministère des Affaires étrangères contre celui de la Marine, Sainte-Foy ait pu aussitôt entrer en possession de sa charge de trésorier et remettre son traitement de premier commis à la disposition des Affaires étrangères qui purent ainsi en disposer dès la distribution du quartier d'avril 1766 (Finances du ministère, I, f° 354).

de ce petit pamphlet avait été annoncée dans la « *Saint-James Chronicle* » du 5.

Voltaire s'est toujours défendu d'être l'auteur de ce libelle qu'il y a, au contraire, les plus solides raisons de lui attribuer. Il est toutefois beaucoup moins certain qu'on puisse lui imputer la responsabilité de son impression et surtout celle de l'avoir laissé paraître sous son nom. S'il est assurément possible qu'il n'ait pas su résister à la tentation de laisser circuler dans le cercle immédiat de ses intimes et de ses familiers la lettre fictive où il tournait en ridicule l'arrogance et les prétentions du prétendu docteur Pansophe, il est, en revanche, tout à fait invraisemblable que, dès ce mois d'avril 1766, il ait pu prendre l'initiative de rompre l'accord d'octobre 1765, en attaquant ainsi son rival, publiquement et à visage découvert (27).

Au mois de juillet 1766, deux événements viennent modifier cette situation : d'abord la nouvelle de l'éclatante rupture entre Hume et Rousseau. Voltaire en est informé, dès le 14 juillet, par d'Argental et le 16 par d'Alembert. Il ne s'en montre nullement surpris et, à l'exemple de d'Alembert, paraît alors surtout préoccupé du tort que causera aux lettres et à la philosophie l'explication publique qui s'annonce entre les deux « philosophes » (28).

---

(27) Sur la publication, à Londres, de la « *Lettre de M. de Voltaire au Dr Pansophe*, cf. H. Guillemin : « *Cette affaire infernale. L'affaire J.-J. Rousseau - David Hume* », p. 148, et H. Roddier : *J.-J. Rousseau en Angleterre au* XVIIIe *siècle*, p. 286.

Si, comme nous le croyons, la lettre au Dr Pansophe a été d'abord publiée à Londres, en dehors de Voltaire et à son insu, ce dernier a bien pu véritablement ne pas comprendre au début ce qu'était « cette lettre à Jean-Jacques qu'on l'accusait d'avoir écrite » (cf. *OE. C. Corr.*, t. 44, n° 6359, à Damilaville, du 2 juin 1766, p. 304, et n° 1389, au même, du 7 juillet 1766, p. 329). En revanche, il n'était plus de bonne foi lorsqu'il persistait dans ses dénégations après qu'il eut été mis à même de prendre connaissance du texte de cette lettre (*Ib.*, n° 6580, A Madame du Deffand, du 21 novembre 1766, p. 504).

(28) *OE. C. Corr.*, t. 44, n°s 6402 (à d'Argental), p. 338, et 6406 du 14 juillet (à Damilaville), p. 340 ; 6413 du 16 juillet (d'Alembert à Voltaire), p. 346.

Il résulte clairement de la lettre n° 6402 (à d'Argental) que c'est ce dernier qui, le premier, a informé Voltaire de la conduite du « malheureux Jean-Jacques ». La lettre n° 6406, en date du même jour, reproduit textuellement, à l'intention de Damilaville, le texte même de la lettre de d'Argen-

D'autre part, le 25 juillet 1766, les médiateurs français, bernois et zurichois, prenant parti de rompre ouvertement avec les démocrates genevois, font afficher dans les rues de Genève et publier dans la *Gazette de France* (n° 429) une déclaration signée de leurs noms suivant laquelle les imputations faites au Conseil des Vingt-cinq ou à celui des Deux Cent dans un livre intitulé *Lettres écrites de la montagne* étaient des calomnies atroces et qu'on ne devait ajouter aucune créance à un ouvrage inspiré par l'esprit de vengeance (29).

On devine avec quelle satisfaction put être accueillie à Ferney la condamnation de l'ouvrage de Rousseau qui avait, en somme, inauguré sa guerre publique avec Voltaire. Aussitôt des bulletins de victoire, signés du nom supposé de Boursier (pour ne pas donner l'éveil à la censure) de partir à l'adresse de d'Alembert et de Damilaville le 30 juillet, de Damilaville encore le 1er août, du Dr Tronchin le 4 août 1766 (30).

On peut suivre dès lors, dans la correspondance de Voltaire, les étapes de son changement d'attitude :

Pour la première fois depuis le mois d'octobre 1765, il commence à faire circuler ces extraits de la correspondance de Rousseau à Venise que lui avait procurés, un peu moins d'un an auparavant, la complaisance de d'Argental, mais qu'il avait jusqu'alors gardés en réserve ; le 11 août 1766, il écrit à Dami-

---

tal. « Voici ce qu'on m'écrit sur Jean-Jacques : « J'ai vu les lettres de M. Hume. Il mande que Rousseau etc... »

Il n'est donc pas besoin de prêter à Voltaire, comme le fait M. H. Guillemin, (*Cette affaire infernale...*, p. 191) quelque mystérieux et « diligent » indicateur qu'il aurait eu le souci de ne pas « brûler ».

(29) A. E. *Corr. pol. Genève*, 72 (brochure imprimée de 4 pages insérée entre les folios 209 et 210) : 25 juillet 1766.

« Nous soussignés ministres plénipotentiaires de Sa Majesté Très Chrétienne et des Républiques de Zurich et de Berne. Envoyés auprès de la République de Genève en vertu de l'Acte de Garantie de 1738 ; .... Nous déclarons encore que les imputations faites au Conseil des Vingt-cinq et à celui des Deux-cent, dans un livre intitulé *Lettres écrites de la Montagne*, sont des calomnies atroces ; qu'on ne doit ajoûter aucune créance à cet ouvrage inspiré par l'esprit de vengeance. »

(30) *OE. C. Corr.*, t. 44, p. 367, n° 6438 (à d'Alembert), et p. 368, n° 6439 (à Damilaville), 30 juillet ; p. 372, n° 6442 (à Damilaville), 1er août ; *Lettres inédites de Voltaire aux Tronchin* (éd. Gagnebin, III, 182), n° 679 (au Docteur Tronchin), 4 août 1766.

laville : « Je vous envoie les principaux extraits des lettres de Jean-Jacques dont l'original est au dépôt des Affaires étrangères — vous y verrez que Jean-Jacques, domestique de M. de Montaigu, était bien loin d'être secrétaire d'ambassade : il ne parlait pas alors avec autant de dignité qu'aujourd'hui ». Et marquant lui-même le lien qui rattache la reprise de sa campagne contre Rousseau, à la condamnation de ce dernier par les représentants de la médiation : « Vous trouverez dans la « Gazette de France », ajoutait-il, la justice que lui rendirent les médiateurs de Genève en le traitant de calomniateur atroce » (31).

Quelques jours plus tard, Voltaire obtient de Taulès les copies mêmes des lettres de Jean-Jacques : il s'empresse de les communiquer à Damilaville, son agent ordinaire de publicité :

« Je vous envoie donc, mon cher ami, lui écrit-il le 29 août 1766, les lettres très ennuyeuses écrites il y a vingt-deux ans par un polisson. Ces lettres ne prouvent autre chose, sinon qu'il était alors un mauvais valet, et qu'il a toujours été ingrat et orgueilleux » (32).

Jusqu'à la mi-octobre 1766, Voltaire s'en tiendra à cette attitude d'hostilité encore sournoise à l'égard de Rousseau, mais à cette date, tout d'un coup, il se décide à reprendre ouvertement les hostilités. Pourquoi cette temporisation d'abord et ensuite cette attaque brusquée ?

C'est que, s'il a été assez vite informé du différend entre Hume et Rousseau, il n'a reçu que tardivement les pièces mêmes du procès : *la lettre de Rousseau à Hume* du 10 juillet ? il en a

---

(31) *OE. C. Corr.*, t. 44, p. 381, n° 6454.

(32) *Ib.*, p. 403, n° 6475.

Comme Damilaville avait déjà reçu, quelques jours plus tôt, les « principaux extraits des lettres de Jean-Jacques » (V. n° 6454 du 11 août), les *lettres* dont il est question dans la lettre n° 6475 ne peuvent avoir été que des copies des originaux eux-mêmes, emportés par le chevalier de Beauteville avec les dossiers de la médiation.

Le passage cité dans le texte était suivi de cette recommandation, dont on appréciera tout le sel :

« Je vous supplie de me renvoyer ces lettres le plus tôt que vous pourrez, non-seulement parce qu'elles me sont nécessaires, mais parce qu'on m'a fait promettre de ne m'en point dessaisir. »

longtemps ignoré le texte bien qu'il l'ait instamment réclamé à Damilaville le 5 septembre, le 16 septembre et encore le 10 octobre 1766 (33). La réplique de Hume à Rousseau ? sans doute les copies manuscrites en ont-elles circulé à Paris, dans les cénacles philosophiques, dès la fin du mois d'août, mais c'est un fait que Voltaire n'a pas pu en prendre connaissance avant le 15 octobre.

C'est seulement alors, en effet, que Damilaville lui enverra la brochure intitulée *Exposé succinct de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume et M. Rousseau, avec les pièces justificatives* dans laquelle il aura pu lire pour la première fois le texte des lettres échangées entre les deux adversaires ainsi que les autres documents et témoignages qui s'y rapportent (34).

A la lecture de l'*Exposé,* Voltaire se sentit partagé entre l'indignation et l'inquiétude : indignation d'apprendre que Rousseau, dans sa lettre du 10 juillet, lui imputait encore la responsabilité des persécutions qui l'avaient conduit à s'exiler de Suisse ainsi que celle d'avoir fait publier, en Angleterre, la *Lettre au Dr Pansophe ;* mais inquiétude aussi, devant le contraste qu'offrait la médiocrité du factum de Hume et la brûlante ardeur de celui de Rousseau. En vain affectait-il de proclamer cette éloquence déplacée et sans rapport avec le sujet : il ne s'en rendait pas moins compte qu'elle « enchantait » le public (35).

Dès lors, le parti de Voltaire est pris. Estimant que Rousseau l'avait attaqué le premier (au moins le prétendait-il), il se crut fondé à mettre à exécution sa menace du 19 octobre 1765 : « S'il écrit contre moi, je publierai ses lettres de Venise », avait-il dit.

C'est ce qu'il fit, dans sa *Lettre de M. de Voltaire à M. Hume,* datée de Ferney le 24 octobre 1766, correspondance au surplus fictive et dont il ne semble même pas qu'il ait jamais pris la peine de l'envoyer à son destinataire, car sa lettre était avant tout destinée au public : il n'avait que trop tardé à le saisir.

(33) *OE. C. Corr., t.* 44, n°s 6485, p. 411 ; 6507, p. 433 ; 6534, p. 462.
(34) *Ib.,* n° 6535 (à d'Alembert), 15 octobre, p. 462 ; n° 6537 (à Damilaville), 15 octobre, p. 465.
(35) L'état d'esprit de Voltaire, à cette époque, est bien exposé dans sa lettre n° 6556 à Damilaville du 3 novembre 1766, p. 483.

III

Or, dans la collection des petits faits ridicules par lesquels Voltaire essayait de ruiner l'argumentation passionnée de Rousseau, l'affaire des lettres de Venise figurait en bonne place :

« [Jean-Jacques], lisait-on dans la lettre à M. Hume, me fit l'honneur de m'écrire, avant que la médiation arrivât à Genève, ces propres mots : « Monsieur, si vous avez dit que je n'ai pas été secrétaire d'ambassade à Venise, vous avez menti ; et si je n'ai pas été secrétaire d'ambassade, et si je n'en ai pas eu les honneurs, c'est moi qui en ai menti ».

J'ignorais que Jean-Jacques eût été secrétaire d'ambassade ; je n'en avais jamais dit un seul mot parce que je n'en avais jamais entendu parler.

Je montrai cette agréable lettre à un homme véridique, fort au fait des affaires étrangères, curieux et exact ; ces gens-là sont dangereux pour ceux qui citent au hasard. Il déterra les lettres originales, écrites de la main de Jean-Jacques du 9 et du 13 d'auguste 1743, à M. du Theil, premier commis des affaires étrangères, alors son protecteur. On y voit ces propres paroles :

« J'ai été deux ans le domestique de M. le Comte de Montaigu (ambassadeur à Venise)... J'ai mangé son pain... ; il m'a chassé honteusement de sa maison... ; il m'a menacé de me faire jeter par la fenêtre... ; et, de pis, si je restais plus longtemps dans Venise..., etc. »

Voilà un secrétaire d'ambassade assez peu respecté et la fierté d'une grande âme peu ménagée. Je lui conseille de faire graver, au bas de sa statue, les paroles de l'ambassadeur au secrétaire d'ambassade. » (36).

Chef-d'œuvre d'esprit et d'habile perfidie, ce passage de la lettre ouverte à M. Hume, mais plus encore insigne monument d'étourderie ! Car les lettres de Rousseau à du Theil ne sont

(36) *OE. C.*, t. 26, p. 29. Ed. orig. brochure (sans lieu ni date) portant ce titre : *Lettre de Monsieur de Voltaire à Monsieur Hume*, in-8°, 14 pages chiffrées.

pas de l'année 1743, mais de l'année 1744 ; elles ne sont pas des 9 et 13 août, mais des 8 et 15 août. Remarquons enfin que la lettre de Voltaire n'a fait aucune mention de la lettre du 11 octobre 1744 dont il ne sera fait état que dans les *Notes sur la lettre de M. Voltaire à M. Hume.*

Dans son impatience à publier, il n'avait pas même pris le temps de vérifier ses assertions. Sa prétendue lettre à Hume est datée de Ferney le 24 octobre, mais à ce moment les extraits et la copie des lettres de Rousseau se trouvent encore aux mains de Damilaville. Taulès, absent de Genève, n'y rentrera pas avant la fin du mois. Il n'importe : incapable de se contenir davantage, Voltaire s'en remet à sa seule mémoire. Sa lettre n'est pas plutôt écrite qu'il l'envoie à l'imprimeur.

S'il réclame, le jour même, à Damilaville les copies qu'il lui a confiées le 29 août, c'est par simple scrupule, apparemment parce qu'il a fait promesse de ne pas s'en dessaisir :

« Comptez-vous faire usage des trois lettres de Venise, de 1743 ? lui mande-t-il. Si vous ne voulez pas vous en servir, renvoyez-les moi je vous prie » (37). Les lettres de Venise de 1743 ! Evidemment, Voltaire n'a pas encore le moindre soupçon de son erreur !

Quatre jours se passent ; pas de réponse de Damilaville. Les 28 et 29 octobre, Voltaire insiste auprès de lui (38) : sans

---

(37) *OE. C.*, t. 44, *Corr.* n° 6543, p. 470.

C'est ici que, pour la première fois, Voltaire parle de *trois* lettres écrites de Venise par Jean-Jacques Rousseau. Aussi bien dans le mémoire du 19 octobre 1765 (p. 10 ci-avant) que dans la lettre de Voltaire à Hume, il n'avait été question que des deux lettres d'août 1744, et les quelques citations qu'en avaient fait ces deux opuscules avaient été empruntées à la première de ces lettres, celle du 8 août.

(38) *OE. C.*, t. 44, *Corr.* n°s 6549, p. 478, et 6551, p. 480.

La lettre à Damilaville (n° 6549) du 28 octobre, comme d'ailleurs celle n° 6563 du 5 novembre, *Ib.*, p. 491, parlent également de trois lettres de Rousseau.

Comme elles se réfèrent l'une et l'autre aux copies communiquées par Taulès à Voltaire vers la mi-août 1766, ce sont donc les copies des trois lettres, savoir celles des 8 août, 15 août et 11 octobre 1744, que Voltaire avait commencé à faire circuler, dès cette date, en les envoyant à Damilaville.

La date de la troisième de ces lettres est mentionnée pour la première fois dans les *Extraits des lettres du sieur J.-J. Rousseau* » (v. p. 27 ci-après).

succès. Le 30 octobre, Taulès « l'homme véridique, ...curieux et exact, ...dangereux pour ceux qui citent au hasard » revient enfin de Paris. Dès son retour, Voltaire, dont les inquiétudes se sont éveillées, lui dépêche sa grosse nièce pour le prier de vérifier les dates des lettres de Rousseau. Par malheur, maman Denis oublie de parler chronologie et se contente de remettre à Taulès, sans autre explication, le memorandum que lui avait confié son oncle et qui portait ces simples mots : « Mille tendres respects à M. le Chevalier de Taulès, les lettres de Venise de Jean-Jacques » (39). Voilà donc Voltaire obligé d'écrire à Taulès, le 3 novembre, n° 6570, pour lui expliquer le malentendu, rappeler l'objet de sa demande, et en fin de compte avouer assez piteusement qu'en dépit des recommandations de Taulès, il s'est dessaisi des copies que celui-ci lui avait procurées et qu'elles ne lui ont pas encore été rendues : « Je ne voulais que savoir précisément la date des lettres de Venise que vous avez entre les mains ; c'est vous qui aviez eu la bonté de m'en procurer une copie ; je l'ai prêtée et on ne me l'a pas encore rendue ». Le 5 novembre, il se retourne impatienté vers Damilaville qui ne lui avait toujours pas restitué ses documents : « Mais renvoyez-moi donc les trois lettres de Jean-Jacques. Je m'étais trompé sur les dates ; il faut que je les vérifie » (40). Le billet à Taulès n'était pas plutôt parti que celui-ci débarque à Ferney : il apporte cette fois les lettres originales de Rousseau (41). Convaincu

---

(39) Sur la date du retour de Taulès à Genève, cf. *Corr. Gén. de J.-J. Rousseau*, t. XVI, n° 3156 (Le Niepce à Jean-Jacques), p. 117, 30 octobre 1766 : « M. de Taulès est de retour à Genève... ».

(40) La lettre à Taulès (n° 6570) porte dans l'édition Moland la date du 8 novembre (*OE. C. Corr.*, t. 44, p. 495), mais il convient de lui restituer celle du *3* : c'est celle qu'elle porte dans l'appendice à *L'Homme au masque de fer* de Taulès (p. 229) où elle a été publiée pour la première fois.

Voir le texte de la lettre du 5 novembre : *OE. C. Corr.*, 44, n° 6563, p. 491.

(41) Les témoignages de Voltaire, lui-même, à ce sujet, sont contradictoires :

Le 7 novembre 1766, il écrit à Damilaville : (*OE. C. Corr.*, t. 44, n° 6565, p. 492) : « Nous avons ici les lettres de Jean-Jacques écrites de sa main. Monsieur l'ambassadeur me les a fait voir », mais le même jour, il écrit à d'Argental : « M. le chevalier de Taulès m'a apporté les originaux des lettres de Jean-Jacques ». (*Ib.*, n° 6568, p. 494).

C'est ce dernier témoignage que nous avons retenu, car c'est à d'Argental que Voltaire paraît avoir le moins souvent menti.

de sa méprise, Voltaire demande qu'on lui confie ces pièces pendant un très court délai, pour avoir le temps d'y réfléchir et sans doute aussi d'en prendre de nouveau copie.

Le 6 novembre, Voltaire renvoie les documents à Taulès : il a déjà trouvé moyen de se tirer d'embarras ; il l'expose naïvement :

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous renvoyer *les lettres originales du très original Jean-Jacques.* Ne pensez-vous pas qu'il serait convenable que je demandasse à M. le duc de Choiseul la permission de faire imprimer l'extrait de ces lettres et de mettre au bas : Par ordre exprès du ministère de France » (42).

Et il écrit, dans le même sens, à Choiseul, une lettre dont nous n'avons malheureusement pas conservé le texte. C'était se tromper gravement sur l'importance que la Cour de Versailles était disposée à attribuer à ce qu'il appelait pourtant lui-même (mais par figure de rhétorique) sa « petite affaire ». Choiseul n'accepta pas de se faire le complice d'une aussi grossière manœuvre et, de Bellevue, dès le 19 novembre, il en avisa Voltaire en quelques lignes pleines de bon sens, de fermeté et d'esprit :

« Je ne puis, ma chère Marmotte, autoriser que l'on imprime les lettres du dépôt des affaires étrangères : 1° Ces lettres n'en valent pas la peine, car qui doute que Rousseau est insolent,

---

(42) *OE. C. Corr.*, t. 44, n° 6564 (A Taulès, p. 491.

La formule assez maladroite que propose ici Voltaire s'inspire de celle par laquelle se termine le *Mémoire* qui avait été établi en 1761, après l'échec des négociations de paix avec l'Angleterre, et distribué à tous nos postes diplomatiques (et notamment à la Résidence de France à Genève) par une circulaire du 21 septembre de la même année. Ce mémoire, espèce de livre jaune avant la lettre, avait été fait, nous dit la circulaire, « *par ordre et sous les yeux du Roi* ». Sorti des presses de l'imprimerie royale, il portait le titre *Mémoire historique sur la négociation de la France et de l'Angleterre depuis le 26 mars 1761 jusqu'au 20 septembre de la même année avec les pièces justificatives* et il se terminait par la formule : *Par ordre du Roi.*

Voltaire avait eu connaissance à l'époque de cette publication (*OE. C. Corr.*, t. 41, n° 4724 (à d'Argental), du 26 octobre 1761, p. 497). D'où sa lettre à Taulès du 6 novembre 1766 : tous détails qui montrent que, malgré sa vive intelligence, Voltaire n'avait guère le sens de la hiérarchie des affaires et de leur importance respective.

qu'il a mérité d'être bâtonné, qu'il est humble selon la circonstance, qu'il a été gâté par des seigneurs et dames de ce pays-ci et que la tête lui a tourné ? 2° Ces lettres feront plus de tort à M. de Montaigu qu'à Rousseau. 3° Les Affaires étrangères, si je permettais l'impression, auraient l'air de prendre parti dans une querelle où elles ne doivent point paraître ; ainsi, ma chère Marmotte, si mes réflexions vous paraissent justes, persiflez Rousseau, ridiculisez le par d'autres moyens, il y en a sans nombre.» (43).

Déçu de ce côté, Voltaire mit aussitôt sur pied une autre combinaison. Il s'en tint à son idée d'une publication, en partie littérale, des trois lettres de Rousseau, de manière à rectifier d'abord les erreurs de date de sa lettre à Hume du 24 octobre et à ne laisser, en même temps, aucun doute sur l'authenticité des documents cités. Et, puisque décidément Choiseul se refusait à en laisser indiquer l'exacte provenance, on se contenterait de dire que les lettres de Rousseau avaient été trouvées chez les héritiers de du Theil, leur destinataire.

Tel fut l'objet du nouveau libelle, qui parut vers la mi-décembre 1766, sous ce titre *Notes sur la lettre de M. de Voltaire à M. Hume par M. L...*

Une de ces notes était naturellement consacrée aux erreurs de date de la lettre à M. Hume. Suivaient des *Extraits des lettres du Sieur Jean-Jacques Rousseau, employé dans la maison de M. le Comte de Montaigu, écrites, en l'an 1744, à M. du Theil, premier commis des affaires étrangères.* Ils étaient accompagnés de la mention suivante : *Ces lettres ont été conservées par hasard chez les héritiers de M. du Theil.* Comme preuve d'authenticité, l'extrait de chaque lettre était accompagné de l'indication (portée à l'arrivée par les commis du ministère), de la date, et parfois du lieu de réception de chaque lettre : lettre du 8 août 1744, reçue le 23 ; lettre du 15 août 1744, reçue le 29 ; lettre du 11 octobre, reçue le 16, au Vieux-Brisack (où du Theil avait accompagné le Roi). L'extrait de cette dernière lettre por-

(43) Pierre Calmettes (Paris, Plon-Nourrit, 1902), *Choiseul et Voltaire,* p. 209.

tait en outre qu'elle était datée de Paris, à l'hôtel d'Orléans, rue du Chantre, près le Palais Royal.

Pour terminer, une déclaration de l'éditeur attribuait les notes à « un magistrat » et publiait une lettre de Voltaire, datée de Ferney le 1er décembre, dans laquelle il était dit notamment :

« J'ai dû écrire (la lettre) que j'ai adressée à M. Hume comme M. Walpole et M. Dalembert ont dû écrire de leur côté. Je méprise comme eux Rousseau. Les faits que j'ai cités sont exacts et j'ai fait mon devoir en les citant. Je me suis trompé sur les dates. L'auteur des *Remarques* a raison en tout. » (44).

Mise au point, on le voit, fort laborieuse, bien peu digne de la finesse et de l'agilité d'intelligence de Voltaire et qui, au surplus, ne suffit pas à contenter ceux à l'intention desquels elle avait été échafaudée. Si, comme nous le croyons, la lettre n° 6566 de Voltaire à Taulès peut être datée de la deuxième moitié du mois de décembre 1766, elle nous aurait conservé un témoignage non équivoque de la mauvaise humeur de Choiseul (45).

---

(44) *OE. C.*, t. 26, p. 35.

Par une sorte de fatalité, Voltaire s'est de nouveau trompé dans le corps de la *Note* (p. 41) sur la date de la troisième lettre à du Theil qu'il dit avoir été écrite le 24 octobre, alors qu'elle l'avait été le 11 du même mois.

Les *Extraits* des lettres de Rousseau annexés à la note donnent, il est vrai, la date exacte de la troisième lettre (11 octobre 1744).

Les textes sur lesquels on peut s'appuyer pour fixer vers la mi-décembre la date de publication des *Notes sur la lettre de M. de Voltaire à M. Hume*, sont :

— *Mémoires de Bachaumont* du 23 décembre 1766 (II, 118) cités à la note 1 ci-avant ;

Fréron, *Année littéraire*, t. VIII, p. 214, lettre IX, citée note 46 ci-après.

(45) *OE. C. Corr.*, t. 44, n° 6566 A Taulès (s. d.), p. 493.

« Je n'ai cru, mon cher Monsieur, qu'il fallait une permission de M. le duc de Choiseul qu'au cas qu'on niât les lettres écrites en 1744, et qu'on se servît du prétexte des dates erronées pour crier au faussaire. »

Si embrouillées que soient ces explications, il en résulte, en tout cas, qu'elles se rapportent à la publication des lettres de Venise, dans les *Notes sur la lettre de M. de Voltaire à M. Hume*. Comme ces notes ont paru vers la mi-décembre 1766, la lettre n° 6566 doit donc être classée non pas, comme l'on fait les éditeurs de la correspondance de Voltaire, parmi les lettres du mois de novembre, mais parmi celles de décembre. Dans l'appendice de l'*Homme au masque de fer* de Taulès, cette lettre est publiée

De la part des héritiers de du Theil, que Voltaire avait si imprudemment mis en cause, le démenti fut immédiat, public et cinglant. Dès le 20 décembre 1766, dans une lettre adressée au vieil ennemi de Voltaire, Fréron, et que ce dernier s'empressa de reproduire dans son *Année littéraire,* le fils aîné de du Theil, alors officier aux gardes, contesta que son père eût jamais conservé dans ses papiers aucune lettre de Rousseau :

« Je déclare, y affirmait-il, que personne parmi nous (les héritiers de du Theil) ne savait seulement que ces lettres eussent existé. S'il m'en fût jamais resté quelques-unes de celles qui ont été écrites à mon père, je ne trahirais la confiance de personne. »

Rectification catégorique, digne et opportune leçon sur le caractère confidentiel des lettres missives. Fréron y ajouta un commentaire dans lequel il démolissait, en quelques mots, toute la thèse que, depuis deux ans, Voltaire s'était efforcé d'accréditer :

« Quelle est cette affection (*sic*) pitoyable de donner à M. Rousseau le titre d'employé dans la maison de M. le comte de Montaigu ? Tout le monde ne sait-il pas qu'il était secrétaire de cet ambassadeur de France à Venise ? » (46).

Le 30 mars 1767, la substance de l'article de Fréron passait dans les *Mémoires secrets de Bachaumont.* La protestation des héritiers de du Theil en recevait ainsi un nouveau retentissement (47).

Il n'est donc guère contestable qu'en ce qui concerne plus particulièrement les lettres de Venise, le différend entre Voltaire et Rousseau ne se soit en somme terminé au désavantage du

---

sous le numéro XV, sans date. Un an plus tard, le 14 décembre 1767 (*OE. C. Corr.,* t. 45, n° 7904, p. 453), Voltaire croyait encore devoir se défendre, à ce sujet, auprès de Taulès :

« Il faut avoir bien envie de crier, pour trouver mauvais qu'on ait produit les lettres de Jean-Jacques ; je croyais d'ailleurs que des archives étaient faites pour être consultées ; on en use ainsi à la Tour de Londres, et jamais on ne s'est avisé de trouver Rymer indiscret. »

(46) *Année littéraire,* 1766, t. VIII. Lettre IX, p. 214.

(47) *Mémoires secrets de Bachaumont,* t. II, p. 166, 30 mars 1767.

premier. Sans doute, grâce à ses relations et à la complaisance en partie calculée des Choiseul, Voltaire est-il parvenu à avoir à sa disposition un ensemble de documents en apparence assez défavorables à Rousseau et dont il eut pu aisément tirer parti s'il eût été plus avisé et plus prudent. Mais sa mauvaise foi, sa précipitation, ses démarches contradictoires n'ont, en fin de compte, réussi qu'à donner au public une impression de confusion et d'incertitude dont Rousseau a en somme bénéficié. Aux yeux de la postérité, tout l'esprit et tous les pamphlets avoués et inavoués de Voltaire ne sauraient prévaloir contre la mise au point, cette fois parfaitement digne et mesurée, que Rousseau rédigea à Wootton le 5 janvier 1767 à l'intention d'un de ses admirateurs, obscur clerc de notaire parisien, dont les attaques de Hume et de Voltaire avaient un moment inquiété la ferveur :

« Je ne me souviens point exactement de ce que j'écrivis il y a vingt-trois ans à M. du Theil : mais il est vrai que j'ai été domestique de M. de Montaigu, ambassadeur de France à Venise, et que j'ai mangé son pain, comme ses gentilshommes étoient ses domestiques et mangeoient son pain : avec cette différence, que j'avois partout le pas sur les gentilshommes, que j'allois au Sénat, que j'assistois aux conférences, et que j'allois en visite chez les ambassadeurs et ministres étrangers ; ce qu'assurément, les gentilshommes de l'ambassadeur n'eussent osé faire. Mais bien qu'eux et moi fussions ses domestiques, il ne s'ensuit pas que nous fussions ses valets. » (48).

Et c'est aussi une impression favorable à Rousseau que nous laisse encore aujourd'hui la lettre touchante (conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel) qui lui fut personnellement adressée, le 26 décembre 1766, par le fils de du Theil, à peu près en même temps qu'il saisissait Fréron de son démenti :

« Jean-Jacques, si vous ne dédaignez pas de rire des vains efforts qu'on fait pour vous nuire, le libelle *Notes sur la lettre*

(48) *Correspondance générale de J.-J. Rousseau*, t. XVI, p. 152, n° 3181. Chauvet [second clerc chez M. De la Rue, notaire, rue Dufour, faubourg Saint-Germain à Paris], à J.-J. Rousseau ....
Ib., t. XVI, p. 199, n° 3216. Réponses aux questions faites par M. [du] Chauvet.

de Mr de Voltaire à Mr Hume vous tombera peut-être entre les mains, vous y verrez citées des lettres écrites par vous et conservées, dit l'auteur, chez les héritiers de M. du Theil. Je suis son fils. Si jamais le hazard vous eût fait connoître mon existence, vous auriez pu me croire complice de ces vils écrivains. Je ne puis supporter cette idée. Si vos lettres ont existé, je ne puis concevoir comment elles sont devenues publiques. Si elles eussent été conservées chez moy, Jean-Jacques, je jure ...par vous-même, je crois jurer sur l'autel de la vérité, jamais elles n'eussent vu le jour sans votre ordre ; en ce moment, si j'oublie votre gloire pour ne sentir que l'horreur de trahir un homme ; si, en vous écrivant, j'eusse sans balancer juré le nom de Hume s'il m'eût paru plus Saint que le vôtre ; si je puis me rendre témoignage que les écrits, les exemples vertueux m'ont inspiré l'amour de la vertu ; Jean-Jacques, réjouissez-vous, dites voilà encore une âme que j'ai rendu vertueuse. » (49).

Certes, ces déclarations sentent un peu la rhétorique du temps et l'on peut sourire du brevet de candidat à la vertu que la naïveté du jeune officier s'y décerne un peu complaisamment, mais il y passe un souffle d'ardeur et de sincérité qui ne peut tromper. Elles restent un témoignage spontané de la confiance et de l'attachement que, malgré ses erreurs et ses faiblesses et les cruelles attaques de ses ennemis, Rousseau continuait d'inspirer à ses disciples : aujourd'hui encore, on n'y saurait rester insensible.

L'histoire de la divulgation des lettres de Venise ayant été ainsi reconstituée, il reste maintenant à apprécier quelle a été, dans cette affaire, la responsabilité des bureaux de Versailles ou de tel de leurs commis en particulier ?

Au début, vraisemblablement rien de plus qu'un excès de complaisance envers un écrivain illustre, qui avait fait jouer, auprès d'un ministre trop accessible, l'influence d'amitiés personnelles : des informations confidentielles extraites d'une correspondance privée ont été transmises à un tiers non qualifié, Voltaire en l'espèce, sans que toutefois ce dernier ait, à ce mo-

(49) *Ib.*, t. I, p. 260, n° 91. Du Theil fils à J.-J. Rousseau.

ment, reçu communication d'aucune pièce de cette correspondance, ni en copie, ni en original.

En mars 1766, les originaux des lettres de Rousseau sont emportés à Genève, dans des conditions, semble-t-il, régulières, avec les dossiers de la médiation. Taulès, secrétaire du médiateur français, est autorisé par son chef à s'en servir auprès de Voltaire.

Au moment jugé favorable, qui coïncide avec le manifeste des médiateurs, il communique à Voltaire une copie de ces lettres, puis finit par en mettre les originaux mêmes, pendant quelques heures, à sa disposition. Cependant, la lettre de Voltaire n° 5564 du 8 novembre 1766 atteste que ces originaux ont été presqu'aussitôt renvoyés à Taulès.

C'est donc à tort que les documents du dépôt des Affaires étrangères imputent à Sainte-Foy la responsabilité de la disparition des lettres de Rousseau (50). Car, s'il est vrai qu'au témoignage de Moreau et de Lancel, commis de son bureau, ces lettres lui ont bien été remises par Taulès, alors commis du dépôt, à une date qui n'est d'ailleurs pas autrement précisée ; s'il est vrai aussi que Sainte-Foy a laissé sans réponse la lettre du 18 décembre 1766 (citée à la note 1 ci-avant) par laquelle Poisson lui avait réclamé les lettres de Rousseau ; s'il est vrai encore que, malgré les instances de Poisson (lettres des 26 novembre, 6 et 18 décembre 1766), Sainte-Foy n'a pas davantage restitué le dossier relatif à la rupture du projet de mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne en 1724, qui lui avait personnellement été remis par Poisson le 13 janvier 1764 (51), toutes ces

---

(50) *Mémoire* (*Dépôt des archives* I, f° 46 de septembre 1811) ; *mémoire de novembre 1825* (*Communication de pièces des archives* I, f° 29 v°).

(51) Les documents qui se rapportent aux pièces d'archives non restituées par Sainte-Foy se trouvent dans son dossier personnel. En voici la liste :

1° *Poisson à Sainte-Foy*, le 26 novembre 1766 : demande la restitution du dossier relatif au renvoi de l'infante. 2° *Inventaire de ce dossier* (6 pièces). 3° *Poisson à Sainte-Foy*, le 3 décembre 1766 : a reçu deux liasses relatives aux affaires de Portugal et des notes sur Genève ; réclame de nouveau le dossier de l'infante. 4° *Poisson à Sainte-Foy*, le 18 décembre 1766 : réclame les trois lettres de Rousseau et, pour la troisième fois, le dossier de

présomptions ne sauraient pourtant valoir contre le témoignage de la lettre de Voltaire du 8 novembre 1766, d'où il résulte qu'à cette époque, les originaux des lettres de Rousseau se trouvaient encore, à Genève, entre les mains de Taulès et que, par conséquent, Sainte-Foy ne les avait pas emportés à son départ du ministère, ainsi qu'on l'en a depuis accusé.

En revanche, cette même lettre de Voltaire du 8 novembre 1766, rapprochée de ce que nous savons, par ailleurs, sur la suite de la carrière de Taulès, est de nature à orienter nos soupçons du côté de ce dernier.

Puisqu'en effet Voltaire a joint les lettres de Rousseau à son billet à Taulès du 8 novembre, ces lettres se sont donc trouvées, au moins à l'origine, classées dans les papiers de Taulès, avec le reste de la correspondance de Voltaire que Taulès, nous le savons, conservait soigneusement (52). Et sans doute, est-il possible qu'à ce moment Taulès n'ait encore eu aucune intention de s'approprier les lettres de Rousseau. Que cette situation

---

l'infante. 5° *Etat des pièces remises, le 13 janvier 1766, à M. de Sainte-Foy,* contenant la liste des six pièces dont se compose le dossier de l'infante.

Ce dernier document porte deux dates, 13 janvier 1766 et 26 juin 1773, et il est de deux écritures différentes.

A l'origine, il n'a constitué qu'un état des pièces (dont se composait le dossier dit de l'infante) et qui avaient été remises à Sainte-Foy, par Poisson lui-même, le 13 janvier 1766 (voir ci-avant documents 1 et 2).

En 1773, ces documents n'ayant pas encore réintégré le dépôt, une nouvelle recherche fut prescrite, le 26 juin 1773, dans les bureaux des jurisconsultes. On en profita pour étendre cette enquête aux trois lettres de Rousseau, dont la mention et les dates furent portées par une main différente au bas de l'état du 13 janvier 1766. Mais (ce qui prouve qu'il s'agit là d'une addition postérieure, provenant d'une personne insuffisamment informée) les lettres y sont indiquées comme ayant été adressées au Comte de Montaigu, ambassadeur du Roi à Venise, alors qu'elles l'avaient été à la Porte du Theil, premier commis.

En face de la mention des lettres de Rousseau, et de la même main, figure la note suivante :

« On a su, en décembre 1766 (cf. lettre de Poisson à Sainte-Foy du 18 décembre, citée note 1 ci-avant) de MM. Moreau et Lancel (commis du bureau de Sainte-Foy) que ces trois lettres avaient été remises par M. le chevalier de Taulès à M. de Sainte-Foy. »

(52) Les lettres de Voltaire à Taulès ont paru pour la première fois à la suite de l'ouvrage posthume de Taulès, publié en 1825, sous le titre : *L'Homme au masque de fer, mémoire historique où l'on réfute les différentes opinions relatives à ce personnage mystérieux, et où l'on démontre que le prisonnier fut une des victimes des Jésuites* (in-8°).

se soit prolongée jusqu'au début de 1767 (date à laquelle, après l'échec de la médiation, Beauteville et Taulès quittèrent précipitamment Genève), et même jusqu'au mois de juillet 1767 (c'est-à-dire pendant toute la période durant laquelle Beauteville garda auprès de lui, à Soleure, son ancien collaborateur de Genève), c'est ce qu'on admettra encore sans difficulté, mais qu'après le retour de Taulès en France dans l'été de 1767 et pendant le séjour de près d'un an qu'il y fit jusqu'à la date de son départ pour une mission secrète en Pologne (juillet 1768), le chevalier de Taulès, ancien commis du dépôt des Affaires étrangères, n'ait pas songé à restituer à ce dépôt des documents dont il était mieux placé que personne pour connaître l'origine et apprécier la signification, qu'il n'y ait pas davantage songé, après son retour de Pologne (octobre 1768) et pendant toute la période où il fut de nouveau employé, au dépôt même de Versailles, à la rédaction de mémoires historiques sur la Suisse (1769), c'est ce qui passe évidemment les bornes de la vraisemblance (53). Toutes les apparences nous conduisent ainsi à soupçonner Taulès d'avoir conservé les lettres de Rousseau en connaissance de cause. Ce serait donc soit à lui, soit à sa succession (il mourut en 1820), que le marquis Fortia d'Urban, premier possesseur connu de ces documents, les aurait achetés (54). Ainsi, l'indélicatesse dont Taulès paraît s'être rendu coupable

(53) Sur le départ de Beauteville et de Taulès, qui quittèrent Genève incognito pour Soleure, en s'arrêtant au passage à Ferney, cf. *OE. C. Corr.*, t. 45, n° 6646 (A Hennin), 2 janvier 1767, p. 3 ; et *Ib.*, n° 6651 (A Frédéric II), 5 janvier 1767, p. 9.

Sur le retour de Taulès en France, cf. *Dossier personnel*, Lettre du ministre à Taulès, le 15 juillet 1767.

Sur les dates de sa mission en Pologne, *Ib.*, Lettre de Taulès au Ministre, du 21 septembre 1768.

Sur sa rentrée au dépôt en vue de la rédaction d'un mémoire sur la Suisse, cf. notamment *Ib.*, lettre du Ministre au chef du dépôt des Affaires étrangères du 25 septembre 1769 ; Etat des volumes de la correspondance de Suisse prêtés à Taulès.

En 1771, Taulès passa au ministère de la marine qui le nomma consul général en Syrie et Palestine. Il prit sa retraite en 1779, pour raison de santé.

(54) Dans une note de l'article de Sevelinge sur J.-J. Rousseau, publié en 1825 par L. G. Michaud, dans le tome XXIX de la *Biographie universelle ancienne et moderne* (p. 130), le marquis de Fortia d'Urban, érudit et collectionneur français (1756-1843), déclare posséder l'original de la lettre de

a bien été commise dans son intérêt personnel et non, comme on aurait pu un moment être tenté de le croire, dans celui de la secte philosophique dans son ensemble ou de tel philosophe en particulier.

A considérer, d'autre part, d'une manière plus générale, l'épisode dont nous avons essayé de retracer l'histoire, on ne peut s'empêcher de constater combien le gouvernement de Choiseul, si attentif qu'il se montrât à ne pas heurter de front l'opinion des publicistes, des écrivains et des philosophes, manifestait encore d'indépendance à leur égard.

On jugera du ton sur lequel Choiseul n'hésitait pas à s'exprimer, même lorsqu'il s'adressait à Voltaire à qui il n'a cependant ménagé ni les complaisances, ni les flatteries, ni les caresses, en relisant le billet par lequel le ministre notifiait « à sa chère marmotte » son refus de laisser publier officiellement le texte des lettres de Rousseau.

De même, à propos d'une des tentatives d'intervention du patriarche de Ferney dans les affaires de Genève, le chevalier de Beauteville, ambassadeur de la médiation, ne craignait pas de lui faire écrire, le 1er mai 1766, par son secrétaire Taulès, un

---

Rousseau à du Theil, du 8 août 1744, relative à ses démêlés avec le comte de Montaigu.

D'autre part, une note de Beuchot, à la page 390 du LXIIIe volume des *Œuvres de Voltaire,* publiées chez Lefèvre en 1833, signale que les originaux des trois lettres de Rousseau des 8 août, 15 août et 11 octobre 1744 sont aujourd'hui dans la possession du marquis de Fortia. Si, donc (comme l'assure par ailleurs Beuchot, dans une note de son édition des œuvres complètes de Voltaire, *Correspondance,* tome 63, p. 104, n.) Taulès est mort en 1820, c'est donc à lui directement, ou à sa succession, que le marquis de Fortia d'Urban aurait acheté les lettres de Rousseau.

De la collection Fortia d'Urban, ces originaux passèrent à celle d'Alfred Morrisson à Londres. Ils y étaient encore en avril 1912 où ils furent mis à la disposition des éditeurs de la correspondance générale de Rousseau, pour la collation du texte de ces trois lettres.

En mai 1919, lors de la quatrième vente, à Londres, de la collection Morrisson, ces mêmes originaux furent achetés par M. Henry Fatio, et c'est apparemment chez cet érudit génevois que M. Alexis François eut l'occasion d'en prendre connaissance (R.H.L.F., 33e année, n° 2, p. 179).

En juin 1932, la collection Fatio fut achetée par M. Desgranges, libraire à Paris. Celui-ci a vendu le volume, dans lequel avaient été reliées les lettres, à un amateur italien, à la mort duquel elles ont dû passer en Italie.

obscur commis plus jeune que lui de plus de trente-cinq ans, ces quelques lignes d'une ironie encore plus cinglante :

« Son Excellence est très affligée d'entendre souvent parler de vous à cette occasion ; votre repos lui est aussi précieux que votre gloire. Elle voudrait que vous vous bornassiez à jouir tranquillement de l'admiration que le monde a pour vous.

« Votre seul nom, Monsieur, donne toujours un mouvement trop violent aux affaires, et il serait à craindre qu'en voulant trop fortement le bonheur des hommes, vous ne contribuassiez au contraire qu'à les rendre encore plus malheureux. » (55).

A la vérité, en recevant ce billet, M. de Voltaire eût pu s'appliquer, à son tour, le passage de sa lettre à M. Hume du 24 octobre 1766 où il disait du pauvre Jean-Jacques :

« Voilà un philosophe assez peu respecté... Je lui conseille de faire graver au bas de sa statue les paroles de l'ambassadeur au philosophe. »

Amédée OUTREY.

---

(55) Taulès, *L'Homme au masque de fer*, p. 220.

LAMARTINE ET LE PIÉMONT

(24 FÉVRIER-10 MAI 1848)

La politique étrangère de Lamartine s'est vue souvent critiquée, à l'occasion du Centenaire de la Révolution de 1848 comme avant. Certains n'y voient que poudre aux yeux, velléités d'action, assurances verbales, manière équivoque et feutrée. Des historiens italiens ont repris les griefs connus : propagande républicaine, visées sur la Savoie, formation d'une inquiétante armée des Alpes.

Ces jugements ne paraissent pas sans appel (1).



Le 24 février 1848, Lamartine prit la charge du ministère des Affaires étrangères. Il a dit (2) combien il y fut le maître : « Il gouvernait de son côté avec une indépendance absolue la politique extérieure et la partie de l'esprit public qui correspondait à ses vues. Chaque ministre était souverain dans son

(1) Le sujet a été souvent abordé. Notre désir étant, non de polémiquer avec nos prédécesseurs, mais de ne tenir compte que des documents, nous citerons les auteurs à qui nous les empruntons. Nous regrettons de n'avoir pu consulter dans les grandes bibliothèques parisiennes le tome de l'importante *Storia del Risorgimento* de M. Spellanzon où est exposée la période dont nous traitons ici. Nous exprimons notre vive gratitude à MM. Pouthas et Vidal à l'amitié de qui nous devons la communication de la *Correspondance diplomatique entre Lamartine et Bixio*, qu'ils publieront bientôt. Il est à souhaiter que soient également imprimées par nos confrères d'Italie les lettres échangées entre l'ambassadeur piémontais Brignole et le ministre Pareto.

(2) Cf. son *Histoire de 1848*, II, 134.

centre d'action. On ne se soumettait mutuellement que les questions très graves qui se rattachaient à la politique d'ensemble du gouvernement ». Ainsi furent discutés par le Conseil du Gouvernement les termes de la circulaire que Lamartine avait rédigée pour être adressée aux représentants diplomatiques de la France. Cette circulaire du 4 mars 1848 est souvent évoquée, mais certains passages, qui paraissent définir l'essentiel de la politique de Lamartine, doivent être rappelés. D'abord la phrase relative aux traités de 1815 et dont la seconde partie, où s'affirme le désir d'imposer une négociation, est parfois négligée à tort : « les traités de 1815 n'existent plus que comme des faits à modifier d'un accord commun et la République déclare qu'elle a pour droit et mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications ». On remarquera que dans l'énumération des cas où la République se réservait d'en appeler aux armes, l'Italie avait la plus large part : « ...si les Etats indépendants de l'Italie étaient envahis, si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures, si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne... ». Enfin Lamartine définissait la propagande du nouveau régime : « La République... ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie... ». M. Bourgin (3) a résumé l'effet produit : « En France, à l'étranger, dit-il, on admettait bien que le manifeste était une déclaration de paix : Londres, Munich, Francfort et même Vienne ». Dans son *Journal* (4), Normanby ne doute pas de la sincérité de Lamartine, mais ajoute : « je ne crois pas que ses collègues partagent son désir ardent de maintenir la paix de l'Europe ».

---

(3) Cf. G. Bourgin, *Adolphe de Circourt. Souvenirs d'une mission à Berlin en 1848*, p. LII.
(4) Cf. Normanby, *Une année de révolution*, I, 256.

Lamartine repoussait l'idée d'une guerre pour de multiples raisons que Garnier-Pagès (5) a redites après lui. Il y était opposé par principe : « la guerre... est un meurtre en masse », et par expérience : « La République périrait sous la première victoire éclatante qu'elle remporterait... », ou encore : « Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté... ». Il avait la conviction que « si la France attaquait la première, cette agression serait le prétexte et le signal inévitable d'une coalition des armées et d'une ligue de rois contre la République ». Il voulait attendre l'appel des peuples dont la méfiance envers une France conquérante, justifiée par les guerres de l'Empire, était prête à se réveiller ; ne valait-il pas mieux laisser aux peuples le soin et l'honneur de recouvrer leur indépendance ? D'ailleurs Lamartine, il l'a dit lui-même, « ne croyait pas, ne désirait pas que les peuples mal préparés passassent du premier bond à la République. Il suffisait à la France que l'esprit des peuples dont elle était immédiatement entourée s'introduisît par des institutions constitutionnelles dans leur propre gouvernement, comme un élément de fraternité, de solidarité et de paix avec la France ».

Lamartine repoussait encore l'idée d'une guerre parce qu'il savait la faiblesse de l'armée française. Garnier-Pagès se refusait à mobiliser un million d'hommes « qu'on arracherait à la misère pour les envoyer à la gloire », mais on était bien loin de pareils effectifs. Pour enlever à certains monarques européens la tentation d'attaquer la jeune République, il fallait l'armer sans retard. Lamartine s'est vanté d'en avoir pris l'initiative, et Garnier-Pagès (6) l'a confirmé. Un comité de généraux, créé le 3 mars, discuta le 6 avec le Conseil du Gouvernement. Lamoricière affirma qu'à première vue il n'y avait en France pas plus de 60.000 hommes à mettre en ligne. Or Lamartine demandait 30.000 hommes dans la région de Lyon (Armée des Alpes), 20.000 à la frontière du Var, 15.000 aux Pyrénées, 150.000 sur le Rhin,

(5) Cf. Lamartine, *op. cit.*, II, 13, et Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, VI, 253.

(6) Cf. Lamartine, *op. cit.*, II, 43 à 51, et Garnier-Pagès, *op. cit.*, VI, 268-270.

en tout 215.000. Séance tenante fut formée une commission pour l'organisation de la Défense Nationale que présida Arago ; celui-ci promit le 13 mars d'avoir 247.000 hommes disponibles un mois et demi plus tard, avec les chevaux, le matériel, les vivres et l'équipement nécessaires. Les importants crédits indispensables furent demandés au ministre des Finances qui répondit « que pour défendre les peuples d'Italie, d'Allemagne et de Pologne, pour repousser l'invasion de la France et la sauver d'un nouveau Waterloo, pour assurer le triomphe à la Révolution, à la République, il ne doutait pas de surmonter la pénurie du Trésor ». Les plans du gouvernement allaient, d'après Lamartine, au-delà de ce premier chiffre ; il comptait disposer de 400.000 combattants au 1er juin, de 500.000 avant la fin de l'année.

Il fallait gagner du temps pour gagner des forces, a écrit Lamartine, dont l'insistance pour le réarmement de la France est signalée par tous les comptes rendus des séances du Conseil, le 29 mars notamment. On peut deviner son plan : lorsque la France aura refait des forces militaires qui lui vaudront le respect, lorsqu'elle aura retrouvé des relations confiantes avec l'Angleterre et la Prusse et des alliances avec la Suisse et les Etats Italiens, lorsqu'elle aura donné avec l'élection d'une Assemblée Constituante au suffrage universel le modèle d'une révolution sans effusion de sang, alors, mais alors seulement, la République Française pourra exercer à l'extérieur une action plus vigoureuse et essayer de refaire la carte des régimes européens dans un congrès. Savoir attendre, sans cesser de se renforcer pour l'action, voilà la pensée de Lamartine, en Italie comme ailleurs, dans les premières semaines de son ministère. Il confia aux agents diplomatiques son plan (7) : « Attendre avec dignité l'Angleterre, rechercher la Prusse, observer la Russie, calmer la Pologne, caresser l'Allemagne, éviter l'Autriche, sourire à l'Italie sans l'exciter..., ne tromper personne ni par de vaines craintes, ni par de vaines espérances... ».

(7) Cf. Lamartine, *op. cit.*, II, 29-30.

La situation en Italie au début de mars 1848 permettait cette attitude patiente. Les Siciliens étaient seuls en armes, dressés depuis janvier contre le gouvernement du Roi de Naples. Pour les grands états, c'était une rebellion plus que le début d'une révolution européenne et l'on crut pendant deux mois à la possibilité d'un accord de compromis entre Ferdinand II et la Sicile. Une médiation fut envisagée, dont, écartant la France, Palmerston, Napier et lord Minto se réservèrent la conduite ; leur échec fut patent à la fin mars. Les Siciliens voulurent alors l'indépendance de leur île dont ils demandèrent la reconnaissance par les grandes puissances. Lamartine fit la sourde oreille, désireux de ne pas engager déjà la France et convaincu par ailleurs, comme beaucoup de Français, qu'une Sicile séparée de Naples deviendrait un autre Portugal, une nouvelle zone d'influence anglaise. Le 15 mars, il donna pour instructions à Levraud, nouveau représentant de la France à Naples, de commenter les principes de la circulaire du 4 mars ; le 17 avril il lui écrivit son désir persistant d'un arrangement (8) : « Le Gouvernement de la République ne croit pas devoir intervenir dans les conflits intérieurs des gouvernements et des peuples et je n'ai point hésité à exprimer le désir que nous avons de voir le différend qui existe entre les deux Siciles s'arranger de façon à prévenir une séparation absolue et par cela même regrettable dans l'intérêt de l'indépendance et de la puissance de l'Italie ». Lamartine souhaitait que se formât une Ligue des états italiens ; une querelle ou, pis encore, un divorce entre Naples et la Sicile ne pouvait que nuire à ce projet. Aussi, lorsqu'il demanda le 21 mars, à Arago, chargé du ministère de la Marine, l'envoi sur les côtes d'Italie de la flotte française en Méditerranée (9), il lui parla d'une mission essentiellement pacifique et ajouta : « M. l'Amiral Baudin n'a point de propagande proprement dite à faire. Sa mission n'a d'autre but que de montrer à l'Italie le pavillon d'une puissance amie, profondément sympathique à la

(8) Cf. Arch. Aff. étr. Naples, publié par S. Mastellone, *Le relazione diplomatiche tra la Francia e Napoli da gennaio a luglio 1848,* in Archivio Storico Napoletano 1947-48.

(9) Cf. G. Bourgin, *op. cit.*, p. LIV et sq.

cause de sa nationalité et de son indépendance... ». Les instructions à Baudin, rédigées par Lamartine le même jour, lui disaient de montrer le pavillon de la France « aux peuples et aux gouvernements de l'Italie comme un symbole et comme un gage d'amitié fraternelle, (de) leur prêter par là force, concours, appui moral... ». Elles résumaient, à propos de la Sicile, la position de la France et signalaient la démarche faite à Londres contre toute apparence de protectorat britannique à Palerme ; là-dessus Baudin devait se taire et se borner à se féliciter de la cessation des hostilités entre Siciliens et Napolitains. La flotte quitta les îles d'Hyères le 13 avril sans que les instructions données à son chef aient été modifiées. Lamartine maintint donc bien, vis-à-vis des Napolitains et des Siciliens, les principes de non-intervention et d'honnête prosélytisme qu'il avait proclamés.

Il en fut de même vis-à-vis du Piémont. Si, dès le 6 mars, Lamartine avait demandé 30.000 hommes immédiatement organisés en Armée des Alpes et prêts à entrer en Italie, ainsi que 20.000 soldats de vieilles troupes à la frontière du Var, c'était parce qu'il craignait une agression autrichienne entraînant le gouvernement de Turin. Il a écrit que « la guerre de principe existait, quoique non déclarée, entre Vienne et Paris » et qu'il eut à ce propos un entretien franc (10) avec l'ambassadeur d'Autriche Apponyi. Le Secrétaire général au ministère des Affaires étrangères, Jules Bastide, portait déjà peut-être sur Charles Albert le jugement qu'il résuma dans l'expression *carbonaro rénégat*, mais rien de pareil n'est attribué à Lamartine. Dès le début de mars, il assura au comte Martini qu'il ne ferait pas de propagande et le propos fut rapporté à Charles Albert. Le 10 mars, chargeant Bixio (11) d'une mission officieuse à Turin, il le priait d'y faire ressortir ce que la politique française avait « de moral et de généreux, de rassurant pour l'indépendance des nations, pour le maintien de tous les droits et pour la sécu-

(10) Cf. Lamartine, *op. cit.*, II, 172-173.

(11) Cf. Arch. Aff. étr. Turin, Corr. dipl. 321. — Toutes les citations extraites des lettres échangées entre Bixio et Lamartine sont tirées de ce recueil.

rité de tous les gouvernements ». Le 15 mars, Bixio, nommé secrétaire de légation, se voyait rappeler les mêmes principes ; Lamartine lui disait son espoir : « Les institutions libérales que vient d'obtenir la Sardaigne, le besoin qu'elle doit éprouver de les développer pacifiquement et dans toute la plénitude de son indépendance, sa situation assez critique vis-à-vis de l'Autriche, l'intérêt qu'elle a comme nous et plus encore que nous à ce que l'Italie soit libre et indépendante, lui créent plus que jamais des liens de sympathie, d'affinité et d'union avec la France ». Dans une circulaire du 13 mars aux Consuls de France dans les Etats Sardes, le ministre avait dit la République « désintéressée de toute vue d'ambition et pure de toute pensée de conquête ». Il voulait la paix générale et la recommandait aux Piémontais. L'ambassadeur sarde à Paris, Brignole Sale, dit dans sa dépêche du 17 mars 1848 que Lamartine se déclarait opposé à une levée d'armes contre l'Autriche (12). A cette date la nouvelle des émeutes de Vienne n'était pas encore connue. Elle l'était le 20 mars quand le ministre reçut Vincenzo Gioberti et le conjura de déconseiller au cabinet sarde de tirer parti de l'occasion pour « attaquer la Lombardie », disant que cela aurait changé la position de la France vis-à-vis des puissances germaniques et provoqué une guerre générale ; ainsi auraient été détruites les espérances que l'on avait de « pourvoir à l'indépendance italienne et à un renouvellement de l'Europe par la voie d'un Congrès... », écrivit Gioberti le jour même à Roberto d'Azeglio à Turin (13). Cette idée de paix et de négociation générale fut exprimée, le 20 mars encore, par Lamartine à une délégation de Savoisiens dans une longue phrase : « Si, indépendamment de nous, la paix du monde venait à se rompre par une atteinte à l'indépendance de l'Italie, nous volerions à son secours, nous délivrerions l'Italie, nous joindrions notre drapeau au vôtre et si ensuite la carte de l'Europe venait à être déchirée sans nous et contre nous, soyez convaincus, citoyens savoisiens, qu'un fragment de cette carte resterait dans vos mains et dans

---

(12) Cf. Chiala, *Vita del generale Dabormida*, p. 408, n. 2.
(13) Cf. Massari, *Carteggio Gioberti*, III, 55.

les nôtres, et que nous mettrions le poids de vos cœurs dans la balance où l'Europe et votre gouvernement lui-même pèseraient les territoires dont se composerait le nouvel équilibre européen ! ». On n'a pas remarqué que Brignole Sale, malgré toute sa défiance, ne semble pas avoir protesté contre ces mots où certains aujourd'hui veulent voir une poussée expansionniste... Le 21 mars, les instructions de Lamartine à l'amiral Baudin révélaient le désir de ne pas gêner le gouvernement sarde en indiquant Livourne, et non Gênes, pour première escale après le départ de Toulon et d'Hyères. Le 22 mars, Arago (14) était plus net encore : « De Toulon vous vous rendrez devant Livourne en évitant scrupuleusement d'entrer à Gênes ». Le 29 mars, l'amiral accusait réception des ordres donnés en les commentant : « Le Roi de Sardaigne mérite certainement que nous ne lui causions aucun embarras, et je comprends parfaitement la réserve bienveillante qui vous porte à éviter de nous faire paraître en forces devant une population nombreuse et ardente comme celle de la grande ville de Gênes... ».

Ainsi les documents semblent concorder et prouver que Lamartine, dans le premier mois de son ministère, eut bien une politique italienne, liée à sa politique générale : maintenir la paix, armer la République Française pour la faire respecter mieux, éviter toute propagande et favoriser l'extension des libertés par l'exemple d'une France républicaine sage et forte, préparer une vaste négociation d'où sortirait une Europe nouvelle. Durant cette période, Charles Albert ne fit exprimer aucune réserve, ni par ses ministres, ni par son représentant à Paris, et cela mérite d'être noté.

⁂

Les Italiens n'eurent pas la longue patience que leur conseillait Lamartine. L'exemple donné le 24 février par les Français eut plus de pouvoir que les avis répétés de leur ministre

(14) Cf. F. Boyer, *La Marine de la Seconde République et la Révolution sicilienne de février à juillet 1848*, in Etudes d'Histoire Moderne et Contemporaine, Paris, 1948, pp. 184-203.

des Affaires étrangères. Cela parut surtout dans l'Italie du Nord où les Milanais, soulevés le 18 mars contre la domination autrichienne, se donnèrent un gouvernement provisoire dans la nuit du 22 au 23, tandis que les Vénitiens, en mouvement depuis le 17, proclamèrent la République le 22 mars. A la sollicitation des Milanais, Charles Albert déclara la guerre à l'Autriche le 23 mars.

Le *Journal des Débats* ne publia ces nouvelles que le 29 mars. Lamartine, probablement informé plus tôt, fit ce jour-là un exposé au Conseil du Gouvernement ; il fut décidé de persévérer dans la politique déjà définie : pas d'intervention spontanée de la République Française. D'où la froideur intentionnellement montrée par le ministre (15) à Brignole Sale venu lui annoncer l'entrée en guerre du Piémont : « L'approuver ? C'était prendre l'engagement tacite d'en suivre les éventualités et faire une guerre indirecte à l'Autriche. La blâmer ? C'était décourager la tentative de l'indépendance italienne par l'Italie elle-même ». Bientôt d'ailleurs toute l'Europe connut la fière affirmation de Charles Albert : *Italia farà da se !*

Etait-ce possible ? Dès les premiers jours, des Italiens escomptèrent l'aide française. L'audience demandée le 27 mars au Gouvernement Provisoire par une députation de l'Association Nationale Italienne avait le sens profond d'un appel auquel répondit Lamartine : « Allez dire à l'Italie qu'elle a des enfants aussi de ce côté des Alpes ! Allez lui dire que, si elle était attaquée dans son sol ou dans son âme, dans ses limites ou dans ses libertés, que, si vos bras ne suffisaient plus à la défendre, ce ne sont plus des vœux seulement, c'est l'épée de la France que nous lui offririons pour la préserver de tout envahissement... ». Le 28 mars, Gioberti écrivait de Paris à son ami Pinelli en Italie : « Ne pense-t-on pas à l'alliance française ? Lamartine me dit, il y a une semaine, qu'au premier signe les soldats français étaient prêts à descendre en Lombardie ». Or le Gouvernement provisoire lombard sentait sa faiblesse et, si, dans son appel du 25 mars aux volontaires de tous les pays, il ne

(15) Cf. Lamartine, *op. cit.*, II, 278-279.

nommait que les Suisses et les Polonais, il rédigea dès le 27 une lettre officielle pour les gouvernants français, présentée à ceux-ci le 9 avril par l'envoyé milanais Porto : il y était parlé avec précision d'une cession d'armes (16) par les services de l'Etat français à Toulon, mais les Lombards ne bornaient pas là leurs espoirs : « C'est à ce gouvernement (de la France) qui a déclaré solennellement vouloir venir en aide à toutes les nationalités opprimées et en hâter la délivrance, c'est au gouvernement de la nation la plus brave et la plus généreuse du monde de trouver le moyen de nous aider dans nos circonstances difficiles ». Le 30 mars, il fut décidé à Milan d'envoyer un représentant à Paris ; Ludovico Frappoli, un mazzinien modéré, fut nommé le 6 avril et chargé « de faire sentir en toute occasion combien est profonde notre sympathie pour la grande et généreuse nation française ».

Même attitude à Venise dont le Gouvernement provisoire écrivit le 28 mars à celui de Paris : « Les secours venant d'un pays dont Lamartine est ministre ne sauraient être dangereux ». Deux jours plus tard, Tommaseo précisait à Lamartine : « Nous avons besoin d'armes sur-le-champ ». De Turin, le 7 avril, Bixio transmit, de la part des gouvernants lombards Casati et Litta, la prière que la flotte française fît une imposante démonstration devant Trieste pour alléger la pression autrichienne dans le Milanais. Le 9 avril les Vénitiens Nani et Zanardini arrivaient à Paris pour obtenir de la Seconde République des armes et un bateau.

L'atmosphère était bien différente à Turin. Lorsque Bixio y arriva le 25 mars, ce fut pour apprendre la déclaration de guerre à l'Autriche et l'envoi d'une note de Charles Albert à toutes les légations, celle de France exceptée, où il déclarait que : « alarmé des tendances républicaines d'une partie de la population lombarde, il croyait rendre service à la cause des monarchies européennes en dirigeant le mouvement pour arri-

(16) Cf. F. Boyer, *Les fournitures d'armes faites par le gouvernement français aux patriotes italiens en 1848 et 1849*, in Rassegna Storica del Risorgimento Janv.-Déc. 1950.

ver à le maîtriser ». Comment dès lors le Roi du Piémont pourrait-il accepter l'appui de la Seconde République, dont l'intervention, même la plus réduite, devait, pensait-il, saper les bases de son trône et surtout encourager la naissance à Milan d'une république sœur ?

Bixio pouvait-il dissiper cette défiance ? A quarante ans, il débutait dans la diplomatie, après avoir été médecin, journaliste (il fonda la *Revue des Deux Mondes* avec Buloz en 1830), et participé à la révolution de 1830, puis à l'opposition contre Louis-Philippe. Né sur la côte ligure, Français de cœur, Bixio paraissait bien choisi pour gagner à la politique française la sympathie du Piémont. Lamartine (17) l'a couvert d'éloges : « Neuf dans les affaires, il montra qu'on naît diplomate... Il ne fit pas une faute dans une situation où les négociateurs les plus consommés en auraient fait ». On a généralement répété ces louanges, mais elles paraissent exagérées et l'habileté de Bixio douteuse. N'ayant pu voir Pareto, ministre sarde des Affaires étrangères, dès le 25 mars, il obtint une première audience le 28. Dès cette entrevue (18), il fournit à son interlocuteur en lui communiquant deux informations, dont une fausse, deux motifs de se défier de la France. Il annonça la prochaine croisière de la flotte française et ses évolutions « probablement devant Gênes », alors que l'on sait comment Lamartine et Arago l'avaient interdit à Baudin. Sur les protestations de Pareto, il promit de demander à Paris la suppression de cette escale qui n'existait que dans son imagination. Bixio déclara ensuite que le Gouvernement Provisoire avait donné l'ordre de faire venir plusieurs régiments de l'Algérie et que ces troupes allaient être cantonnées dans le département du Var. Pareto s'inquiéta fort de cette présence aux frontières de l'état sarde, et Bixio ne trouva pas, pour le rassurer, les mots convenables. Résultat de l'audience : Pareto écrivit à Brignole Sale pour qu'il demandât à Paris l'éloi-

(17) Cf. Lamartine, *op. cit.*, II, 167-168.

(18) Cf. Arch. Aff. étr. Turin, Corr. dipl. 321, p. 28. Le 29 mars, Bixio écrit à Lamartine qu'*on* venait d'annoncer cette nouvelle à Pareto, mais celui-ci, s'adressant à Abercromby, dit nettement l'avoir apprise de Bixio. Cf. Chiala, *op. cit.*, p. 410.

gnement de ces troupes et il confia sans retard ses craintes à Abercromby, représentant à Turin de l'Angleterre « la plus fidèle et plus constante alliée » du Piémont... Fâcheux début pour le diplomate français ! Le comprit-il ? Non, sans doute, et sa dépêche du 31 mars montre qu'il ne surmontait pas la méfiance de Pareto : « Le ministre des Affaires étrangères, que je vois tous les jours, ressent plus de frayeur de la contagion des idées républicaines que des armes de l'Autriche, et le corps d'armee de Radetzky l'intimide moins que la présence, annoncée par les journaux, des troupes de la République sur le Var ».

L'affaire de Chambéry accrut les inquiétudes du gouvernement piémontais. Des Savoisiens vivant en France voulaient libérer de la monarchie sarde leur province, la manifestation du 20 mars à Paris l'avait montré. Dans les départements limitrophes de la Savoie régnait la même agitation, ce qui explique la réflexion que Garnier-Pagès prête à Lamartine dans la séance du 29 mars : « Avant six semaines la Savoie demandera sa réunion à la France ». Quelques Savoyards, rassemblés à Lyon vers le 27 mars, organisèrent, malgré les conseils d'Emmanuel Arago, commissaire du Gouvernement Provisoire dans le Rhône, une marche sur Chambéry. Arago leur refusa le droit d'emporter des armes ; mais certains, une cinquantaine peut-être sur huit cents environ, eurent cependant des fusils. Le 1er avril Lamartine avait rassuré Brignole Sale qui lui parlait de 800 hommes en armes. Dans un télégramme du même jour, Bixio exprimait la pénible impression ressentie à Turin. Contre l'espoir de Lamartine, Emmanuel Arago ne dispersa pas la colonne en marche ; quittant Lyon le 30 mars, elle entra dans Chambéry le 3 avril et domina la ville quelques heures seulement ; ses membres furent emprisonnés ou chassés. L'émotion fut vive à Paris comme à Turin. Les entretiens et les lettres se multiplièrent entre les gouvernants. Lamartine put, en toute honnêteté, affirmer qu'il n'avait pas favorisé cette invasion ; il reçut d'ailleurs bientôt du Gouvernement le droit d'ordonner la dispersion des rassemblements d'étrangers suspects. Mais certains en France critiquèrent sa loyauté, tel le Commissaire pour les départements de l'Ain et du Jura, A. Petetin, qui écrivit de Belley, le 6 avril,

à Lamartine (19) lui-même : « J'en suis à regretter amèrement de n'avoir pas suivi l'instinct du peuple. Ici encore il avait raison contre notre prudence... J'aurai longtemps le remords de cette faute. Je l'ai faite pour m'être pénétré du principe que vous avez admirablement développé devant la députation savoisienne... ». Peut-on demander témoignage meilleur de la sincérité de Lamartine ?

Quels que soient les avatars des relations franco-piémontaises, la guerre entre Charles Albert et l'Autriche posait la question de l'intervention française, surtout si les troupes du Piémont étaient trop faibles. Dès sa première entrevue avec Pareto le 28 mars, Bixio s'était étonné « du contraste de l'audace de l'entreprise et de l'insuffisance des moyens » et il avait ajouté dans sa dépêche du 29 à Lamartine : « M. Pareto semblait du reste parfaitement rassuré sur les chances et l'issue de la guerre entreprise par son souverain. Il doutait à peine que l'armée sarde battît l'Autriche dans les plaines de Lombardie et ne s'inquiétait en aucune façon des suites d'un échec possible. Cette sécurité m'alarmant au dernier point, je demandai à M. Pareto s'il avait une réserve prête en cas de défaite. Il me fut répondu que d'ici quelques jours on se proposait de la convoquer. J'insistai ; je demandai de plus si la population tout entière était sur pied, en éveil, prête à être armée en cas d'invasion. Ce langage étonna et ne fut pas compris ». Et l'envoyé français demandait à son ministre en revenant sur « cet état de défiance évidente manifesté par le Roi et ses ministres » : « Faut-il essayer de porter quelques lueurs dans les esprits aveuglés ? Faut-il laisser les destinées s'accomplir et la fatalité militaire changera-t-elle la face de la question ? ». Le sens de la réponse de Lamartine fut défini en marge du texte de Bixio, le 3 avril sans doute : « Ces informations nous paraissent bien conformes à nos prévisions. Il faut insister vivement sur la nécessité de compléter le mouvement en avant de la Sardaigne puisqu'il est engagé. La France n'interviendra que si l'Italie l'appelle ».

(19) Cf. Arch. Aff. étr. Turin, Corr. dipl., 321, p. 38-39.

Or, si Turin refusait de lancer cet appel, en était-il de même à Milan et à Venise ? On en pouvait douter. Les termes de la lettre du Gouvernement provisoire lombard, que Porto remit le 9 avril à Lamartine, inquiétèrent très fort Abercromby qui alerta Pareto et put relater le 14 avril à Palmerston (20) « qu'une dépêche sévère avait été écrite aux Milanais, exigeant qu'une communication immédiate fût faite à Paris, rétractant d'une manière énergique et positive, toutes avances d'une intervention française pour aider à l'émancipation de l'Italie de la domination étrangère ». Les Vénitiens auraient mérité la même semonce anglo-piémontaise, car Manin (21) disait le 8 avril au consul français Limperani : « qu'au besoin on aurait recours à l'héroïque générosité de la France, que dès à présent cependant on aurait été heureux de voir quelques bâtiments de la marine française se montrer dans l'Adriatique... ». Mieux que cela : Brignole Sale écrivait à Pareto le 25 avril que Montalembert avait reçu du ministre des Affaires étrangères de Venise une dépêche lui demandant d'user de son influence pour empêcher Charles Albert de s'emparer de la Lombardie ; l'ambassadeur sarde le tenait de Montalembert lui-même.

Aux demandes d'armes adressées par Milan et Venise, le Gouvernement français répondait avec célérité et générosité, malgré son propre programme de réarmement. Mais les allusions à son intervention ne pouvaient le laisser indifférent. Le 7 avril, Bixio renouvelait l'expression de son pessimisme : « Il règne à Milan comme à Turin la plus folle et la plus dangereuse confiance... Il faut avouer que les fanfaronnades enfantines qu'on entend ici à chaque pas ne sont guère de saison ». Il signalait les lignes de repli stratégique : l'Oglio, l'Adda, Alexandrie et ajoutait : « Mais à Alexandrie la question devient française de droit ». La clairvoyance de Bixio était louable, mais il est bien regrettable qu'il n'ait jamais trouvé les mots qu'il fallait pour convaincre les ministres sardes que mobiliser sans retard toutes leurs forces militaires était le meilleur moyen de

(20) Cf. Greer, *L'Angleterre, la France et la Révolution de 1848*, p. 220-221.
(21) Cf. Manin, *Documents*, éd. Planat, I. 186.

vaincre vite et de rendre ainsi inutile l'intervention de la France... Ce pessimisme et les appels à peine voilés de Milan et de Venise sont les causes d'une démarche célèbre de Lamartine dont nul historien n'a déterminé les prodromes.

Les premières mesures du réarmement français produisaient leur effet ; le ministre de la Guerre le dit au Conseil du Gouvernement le 5 avril ; il obtint le 6 des crédits pour la fortification des côtes. L'Armée des Alpes se rassemblait, comptant 40.000 hommes vers le 10 avril. Fallait-il la mettre en mouvement ? Militairement et politiquement il n'y avait que des avantages à ce que les Français vinssent en Italie alors que Piémontais, Milanais et Vénitiens avaient encore l'élan des premiers succès ; attendre la défaite italienne pour intervenir, c'était doubler les difficultés de l'entreprise. Charles Albert, jusque là réticent, engagé un peu vite par son *Italia farà da se,* désirait peut-être qu'on lui forçât la main... Alors, à la séance du 11 avril, dit Garnier-Pagès : « Lamartine, avec le coup d'œil rapide d'un homme d'Etat, vit le moment favorable marqué par la Providence, et, interprétant les demi-confidences du gouvernement de la Lombardie comme l'expression d'un vœu, contenu seulement par l'influence et la présence du Roi de Piémont, il soumit au Gouvernement Provisoire de la République Française cette lettre significative tracée à l'instant même sur la table du Conseil (22) et adressée au Chargé d'affaires à Turin :

Paris, 11 avril 1848,

Monsieur,

« Les événements d'Italie nous inquiètent assez pour nous faire penser à l'éventualité de la descente d'un corps d'observation en Piémont, avec le consentement préalable du gouvernement sarde ou même en devançant au besoin cette demande. Ne communiquez point ces inquiétudes au gouvernement de

---

(22) Cf. Garnier-Pagès, *op. cit.*, I, 237. La minute de cette lettre ne se trouve pas dans le recueil n° 231, Turin, Correspondance diplomatique aux Archives des Affaires étrangères.

Turin, mais tâchez de savoir, par voie de conversation ou autrement par voie indirecte, si, dans le cas d'une marche d'un corps d'armée français par la Savoie, les forts qui se trouvent sur la route de la Maurienne comme Brumont et autres feraient feu sur nous... »

Ce texte, adopté à l'unanimité, fut expédié aussitôt par courrier extraordinaire. Il a été tenu par des historiens italiens pour preuve d'un double jeu de Lamartine et de son désir de conquête. Lu avec soin, il apparaît comme un sondage de l'opinion et non comme un ordre de marche ; il énonce deux formes d'intervention, toutes deux avec le consentement du gouvernement de Turin, négocié dans le premier cas, tacite dans le second. Il ne s'agit pas de troupes d'invasion, mais d'une armée de secours. Le lendemain 12 avril, Lamartine pouvait sans hypocrisie répéter à Brignole Sale sa politique : à cette heure d'agitation en Europe et de guerre en Italie, la France ne pouvait demeurer les bras croisés. Le gouvernement de la République Française ne voulait pas par principe se mêler des affaires intérieures des autres Etats, mais il voulait être prêt à défendre au besoin les nations opprimées et à empêcher la rupture de l'équilibre européen en faveur des gouvernements oppresseurs. Le 13 avril, sur proposition du ministre de la Guerre, le Conseil donna ordre aux généraux Bedeau et Oudinot de se rendre à l'Armée des Alpes, dont les trois divisions d'infanterie étaient cantonnées à Grenoble, Lyon et Mâcon, et la division de cavalerie à Lyon. Oudinot, étant le plus ancien des généraux de division, eut provisoirement le commandement en chef ; sa première proclamation exprima le désir d'aider les Italiens : « La République Française est amie de tous les peuples ; elle a surtout de profondes sympathies pour les peuples de l'Italie. Les soldats de l'Italie ont souvent partagé nos dangers et notre gloire, peut-être de nouveaux liens resserreront-ils bientôt une fraternité d'armes si chère à nos souvenirs... ». Moralement et matériellement la France était prête à intervenir.

La réponse télégraphique de Bixio à Lamartine fut rédigée le 15 avril entre 3 et 7 heures du matin ; on connaissait alors

à Turin le premier succès piémontais remporté au pont de Goïto le 10 avril et l'on annonçait, trop tôt d'ailleurs, la capitulation de Peschiera. Plus que jamais l'Italie semblait pouvoir *fare da se.* Cela explique la nette affirmation de l'envoyé français : « L'intervention de la France en Italie, sans que son concours soit réclamé et au mépris des protestations souvent répétées, serait regardée par tous les partis comme un acte de déloyauté indigne de la France », ou encore : « L'intervention française en ce moment serait sans doute le signal de la guerre générale et ferait certainement sur l'Italie l'effet qu'a produit sur l'Espagne la surprise de 1808 ». Sera-t-il permis de dire que ce diplomate de récente promotion se méprenait sur les paroles de son ministre et se permettait des comparaisons historiques bien audacieuses ? » Les protestations souvent répétées « de la France affirmant qu'elle ne voulait rien prendre de force, n'auraient pas été démenties par une intervention, si Turin y avait consenti ou avait souhaité se faire forcer la main, ce qui était les deux seuls cas prévus par Lamartine ». Tous les partis y étaient opposés ? « C'était compter sans les républicains de Milan et de Venise et sans l'indifférence des Turinois eux-mêmes vis-à-vis des affaires publiques que signalait Bixio le 13 avril à la veille des élections, parlant « d'état absolu de mort politique » ou de « stagnation significative... ». Le 20 avril, l'envoyé français reprenait les mêmes thèmes dans une longue dépêche : la France ne devait pas intervenir « avant l'heure marquée par l'effroi public ». D'ailleurs, pour lui, cette heure ne tarderait pas à sonner ; moins que jamais il croyait au succès de Charles Albert seul. De là ces lignes : « Je ne sais ce qui pourrait pousser l'armée française à franchir immédiatement la frontière. Si quelque impérieuse nécessité l'exige, que les destinées s'accomplissent ! Mais ne serait-il pas possible de temporiser ? Encore quelques jours et l'heure de l'intervention va sonner ».

Garnier-Pagès dit qu'en communiquant la dépêche du 15 avril au Conseil, Lamartine s'écria en parlant des Piémontais : « Ils sont aveugles et fous ! ». Et l'on parla d'autre chose... Cette exclamation d'étonnement et de commisération fut la seule réaction de l'homme que certains veulent faire passer pour un

annexionniste acharné ! Aucune pression ne fut exercée sur Turin. Nulle menace verbale, nul cliquetis d'armes à l'intention du Piémont. La Seconde République ne se départit pas de son attitude expectative et bienveillante. Elle accorda les armes que lui demandaient Milan et Venise, et le Piémont ne l'ignora pas puisque, le 4 mai, Pareto écrivait à Villamarina, envoyé à Florence, que trois navires sardes allaient transporter à Venise 20.000 fusils provenant de la France. L'Armée des Alpes attendit dans ses cantonnement l'appel des Italiens, mais, au ministère de la Guerre, on pensa fort judicieusement que la marche en avant de ces troupes poserait des problèmes dont il convenait de préparer la solution en accord avec Turin. Le 27 avril, Arago (23) informa Lamartine de ces nécessités : « Le Gouvernement a réuni au pied des Alpes une armée de 50.000 hommes et de 10.000 chevaux. Si les circonstances, que les prévisions du Gouvernement ont embrassées, viennent à se réaliser, l'intervention de nos forces devra être prompte, immédiate sous peine de manquer son effet ». Donc il faut être prêt à l'avance pour que rien n'entrave la marche du général en chef. Et Arago de continuer que « tout en attendant du gouvernement italien la fourniture de prestations en nature dont l'armée aurait besoin », il convenait d'assurer jusqu'à Suze la nourriture des troupes françaises empruntant la route du mont Cenis. Les approvisionnements étaient réunis à Grenoble, mais il faudrait déterminer en Maurienne la position favorable à un dépôt de vivres et préparer des livraisons régulières de combustible « autrement on ne saurait prévenir des dévastations toujours regrettables, mais principalement dans un pays ami ». Arago proposait donc d'envoyer en mission un fonctionnaire de l'Intendance militaire, mais il laissait à Lamartine le soin de décider si le voyage de cet agent serait ostensible ou secret. Il en demandait « l'accomplissement immédiat. Ce serait pour moi une grave responsabilité, si l'armée, recevant l'ordre de franchir les Alpes, se trouvait arrêtée faute de vivres ; ou si elle éprouvait des privations et des pertes par le manque des approvisionnements

(23) Cf. Arch. des Aff. étr., *loc. cit.*, p. 68-69.

les plus nécessaires à sa subsistance et à sa conservation ». En tout ceci nul désir de forcer les frontières, mais la volonté d'aider au mieux « un pays ami ». La réponse de Lamartine n'est pas connue.

La France élisait alors une Assemblée Constituante (23 avril); les électeurs, plus préoccupés assurément de problèmes intérieurs que des questions extérieures, donnèrent la majorité aux républicains modérés. Lamartine pouvait y voir le désaveu des plans de propagande et d'action révolutionnaire à l'extérieur chers à Ledru Rollin et l'approbation de sa doctrine : mieux qu'une guerre, le rayonnement d'une République calme et forte permettrait la naissance d'une Europe nouvelle. Il estima donc n'avoir rien à répondre aux dépêches que Bixio lui adressa le 27 avril et le 2 mai. L'envoyé français signalait qu'à une tentative de compromis avec l'Autriche, vue de bon œil par l'Angleterre, Charles Albert avait répondu qu'une négociation ne serait possible qu'après l'évacuation de l'Italie par les Autrichiens ; cela lui valait l'appui de tous les patriotes. Bixio proposait d'abandonner la politique d'attente et de passer à l'action ; il fallait promettre à Charles Albert « de favoriser la formation d'une royauté constitutionnelle qui s'étendrait de Gênes à Venise, à condition de se jeter dans les bras de la France et de donner à son peuple la constitution la plus démocratique ; il y a tout lieu de croire qu'il accepterait hardiment ces bases. Dans ce cas, il est possible que les Autrichiens soient expulsés de l'Italie sans que la France ait passé les Alpes ». Lamartine écarta ces propositions dans sa lettre du 10 mai et résuma son attitude dans un post-scriptum assez sec : « Je vous ai dit de vous borner à m'informer. La France ne doit, ni ne veut parler à Turin ». Il n'a pas dit ses raisons ; on peut en supposer quelques-unes. Il devait juger irréductible l'attitude antirépublicaine et antifrançaise des gouvernants piémontais, exprimée d'ailleurs par Brignole dans sa lettre à Pareto du 1er mai : « Je ne serais pas surpris si, au cas où notre armée devait subir des revers, survenait une déclaration de guerre de la France à l'Autriche... Ce sera sur notre territoire que les soldats français, bien que non

appelés, demanderont que s'ouvre la route... ». Ainsi mieux valait, aux yeux du représentant de Charles Albert, la défaite par l'Autriche que la libération par la France ! De son côté, l'envoyé milanais Frapolli, arrivé à Paris dans les derniers jours d'avril, appliquant les instructions où son gouvernement suivait les désirs de Turin, s'opposait à l'intervention de la France. Et, sous la même influence, Venise adoptait le même langage... Peut-être Lamartine jugeait-il aussi que la libération de l'Italie dépassait les forces et les talents de Charles Albert qui se montrait un chef de guerre courageux, mais sans étincelle. Les autres contingents italiens n'offraient ni le nombre, ni la coordination voulus. Les Autrichiens revenaient en force sur certains points : ils reprenaient Udine, et Bixio (24) demandait le 27 avril à l'amiral Baudin d'envoyer quelques bateaux à Venise « pour montrer les couleurs françaises, protéger nos intérêts et sauver au besoin nos nationaux et les Vénitiens compromis ». Enfin Pie IX déclarait le 29 avril être opposé à la guerre. Plutôt que le changement d'attitude conseillé par Bixio et qui aurait surpris l'Assemblée, Lamartine préféra attendre et voir.

L'exposé de la politique étrangère du Gouvernement Provisoire que Lamartine fit le 8 mai contint cette déclaration : « L'Italie entière est debout et libre ; un cri de détresse y appellerait la France, non pour conquérir, mais pour protéger ». Ainsi redisait-il en mai ce qu'il avait dit en mars et en avril. Il fut élu membre de la Commission Exécutive, mais cette élection fut difficile : en voulant Ledru-Rollin à ses côtés, il excita les défiances des modérés et perdit une part de son influence. Cependant il pouvait voir dans le nouveau titulaire du ministère des Affaires étrangères choisi le 10 mai, Jules Bastide, son successeur après avoir été son secrétaire général, le continuateur de ses plans. Bastide dit bientôt que la France resterait l'arme au bras, laissant l'Italie *fare da se*. Mais, d'au delà des Alpes, revenait en écho la même expression de défiance dans la réponse

(24) Cf. Arch. Nat., Archives de la Marine BB[4], n° 656, p. 52. Baudin fit partir de Livourne à destination de Venise l'aviso à vapeur l'*Asmodée* le 3 mai 1848.

du ministre Pareto pendant la séance du Parlement de Turin le 13 mai au député savoisien Palluel : « L'armée française n'entrera pas, à moins que nous ne l'appelions, et, comme nous ne l'appellerons pas, elle n'entrera pas ». Pour que ce ton changeât, il fallut, hélas ! attendre Custozza.

Ferdinand BOYER.

PITT ET L'ESPAGNE

I

LES ORIGINES DE LA QUERELLE ANGLO-ESPAGNOLE

(1790)

A la mi-janvier, Pitt apprenait par Anthony Merry (1), consul général à Madrid et chargé d'affaires par intérim depuis le départ de l'ambassadeur William Eden (2), qu'un navire marchand britannique avait été saisi, entre avril et juillet 1789, au port de l'île de Nootka (3), par un vaisseau de guerre de la marine royale espagnole (4).

Le 10 février, le marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne à Londres, adressait au Duc de Leeds (5) une note (6) aux

(1) Consul général à Madrid, 1783-1796 ; Chargé d'Affaires à Copenhague, 1799 ; agent pour les prisonniers de guerre et agent secret à Paris, 1801 ; ministre plénipotentiaire à Paris, 1802 ; secrétaire d'ambassade au Congrès d'Amiens, 1802 ; ministre plénipotentiaire à Washington, janvier 1803-décembre 1806 ; Envoyé Extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Suède, 1808-1809. (Cf. Public Record Office. Archives du Foreign Office, série 95, registres 7 et 9).

(2) William Eden, premier lord Auckland (1744-1814).

(3) Nootka ou Noutka, île de la Colombie Britannique séparée du littoral occidental de Vancouver par l'Esperanza Inlet et le Thasis Canal. Sa longueur est de 35 kilomètres et sa largeur varie de 5 à 25 kilomètres. C'est une terre montagneuse, aux pics élevés d'environ 800 mètres et dont les côtes sont très découpées.

(4) Public Record Office. Archives du Foreign Office, série 72, registre 16, lettres d'Anthony Merry au Duc de Leeds, datées de Madrid, 4, 5, 25, 28 janvier et 22 février 1790 ; Archives du Home Office, série 32, registre 2, lettre de Bland Burgess à Evan Nepean, datée de Londres, 1er février 1790.

(5) Francis Osborn, cinquième Duc de Leeds (1751-1799) ; ministre des Affaires étrangères de 1783 à 1791.

(6) Public Record Office, Chatham Papers, liasse 341.

termes énergiques, dépourvue néanmoins de toute raideur offensante. Il protestait contre les empiètements d'une compagnie de colonisation anglaise qui avait établi ou plutôt tenté d'établir des comptoirs dans l'île de Nootka, dont l'Espagne revendiquait la souveraineté à titre de possession immémoriale autant que par droit de découverte, et en vertu de traités internationaux.

En outre, l'ambassadeur réclamait un châtiment pour les organisateurs de cette tentative de colonisation.

Depuis avril 1789, le Duc de Leeds avait déjà reçu un certain nombre de réclamations de même nature de la part du marquis del Campo. Plusieurs protestations lui étaient également parvenues de la part des actionnaires de la British Southern Whale Fishery Company, dont quelques baleiniers avaient été inquiétés par les gardes-côtes espagnols dans l'Atlantique sud, particulièrement dans les parages de la Patagonie.

Le ministre avait envoyé réclamations et protestations au Comité du Conseil Privé pour le Commerce.

Le 8 décembre 1789, après avoir étudié et discuté le dossier, le Conseil Privé lui avait fait connaître notamment que plusieurs traités signés à Utrecht, en 1713, par la Grande-Bretagne, le Portugal et la Hollande d'une part, interdisaient à l'Espagne d'autoriser les nations européennes à commercer avec les colonies espagnoles, et, de l'autre, obligeaient la Grande-Bretagne, le Portugal et la Hollande à porter secours à l'Espagne dans le cas où une nation européenne passerait outre à l'interdiction.

Le Conseil Privé avait aussi déclaré que l'objet réel de ces traités avait été de retirer à la couronne d'Espagne le droit d'accorder aux étrangers, particulièrement aux sujets des différentes branches de la Maison de Bourbon, des licences ou privilèges pour naviguer dans les eaux de ses colonies américaines et y exercer un commerce.

Les membres du Conseil Privé n'en avaient pas moins été d'avis que les prétentions de l'Espagne à l'exclusivité du droit de pêche dans ses possessions américaines étaient contraires au droit des gens et qu'il importait de résister à ces prétentions, la liberté des mers étant essentielle à la British Southern Whale Fishery Company. Toutefois, ils reconnaissaient à l'Espagne le

droit de refuser aux bâtiments de commerce étrangers la latitude de stationner à l'ancre près des côtes des colonies espagnoles, particulièrement « où elles étaient habitées et où la contrebande pouvait s'exercer » (7).

A la vérité, au début de 1789, présumant de ses forces, le Gouvernement espagnol avait décidé de prendre les mesures les plus énergiques pour mettre fin aux empiètements et aux intrigues des compagnies de colonisation britanniques. De là ses réclamations réitérées qui avaient eu moins pour objet d'empêcher les transactions commerciales entre l'Angleterre et les colonies espagnoles — ce qui, en dépit des traités d'Utrecht, eût été matériellement impossible — que de s'opposer à l'établissement permanent de colons anglais dans ses possessions inoccupées et de faire échec aux convoitises des compagnies coloniales anglaises. Au cours des années précédentes, les agents de ces compagnies avaient en effet fomenté des troubles dans ses comptoirs d'Amérique dans l'espoir d'inciter le Gouvernement de Londres à intervenir puis à annexer ces comptoirs (8), sous le fallacieux prétexte de soustraire les colons de toutes nationalités et les indigènes à la prétendue tyrannie du Gouvernement de Madrid.

La saisie effectuée à Nootka et l'armement secret d'une escadre avaient été les conséquences de ces mesures.

L'île de Nootka n'étant pas habitée par des colons espagnols, Pitt s'était rallié à l'opinion du Conseil Privé et, dès décembre 1789, il avait pris la résolution d'exiger de la Cour d'Espagne au moins la reconnaissance du droit de pêche pour tous les navires anglais sur toutes les côtes des possessions espagnoles d'Amérique. Cependant, il avait différé sa réponse en raison des événements qui menaçaient l'Europe d'une conflagration générale : les provinces Belgiques venaient de se révolter contre l'Autriche (9) ; la Prusse pressait l'Angleterre, son alliée, de re-

---

(7) Public Record Office. Archives du Foreign Office, série 72, registre 15, lettre du Comité du Privy Council for Trade, datée de Whitehall, 8 décembre 1789.

(8) Public Record Office, Chatham Papers, liasse 345.

(9) La Prusse avait excité les Belges à la révolte et avait reconnu leur indépendance. Elle leur avait envoyé l'un de ses plus adroits diplomates, le conseiller de légation Brockhausen, pour les stimuler et les surveiller. En outre, elle avait autorisé Schoenfeld à organiser leur armée.

connaître l'indépendance des Brabançons insurgés « dès qu'ils paraîtraient capables de la soutenir », et d'unir la Hollande aux provinces Belgiques en une seule république (10).

Si Frédéric-Guillaume II passait outre aux protestations du Cabinet britannique (11) contre ces projets, la France pouvait s'y opposer par la force et, dans cette éventualité, la flotte britannique devrait se mesurer avec les flottes françaises et espagnoles, l'Espagne étant tenue de soutenir la France en raison des obligations qu'elle avait contractées en 1761, lorsqu'elle avait signé le Pacte de Famille.

A la fin de janvier 1790, se rendant aux arguments de Londres, la Prusse avait abandonné ses dangereux desseins. Connaissant les faiblesses intérieures de la France et sachant l'Empereur mourant, Pitt sentit tout le parti qu'il pouvait tirer de l'incident de Nootka, à la fois pour conquérir l'Espagne, la liberté des mers baignant ses possessions américaines, et mettre la France en demeure de choisir entre son alliance traditionnelle avec la monarchie espagnole et ses nouveaux principes.

Assuré de l'appui du Comité du Conseil Privé pour le Commerce qui, lui-même, avait acquis la certitude qu'une politique énergique aurait l'approbation de la grande majorité des gens d'affaires de la métropole et de l'Empire, Pitt résolut de prendre l'offensive contre le Cabinet de Madrid.

---

(10) En septembre 1789, craignant que la France n'envahît les Pays-Bas autrichiens si les insurgés, réunis en Hollande, franchissaient la frontière, le Cabinet de Whitehall avait pensé à réunir la Belgique à la Hollande sous le gouvernement du Stathouder et à les relier à l'Empire d'Allemagne en constituant un nouvel Electorat. Lorsqu'il devint évident que la France n'interviendrait pas, Pitt avait abandonné le projet mais Frédéric-Guillaume II l'avait repris, avec le secret espoir de s'emparer du nouvel Etat (Cf. Rapport du marquis de la Luzerne, ambassadeur de France à Londres, daté du 29 septembre 1789).

(11) Ne pensant qu'à pacifier l'Europe pour accroître la prospérité de son pays, Pitt était résolu à empêcher la Prusse de s'arrondir aux dépens de l'Autriche ou de la France. C'est pourquoi il avait adressé à Berlin une protestation menaçante : plutôt que de laisser s'accomplir une entreprise aussi périlleuse pour la paix de l'Europe, il romprait l'alliance défensive conclue avec la Prusse et la Hollande en 1788 ; et il avait persuadé le présomptueux monarque de réserver aux Belges les moyens de s'accorder avec l'Autriche par une transaction qui placerait leurs droits sous la garantie de leurs alliés. Une convention à cet effet avait été signée à Berlin, le 9 janvier, entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande.

Le 10 février, à la réception de la note du marquis del Campo, il fit rédiger une lettre comminatoire (12) pour Madrid.

Il exigeait réparation à bref délai pour « un acte si injurieux envers la Grande-Bretagne » et la restitution du navire saisi ; il refusait en outre d'entrer en discussion sur le bien-fondé des réclamations espagnoles avant d'avoir obtenu satisfaction et, avec quelque insolence, il mettait en doute la souveraineté du Roi Charles IV sur la mer du Sud.

Or, depuis octobre 1789, la Prusse, d'une part, menaçait de s'allier à la Pologne et à la Porte contre la Russie et l'Autriche, et, de l'autre, l'Autriche et la Russie, épuisées par deux ans de guerre contre les Turcs, désiraient mettre fin aux hostilités dans le plus bref délai.

Dans leur désarroi, les Cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg s'étaient persuadées que le comte de Floridablanca (13), premier ministre espagnol, consentirait à jouer le rôle d'arbitre entre elles et la Porte (14).

Obéissant à leurs instructions, les ambassadeurs russe et autrichien accrédités auprès de Charles IV avaient fait entrevoir au comte de Floridablanca la possibilité pour la branche cadette de la Maison de Bourbon de bénéficier de l'éclat et du prestige de la branche aînée, dont la disparition du firmament politique paraissait prochaine, et, pour lui, de conquérir la gloire d'être appelé dans l'Histoire le pacificateur de l'Europe.

L'intrigue, qui semble avoir été ourdie à Vienne, avait moins pour objet, d'ailleurs, l'espoir de conclure une paix honorable que de faire échec à la politique de Pitt en Orient (15).

Grisé d'orgueil par l'encens qu'avaient brûlé devant lui les diplomates russe et autrichien, Floridablanca s'était prêté volon-

---

(12) Public Record Office. Archives du Foreign Office, série 72, registre 16, minute non datée et minute datée du 16 février 1790.

(13) François-Antoine Monino, comte de Floridablanca, né à Hellin (Murcie), en 1729 ; mort en 1808 ; premier ministre de 1777 à 1792.

(14) Public Record Office. Archives du Foreign Office, série 72, registre 16, Anthony Merry au Duc de Leeds, dépêche datée de Madrid, 8 janvier 1790.

(15) Public Record Office. Archives du Foreign Office, série 65, registre 16, dépêches de Charles Whiteworth au Duc de Leeds, datées de Saint-Pétersbourg, 13 et 16 avril, mai (sans date) et 18 juin 1790.

tiers aux manœuvres souterraines qu'ils lui avaient suggérées, manœuvres que le Cabinet britannique n'avait pas tardé à découvrir.

Pour donner le change et pêcher en eau trouble, la Cour de Saint-Pétersbourg, de son côté — et peut-être à l'insu de la Cour de Vienne — avait, dès janvier 1790, sondé Charles Whiteworth (16), ministre d'Angleterre, aux fins de savoir si, à brève échéance, le Cabinet de Londres jugerait à propos d'offrir sa médiation pour mettre un terme à tous les conflits en Europe. Le comte d'Osterman (17) lui avait fait entendre que le prix de l'intervention anglaise serait un traité de commerce avantageux.

Sachant bien que si la Russie désirait ardemment la paix, elle ne voulait pas la devoir à l'Angleterre, Pitt ne s'était pas laissé prendre à ce piège, n'ayant pas oublié que, depuis 1783, Osterman ne pensait qu'à former une quadruple alliance avec l'Autriche, l'Espagne et la France, et que cette alliance projetée avait pour objet de s'opposer à l'hégémonie de l'Angleterre en Europe autant qu'à son expansionnisme colonial.

La manœuvre du Chancelier russe n'avait pas eu d'autre effet que d'inciter le Cabinet britannique à passer à l'action.

Pitt allait signer la note pour l'Espagne — note préparée par le Duc de Leeds dès le 10 février — lorsque parvinrent à Whitehall plusieurs nouvelles d'importance : le Roi de Prusse avait signé un accord (18) avec les Turcs le 30 janvier, et il était sur le point de conclure une alliance (19) avec la Pologne et la Porte ; en outre, il projetait de mobiliser son armée qu'il concentrait en Silésie et s'apprêtait à notifier à l'Autriche ses prétentions : l'Autriche céderait la Galicie aux Polonais qui abandonneraient

---

(16) Charles Whiteworth (1754-1825), ministre puis ambassadeur en Russie de 1788 à 1800 ; ambassadeur au Danemark en 1800 ; vicomte en juin 1813 ; lord-lieutenant d'Irlande de 1813 à 1817 ; comte en 1815.

(17) Jean, comte d'Osterman (1724-1811).

(18) Le traité dont il s'agit ici fut signé le 29 mars 1790.

(19) L'alliance des trois puissances ennemies des Cours impériales servait à ce moment la politique de Pitt à l'égard de l'Espagne. C'est pourquoi il n'éleva aucune protestation. Plus tard, comme nous le verrons, il mettra Frédéric-Guillaume en demeure de renoncer à ses projets d'agrandissements aux dépens de l'Autriche, étant bien résolu à rétablir la paix générale en Europe sur la base du statu quo ante.

à la Prusse Thorn, Danzig, Posen, Gnesen et Kalish. En compensation, l'Empereur aurait la latitude de conquérir et d'annexer à ses Etats la Moldavie et la Valachie.

Escomptant d'une part, la capitulation prochaine de l'Autriche entre les mains de Frédéric-Guillaume — capitulation qui anéantirait les projets que la vanité avait fait naître chez Floridablanca — et, de l'autre, les troubles intérieurs de la France, troubles qui lui interdisaient de porter secours à l'Espagne, Pitt jugea inutile de brusquer les choses d'autant plus que la nouvelle de la mort de l'Empereur lui parvint sur ces entrefaites et qu'il savait son successeur animé des intentions les plus pacifiques. Il différa l'envoi de la note, en adoucit les termes, et ce n'est que le 26 février qu'il la fit remettre à l'ambassadeur espagnol.

II

L'ANGLETERRE ET L'ESPAGNE MOBILISENT LEURS FLOTTES

La note anglaise parvint à Madrid vers le 15 mars.

Dans une audience qu'Anthony Merry obtint du premier ministre espagnol le 20, celui-ci exprima tout le mécontentement qu'il éprouvait de l'attitude de raideur prise par le Gouvernement britannique dans l'affaire de Nootka. Il lui déclara que, vu la situation troublée de l'Europe, il importait à l'Angleterre et à l'Espagne de rester en bonne intelligence et libres de tous engagements avec les autres Puissances. En outre, il lui renouvela l'assurance qu'il s'était refusé jusqu'alors, et pour cette raison, à entrer dans aucune alliance. Puis, soudainement, sans laisser au Chargé d'Affaires le temps de répliquer, il l'avait congédié en lui disant qu'il reprendrait la conversation plus tard (20).

Le 22 mars, Floridablanca communiqua la note au baron de Sandoz-Rollin, ministre de Prusse.

---

(20) Public Record Office. Archives du Foreign Office, série 72, registre 16, Merry au Duc de Leeds, dépêche datée de Madrid, 22 mars 1790.

Débordant de colère, il s'écria : « Est-ce là un style convenable entre Puissances intéressées à rester unies ? Au lieu d'une explication franche et cordiale, l'Angleterre provoque et menace. Ses projets se développent enfin : elle veut la guerre et elle saisira ce misérable prétexte pour y parvenir. Le Roi d'Espagne y répondra et comme il convient ; et je vous déclare d'avance qu'il mettra au mois de juin une flotte de 60 vaisseaux de ligne en mer et équipera une armée de 40.000 hommes » (21).

Le 27, Floridablanca avait retrouvé sa sérénité.

Au cours d'une audience, il se plaignit à nouveau à Anthony Merry de l'attitude aggressive du Cabinet de Whitehall ; il lui fit part de sa surprise de le voir se refuser à discuter le point de droit que soulevait le différend et exiger satisfaction pour une prétendue insulte faite à l'honneur de la couronne britannique, alors que les deux Cours n'étaient en possession d'aucun rapport sur le fond de l'affaire. En outre, il lui déclara, sans précautions oratoires, qu'il n'était pas dupe de la manœuvre de Pitt et comprenait que le seul objet de la note était de chercher querelle à l'Espagne. Toutefois, à la fin de l'entrevue, il exprima l'espoir que le différend ne produirait rien de grave et ne mettrait pas son pays dans la nécessité de s'allier à d'autres Puissances.

Quelques jours plus tard, Floridablanca fit armer et approvisionner plusieurs vaisseaux de ligne sous prétexte que l'Angleterre avait fait équiper en secret une puissante escadre. En même temps, il sonda le ministre du Danemark sur le projet qu'il conçut alors d'une quintuple alliance dans laquelle seraient entrées, avec le Danemark, la Russie, la Suède et la France. En outre, il envoya à Constantinople un courrier porteur d'une note destinée à intimider le Gouvernement turc ; pour le forcer

(21) Preussiches Geheimes Staatsarchiv, Rep. 11,240 g, Spanien, fasc. 91, dépêche de l'Envoyé extraordinaire, baron de Sandoz-Rollin, n° 12, datée de Madrid, 22 mars 1790.

(22) Public Record Office. Archives du Foreign Office, série 72, registre 16, Merry au Duc de Leeds, dépêche datée de Madrid, 29 mars 1790.

à demander la paix, il lui annonça l'alliance très prochaine de l'Espagne avec l'Autriche (23).

La réponse de Floridablanca à la note anglaise du 26 février parvint à Londres le 19 avril. Le lendemain, le marquis del Campo la remit à Whitehall.

Après avoir évoqué pour la seconde fois « les droits incontestables de l'Espagne, fondés sur les traités les plus solennels, ...sur la possession immémoriale de souveraineté, navigation et commerce exclusifs que cette couronne a constamment eus sur les territoires, côtes et mers susdites », le premier ministre espagnol déclarait que le vice-roi du Mexique « avait déjà mis en liberté le bâtiment et l'équipage susmentionnés, en s'imaginant bien que l'ignorance seule des propriétés de l'Espagne encourageait les individus de quelques nations à se rendre dans ces parages-là dans l'idée de s'y établir ou pour faire le commerce » et que « pour donner une preuve de plus du désir du Roi de conserver et resserrer encore la bonne harmonie et l'amitié qui, heureusement, subsistaient entre les deux Cours, Sa Majesté Catholique comprenait et regardait cette affaire comme finie, sans entrer en disputes ni en discussions sur les droits indubitables de Sa couronne, et Sa Majesté se flattait que le Roi Britannique ordonnerait à tous ses sujets qu'ils les respectent » (24).

Ce langage conciliant était bien fait pour plaire à Pitt. Il se refusa, cependant, à tout accommodement. C'est qu'il avait reçu du ministre d'Angleterre à Saint-Pétersbourg la nouvelle des démarches de Floridablanca auprès du Roi de Suède par l'intermédiaire du ministre du Danemark à Madrid (25).

Blessé dans son amour-propre et craignant que Floridablanca ne parvînt à pacifier l'Europe sans son concours, Pitt s'ancra

---

(23) Public Record Office. Archives du Foreign Office, série 72, registre 16, Anthony Merry au Duc de Leeds, dépêches datées de Madrid, 5, 12 et 15 avril 1790.

(24) *Idem,* le marquis del Campo au Duc de Leeds, lettre datée de Londres, 20 avril 1790.

(25) Public Record Office. Archives du Foreign Office, série 65, registre 18, Charles Whitworth au Duc de Leeds, dépêche n° 22, datée de Saint-Pétersbourg, 13 avril 1790.

davantage dans sa résolution d'humilier l'Espagne et de lui imposer un traité désastreux pour son commerce.

Aussi bien, sur ces entrefaites, John Meares, l'initiateur de l'entreprise de Nootka, avait débarqué en Angleterre, venant de Canton.

Fils d'un magistrat réputé de la Cour de l'Echiquier à Dublin et ancien officier de la marine royale, Meares était devenu l'associé de MM. John Cadman, Etches and Co., propriétaires du navire saisi. Grâce à ses puissantes relations dans le monde politique, il n'éprouva aucune difficulté à obtenir audience des ministres auxquels il apporta beaucoup plus qu'ils n'auraient osé l'espérer pour la justification de l'attitude intransigeante du ministère à l'égard de l'Espagne. Il leur révéla les faits suivants :

L'enseigne de vaisseau Martinez, assisté d'un commis de bord, avait saisi non pas un navire mais quatre, confisqué leurs cargaisons, détruit ou saisi les établissements ou comptoirs de sa compagnie, mis les équipages aux fers et remplacé le pavillon britannique par le pavillon espagnol. En outre, cet officier s'était emparé de fourrures, propriété de MM. John Cadman, Etches and Co., et avait poussé le cynisme jusqu'à utiliser, pour se livrer personnellement au commerce des pelleteries, l'un des navires confisqués. Enfin, il avait menacé de faire pendre l'un des capitaines.

John Meares fournit aussi une note détaillée des pertes subies et réclama justice.

Armé du dossier de Meares, Pitt n'hésita plus. Le 3 mai, il obtint du Conseil Privé l'ordre de mobilisation de la flotte et, dès le lendemain, Lord Auckland, ambassadeur à La Haye (26), fut prié de s'informer des dispositions de la Hollande : contre paîement d'un subside, le Gouvernement hollandais consentirait-il à équiper plusieurs vaisseaux qui se joindraient aux escadres britanniques dans le cas où une démonstration navale dans les eaux espagnoles deviendrait nécessaire ?

(26) Public Record Office. Archives du Conseil Privé, série 37, liasse 28, le Duc de Leeds à Lord Auckland, dépêche datée de Whitehall, 4 mai 1790.

D'autre part, Anthony Merry (27) fut chargé de faire de nouvelles représentations en termes très énergiques et d'annoncer à la Cour d'Espagne que, n'ayant pas reçu la satisfaction exigée, le Cabinet de Londres avait décrété la mobilisation de la flotte.

Enfin, Alleyne Fitzherbert (28), nommé ambassadeur à Madrid depuis le 18 décembre 1789, reçut des instructions et fut invité à rejoindre son poste en toute diligence (29).

Le 5, l'Angleterre apprit que le ministère faisait exercer la presse dans tous les ports, c'est-à-dire qu'il faisait enrôler de force les marins libres d'engagement et les chômeurs pour les embarquer sur les vaisseaux de Sa Majesté.

A Londres, les quais de la Tamise furent écumés de tous les matelots sans emploi et de tous les oisifs dont les sergents recruteurs purent se saisir (30).

Ce même jour, le Chancelier de l'Echiquier déposa sur le bureau de la Chambre des Communes un message de George III.

Sa Majesté faisait connaître que « la Cour d'Espagne n'ayant donné ni même offert satisfaction, et persistant à revendiquer un droit exclusif à la souveraineté, à la navigation et au commerce des côtes et des mers dans les parages de Nootka, elle venait d'enjoindre à son ministre à Madrid de faire de nouvelles représentations à ce sujet et de demander satisfaction aussi pleine et aussi équivalente que la nature de l'affaire l'exigeait évidemment.

Dans ces conjonctures, étant instruite que l'Espagne faisait des armements considérables dans ses ports, Sa Majesté avait

---

(27) *Idem*, série 72, registre 17, le Duc de Leeds à Anthony Merry, dépêche n° 5, datée de Whitehall, 3 mai 1790.

(28) Alleyne Fitzherbert, baron St. Helen's (1753-1839) ; ministre plénipotentiaire à Bruxelles (1777-1782) ; négociateur de la paix de 1783 ; Envoyé extraordinaire en Russie (1783-1787) ; premier secrétaire du lord lieutenant d'Irlande et membre du Conseil Privé (1787-1789) ; Envoyé extraordinaire à La Haye (1789) ; Ambassadeur à Madrid (1789-1794) ; créé baron St. Helen's (1791) ; Ambassadeur à La Haye (1794) ; Ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1801) ; retraité en 1803. Pair d'Angleterre (1801) ; gentilhomme de la Chambre (1804).

(29) Public Record Office. Archives du Conseil Privé, série 72, reg. 17.

(30) Cf. Gentleman's Magazine, vol. 60, pp. 461 et 470.

jugé d'une nécessité indispensable de donner des ordres et de faire des préparatifs suffisants pour se mettre en état de soutenir l'honneur et la dignité de Sa couronne et de défendre avec vigueur les intérêts de Son peuple.

Elle recommandait à Ses fidèles communes, animées d'un zèle et d'un esprit public qui Lui donnaient une juste confiance, de Lui fournir les moyens d'augmenter Ses forces autant que ce but pouvait le rendre éventuellement nécessaire.

Sa Majesté n'avait pas de plus vif désir que de voir Sa Majesté Catholique Lui rendre, d'après Sa sagesse et Son équité, la satisfaction qui Lui était essentiellement due, et que cette affaire pût se terminer de façon à prévenir toute espèce de malentendu, en sorte qu'il en résultât continuation de l'harmonie et de l'amitié qui avaient si heureusement subsisté jusqu'ici entre les deux Cours et qu'Elle s'efforcerait toujours de maintenir et d'augmenter par tous les moyens que la dignité de Sa couronne et les intérêts essentiels de Ses sujets pourraient comporter ».

III

L'ESPAGNE PRESSE LA FRANCE D'EXÉCUTER LES STIPULATIONS DÉFENSIVES DU PACTE DE FAMILLE

Il ne semble pas que l'Angleterre ait pris très au sérieux la mobilisation des forces navales espagnoles et britanniques (31) : le bas peuple, passif et ignorant, se laissa prendre au thème du mélodrame où le ministère, le Roi et le Parlement avaient joué pompeusement leur rôle, les classes dirigeantes demeurèrent sceptiques et l'opposition, devinant les secrets desseins de Pitt, s'abstint par patriotisme de toute protestation embarrassante.

En Europe, au contraire, la mobilisation des escadres provoqua les commentaires les plus aventurés. Hommes d'Etat, diplomates, écrivains politiques et simples feuillistes crurent,

---

(31) Cf. Gentleman's Magazine, vol. 60, pp. 461 et 470.

les uns à la collusion des deux adversaires pour imposer la paix générale, les autres à une manœuvre dont l'objet était de consolider leurs ministères respectifs.

A Paris, impressionnés par le synchronisme de l'ultimatum anglais, de la conspiration de Maillebois et des émeutes qui avaient éclaté à Marseille, à Nîmes, à Montauban et à Avignon, Royalistes et Révolutionnaires s'émurent.

— « On n'en peut plus douter, proclamèrent et publièrent les Démocrates, Pitt veut profiter des troubles de la France pour venger les désastres subis par son pays pendant la guerre d'Amérique et rétablir l'Ancien Régime. Pitt, assurèrent-ils, a lié parti non seulement avec le Comité autrichien — cette prétendue ligue contre-révolutionnaire des souverains, organisée par la Reine et Mercy-Argenteau — mais aussi avec les instigateurs des soulèvements du Languedoc et de la Provence, c'est-à-dire avec le Comte d'Artois et le Prince de Condé » (32).

De leur côté, les Royalistes protestèrent avec véhémence contre les perfides insinuations répandues contre la Reine et son conseiller, mais, ajoutant foi aux rapports optimistes des agents

---

(32) En décembre 1789, les Princes avaient chargé Calonne « de tâcher de connaître à fond les dispositions de l'Angleterre sur les affaires de France » et de savoir « si George III serait disposé non seulement à ne mettre aucune opposition au rétablissement de la monarchie », mais encore à aider à ce rétablissement « par des secours actifs et pécuniaires ». Pitt ne donna aucune suite à cette démarche.

En mars 1790, devenus partisans « d'une union sincère et bien cimentée entre les deux Puissances, qui pourrait faire leur bonheur réciproque et devenir le lien de la paix dans toute l'Europe », les Princes avaient prié Calonne de solliciter du premier ministre britannique une déclaration, par laquelle il démentirait « le bruit que son Gouvernement eût jamais pris part directement ou indirectement aux insurrections qui agitaient la France ». En même temps, l'ancien contrôleur général avait reçu mission de négocier un emprunt.

Pitt donna volontiers aux Princes la déclaration demandée, qui fut remise secrètement à Louis XVI, mais pour bien marquer sa désapprobation de leurs projets de contre-révolution, il refusa de leur avancer des fonds, leur donnant toutefois, par pure courtoisie, l'assurance de ses sentiments favorables. Cf. Pièces imprimées par le décret du 5 décembre 1792, l'an Ier de la République, Paris, 1793, pp. 282 et 283 ; Public Record Office, Archives du Conseil Privé, Papiers de Calonne, série I, liasse 126, documents 260-264 et 266-268 ; liasse 130, document 102 i ; Gift Department, Chatham Papers, série 8, liasse 103, lettre de George III à Pitt, datée du 28 mars 1790.

des Princes réfugiés à Turin, dont une armée, affirmaient ces agents, serait bientôt prête à entrer en campagne, ils accentuèrent d'autant leur propagande anglophobe et réclamèrent bruyamment l'exécution immédiate du Pacte de Famille, si grande était devenue leur certitude d'opérer la contre-révolution à la faveur d'une guerre populaire.

Quant aux modérés qui, naïvement, s'étaient persuadés que la Révolution était terminée, ils s'imaginèrent que l'attitude menaçante de Pitt avait pour objet de la faire durer et, s'il se pouvait, d'aggraver les troubles sociaux, à seule fin de détruire le commerce et l'industrie de la France.

Au résumé, la mobilisation de la flotte britannique alarma l'Europe entière et particulièrement les Français qui, ignorant tout des circonstances qui avaient provoqué la querelle anglo-espagnole, virent dans l'offensive de Pitt soit le premier acte d'un sombre complot international ayant pour objectif l'avortement de la Révolution, soit une manœuvre pour ruiner leur pays au profit de l'Angleterre (33).

Et c'est ainsi que, dans l'espoir de dénouer une situation politique devenue inextricable, et de justifier leurs violences passées autant que celles qu'ils préparaient, les extrémistes français se rejoignirent pour déchaîner un conflit, au risque de mettre le feu aux quatre coins de l'Europe.

A la première nouvelle de l'armement anglais, le comte de Fernan-Nunez, ambassadeur d'Espagne à Paris, s'était rendu auprès de Montmorin pour s'informer des intentions du Gouvernement français.

---

(33) Cette fausse interprétation de la querelle anglo-espagnole est l'origine des extravagances politiques dans lesquelles les Français se lançèrent alors, extravagances dont ils eurent bientôt lieu de se repentir et qu'ils imputèrent gratuitement au machiavélisme de Pitt, tandis qu'elles ne relevaient que de l'incohérence de l'opinion publique abusée par la violence des passions partisanes et les impostures des meneurs.

A ce sujet, consulter l'ouvrage de Sir Francis d'Ivernois : Le Gouvernement anglais et la Révolution Française. « Les Cinq Accusations » ; publié et annoté par Otto Karmin dans le Bulletin de l'Institut National Genevois, t. XLI, 1914.

Montmorin donna tous les apaisements désirés : — « Nous ne négligerons aucune démarche amicale et conciliante, déclara le ministre. Mais si cela ne suffit pas, je demanderai à Sa Majesté l'autorisation de me rendre à l'Assemblée Nationale pour y exposer, avec toute la force que je pourrai, les services que nous devons à l'Espagne. En 1762, l'Espagne est venue à notre secours quand nous étions ruinés, et elle a subi en peu de temps des pertes élevées pour alléger les nôtres. En 1779, elle a également pris les armes pour nous dans une cause où elle se compromettait sans que son intérêt l'y portât, bien au contraire. Enfin, en 1787, elle a conjuré un incendie général en Europe par l'activité qu'elle a déployée dans l'affaire de Hollande. Il n'y a donc aucune raison pour excuser la nation française aux yeux du monde entier si elle ne fait pas tous ses efforts pour secourir les Espagnols. Si ce discours ne produisait pas sur l'Assemblée l'effet désiré, je donnerais immédiatement ma démission » (34).

Rendant compte de sa démarche à Floridablanca, Fernan-Nunez lui fit part de ses impressions :

— « Je devine, écrivit-il le 9 mai, que M. de Montmorin se flatte d'accélérer, au prix d'une guerre, la restauration du pouvoir exécutif, le rétablissement de la discipline militaire et l'union des esprits grâce à une diversion à l'unique objet qui mette les Français hors d'eux-mêmes... Cependant, ajouta-t-il, j'ai des raisons de craindre qu'il y ait dans l'Assemblée Nationale de nombreux membres gagnés par l'Angleterre, lesquels, étant payés pour faire les affaires de cette Puissance, s'opposeraient avec beaucoup de feu aux efforts de M. de Montmorin » (35).

Que le ministre français ait été partisan d'une intervention armée en faveur de l'Espagne, ce n'est pas douteux, il l'appelait de tous ses vœux non seulement « pour restaurer le pouvoir exécutif », mais encore pour tenir en échec l'impérialisme britannique qui se révélait de plus en plus agressif.

---

(34) Archivo Historico Nacional, Madrid, dépêche de Fernan-Nunez à Floridablanca, en date du 9 mai 1790.

(35) Archivo Historico Nacional, Madrid, dépêche de Fernan-Nunez à Floridablance, en date du 9 mai 1790.

Mais que « de nombreux membres de l'Assemblée Nationale » se soient laissés corrompre par l'or de Pitt « pour faire les affaires de l'Angleterre », c'est une imputation gratuite et c'est aussi prêter à ses agents une candeur dont ils n'étaient pas coutumiers.

Dans sa grande majorité, en effet, l'Assemblée partageait la haine de tous les Français pour l'ennemi héréditaire, haine qui avait trouvé un nouvel aliment dans les conséquences désastreuses du traité de commerce signé à Londres en 1786. Alors au paroxysme de sa violence, cette haine n'aurait pu qu'inciter les députés objets des sollicitations des agents secrets anglais à les dénoncer du haut de la tribune et à réclamer leur arrestation. Or, aucun de ces députés n'éleva la voix pour protester.

Aussi bien, les événements qui suivirent devaient donner un démenti aux assertions de l'ambassadeur espagnol, assertions qui, en raison de la paralysie du Gouvernement français et de la précarité des moyens financiers et militaires de l'Espagne, paraissent avoir eu pour seul objet de calmer l'ardeur belliqueuse de Floridablanca.

Le 14 mai, en effet, lorsque Montmorin informa l'Assemblée de la décision du Roi d'armer quatorze vaisseaux de ligne pour répondre à la mobilisation des escadres anglaises, seuls quelques députés, pacifistes notoires, s'élevèrent contre cette mesure en exprimant la crainte qu'elle n'engageât la Nation dans une guerre dynastique.

Emue des protestations de cette poignée de doctrinaires, l'Assemblée, sur la motion d'Alexandre de Lameth, vota l'ajournement et décida que, dans les séances suivantes, la question de savoir si le droit de faire la paix ou la guerre ainsi que de conclure des traités résiderait dans le Roi ou dans la Nation.

Le 22, à l'issue des débats, l'Assemblée statua que le Roi proposerait la paix ou la guerre et que l'on passerait au vote.

De toute évidence, la minorité pacifiste et non pas l'or de Pitt avait entraîné la majorité des députés qui, dans leur enthousiasme délirant, déclarèrent, malgré l'opposition de Mirabeau, que « la Nation française renonçait à entreprendre aucune guerre

dans la vue de faire des conquêtes ». Ils n'en approuvèrent pas moins l'équipement d'une escadre.

Théoriquement, l'alliance franco-espagnole était maintenue, mais sa nullité éclatait à tous les yeux. Aussi Floridablanca prit-il philosophiquement et rapidement son parti de l'isolement de son pays lorsque les décisions de l'Assemblée lui furent connues. Il ne douta plus qu'il devrait céder à l'ultimatum de Pitt, mais il se promit de ne capituler qu'à son heure, après avoir épuisé tous les moyens dilatoires et préparé l'opinion publique à cette humiliation. Il ne convenait pas, en effet, qu'il se discréditât en donnant satisfaction immédiate aux exigences de l'adversaire. Il importait, au contraire, qu'il gardât son prestige intact auprès du Roi et de la Nation, en s'instituant le défenseur intrépide des colons et des compagnies coloniales.

Dans ces circonstances, il était urgent de prendre des dispositions pour intimider l'ambassadeur anglais, déjà sur le chemin de Madrid, et de le mettre en face du fait accompli dès son arrivée.

Le rappel de l'ambassadeur de France inspira à Floridablanca l'idée d'inaugurer sur l'heure une politique d'union nationale : si ce plan réussissait, il se déroberait aux sommations de Fitzherbert en leur opposant la volonté de tout un peuple exaspéré et fermement résolu à obtenir justice de l'Angleterre.

Les faits qui avaient provoqué le rappel du représentant de la France à la Cour de Madrid lui parurent propres à échauffer le sentiment national espagnol.

En effet, le 16 mai, à la tribune de l'Assemblée Nationale, Alexandre de Lameth avait imputé aux intrigues du Duc de la Vauguyon (36) la rupture de l'Angleterre et de l'Espagne. Espérant calmer l'effervescence des députés pacifistes, Montmorin avait immédiatement rappelé ce diplomate qui n'était certaine-

(36) Paul-François de Quelen de Stuer de Caussade, Duc de la Vauguyon (1746-1828). Menin de Louis XVI ; ministre plénipotentiaire en Hollande 1776 ; ambassadeur à Madrid, 1784 ; pair de France sous la Restauration.

ment pour rien dans la rupture dont Pitt avait pris l'initiative. Mais, à Paris, depuis le mois de mars, on l'avait soupçonné d'avoir soutenu, auprès de Floridablanca, une demande de secours des Princes émigrés comme on avait soupçonné et comme on soupçonnait encore Montmorin de vouloir déchaîner la guerre pour rétablir l'autorité royale. Intimidé par la campagne de presse que ces soupçons avaient provoquée, Montmorin avait donné ordre à La Vauguyon de s'éloigner de la Cour de Charles IV.

Interprétée comme un aveu de la culpabilité de l'ambassadeur, cette fausse manœuvre avait impressionné défavorablement le corps diplomatique de Madrid, généralement hostile à toute intervention armée de l'Espagne en France. Aussi Anthony Merry (37), consul général d'Angleterre, et le baron de Sandoz-Rollin, envoyé extraordinaire du Roi de Prusse, avaient-ils confirmé les soupçons de Paris, sans apporter d'ailleurs aucune preuve au soutien de leurs dires.

S'étant aperçu, pendant son séjour à Paris, de l'ignorance où étaient et le ministère et les députés pacifistes quant à l'origine du conflit anglo-espagnol, Fitzherbert avait exploité la situation : il avait affirmé que La Vauguyon avait poussé Floridablanca à armer une grande flotte, en excitant la jalousie du premier ministre espagnol à l'égard de l'Angleterre par de fausses nouvelles et des mensonges. Pour convaincre les députés pacifistes, il leur avait déclaré qu'il tenait ses renseignements d'Anthony Merry et que ce consul général assurait que la politique agressive de l'Espagne avait pour objet « de protéger une contre-révolution qui se préparait en France » (38).

A la vérité, ne pouvant s'expliquer l'attitude de raideur que Pitt avait prise si soudainement à l'égard de l'Espagne, oubliant, ou faisant semblant d'oublier, que les mesures prises à Madrid

---

(37) Public Record Office. Archives du Foreign Office, série 72, registre 17, dépêches d'Anthony Merry au Duc de Leeds en date des 29 mars, 5 avril et 6 mai 1790.

(38) Preussiches Geheimes Staatsarchiv, Rep. 11, 240 g, Spanien, fasc. 9, dépêches du baron de Sandoz-Rollin à son gouvernement, datées des 31 mars et 12 avril 1790.

contre l'expansionnisme colonial britannique dataient de 1788, Anthony Merry avait imaginé que La Vauguyon était parvenu à dominer Floridablanca au point de lui imposer des vues contraires à la politique d'apaisement que poursuivait le Cabinet de Londres. Il avait d'autant moins hésité à accabler le diplomate français qu'il enviait ses prérogatives et ses privilèges à la Cour, dus à la situation exceptionnelle que La Vauguyon occupait comme ambassadeur de famille, et qu'il guettait depuis longtemps l'occasion de provoquer la rupture de l'alliance franco-espagnole.

Or, dès le début de la Révolution, le Cabinet de Madrid avait décidé de s'abstenir de toute ingérence dans les troubles intérieurs de la France. Non seulement il ne s'était jamais départi de cette politique de non-intervention, mais il n'avait fourni aucun secours aux Princes émigrés et ne leur avait donné aucun encouragement.

Irréprochable, le ministère espagnol s'empressa de réunir dans une conférence les chefs de l'opposition.

Floridablanca n'éprouva aucune difficulté à démontrer l'inanité des accusations des députés pacifistes français et demanda à ses adversaires s'ils préféraient la perte des colonies sans combat, ou après une guerre dont le Trésor n'était pas en état de supporter les frais.

A l'unanimité, les chefs de l'opposition optèrent pour la guerre si les négociations en cours échouaient, mais ils insistèrent pour que le premier ministre exigeât du gouvernement français une déclaration par laquelle il s'engagerait à faire honneur au Pacte de Famille.

Fort de cette décision qui cimentait l'union nationale espagnole, Floridablanca se hâta de solliciter les bons offices du Cabinet portugais pour la conclusion d'une alliance anglo-hispano-portugaise et envoya des instructions à Fernan-Nunez : l'ambassadeur espagnol à Paris eut ordre d'agir énergiquement auprès de Montmorin et de lui déclarer que la Cour d'Espagne se refuserait à accepter le marquis de Pons comme successeur

de La Vauguyon aussi longtemps qu'elle ne recevrait pas satisfaction à sa demande de secours.

Le 4 juin, exaspéré du silence de Montmorin, Floridablanca s'emporta et écrivit au ministre français : « Mon maître commence à en avoir assez de la liberté que prennent quelques Français de parler et d'agir au détriment d'un souverain espagnol. Il veut savoir d'une façon décisive ce qu'il peut attendre de cette nation pour prendre son parti. Je regrette vivement ce que je ne puis empêcher et reste votre ami, etc. » (39).

Par le même courrier, Floridablanca chargeait Fernan-Nunez de remettre à Montmorin une note comminatoire de sa composition. En outre, il informait son ambassadeur qu'en cas de refus de porter secours à l'Espagne, sa résolution était prise d'abandonner la France à son sort et de briser les liens qui l'unissaient à son pays. Enfin, il laissait à Fernan-Nunez le soin de décider s'il convenait qu'il regagnât Madrid sans attendre ses lettres de rappel et ne lui cachait pas qu'il désirait presque que la France « fît faux bond », tant il redoutait que les deux flottes se réunissent en raison de l'esprit de rebellion qui animait les équipages français.

Expédié de Madrid le 5 juin, le courrier de Floridablanca arriva à Paris le 15.

Fernan-Nunez se garda de prendre les choses au tragique. Il rédigea une note en termes mesurés, aussi énergiques cependant que les circonstances l'exigeaient.

En la remettant à Montmorin, la conversation s'engagea sur un ton aigre-doux : « Vous devez savoir à quel degré de réputation vous prétendez en Europe, dit Fernan-Nunez. Pour moi, j'attends tranquillement la décision et n'y admettrai point d'ambiguités, car ma fiancée est trop jolie pour manquer de mari » (40).

— « En vérité, répliqua le ministre, on dirait que vous désirez rompre avec nous ! Je crois que si nous cédions l'Ile Bourbon ou de France aux Anglais, ils ne feraient pas fi de nous. »

---

(39) Archives du ministère des Affaires étrangères, Espagne, vol. 362.
(40) Archivo historico nacional, Madrid, dépêche de Fernan-Nunez à Floridablanca en date du 21 juin 1790, n° 632.

Inattendue, la note de Fernan-Nunez jeta la Cour dans les plus vives alarmes. La Reine et La Fayette appelèrent l'ambassadeur espagnol et le virent secrètement chez Mme de Mackau, les 23, 24 et 25 juin.

Tour à tour, la Reine et La Fayette le supplièrent de ne pas exiger la remise immédiate de la note à l'Assemblée Nationale et de patienter jusqu'au 14 juillet, date fixée pour la fête de la Fédération, après laquelle on avait l'espoir, déclara notamment La Fayette, que « le parti du Roi se renforcerait et qu'il aurait dans l'Assemblée une supériorité certaine, grâce à laquelle il affermirait encore davantage l'union de l'Espagne, non seulement avec le monarque mais encore avec la Nation. Le Roi avait été et serait toujours partisan de cette union, étant l'ennemi déclaré et irréconciliable de la nation anglaise et personnellement du Roi d'Angleterre qui ne lui pardonnerait jamais la perte de ses colonies (41).

Conformément aux instructions qu'il avait reçues, Fernan-Nunez se montra inflexible.

Le 26, il se rendit auprès de Montmorin qui joignit ses prières à celle de la Reine et de La Fayette.

— « D'après ce qu'il me dit, écrivit Fernan-Nunez à Floridablanca, je crois, à n'en pas douter, que le parti est déjà pris de faire écrire par ce souverain (Louis XVI) directement au nôtre pour lui exposer toutes les raisons qui l'obligent à demander un ajournement de la remise de mon mémoire à l'Assemblée » (42).

Louis XVI ayant écrit dans ce sens, Charles IV céda et consentit au sursis.

Sur de nouvelles instructions venues de Madrid, Fernan-Nunez remania la note et, d'accord avec Montmorin, il fut convenu que sa remise à l'Assemblée Nationale n'aurait lieu qu'après les élections du 25 juillet, lorsque l'agitation populaire serait cal-

(41) *Idem*, lettre confidentielle de Fernan-Nunez à Floridablanca en date du 28 juin 1790.
(42) *Idem.*

mée. Toutefois, l'ambassadeur avait l'ordre « de déclarer confidentiellement au Roi Très Chrétien et à son ministre qu'eu égard à l'impuissance où se trouvait cette Cour, dans les circonstances actuelles, quant à l'accomplissement utile des obligations que le Pacte de Famille met à sa charge, Sa Majesté se considérait comme honnêtement et réciproquement libre de prendre un parti si la nécessité l'y contraignait. Elle ne perdrait, toutefois, jamais de vue la considération due à un souverain parent et ami, et à une nation avec laquelle nous avons eu, jusqu'à présent, tant de motifs de bonne correspondance. Cette déclaration confidentielle devra être faite dans les termes exacts qui vous sont indiqués. Vous partirez de l'idée que nous n'en parlerons et ne nous en ouvrirons ici à personne pour le moment » (43).

Ce n'était pas la rupture, mais la séparation sans éclat, avec l'espoir d'un retour prochain à l'union, ce qui valait mieux à tous égards pour les deux pays. En effet, la porte restait ouverte aux négociations que faciliterait, comme on s'en flattait des deux côtés, l'influence grandissante du parti du Roi à l'Assemblée Nationale.

IV

LA BATAILLE DIPLOMATIQUE ANGLO-ESPAGNOLE

Arrivé à Madrid le 9 juin, Fitzherbert trouva la Cour et les dirigeants madrilènes animés de l'esprit le plus belliqueux.

D'autre part, l'opinion publique s'était échauffée et exigeait la défense de l'Empire colonial contre les empiétements de l'Angleterre.

Bien que mollement soutenu dans sa résistance par les Cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, Floridablanca gardait encore

---

(43) Archivo historico nacional, Madrid, dépêche de Floridablanca à Fernan-Nunez en date du 5 juillet 1790.

l'espoir, si l'Angleterre poussait les choses à l'extrême, de réaliser son projet de quintuple alliance formé en mars.

Dans ces circonstances, l'ambassadeur anglais renonça à demander la capitulation immédiate de l'Espagne et prit le parti de temporiser.

Au cours de la première entrevue, Floridablanca renouvela la proposition de désarmement réciproque qu'il avait faite quelques semaines plus tôt par le canal du marquis del Campo.

Fitzherbert consentit à la transmettre à Londres et prit sur lui de faire une contre-proposition par laquelle il acceptait de clore le différend par une simple déclaration de regret, accompagnée de l'engagement d'indemniser les armateurs des navires saisis à Nootka.

Pareille déclaration laissait dans le doute la légitimité de la souveraineté de l'Espagne sur la baie de ce nom. Floridablanca refusa de la signer et, avec hauteur, déclara que, si la France faisait défaut et qu'il fallût en venir aux extrémités, il trouverait d'autres alliés et qu'au surplus il avait déjà lieu de compter sur les Etats-Unis (44). Et sur cette fanfaronnade, l'entrevue prit fin.

Le 18 juin, bien que le premier ministre espagnol eût été victime d'un attentat (45), les négociations reprirent.

Ce même jour, en effet, Fitzherbert reçut de lui une note rédigée dans les termes les plus conciliants. Toutefois, ce n'est

---

(44) Public Record Office. Archives du Foreign Office, série 72, registre 16, dépêche de Fitzherbert au Duc de Leeds, datée du 16 juin.

(45) Cf. Relation Historique de l'Assassinat commis en la personne du Comte de Floridablanca, premier ministre d'Espagne, le 18 juin 1790, par Paul Peres, chirurgien français de la province de Bigorre, brochure anonyme. Cote du Musée Britannique : F. 842 (6). — « Heureusement, dit l'auteur, le coup porta sur le cordon bleu de Charles III, dont le ministre est décoré. Le poignard glissa et ne fit q'une blessure légère ; mais, plus heureusement, un officier français, alors présent, écarta de la main et culbuta le ministre et le préserva par ce moyen de nouveaux coups en se plaçant entre le comte de Floridablanca et son assassin ».

Chirurgien ambulant, Peres avait vainement sollicité un emploi. N'ayant rien pu obtenir de Floridablanca, il avait voulu tirer vengeance de son refus et l'avait frappé au moment où il sortait de chez l'Infant Don Antonio, entre 10 et 11 heures du matin, au Sitio d'Aranjuez.

que le 30 qu'il le convoqua après avoir fait publier, dans la *Gaceta de Madrid*, l'état des forces navales du royaume. Pressé par la Cour de Lisbonne, qui lui avait conseillé de donner satisfaction à l'Angleterre et de rechercher son alliance, Floridablanca avait voulu à la fois intimider Fitzherbert et donner le change à l'opinion publique qui s'énervait de plus en plus.

Au cours de cette entrevue, il déclara à l'ambassadeur anglais qu'il avait résolu de reconnaître par écrit l'injure faite au pavillon britannique à Nootka.

Quatre jours plus tard, le 4 juillet, un projet de déclaration et de contre-déclaration fut établi par lequel, d'une part, le Roi Catholique se déclarait prêt à donner satisfaction à Sa Majesté Britannique pour l'injure faite à sa couronne et s'engageait à restituer aux armateurs lésés terrains et marchandises saisis et à les indemniser. Toutefois, la discussion des droits de l'Espagne à un établissement exclusif à Nootka était réservée. D'autre part, Fitzherbert, au nom de Sa Majesté Britannique, agréait la déclaration comme donnant satisfaction pleine et entière et réservait également la discussion des droits de l'Angleterre à Nootka.

Fitzherbert se félicita de la bonne tournure que prenaient les négociations et augura mieux de l'avenir.

Sa satisfaction fut de courte durée.

Vers le 8 juillet, le marquis del Campo fit savoir à Floridablanca qu'une flotte, composée de 21 vaisseaux de ligne et de 4 frégates et placée sous le commandement de l'amiral Samuel Barrington, avait quitté Spithead, les 8 et 9 juin, pour une destination inconnue.

Or, la flotte de Barrington n'avait mis à la voile que le 28 ou le 29 juin.

Le marquis del Campo avait-il délibérément changé les dates ou Floridablanca les avait-il mal lues ? Quoi qu'il en soit, au reçu de cette nouvelle, Floridablanca s'empressa d'envoyer un billet à Fitzherbert, « dont le contenu était que Sa Majesté Catholique avait appris que la flotte de l'amiral Barrington était sortie de Portsmouth du 8 au 9 juin. Elle n'avait pu s'empêcher

de donner également ordre à la sienne de sortir de Cadix ; qu'il souhaitait, néanmoins, que cette démarche ne fît pas évanouir les espérances d'une pacification prochaine ; que, pour travailler à cette dernière, il le priait de vouloir bien venir chez lui le lendemain de bonne heure et qu'il lui expliquerait plus amplement les circonstances de cette affaire et les motifs qui avaient animé Sa Majesté Catholique » (46). Et, pour rassurer Fitzherbert, il ajoutait qu'il avait donné ordre aux chefs d'escadre de s'abstenir d'hostilités contre les vaisseaux britanniques à moins qu'ils ne fussent attaqués (47).

Le lendemain, l'ambassadeur anglais se rendit au palais, « mais à peine le Comte de Floridablanca fut-il entré en matière qu'il rompit cette conversation sous prétexte d'une attaque subite de maux de nerfs » (48), et la remit au mercredi suivant.

Quelques heures plus tard, nouvelle surprise ; Fitzherbert recevait du ministre un projet de règlement du litige (49).

Ne sachant quelle conduite il devait tenir en cette conjoncture, il demanda conseil à Theremin, secrétaire de la Légation prussienne.

Après avoir lu attentivement le billet du ministre, Theremin donna son avis.

— « Je pense, dit-il, qu'il y a de la mauvaise foi dans tout ceci. Il est impossible que, du 9 juin à cette date d'aujourd'hui,

---

(46) Cf. Preussiches Geheimes Staatsarchiv, Rep. 11.240 g. Spanien, fasc. 9, dépêche du secrétaire de Légation Theremin au ministère prussien des Affaires étrangères, datée de Madrid, 12 juillet 1790.

(47) Public Record Office. Archives du War Office, série 1, reg. 395.

(48) Preussiches Geheimes Staatsarchiv, Rep. 11.240 g. Spanien, fasc. 9, dépêche du secrétaire de Légation Theremin au ministère prussien des Affaires étrangères, datée de Madrid, 12 juillet 1790.

(49) Ce projet se résumait à ceci : la souveraineté de l'Espagne serait reconnue jusqu'à Nootka et, de cette île, jusqu'au 56e parallèle ; pour préserver les droits des missions espagnoles, la souveraineté de l'Espagne serait également reconnue sur l'hinterland ; sur la côte, la colonisation serait commune ; commune également au nord du 56e degré, sans limitation. L'Angleterre reconnaîtrait le 61e parallèle comme limite extrême des découvertes espagnoles et obtiendrait le droit de pêche dans les mers du Sud et les territoires magellaniques. Enfin, les pêcheurs anglais auraient la liberté d'élever des constructions en des lieux déterminés des îles et du continent pour l'exploitation de leur industrie.

on ait pu avoir cette nouvelle (la sortie de la flotte de Barrington), donner ordre à Cadix d'appareiller, et que cette nouvelle (la sortie de la flotte espagnole) puisse être de retour à Madrid le vendredi 9 de ce mois qui est le jour que le courrier extraordinaire de Cadix doit être arrivé. Ces allées et venues, qui se sont faites dans 11 jours, auraient raisonnablement demandé six semaines de temps. »

— « C'est tout ce que je pense aussi moi-même », répondit Fitzherbert (50).

A la vérité, la flotte espagnole n'était pas sortie de Cadix : elle ne devait prendre la mer que quelques jours plus tard.

Floridablanca avait-il voulu à la fois intimider Fitzherbert, alerter les chefs d'escadre et soulever l'opinion publique ? Il semble bien que tel avait été son but en jouant cette comédie. Le 24 juillet, il n'en fut pas moins obligé de signer la déclaration proposée le 4. Vers le 15, en effet, la réponse du Cabinet de Whitehall à sa demande de désarmement réciproque lui était parvenue et « l'Angleterre, écrivit Theremin à son gouvernement, l'avait pris sur un ton plus haut que jamais et avait insisté sur la satisfaction préliminaire qu'elle avait déjà demandée de la manière la plus absolue » (51). Aussi bien, toute résistance était devenue impossible : l'Espagne ne pouvait compter sur les 14 vaisseaux de ligne promis par la France, leur armement n'étant pas terminé ; les Barbaresques menaçaient les établissements espagnols en Afrique ; le sultan de Fez exigeait que la Cour de Madrid lui payât tribut et que Ceuta relevât de sa souveraineté ; enfin, la flotte ne pouvait pas prendre la mer : « des maladies s'étaient mises dans les troupes et l'on avait été obligé de débarquer 2.000 hommes et de les transporter dans les Hôpitaux » (52).

---

(50) Preussiches Geheimes Staatsarchiv, Rep. 11.240 g. Spanien, fasc. 9, dépêche du secrétaire de Légation Theremin au ministre prussien des Affaires étrangères, datée de Madrid, 12 juillet 1790.

(51) *Idem*, dépêche datée de Madrid, 19 juillet 1790.

(52) *Idem*, dépêche datée de Madrid, 22 juillet 1790.

Le 10 août, à une nouvelle demande de désarmement réciproque que lui adressa le marquis del Campo, Pitt répondit « que le Gouvernement britannique se félicitait que la principale pierre d'achoppement fût levée, qui paraissait de nature à empêcher tout accommodement, mais qu'il jugeait nécessaire de protéger ses sujets contre des agressions... ».

Avant de parler de désarmement et de réconciliation, Pitt était résolu à obtenir de gré ou de force la liberté de navigation dans le Pacifique et la délimitation des possessions espagnoles de Californie, de Patagonie et des terres magellanes.

D'ailleurs, la Russie et la Suède guerroyaient encore et en France rôdaient les spectres de la guerre civile et de la guerre étrangère : Royalistes et Constituants modérés pressaient le ministère d'exécuter au moins les clauses défensives du Pacte de famille ; pacifistes et désarmeurs intriguaient à Berlin et sollicitaient l'alliance du Roi de Prusse pour soutenir les Brabançons révoltés contre l'Autriche. D'autre part, Floridablanca n'avait pas renoncé à s'allier aux Cours Impériales.

Désarmer dans ces circonstances eût été interprété par les chancelleries européennes comme un aveu d'impuissance, comme une véritable abdication, et aurait déchaîné une guerre générale.

Pitt était trop circonspect pour commettre une erreur aussi grave.

V

ÉCHEC DU ROI DE PRUSSE

En mars 1790, dès son accession (53), Léopold II s'était empressé d'écrire à Frédéric-Guillaume II pour faire appel à ses sentiments pacifiques. En outre, le nouveau souverain avait prévenu le Cabinet de Whitehall qu'il était disposé à restituer aux Belges leur ancienne constitution sous la garantie de l'Angleterre, mais que si Frédéric-Guillaume, qui avait mobilisé son armée, persistait dans ses exigences, plutôt que de perdre la

(53) Joseph II était mort le 20 février.

Galicie il céderait les provinces Belgiques à la France et châtierait les Brabançons révoltés et leur royal allié.

Pitt, dont la politique évoluait dans le sens de la pacification graduelle de l'Europe, avait accueilli favorablement les ouvertures du Roi de Hongrie et avait fait savoir à Frédéric-Guillaume qu'il romprait l'alliance défensive conclue en 1788 s'il attaquait l'Autriche (54). Passant immédiatement aux actes, il avait ordonné l'armement d'une escadre.

Cette attitude énergique avait fait reculer Frédéric-Guillaume, mais, en juin, l'ambitieux monarque avait passé outre au veto de son allié et envoyé un ultimatum à Léopold.

Le 26 de ce même mois de juin, en réponse à l'ultimatum, les plénipotentiaires autrichiens s'étaient présentés au quartier général prussien, au château de Reichenbach, pour négocier un armistice.

Dès la première entrevue, Frédéric-Guillaume s'était montré intransigeant. Déjà il se voyait maître de la Galicie lorsqu'un coup de théâtre, machiné par Pitt, avait anéanti ses espérances : les ministres d'Angleterre et de Hollande étaient survenus à l'improviste et avaient déclaré à Frédéric-Guillaume que, leurs gouvernements s'opposant à tout remaniement de la carte de l'Europe, ils ne signeraient l'armistice que sur la base du statu quo d'avant guerre.

Devant cette injonction, le Roi de Prusse avait dû battre en retraite et, le 27 juin, il avait envoyé à Vienne un nouvel ultimatum que les plénipotentiaires anglais et hollandais lui avaient remis la veille et conforme en tous points à celui que Léopold avait négocié secrètement avec Pitt et la Hollande pendant les trois mois précédents.

Ainsi, Frédéric-Guillaume avait été pris à son propre piège et, un mois plus tard, le 27 juillet, au Congrès de Reichenbach, il avait dû signer une convention par laquelle il s'était engagé

---

(54) Cf. *supra*, p. 62.

à n'intervenir dans les Pays-Bas autrichiens que d'accord avec l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche.

En contre-partie, l'Angleterre avait promis de garantir les constitutions des Provinces Belgiques et, à la suite d'une amnistie qu'accorderait Léopold, de favoriser le rétablissement de l'autorité de ce prince dans ces provinces.

D'autre part, Frédéric-Guillaume avait dû s'engager aussi à secourir la Suède épuisée contre la Russie, à condition que l'Angleterre exécutât sa promesse de fournir un subside et une escadre à la Suède.

La défaite diplomatique que le Roi de Prusse avait essuyée à Reichenbach avait eu les plus heureux résultats pour l'Europe : la Russie avait signé la paix avec la Suède dont l'indépendance n'était plus menacée ; la guerre austro-turque avait pris fin ; l'astucieux Frédéric-Guillaume avait perdu tout prestige en Europe après avoir englouti 40 millions d'écus dans l'aventure ; enfin, l'Angleterre avait renforcé sa position à l'égard de l'Espagne.

Et cependant Pitt n'avait pas mis ce succès à profit pour obtenir la capitulation immédiate de Floridablanca. C'est que Frédéric-Guillaume n'avait cessé de menacer la paix avant et pendant le Congrès de Reichenbach. Désespérant de s'arrondir aux dépens de l'Autriche, il avait offert son alliance à Léopold, s'étant imaginé que le frère de Marie-Antoinette unirait volontiers ses armées aux siennes pour dépouiller la France d'une ou deux provinces et que, pour l'indemniser de ses peines autant que pour maintenir l'équilibre entre leurs Etats, Léopold lui céderait la Bohême et la Moravie.

A cette proposition cynique, le Roi de Hongrie avait fait la sourde oreille, mais les Révolutionnaires français n'en avaient pas moins pris l'alarme. Aveuglés par leur haine contre l'Autriche, ils avaient d'autant plus ajouté foi à l'existence d'un accord secret entre les deux souverains que Frédéric-Guillaume avait éconduit leurs émissaires chargés de lui offrir leur alliance.

Les Royalistes, de leur côté, persuadés que le rétablissement de l'autorité royale ne pourrait s'accomplir qu'au moyen d'une guerre étrangère, avaient repris, avec plus de violence que

jamais, leur campagne de calomnies contre l'Angleterre (55) et l'avaient accusée non seulement d'avoir provoqué la Révolution mais de vouloir la prolonger.

Apeurée, l'opinion publique française oscillait : elle hésitait entre une guerre préventive contre l'Autriche et la Prusse et une guerre défensive contre l'Angleterre, dont l'affaire de Nootka fournirait le prétexte.

En juillet 1790, alarmé de cette situation qui pouvait provoquer une conflagration générale en Europe occidentale, Pitt résolut de rassurer les dirigeants français et de préparer les voies à un rapprochement éventuel entre l'Angleterre et la France.

Ce n'était pas la première fois que Pitt avait voulu pratiquer à l'égard de la France une politique de bon voisinage et d'aide mutuelle pour le maintien de la paix en Europe. Déjà, en 1789, il avait proposé une entente dont l'objet immédiat aurait été la pacification de l'Europe septentrionale et orientale.

— « La France et l'Angleterre, avait-il dit au marquis de la Luzerne, ambassadeur de France à Londres, ont le même principe qui est de ne point s'agrandir et le même intérêt à soutenir la Turquie et la Suède contre les Russes. »

---

(55) Une crise économique des plus graves avait suivi la mise en vigueur du traité de commerce signé entre la France et l'Angleterre en 1786. Cette crise avait privé plus de 200.000 artisans de leur gagne-pain. En 1788 et 1789, n'ayant pu obtenir de l'incapable Loménie de Brienne la dénonciation de ce traité désastreux, le haut commerce s'était répandu en plaintes et en récriminations de toutes sortes contre les Anglais. Persuadés que l'appauvrissement général de la France enrichissait l'Angleterre, commerçants et industriels avaient imputé à cette « rivale perfide » le marasme des affaires.

Au lendemain de la prise de la Bastille, les Royalistes avaient exploité la situation à des fins politiques ; ils avaient accusé le Duc de Dorset, ambassadeur d'Angleterre, d'avoir tramé un complot pour incendier les vaisseaux et les magasins de Brest. En 1790, dans l'espoir de rallier la majorité des Français autour du trône au moyen d'une guerre étrangère, ils avaient accusé le Gouvernement anglais d'avoir suscité nos discordes et fomenté les troubles de Saint-Domingue. Telles sont, au résumé, les origines de la vague d'anglophobie qui déferla sur la France pendant l'été et l'automne de 1790.

Sollicité par la Prusse et la Russie, désireux de secourir les insurgés brabançons, le Gouvernement français n'avait pu se décider à prendre un parti.

Reprendre la conversation avec le marquis de la Luzerne, ou réitérer à Paris l'assurance de ses intentions pacifiques par la voie diplomatique ordinaire parut à Pitt une mauvaise méthode, vouée à l'échec en raison de l'anglophobie qui avait gagné la France entière sans distinction de classes sociales ou de partis politiques.

Estimant que seule la diplomatie secrète pourrait lui être encore de quelque secours, c'est en elle qu'il mit tout son espoir pour persuader les dirigeants français de ses sentiments de neutralité bienveillante à l'égard du nouveau régime.

C'est pourquoi, à la mi-juillet, il fit appel aux talents d'un idéologue partisan de la réforme de tous les régimes politiques de l'univers et le dépêcha à Paris avec la mission de tranquilliser les députés de toute obédience.

William Augustus Miles — c'est le nom de cet émissaire — avait rendu quelques services à Pitt en 1785, en soutenant son ministère de ses articles dans le *Morning Post*. Par reconnaissance, Pitt l'avait nommé agent secret à Liége où il avait résidé environ cinq ans.

Libéral exalté, Miles était bien l'homme de la situation : il avait exercé plusieurs fonctions ou professions, couru le monde et rencontré dans ses voyages des personnages illustres, parmi lesquels La Fayette avec qui il était en rapports suivis. Il était donc beaucoup mieux placé que beaucoup d'autres agents secrets pour approcher les dirigeants français sans éveiller leur défiance.

D'après les papiers qu'il a laissés et qui ont été publiés par son petit-fils, Pitt le chargea « d'user de son influence personnelle pour engager l'Assemblée Nationale à annuler le Pacte de Famille et pour établir des relations permanentes entre les deux pays » (56). Toutefois, dans sa lettre au Prince de Galles, publiée à Londres en 1808, il a déclaré qu'il avait été envoyé à Paris

(56) Charles Popham Miles, The Correspondence of W. A. Miles on the French Revolution, Londres, 1809, t. L, p. 41.

« avec l'espoir et l'idée d'une alliance entre l'Angleterre et la France — alliance qu'il chérissait depuis longtemps et dont le Duc d'Aiguillon était partisan — et avec l'impression et la certitude (par la correspondance qu'il échangea plusieurs années avec lui) que Pitt était bien au fait de ses opinions politiques » (57).

Or, dix-huit ans plus tôt, il avait écrit au marquis de Buckingham : « J'ai pris la liberté de lancer l'idée d'une alliance dont, à plusieurs reprises, j'ai fait valoir l'urgence à Mr. Rose (58), mais qu'il m'a paru accueillir froidement » (59).

Miles s'étant mis en contradiction avec lui-même, on ne saurait tenir compte de ses affirmations de 1808.

Aussi bien, en juillet 1790, Pitt avait déjà lieu de redouter les effets de la propagande révolutionnaire française dans son pays. Réaliste comme il l'était, il n'avait certainement pas autorisé son agent à rechercher une alliance qu'il estimait à la fois dangereuse et sans valeur : dangereuse parce qu'elle pouvait troubler, puis menacer la paix sociale en Angleterre ; sans valeur, puisque les dirigeants français, prisonniers de leur idéologie, s'étaient si habilement dérobés aux obligations du Pacte de Famille quelques semaines plus tôt.

Quand Miles arriva à Paris, l'Assemblée Nationale avait déjà saisi le Comité diplomatique de la note espagnole réclamant l'exécution du Pacte et les débats avaient commencé : les députés pacifistes soutenaient que le peuple français ne pouvait traiter et se lier qu'avec un Etat ayant une représentation nationale ; les modérés proposaient la conversion du Pacte de Famille en Pacte National. Quant aux Royalistes, ils réclamaient l'exécution du traité sans aucune restriction.

Ce fut en vain que Miles parla d'un accord éventuel entre les deux pays ; en vain qu'il protesta, auprès des Royalistes et des modérés, des bonnes dispositions de l'Angleterre. Il ne

---

(57) William Augustus Miles, A Letter to H.R.H. the Prince of Wales, Londres, 1808, p. 180.

(58) Il s'agit, croyons-nous, d'un sous-secrétaire d'Etat.

(59) Charles Popham Miles, The Correspondence of W. A. Miles on the French Revolution, Londres, 1890, t. 1, p. 48, lettre du 13 décembre 1790.

fut pas écouté (60), la propagande anglophobe troublant alors tous les esprits, les hommes politiques les plus avertis s'y laissant prendre et ajoutant foi aux rumeurs les plus extravagantes. C'est ainsi que le 3 août — deux ou trois semaines avant que Miles eût agi auprès des Démocrates — Dupont de Nemours avait dénoncé la collusion du Cabinet de Whitehall avec des députés « amis de l'Angleterre et du trouble », sans s'apercevoir que ces députés, pacifistes convaincus, réclamaient la rupture du Pacte de Famille au nom de doctrines humanitaires et à titre de « citoyens du monde ». C'est ainsi que, malgré tous les arguments irréfutables de Miles, arguments basés sur des faits exacts et facilement contrôlables, La Fayette s'était laissé persuader que l'Angleterre avait employé £ 300.000 — soit plus de sept millions de francs-or — à fomenter les mutineries de Brest (61).

Le 19 août, le Comité diplomatique ajourna la discussion sur la révision du Pacte et décida de proposer à l'Assemblée l'armement de 30 vaisseaux de ligne qui se joindraient aux flottes espagnoles si l'Angleterre attaquait l'Espagne.

---

(60) Pour maintenir la paix, il semble que Miles ait fait craindre aux Démocrates la perte éventuelle des Indes Orientales et Occidentales en cas de défaite et, surtout, une guerre civile. A cette époque, en effet, les Princes allemands possessionnés en Alsace refusaient les indemnités que leur offrait l'Assemblée Nationale en compensation de la perte de leurs biens. Tentés par les troubles qui déchiraient la France, ces Princes songeaient à franchir le Rhin à la tête de leurs troupes, auxquelles ils espéraient que se joindraient non seulement la noblesse dispersée à l'étranger, mais tous les mécontents de l'intérieur désireux de tirer vengeance de la perte de leurs droits féodaux, titres, privilèges ou fonctions (Cf. Charles Popham Miles, *op. cit.*, t. 1, pp. 162-163, lettre de W. A. Miles au marquis de Buckingham, en date du 6 septembre 1790.

(61) Cf. W. A. Miles, The Conduct of France towards Great Britain examined, Londres, 1793, p. 216.

Bien qu'on n'ait retrouvé aucune trace de la collusion des députés pacifistes avec le Cabinet de Whitehall et bien qu'on sache aujourd'hui avec certitude que les sommes votées par le Parlement Britannique, en 1790, pour l'entretien des agents secrets en mission dans le monde entier s'élevèrent à la modeste somme de £ 36 221.10.6 d., soit un peu plus de 900.000 francs or, des historiens et des écrivains réputés n'en persistent pas moins à accréditer la légende de « l'Angleterre conspiratrice » et de « l'or de Pitt », sans en administrer la preuve. Tant de crédulité désarme lorsqu'on sait avec certitude que la plupart de ces hommes de lettres sont d'une scrupuleuse probité intellectuelle. (Cf. Bulletin de l'Institut Genevois, t. XVI : Otto Karmin, Sir Francis d'Ivernois. Le Gouvernement Anglais et la Révolution française (Première question), p. 31, année 1914.

Le 25, Mirabeau — que Miles accusera plus tard de s'être vendu à l'Espagne (62) — lut son rapport et proposa de remplacer le Pacte de Famille par un Pacte National dont seraient retranchées les clauses jugées trop favorables à une agression.

Enfin, le 26, les partis passèrent un compromis et l'Assemblée décréta (63) :

> « Que le Roi serait supplié de faire connaître à Sa Majesté Catholique que la Nation française, en prenant toutes les mesures propres à maintenir la paix, observera les engagements défensifs et commerciaux que son Gouvernement a précédemment contractés avec l'Espagne.
>
> « Que le Roi serait prié de charger immédiatement son ambassadeur en Espagne de négocier avec les ministres de Sa Majesté Catholique à l'effet de perpétuer et resserrer par un traité national des liens utiles aux deux peuples et de fixer avec précision et clarté toute stipulation qui ne serait pas entièrement conforme aux vues de paix générale et aux principes de justice qui seront à jamais la politique des Français.
>
> « Que le Roi serait prié de donner des ordres pour que les escadres françaises en commission soient portées à 45 vaisseaux de ligne, avec un nombre proportionnel de frégates. »

Floridablanca avait enfin satisfaction — satisfaction toute platonique d'ailleurs — mais si l'honneur national français était sauf, les décrets n'en étaient pas moins un aveu d'impuissance, une véritable abdication : l'Assemblée avait sacrifié l'intérêt français aux utopies pacifistes et fait le jeu de l'Angleterre.

N'ayant plus de ménagements à garder avec un pays qui s'abandonnait et où régnait l'anarchisme moral et politique le plus déliquescent, Pitt signifia au ministère français qu'il considérerait comme une injure toute aide donnée à l'Espagne.

---

(62) Cf. Charles Popham Miles, *op. cit.*, t. II, p. 230, lettre de Miles à Pitt, datée de Froyle, près d'Alton, 30 décembre 1795.

(63) Ces décrets furent sanctionnés par le Roi le 3 septembre.

Quelques jours plus tard, constatant que toute réaction était devenue impossible (64), Montmorin suggéra à Floridablanca de céder la Louisiane à l'Angleterre sous prétexte de confirmer le nouveau Pacte National.

Œuvre de défense coloniale et dynastique, conçue et si péniblement réalisée par Choiseul, le Pacte de Famille avait vécu.

VI

L'ESPAGNE CAPITULE

Sans illusion sur l'issue des débats de l'Assemblée Constituante, Pitt n'avait pas attendu la publication des décrets du 26 août pour préparer les voies à la capitulation de la Cour de Madrid.

Vers le 20, en effet, il avait adressé à Fitzherbert un projet de traité qui, dans sa pensée, devait mettre bientôt fin au conflit.

Ce projet parvint à Madrid au début de septembre. Le 3, jour même où Louis XVI sanctionna les décrets, Fitzherbert se rendit à Aranjuez (65) pour le soumettre à l'approbation du premier ministre espagnol.

Prétextant le retour prochain de la Cour à Madrid, et invoquant la nécessité de communiquer les propositions du Cabinet de Whitehall au Conseil des ministres avant de rien décider, Floridablanca se déroba à la discussion que l'ambassadeur anglais voulait immédiate conformément aux ordres qu'il venait de recevoir de Londres.

Le 13 septembre, Fitzherbert renouvela ses instances et pressa Floridablanca de donner son assentiment : il essuya un refus indigné de son antagoniste qui, en lui remettant un contre-projet,

---

(64) Cf. Public Record Office, Archives du War Office, série I, liasse 395, lettre du 4 octobre 1790.

(65) La Cour d'Espagne séjournait à Aranjuez chaque année pendant les grosses chaleurs de l'été.

protesta avec énergie contre les clauses relatives à la suppression du monopole commercial de l'Espagne en Amérique et à la perte d'une partie considérable des possessions hispaniques dans le Nouveau-Monde.

Comprenant que l'influence des partisans de la guerre contre l'Angleterre deviendrait prépondérante dans les conseils du Gouvernement madrilène s'il maintenait les exigences draconiennes de Pitt, Fitzherbert accepta de discuter le contre-projet espagnol. Il s'y prêta avec d'autant plus d'empressement qu'il venait d'apprendre la reprise des négociations entre le Cabinet de Madrid et les Cours du Nord, négociations qui pouvaient compromettre la pacification générale de l'Europe, objet ultime de la politique de Pitt.

Quelques jours plus tard, Fitzherbert eut lieu de se féliciter de la prudence de sa conduite. La crise se dénoua, en effet, d'une manière aussi inattendue que soudaine.

D'accord avec Charles IV qui s'alarmait de l'isolement de son royaume, soutenu par la Reine qui, depuis le début du conflit, s'était montrée hostile à une guerre maritime dans l'espoir que la guerre austro-turque serait favorable aux ambitions parmesanes, Floridablanca jeta sa dernière carte : il offrit à Fitzherbert de remplacer le Pacte de Famille par une alliance avec l'Angleterre.

Estimant que la rupture du Pacte importait beaucoup plus à Pitt que les avantages commerciaux ou cessions de territoires coloniaux qu'il voulait arracher à l'Espagne, Fitzherbert répondit favorablement à cette ouverture et abandonna les clauses les plus rigoureuses du traité.

Or, depuis le 20 septembre, Pitt savait que le premier ministre espagnol s'était dérobé à la discussion du projet de traité.

Il patienta une dizaine de jours, puis, lassé d'attendre le résultat des conversations ultérieures entre Fitzherbert et Floridablanca, il se décida à employer la manière forte. C'est qu'il avait appris, par un espion jersiais, l'insurrection des marins de Brest, fomentée dans ce port « par quelques-uns des prin-

cipaux membres de l'Assemblée, pour empêcher que la flotte fût équipée et ainsi éviter la guerre avec l'Angleterre » (66).

Le 2 octobre, porteur d'un ultimatum, un courrier quitta Londres à destination de Madrid.

Quelques jours plus tôt, Hugh Elliot, ancien condisciple de Mirabeau, avait gagné Paris, chargé d'une mission.

Diplomate averti — il avait occupé brillamment le poste de ministre plénipotentiaire à Copenhague pendant plusieurs années et se trouvait alors en congé — Elliot affichait les opinions les plus avancées. Avec juste raison, Pitt avait jugé que ce haut fonctionnaire gagnerait facilement la confiance des démocrates français et leur en imposerait beaucoup plus que Miles, bien que ce dernier n'eût pas échoué dans ses démarches (67).

Aucun document officiel sur la mission de Hugh Elliot n'ayant été conservé, on ne possède aucune précision sur les instructions qu'il reçut de Pitt à son départ, mais il n'est pas douteux que, comme Miles, il ne fût chargé de convaincre les dirigeants français de la neutralité bienveillante et des intentions pacifiques du Gouvernement anglais à leur égard, et, surtout de les engager à rompre avec l'Espagne. On en trouve en effet la preuve dans l'extrait d'une dépêche de Lord Gower au Duc de Leeds, en date du 26 octobre (68).

---

(66) Ce sont les termes mêmes de la lettre de cet espion, en date du 4 octobre 1790. Cf. Public Record Office, War Office Records, série I, liasse 395, lettres du capitaine Dumaresq.

(67) Les 17 et 19 septembre 1790, le Duc d'Arenberg avait présenté Miles à la Société des Amis de la Constitution et à la Société de 1789, et, ces mêmes jours, Miles avait pris la parole dans ces clubs pour préparer les voies à la conclusion d'une alliance anglo-française, initiative que Pitt devait désavouer plus tard. Cf. Charles Popham Miles, *op. cit.*, t. I, p. 48, lettre du 13 décembre 1790, et pp. 169-170 ; W. A. Miles, A Letter to the Prince of Wales, Londres, 1808, p. 180.

(68) La mission de Hugh Elliot fut décidée à l'insu de George III ainsi qu'en témoigne ce billet du souverain à Pitt, daté du 30 octobre 1790.

— « ...Bien convaincu que la paix est essentielle à la prospérité de l'Angleterre, il m'est impossible de m'opposer à une mesure quelconque qui ait chance de succès, bien que je n'aie pas confiance dans la réussite probable de Mr Elliot et de son ami français (Mirabeau) dans un cas où il faut du tact et de la prudence. Pourvu que notre ambassadeur et notre correspondance officielle ne soient pas compromis dans cette affaire, il sera

— « Je crois de mon devoir d'informer Votre Grâce que ce parti (le parti démocratique) m'a signifié, par le canal de Mr Elliot, son ardent désir d'employer son influence à la Cour de Madrid pour amener cette Cour à céder aux justes réclamations de Sa Majesté et que, si nous le soutenions, il préférerait volontiers, comme je suis porté à la croire, une alliance anglaise à une alliance espagnole. » (69).

Pendant qu'à Paris, et chacun de leur côté, Miles et Elliot s'efforçaient de contrebattre la propagande anglophobe et de détacher la France de l'alliance espagnole, le courrier porteur de l'ultimatum de Pitt se hâtait vers Madrid.

Lorsqu'il y arriva, vers le 20 octobre, les clauses du traité définitif venaient d'être acceptées de part et d'autre : mis en demeure de choisir, Charles IV et Floridablanca avaient préféré au Pacte National qu'avait offert l'Assemblée le vague espoir de conclure une alliance vers l'Angleterre.

Obéissant aux ordres de Pitt, Fitzherbert remit l'ultimatum au premier ministre espagnol mais, sachant que Floridablanca avait déjà pris, à l'insu des membres du ministère, la décision de capituler, il usa de tous les ménagements que lui commandaient les circonstances pour éviter la rupture.

Quelques heures après sa réception, Floridablanca communiqua l'ultimatum à ses collègues.

A l'unanimité, ils se refusèrent à approuver sous la menace

---

certainement sage d'entretenir les relations dont on a formé le projet avec la seule intention de ramener la paix, mais il ne nous faut donner aucun encouragement aux desseins politiques du parti démocratique à l'intérieur (de la France). Loyalement, nous ne nous sommes pas immiscés dans ses troubles et rien ne doit nous faire abandonner cette ligne de conduite honorable ». (Cf. Kynynmond, Countess of Minto, A memoir of the Right Honourable Hugh Elliot, Londres, 1868, p. 335 ; Life and Letters of G. Elliot, 1st Earl of Minto, Londres, 1874). George III avait été mis devant le fait accompli puisque ce billet est daté du 30 octobre 1790 et que Hugh Elliot était déjà à Paris depuis au moins un mois, ainsi qu'en témoigne la dépêche de Lord Gower citée quelques lignes plus loin.

(69) Cf. Oscar Browning, The Despatches of Lord Gower, etc..., Cambridge, The University Press, 1885, pp. 38-40.

Il s'agit ici de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, en 1790, George Granville Leveson-Gower, premier Duc de Sutherland (1758-1833).

le traité si péniblement élaboré par le premier ministre et l'ambassadeur anglais.

En d'autres circonstances, Floridablanca aurait offert sa démission et laissé à son successeur le soin de dénouer la crise.

A ce geste rituel, il préféra la convocation d'une junte extraordinaire, à laquelle il confia la tâche de décider en dernier ressort de l'acceptation ou du rejet du traité.

Dans l'éventualité du rejet du traité, qu'il escomptait d'ailleurs, cet expédient lui permettait de décliner toute responsabilité quant à la rupture des négociations.

En cas de déclaration de guerre, son prestige restait entier : il conservait la confiance de son souverain et ce serait un jeu pour lui de rallier l'opinion publique exaspérée par l'insolence de Pitt.

Ainsi s'explique, selon nous, la décision du premier ministre espagnol.

A la junte, les débats furent orageux. Floridablanca s'entendit accuser et de pusillanimité et de trahison pour oser proposer la ratification d'un traité aussi humiliant qu'inique, et, pour n'avoir pas rompu les négociations dès la réception de l'ultimatum.

A l'unanimité, la Junte vota le rejet.

La guerre paraissait inéluctable. Cependant, Floridablanca ne s'alarma pas outre mesure. Bien décidé à éviter le pire, il prit sur l'heure la résolution d'en appeler au Roi.

Le jour même, il informa Fitzherbert de sa décision, obtint de l'ambassadeur anglais de nouveaux délais et se prépara à rejoindre son souverain alors absent de Madrid.

Quelques jours plus tard, au cours d'une partie de chasse, il réussit à convaincre Charles IV de la nécessité de donner enfin satisfaction à l'Angleterre et, le 28 octobre, il signa, à San Lorenzo, le traité qui mit fin au conflit aux conditions suivantes :

Outre la restitution des navires et établissements saisis à Nootka et une indemnité pour la compagnie coloniale anglaise dépossédée, l'Angleterre obtenait le droit de libre navigation sur le Pacifique et celui de s'établir au nord de la Californie.

L'Espagne acceptait la colonisation commune dans les régions septentrionales de l'Ultramar, renonçant ainsi à son droit de souveraineté exclusive dans cette même région.

Pitt avait vaincu, et, avec l'Espagne, il avait soumis pour un temps l'Europe épuisée à l'hégémonie de son pays.

Bientôt aux prises avec les événements qui, peu à peu, assombrissaient l'horizon politique européen, Pitt se désintéressa vite de l'affaire de Nootka (70). La flotte française était paralysée, le Pacte de Famille rompu et l'Espagne isolée : c'était là l'essentiel. Mieux valait, en effet, concentrer tous ses efforts au maintien de la paix générale que de s'acharner sur l'Espagne humiliée et de risquer de compromettre les gains acquis.

Cette sage conduite devait trouver sa récompense quelque trois ans plus tard lorsque l'Espagne entra dans la coalition contre la France révolutionnaire.

Quant à Floridablanca, poursuivant sa tactique d'ajournement, il ne pensa plus qu'à esquiver les obligations auxquelles il avait souscrit à contre-cœur à San Lorenzo (71).

Ayant pris la précaution de laisser la porte ouverte aux négociations pour la conclusion d'une alliance avec l'Angleterre, il se consola bientôt de son humiliant échec et envisagea l'avenir avec confiance, bien convaincu que, tôt ou tard, l'Angleterre se rapprocherait de l'Espagne.

Disgrâcié en 1792, jeté en prison, dépossédé de ses biens malgré les services inestimables rendus à son pays pendant dix-

---

(70) Le règlement définitif de l'affaire de Nootka n'eut lieu qu'en 1795, et il ne semble pas que l'Angleterre ait jamais exigé la mise à exécution du traité de San Lorenzo dans toute sa rigueur.

(71) Le 28 octobre 1790, Floridablanca avait pris l'engagement formel de ne se lier à aucune Cour jusqu'à ce que tout fût aplani. A la fin de novembre, il manifesta le désir de conclure une alliance avec l'Angleterre. A ces ouvertures, Fitzherbert répondit qu'aussi longtemps que le Pacte de Famille ne serait pas dissous, il ne saurait être question d'alliance et qu'en tous cas, si cette alliance se réalisait, elle devrait jouer éventuellement même contre la France. Ne voulant pas décourager les efforts des Royalistes français, bien qu'il ne crût pas à la réussite de leurs projets contre-révolutionnaires, Floridablanca n'insista pas et les choses en restèrent là.

sept ans, il eut néanmoins la satisfaction de constater la justesse de ses prévisions. Les événements qui suivirent devaient, en effet, lui donner raison : d'abord en mai 1793, lorsque l'Angleterre secourut l'Espagne attaquée par la Convention, puis en 1808, lors que les flottes britanniques soutinrent ses compatriotes insurgés contre la domination française.

Christian DE PARREL.

LA CORRESPONDANCE DU CHEVALIER LAS CASAS ET DU MARQUIS DE BOMBELLES

Ambassadeurs de France et d'Espagne, à Venise

SOUS LA RÉVOLUTION

I

DEUX DIPLOMATES SOUS LA RÉVOLUTION

Parmi les personnages qui jouèrent un rôle important dans le drame de la contre-révolution, il est un nom qui revient souvent dans les mémoires et correspondances du temps et qui reste cependant mal connu des historiens français, c'est celui du chevalier de Las Casas, ambassadeur d'Espagne à Venise.

Don Simon de Las Casas (1) avait 44 ans en février 1786 lorsqu'il fut nommé ambassadeur à Venise. Il avait déjà une connaissance approfondie des Cours européennes. Entré dès l'âge de dix-huit ans au Ministère des Affaires Etrangères, des postes diplomatiques lui furent très vite confiés à Vienne en 1763, à Berlin en 1782 et à Naples en 1785.

Il devait demeurer à Venise jusqu'en mars 1793, date à laquelle, pendant deux ans, il fut chargé de diverses missions à Dresde, Vienne, Berlin et Ratisbonne. Nommé ambassadeur en Angleterre en février 1795, il ne rejoignit son poste qu'en

---

(1) Don Simon de Las Casas, 1742 - 27 nov. 1798.

Toutes les lettres de Bombelles et de Las Casas dont nous publions des extraits sont conservées à Madrid Archivo Historico, fonds Estado. La référence est indiquée par la lettre E (Estado), suivie du n° de la liasse.

Il faut cependant noter que nous citons des lettres de Las Casas conservées dans le fonds Bourbon du Ministère des Affaires étrangères, à Paris. Dans ce cas la référence est précédée des lettres A. E. (Affaires étrangères).

octobre de cette même année. Londres fut la dernière ambassade qui lui fut confiée. Il devait mourir en Espagne, à Valdagno, le 27 novembre 1798.

Pendant les premières années de son ambassade à Venise, le rôle de Las Casas dans la diplomatie espagnole demeure de second plan. Mais la Révolution devait faire de Las Casas un des rouages essentiels du cabinet de Madrid. La situation de Venise destinait cette ville à être la plaque tournante de l'Emigration. Il y avait un va et vient continuel entre Coblentz, Vienne, la Suisse d'une part, l'Italie et l'Espagne de l'autre. Turin et Coblentz étaient en 1791-1792 les deux pôles de l'Emigration, Venise servant de relai entre les deux. La personnalité même de Las Casas y attirait les émigrés.

Ardent ennemi de la Révolution, il était personnellement lié avec les Princes et les principaux chefs de l'émigration qui mettaient en lui leur confiance et le tenaient au courant de leurs projets de contre-révolution. Plus clairvoyant que la plupart des hommes politiques de son temps, il vit dès l'origine, le danger que présentaient pour les dynasties les idées nouvelles, alors que Kaunitz, même en 1792, ne croyait pas en la « contagiosité » de la Révolution.

Plus particulièrement lié avec le parti du Roi au début de la Révolution, il devint, dès l'été 1791, le porte-parole du parti des Princes auprès du Cabinet de Madrid. Les lettres des Princes et de leurs agents, les mémoires et les plans de la contre-révolution étaient centralisés à Venise et transmis par Las Casas à Madrid.

Non content d'être l'ardent avocat du parti des Princes auprès de sa Cour, il joua personnellement un rôle de premier plan dans divers complots fomentés contre la France révolutionnaire.

Un curieux portrait, tracé par Montgaillard (2), agent double du Directoire, vers l'an VI, qui avait bien connu les principaux

---

(2) Voir sur Montgaillard : *Souvenirs du Comte de Montgaillard, agent de la diplomatie secrète pendant la Révolution, l'Empire et la Restauration*, publiés d'après des documents inédits par Clément de Lacroix. Paris, Ollendorff, 1895.

personnages des Cours européennes, nous dépeint assez justement l'ambassadeur à Venise :

« Cet Espagnol est âgé de 45 à 50 ans. Il hait la République « française de toute son âme et s'il dirigeait le Cabinet de « Madrid, il romprait demain matin l'alliance avec la France. « Mais il paraît ne pas jouir, dans le ministère espagnol, de « l'influence et du crédit que lui avait procurés le Prince de la « Paix depuis la retraite du moins apparente de ce dernier.

« Monsieur le Marquis de Las Casas a beaucoup d'esprit et « d'expérience des affaires. Il a une facilité prodigieuse pour le « travail et ne manque ni d'instruction ni de connaissances so- « lides. Il passe pour versé dans la diplomatie et pour un esprit « pénétrant en politique. Il est entièrement dégagé des préjugés « religieux et du fanatisme sous lesquels sa nation est asservie. « Il aime les femmes à l'excès et est très adonné à ses plaisirs. « Mais il passe également la nuit dans le boudoir d'une courti- « sane et dans le cabinet d'un ministre. Sa santé est délabrée « et il n'est guère à présumer que M. de Las Casas fournisse « une longue carrière. Il était très lié avec le ci-devant comte « d'Antraigues et paraissait prendre un vif intérêt au sort du « prétendant, quoiqu'il n'ait pas pour lui une grande estime. Il « entretenait avec lui une correspondance suivie et c'est en par- « tie aux instances de M. de Las Casas que le prétendant a dû « les secours qui lui ont été accordés par le souverain d'Espagne. « On dit M. de Las Casas très fin, d'un caractère extrêmement « flexible et qui s'emporte volontiers. »

Les lettres de Las Casas confirment ce portrait et le complètent par d'autres traits qui le font connaître dans toute sa complexité :

Esprit fin et pénétrant, diplomate averti, doué d'une prodigieuse facilité de travail (on reste confondu devant le nombre considérable de lettres écrites de sa main, conservées à Madrid et à Paris), La Casas ne domina cependant pas la politique de son temps. Il n'avait en réalité aucune large vue d'ensemble. Peu attiré par les problèmes de haute politique étrangère, il avait le goût passionné de l'intrigue. Son esprit inventif trouva

un climat propice dans ce milieu de l'Emigration si fertile en complots et en agents secrets. Pendant les périodes où il eut un crédit déterminant sur le Cabinet de Madrid (derniers mois du ministère Floridablanca — septembre 1791 à mars 1792, années 1793-1794) il n'imprima pas à la politique espagnole de directives marquantes.

Curieux personnage, plein de contrastes, il y a en lui du don Quichotte et du Sancho Pança. Toujours prêt à partir en guerre pour combattre ses ennemis, son pessimisme lucide dénonce sans trêve les ridicules et les faiblesses de ses partisans.

Bien représentatif d'une époque de transition, il tient à l'ancien régime par sa haine de la Révolution, sa fidélité aux institutions du passé, mais il demeure de son temps par son scepticisme, son irréligion et son libertinage.

Son profond attachement au maintien des dynasties européennes et de leurs prérogatives ne l'empêche pas dans ses lettres aux émigrés de leur dévoiler sans cesse les mobiles secrets des Cours dans l'espoir de détruire les espérances chimériques que les Princes fondaient sur leur appui. Certes il exerce principalement sa méfiance envers les perfidies de l'Angleterre, ennemie héréditaire de l'Espagne, mais il ne porte pas un jugement plus indulgent sur la politique de l'Empereur, du roi de Prusse, des souverains de Naples et de Sardaigne.

Consacrant toute son activité diplomatique et son génie de l'intrigue à la cause des Princes, son scepticisme ironique dépeint sans illusion dans ses lettres à d'Antraigues les travers de la Cour de Coblentz.

Citons ce trait, échappé à l'humour castillan, au sujet de l'entrée de l'armée des Princes en France, pendant l'automne 1791 : « Croyez-vous de bonne foi que notre noble armée en soit capable ? que notre cher comte d'Artois, ayant son Agnès Sorel à ses côtés, soit homme à faire la conquête de la France comme Charles VII, avec sa garde bleue, maîtresse en tête et confesseur en queue ? » (3).

---

(3) Cf. : A. E. France 637, 10 déc. 1791. Ce trait a été cité par Pingaud dans son ouvrage sur d'Autraigues.

Les lettres de Las Casas à d'Antraigues sont semées de traits irrévérencieux à l'adresse du pape et du clergé romain, plus dignes de la plume de Voltaire que de celle d'un zélé défenseur de l'ancienne monarchie. A d'Antraigues le 10 septembre 1791, à propos de la maladie du Pape, il écrivait : « Le pape a été sur le point de mourir... Jugez du mouvement de Rome où la souveraineté est élective. Chaque cardinal croyait y être, chaque putain croyait devenir nièce ou favorite. Mais à la chute de la fièvre on l'a tellement bourré de quinquina et il allait depuis trois jours en mieux. Il a cependant soixante-quatorze ans. Voyez ce que ce serait qu'un conclave dans la situation actuelle de l'Europe. La Religion achèverait de se perdre en France » (4). Et le 26 mai 1792, toujours sur le même ton ironique, à propos de la mission du cardinal Maury à Francfort : « Maury en attendant est parti de Rome le 19 avec un équipage magnifique et il va à Francfort par le chemin le plus court. Le Pape a exigé sa magnificence qui est trop forte, et il a choisi de ses saintes mains les galons, les livrées ; il lui donne un intendant pour qu'il fasse toute la dépense pour le compte des apôtres Pierre et Paul, qui étaient de magnifiques seigneurs ».

Fils du XVIII[e] siècle par son scepticisme, Las Casas l'était aussi par son goût du plaisir. Un regard jeté sur les papiers de Las Casas scellés après sa mort rend justice à la réputation de galanterie que Montgaillard lui attribue. En particulier pendant les années 1793 à 1795 où il fut chargé de diverses missions en Allemagne, il ne fut guère fidèle à la pauvre Barbarita, demeurée à Venise, et nombreuses sont les lettres d'amour, provenant la plupart de Françaises émigrées que nous avons découvertes confondues pêle-mêle avec les dépêches diplomatiques.

Mais il est un aspect du caractère de Las Casas que la plume malveillante de Montgaillard n'a pas su dépeindre, mais que sa correspondance avec Bombelles permettra de découvrir, c'est son attirance pour tout geste noble et généreux.

Certes les lettres et les mémoires du temps soulignent la promptitude de son esprit à saisir les problèmes de la politique

(4) Cf. : A. E. France 637, 10 sept. 1791.

européenne, l'étendue de sa culture et le charme de sa conversation. Mais ce caractère chevaleresque, qui portait l'ambassadeur à s'enthousiasmer pour tout idéal désintéressé, fut certainement à l'origine des sentiments de fidèle et profonde amitié que Las Casas inspira à de nombreux français émigrés, comme Vaudreuil, d'Antraigues et Bombelles.

Nous verrons par la correspondance que nous publions comment Bombelles sut gagner l'amitié de Las Casas en prenant une décision fatale à ses intérêts, mais conforme à son sentiment de l'honneur. Marc Marie, Marquis de Bombelles (5), était né le 8 octobre 1744 à Bitche. Il commença par la carrière militaire. Mousquetaire en 1757, puis lieutenant au Colonel-Général-Cavalerie en 1759, il fit les campagnes de la Guerre de sept ans et eut en 1771 le grade de Maistre de Camp de cavalerie. Mais le baron de Breteuil décida autrement de sa carrière et en fit un diplomate. Alors qu'il était ambassadeur à La Haye il appela Bombelles au poste de secrétaire. Désormais dans la diplomatie, Bombelles fut successivement conseiller d'ambassade à Naples, ministre de France à Ratisbonne (1775-1786), ambassadeur à Lisbonne (septembre 1786 - mars 1788) et enfin ambassadeur à Venise, en mars 1789, où il connut le chevalier de Las Casas.

Bombelles était d'un naturel très différent de l'ambassadeur d'Espagne ; de jugement pondéré, il se refusa toujours à entrer dans les projets chimériques de la contre-révolution ; moins enthousiaste que Las Casas, mais plus constant dans ses attachements, nous verrons comment, à travers mille vicissitudes, il conserva à l'ambassadeur d'Espagne son amitié et sa reconnaissance. Mais ce qui caractérise avant tout Bombelles, c'est d'être l'ami du baron de Breteuil. C'est à ce titre qu'il a été jugé par ses contemporains. Dès que Breteuil le fit entrer dans la diplomatie, Bombelles devint son confident politique et le seconda dans tout ce qu'il entreprit pour la cause de Louis XVI. L'histoire de l'Emigration est celle du lamentable conflit entre

---

(5) Voir sur Bombelles, Comte Fleury : *Les dernières années du Marquis et de la Marquise de Bombelles, d'après des documents inédits*. Paris, Emile-Paul, 1906.

l'influence de Breteuil et celle de Calonne : Calonne, conseiller des Princes, et Breteuil, agent de Louis XVI et de Marie-Antoinette. On a parfois tendance à juger l'Emigration sous l'aspect frivole des Cours de Turin et de Coblentz que nous décrivent les mémoires du temps, et l'on néglige cet autre visage de l'Emigration représenté par les agents du Roi. Ces fidèles serviteurs de la monarchie semblent avoir possédé une plus grande expérience, un sens plus concret des réalités, un désir plus désintéressé de servir le Roi et la France que la cabale qui entourait le comte d'Artois, Vaudreuil, Polignac et Calonne. L'humeur versatile des Princes leur faisait tour à tour donner leur confiance au Roi de Prusse, à l'Impératrice de Russie, à l'Angleterre, sous l'influence de Calonne, et même à l'Autriche après l'entrevue de Mantoue. Envers l'Espagne, ils passèrent, suivant la politique de cette Cour, de l'espoir le plus fou à l'irritation la plus vive. Bombelles, au contraire, conserva toujours la même ligne de conduite envers les souverains de l'Europe. Il ne donnait aucun crédit au Cabinet de Berlin dont les dernières interventions dans la Question d'Orient avaient clairement démontré le peu de fondement de sa politique. Il n'était cependant pas partisan du renversement des alliances et se méfiait de la Maison d'Autriche qu'il jugeait toujours l'ennemie irréconciliable de la France. Durant les années 1775-1785 où il fut ministre à Ratisbonne, il contrecarra les vues de Joseph II.

Depuis lors il vit sa carrière de diplomate enrayée par Marie-Antoinette qui s'opposa à ce que l'ambassade de Constantinople, poste très important dans le jeu politique des Habsbourg, lui fût confiée. Mais il espérait que Léopold écouterait ses sentiments fraternels et viendrait au secours de Marie-Antoinette et de Louis XVI. Oubliant ses rancunes passées, il sut gagner la confiance de l'Empereur dans les missions dont il fut chargé par les Tuileries.

Il ne fut jamais dupe, comme les Princes, des promesses de Catherine. La Russie restait pour lui l'alliée de la Prusse et de l'Autriche dans les partages de la Pologne et surtout l'ennemie de la Turquie et de la Suède. Mais si Bombelles demeurait fidèle aux alliés traditionnels de la France, il était avant tout partisan

du maintien du pacte de famille. A travers tous les changements de la politique espagnole pendant la Révolution, il conservera sa confiance au Cabinet de Madrid, et l'alliance entre les Bourbons d'Espagne et de France sera le fondement de tous ses espoirs et de tous ses projets.

Son patriotisme souffrait de faire appel à l'étranger. Il redoutait la cupidité de l'Autriche et de la Prusse toujours prêtes à profiter de la faiblesse de la France pour s'annexer quelques provinces ; mais il savait que l'Espagne ne désirait pas s'agrandir au-delà des Pyrénées et il ne craignait pas d'avoir recours à l'aide sans contrepartie de Charles IV, prince de la maison de Bourbon, dont le dévouement désintéressé tentera de sauver Louis XVI, jusqu'à la veille de sa mort.

Si sur le plan diplomatique la conduite des agents du Roi se différencie de celle des émissaires des Princes, il est difficile, avec le recul du temps, de comprendre ce qui les opposait sur le plan politique. Le parti des Princes accusera Breteuil et ses amis d'être favorables aux réformes, contaminés par les idées démocratiques, monarchiens pour tout dire. Mais si l'on examine de près la pensée politique du Marquis de Bombelles, qu'il a maintes fois exprimée, soit dans ses lettres au marquis de Raigecourt, soit dans celles à Las Casas, on est obligé de convenir qu'elle diffère fort peu de celle du Comte d'Artois. Il souhaite pour la France le retour à l'ancienne Constitution et n'est partisan d'aucune réforme.

Les amis de Breteuil en qui Louis XVI avait mis toute sa confiance étaient aussi hostiles que ceux des Princes à la Révolution, même sous sa forme la plus modérée, celle des Monarchiens. Ces deux partis si violemment ennemis ne se distinguent pas par leurs principes ni par leur but poursuivi, mais par les moyens mis en œuvre dans leur lutte contre la Révolution. Les Princes étaient partisans d'une rupture ouverte avec tout ce qui touchait de près ou de loin à la Révolution. Les amis de Breteuil conseillaient à Louis XVI de transiger pour mieux triompher. Il est probable que si Bombelles avait été à Paris auprès du Roi en 1790, il aurait compris le double jeu de Louis XVI et n'aurait pas donné sa démission d'ambassadeur. Il est remar-

quable en effet qu'il n'approuva pas le veto du Roi au décret contre les Emigrés. Il jugea dangereux pour Louis XVI de se compromettre en faveur des Emigrés, et d'une manière si peu efficace.

Mais les amis de Calonne ou de Breteuil, les uns comme les autres, ont vécu le drame de la Révolution sans tenter de le comprendre. Ils sont partagés bien plus par les problèmes qui ont divisé le XVIIIe siècle, que par ceux qui bouleversèrent leur époque. Quand ils envisagent les difficultés qu'ils auraient à résoudre si Louis XVI triomphait de la Révolution, ils pensent au renversement des alliances, à la persécution des jansénistes, à la suppression des Jésuites, au retour des Parlements. Mais, bien plus que sur des problèmes politiques périmés, ils sont divisés par des questions de personnes et des querelles de palais. Cela apparaît très nettement pendant les mois qui précèdent Varennes, où les uns et les autres s'attendent à la défaite prochaine de la Révolution. Coblentz est violemment agité par la crainte de voir Louis XVI nommer Breteuil premier ministre tandis que Bombelles vit dans l'attente de sa nomination au ministère des Affaires Etrangères. Le drame de la Révolution se réduit pour eux à une crise ministérielle.

Une haine commune contre la Révolution, un attachement passionné à l'Ancien Régime, un désir réciproque de maintenir très étroite l'alliance entre la France et l'Espagne furent certainement à l'origine de la sympathie qui unit Bombelles et Las Casas pendant ces années cruciales de 1789-1790, où chacun choisit son orientation et détermina sa destinée. Bien que Bombelles fût aussi pondéré dans ses jugements et fidèle dans ses affections que Las Casas était enthousiaste et changeant, une profonde amitié lia les deux diplomates pendant leur commune ambassade, à Venise.

Lorsqu'en mai 1791 Bombelles quitta Venise, il fut chargé par Louis XVI, en 1791 et 1792, de diverses missions officieuses en Suisse, en Allemagne et en Russie. Malgré son éloignement de Venise, Bombelles conservait à l'ambassadeur d'Espagne son amitié et sa confiance et le tenait au courant de la diplomatie secrète de Louis XVI dont il était le dépositaire. Nous avons

retrouvé à l'*Archivo historico* de Madrid, dans les papiers de Las Casas, ces lettres de Bombelles dont nous publions aujourd'hui des extraits. Cette correspondance nous conte l'histoire d'une amitié. Nous y suivons, à travers les remous d'une époque troublée, sa naissance, son épanouissement, ses vicissitudes et ses réconciliations. Elle nous dépeint aussi un aspect encore mal connu de l'Emigration et nous éclaire sur la politique secrète de Louis XVI dont le jeu contradictoire posera toujours de nouveaux problèmes aux historiens.

II

L'AMBASSADE A VENISE
(1789-MAI 1791)

Durant son ambassade à Venise, le tragique de la Révolution n'apparaît pas encore à Bombelles. La société vénitienne en cette fin de siècle était très brillante, toute adonnée aux fêtes, aux plaisirs et aux divertissements mondains et artistiques.

Les étrangers de passage étaient séduits par la douceur de vivre de cette cité et charmés par l'accueil qu'ils recevaient à l'ambassade de France. Au dire de d'Espinchal (6), qui vint à Venise, en 1790, les ambassadeurs d'Espagne et de France menaient grand train. Gœthe, dans « *La campagne de France* », raconte comment, rencontrant Bombelles la veille de Valmy, ils évoquèrent le souvenir de l'accueil qu'il avait reçu à l'ambassade de France à Venise alors qu'il y accompagnait la duchesse Amélie : « Nous parlâmes de sa magnifique demeure sur le grand canal. Je lui rappelai, comme arrivé chez lui en gondole, nous y avions trouvé un accueil honorable et une gracieuse hospitalité. Comment par de petites fêtes, dans le caractère et l'esprit de cette Princesse qui aimait la nature et les arts, la gaieté et le bon goût, il l'avait amusée de mille manières, elle

(6) *Journal d'Emigration* du Comte d'Espinchal, publié d'après les manuscrits originaux par Ernest d'Hauterive. Paris, Perrin, 1912.

et son entourage, et par l'influence qu'il exerçait, lui avait procuré bien des jouissances refusées aux étrangers ».

De nombreux émigrés résidaient alors à Venise, ou y faisaient de fréquents séjours ; nous avons vu comment la situation de cette ville pas trop éloignée de Turin et lieu de passage entre Vienne l'Italie et Coblentz en faisait un des centres de l'Emigration. Le comte de Vaudreuil (7) y demeurait depuis mai 1790, et le comte d'Artois y fit un séjour de plusieurs mois au début de 1791. Ils étaient accompagnés du groupe de fidèles surnommé le parti de Venise : les Polignac, Poulpry, Guiche, Polastron, Dillon, le chevalier de Jaucourt, le duc de Laval et Calonne, qui devint par la suite l'ennemi de Bombelles.

En ces premières années de la Révolution, les émigrés prenaient allègrement leur sort, persuadés qu'ils étaient éloignés de la France pour peu de temps.

Les complots qu'ils fomentaient contre la Révolution étaient un jeu dont ils ne doutaient point du succès. Le drame que vivait Louis XVI avant Varennes ne semble guère avoir troublé l'existence insouciante et joyeuse qu'ils menaient sur les bords de l'Adriatique.

Le comte d'Artois et ses amis étaient fréquemment reçus par Las Casas et Bombelles, tous deux ardents ennemis de la Révolution.

Les lettres de Bombelles, écrites dans ce style charmant de la fin du XVIII[e] siècle, qui sait exprimer avec la même grâce les badineries galantes, les saillies de l'humour et les effusions d'un cœur sensible, nous donnent le reflet de cette brillante société qui s'étourdit avant d'être emportée par la tourmente révolutionnaire. Bombelles et Las Casas échangeaient d'une ambassade à l'autre de courts billets où nous retrouvons l'écho de leur vie de plaisir :

« Pouvez-vous être d'un dîner de garçon, écrivait Bombelles à Las Casas, qui se fait aujourd'hui chez moi. Je crois que nous

(7) Voir sur les séjours de Vaudreuil puis du Comte d'Artois à Venise : *Correspondance intime du Comte de Vaudreuil et du Comte d'Artois pendant l'Emigration (1789-1815)*, publiée avec introduction, notes et appendices par Léonce Pingaud. Paris, Plon, 1889, 2 vol. in-8°.

aurons une bonne conversation. Je l'animerai de bon vin. Apportez-y le bon visage d'un aimable ami. J'ai tant écrit depuis trois jours que j'ai besoin de me reposer doucement en causant avec vous » (8).

Et toujours pendant l'hiver de 1790 : « Notre femme ne veut pas de la vôtre dimanche, premièrement parce que le cardinal part aujourd'hui, secondement parce qu'elle ménage à Milady Vincent les honneurs du pas en allant à table, mais si Simon le magicien (9), celui qui a la plus aimable sorcellerie, veut venir tenter fortune auprès de Madame la Présidente, on dit que quelques fois de joyeuses aventures s'arrangent entre la poire et le fromage » (10).

En mars 1791 il y eut à Venise une réunion de souverains. La présence de l'Empereur, du Roi et de la Reine de Naples, et de l'archiduchesse de Milan était une occasion de fêtes et de réceptions où l'ambassade de France devait tenir son rang. A Las Casas qui s'était absenté quelques jours à Padoue, Bombelles écrivait : « Comme vous dites très bien, cher Ambassadeur, nous sommes ici dans les présentations et les hommages à rendre à neuf princes ou princesses qui ont été reçus hier, au Philarmonici. Excepté un petit nombre d'élus, on nous a rejetés à la piscine admirable. La reine de Naples a comblé de bontés Madame de Bombelles et moi toujours à la piscine. On y danse ce soir, on y a de la belle musique demain, on y a bien chaud tous les soirs » (11).

Et quelques jours plus tard, le 1er avril, toujours sur le même ton badin : « Je suis un personnage trop important pour que vous puissiez vous flatter d'avoir aujourd'hui une longue lettre de moi. Je vais à dix heures du matin au Lion blanc (le Lion blanc était, au dire de d'Espinchal, l'auberge la meilleure et la plus agréablement située de Venise sur le grand canal). Le jour n'est pas heureux, c'est celui où quelques fois on donne

(8) E. 4997, 6 déc. 1790.
(9) Las Casas s'appelait Simon.
(10) E. 4997, 23 nov. 1790.
(11) E. 4997, 26 mars 1791.

des poissons d'avril, mais je me tiendrai sur mes gardes et j'espère que mes oreilles me serviront beaucoup plus que ma langue... J'embrasse Simon le magicien et la cruelle Barbarita. Ah ! celle-là ne se laisse pas embrasser, mais je lui baise les mains » (12).

Bombelles était très musicien. A la Cour de Versailles il avait distrait la Reine par son talent de mettre les rimes en musique et d'improviser en chantant et jouant. Las Casas était aussi amateur de musique et les deux diplomates se réunissaient souvent autour d'un clavecin. Le 2 janvier 1791, Bombelles écrivait à son ami : « Je voulais me rendre à Padoue demain au soir et ne voilà-t-il pas qu'il faut changer d'avis et aller dîner chez vous. Patience, comme disent les femmes portugaises lorsqu'elles cèdent au désir de leurs amants. Si même cela vous arrange j'enverrai mon clavecin chez vous, où l'homme l'accorderait. Peut-être Mademoiselle de La Matelle le connaissant (je ne dis pas l'homme, mais le clavecin), aimerait-elle même s'en servir et préférerait-elle d'être accompagnée par cet instrument. Votre volonté soit faite. Ce n'est pas que je sois triste, mais je suis plus heureux en jouissant de la vue d'un ami que mon sort intéresse » (13).

Et le lendemain 3 janvier : « Voulez-vous mon clavecin oui ou non ? Encore faut-il parler. Et j'ai quelque idée que le seigneur Simon sait assez habituellement ce qu'il a à dire. Les Dames ajoutent à cela qu'il ne reste jamais à court, ce qui est très heureux » (14).

Las Casas et Bombelles ne méprisaient pas de se divertir des ridicules de leur milieu et échangeaient en toute liberté les saillies de leur esprit. « Je suis contrarié de mon voyage à Parme, écrivait Bombelles, parce qu'il sera pris sur le peu de jours que je passerai encore avec vous. De bien bonne foi, cher ambassadeur, il m'en coûtera de me séparer d'un ami aussi bon, aussi vrai, aussi estimable que vous.

---

(12) E. 4997, 1er avril 1791.
(13) E. 4997, 2 janv. 1791.
(14) E. 4997, 3 janv. 1791.

« Je vous regretterai pour mon bonheur véritable. En ce moment je vous regrette pour mon amusement, parce que si nous étions réunis nous pourrions rire de bien des choses, quand ce ne serait que de cette brave Breuner » (15). (Mme de Breuner était l'ambassadrice d'Autriche).

Et faisant allusion à une soirée passée sans doute dans le milieu du comte d'Artois où l'ambiance était hostile à Bombelles : « Vous avez bien fait de tout écouter parce qu'on a de moi une jalousie aussi ridicule qu'inconcevable. Hier au soir nous étions comme deux cœurs ».

Ambassadeurs de deux nations amies, unies par le Pacte de famille, et dont les souverains étaient de même sang, Bombelles et Las Casas pratiquaient sur le plan diplomatique la cordialité et la confiance dont ils usaient dans leurs rapports privés.

Pendant les années 1789-1790 nos deux ambassadeurs travaillaient à la pacification de l'Orient. On sait les difficultés que soulevaient pour la politique française en Orient les conflits toujours renaissants entre la Russie et la Porte ottomane, conflits que la Prusse et l'Angleterre entretenaient dans l'espoir de détruire la prépondérance française dans le Levant.

Las Casas communiquait à Bombelles les courriers qu'il recevait de Bouligny, ambassadeur d'Espagne à Constantinople, et négociateur du traité de paix de 1782 entre l'Espagne et la Porte ottomane. Tandis que Bombelles faisait part à Las Casas des lettres que lui adressait Brentano, avec qui il était lié d'amitié. Ancien colonel dans l'armée française, Brentano était passé au service de Gustave III qui l'avait envoyé en mission à Constantinople où il eut de graves différends avec l'ambassadeur de France Choiseul-Gouffier. Transmettant à Las Casas un courrier de Constantinople, Bombelles lui écrivait : « Vous lirez cette lettre sans réserve. Je n'en aurai jamais pour vous et cela par attrait, par estime et enfin parce que je pense que dans tous les temps et dans celui-ci particulièrement un ministre de France est un grand sot, un grand maladroit de ne pas se tenir accolé à un Ambassadeur d'Espagne ».

---

(15) E. 4997, 26 mars 1791.

Et le 12 juin 1790 : « J'ai lu et très passablement compris les productions du porc Bouligny (16). Je vous envoie celles de Brentano. Les échecs de la Russie et particulièrement celui du présomptueux Nassau me feront toujours un certain plaisir. (Le prince de Nassau-Siegen avait été envoyé par Ségur et Catherine en 1789 pour négocier à Madrid une quadruple alliance entre l'Espagne, la Russie, la France et l'Autriche. Mais Charles IV ne voulut pas y adhérer et le projet n'eut pas de suite). Mais comme il fait bon battre glorieux vous verrez que nous aurons une relation russe où ce prince n'aura dû qu'à son malheur inconcevable la perte d'une victoire qui était infaillible. Infailliblement il faut que vous me donniez à dîner demain et le soir je prendrai vos commissions pour Padoue » (17).

Mais au printemps de 1791 les événements révolutionnaires et leurs répercussions sur la politique européenne attirent toute l'attention de nos deux diplomates et détournent leurs pensées de la question d'Orient.

Le 15 mars 1791, Bombelles écrivait à Las Casas : « Je vous envoie ce que j'ai du 8, de Constantinople : Je vous envoie aussi la lettre de Berlin. Vous ignorez de qui elle est. J'aurai besoin de tout cela demain matin. Avez-vous lu le courrier du Bas-Rhin du 5 mars ? Vous y verrez comme s'expriment les communes de La Gueldre et du Hainaut. Leurs prétentions, calquées sur celles que manifestèrent avec un si fâcheux succès nos démocrates, seraient peu alarmantes si les Flamands et les Brabançons étaient mieux contenus. Mais comment trouvez vous que sous les yeux d'une garnison formidable, les Etats de Bourbon éprouvent des violences du Peuple et que M. de Mercy écrive que quelque illégalement et indécemment qu'ait été exprimé hier le vœu public, il ne peut pas être douteux ».

« Il paraît que Léopold retourne vers son système ancien. Celui d'abaisser la noblesse en soutenant le Tiers Etat. Mais ce qui

---

(16) La France avait très mal accueilli le traité de paix conclu par Bouligny en 1782 entre la Porte et l'Espagne.

Cf. : Instructions aux Ambassadeurs. Espagne T. III, p. 386. Voir aussi Pingaud, *Choiseul Gouffier*, p. 224.

(17) E. 4997, 12 juin 1790.

était peut-être d'une sage, d'une nécessaire politique lorsque les peuples étaient contenus dans une indispensable subordination, n'est plus à risquer sans un grand danger, aujourd'hui où la fermentation des têtes est encouragée par le succès de l'audace et les menées des instigateurs ».

« Au surplus, je ne suis point surpris de voir M. de Mercy fort au-dessous d'un grand rôle. J'ai souvent entendu les éloges donnés à sa réserve et je me rappelais ce que disait l'abbé de Breteuil, homme d'un prodigieux et très juste esprit : j'ai connu bien de ces gens qui disaient peu, pensaient bien moins encore » (18).

Et le 20 mars : « Le courrier revenu hier de Metz a apporté des choses très importantes. On m'a promis de vous les dire toutes. Mais il est utile que nous nous voyons avant parce que j'ai détourné l'envoi du courrier en Espagne et que peut-être vous engagerai-je à l'envoyer pour votre compte sans en rien dire ici. Nous avons à faire à des gens si vacillants d'un jour à l'autre (le Ministre Montmorin) qu'il n'est pas possible de suivre raisonnablement tous leurs mouvements ni de s'ouvrir entièrement à eux. Ce qu'il faut c'est faire le bien » (19).

En échange Las Casas prévenait Bombelles de tout ce qu'il pouvait apprendre des événements de France que l'un et l'autre suivaient avec anxiété. Le 23 octobre 1789, Bombelles demandait à Las Casas ce qu'il savait sur les journées d'octobre : « J'aurais été vous voir si je n'avais pris médecine ce matin. Je souffre de corps et d'esprit. C'est une consolation d'être à portée de vous parler de mes peines ».

Cependant cette confiance sur le plan diplomatique n'est pas aussi entière qu'elle le deviendra par la suite.

Bombelles ayant eu une entrevue secrète avec l'Empereur en fin août 1790, entrevue dont Vaudreuil et le comte d'Artois étaient au courant, n'en fit point part à Las Casas. Celui-ci, cependant, soupçonna ce voyage. Le 1er septembre 1790, il écrivait à Floridablanca que l'Empereur était de passage à Trieste

(18) E. 4997, 15 mars 1791.
(19) E. 4997, 20 mars 1791.

et Fiume, et Bombelles habitant alors une maison de campagne à dix lieues de Venise sur la route « d'Allemagne », était très probablement allé sous un faux nom en « Allemagne », pour se rencontrer avec l'Empereur. La Casas ajoute que Bombelles fut très embarrassé, quand il lui fit allusion à ce voyage (20).

Il faudra que les épreuves atteignent cruellement la vie de Bombelles pour que la confiance devienne totale entre les deux diplomates.

En décembre 1790, Bombelles dut prendre une décision qui décida de sa carrière et de sa vie. L'assemblée venait de décréter que les Ministres de France à l'étranger prêteraient serment à la Constitution. Bombelles, comme ambassadeur à Venise, devait se conformer à la décision de l'Assemblée, mais il jugea contre sa conscience de prêter serment à un ordre de choses qu'il réprouvait totalement.

En décembre 1790, il donna sa démission. Il est difficile de savoir dans quelle mesure Louis XVI inspira ce geste de Bombelles, la conduite de Louis XVI étant toujours inscrite sous le signe du double jeu et de l'indécision.

Le 10 décembre 1790, Louis XVI écrivit un billet à Mme de Mackau, mère de Mme de Bombelles, sous-gouvernante des enfants de France, ainsi rédigé : « Par intérêt pour vous Madame, et pour vos enfants, je désire qu'ils (21) prêtent le serment pour les ministres en pays étrangers qui a été réglé par les décrets et sanctionné par moi ». Madame de Mackau transmit ce billet à Bombelles, mais il n'en tint pas compte, jugeant qu'il avait été écrit sous la pression de sa belle-mère et probablement de Madame Elisabeth (22).

Bombelles d'ailleurs, comme la plupart des Emigrés plus royalistes que le Roi, jugeait sévèrement le manque de fermeté des Tuileries. Le 23 novembre 1790, il commentait ainsi à Las Casa les événements de Paris : « Voici la relation, cher, bien cher ambassadeur. Nos nouvelles ne sont ni assez mauvaises ni

(20) E. 4772.
(21) Ils, c'est-à-dire Bombelles, Ambassadeur à Venise, et le Baron de Mackau, Ministre à Stuttgart et beau-frère de Bombelles.
(22) E. 4996. Las Casas à Floridablanca, 29 décembre 1790.

assez bonnes. Nous sommes plats comme des punaises. M. de Lauzun veut arracher à M. de La Fayette sa place. Les indications, les irrésolutions ajoutent à la gêne des habitants des Tuileries et de Saint-Cloud. On paraît avoir grand peur. Dans huit jours on aura grande espérance. Un cardinal de Retz, un duc de Mayenne auraient été bien surpris si de leur temps ils avaient vu s'y prendre comme on le fait pour et contre... Tout cela marche mal. Et je compte bien plus sur l'effet des sottises de nos destructeurs que sur ce qui leur sera opposé » (23).

Et le 4 avril 1791 : « Ce que vous me dites de l'indiscrétion des Tuileries ne m'étonne pas et nous ne sommes pas au bout » (24).

Soit que Bombelles ait outrepassé la volonté des Tuileries, soit que, selon toutes probabilités, il ait obéi au désir secret de Louis XVI, transmis par Breteuil, son refus de prêter serment à la Constitution brisait sa carrière de diplomate officiellement accrédité.

Bombelles avait quatre fils à élever et sa fortune était compromise par l'Emigration. Sa démission le mettait sinon dans la misère du moins dans la gêne.

La nature généreuse de Las Casas fut enthousiasmée par ce geste chevaleresque. Il chercha dès lors tous les moyens de lui prouver son dévouement et son amitié. Le 15 décembre 1790, il écrivait à Floridablanca pour le tenir au courant de la décision de Bombelles et faisait valoir à ce ministre l'intérêt que l'Espagne aurait à prendre Bombelles à son service en le nommant Ministre plénipotentiaire près de l'Electeur palatin, avec des lettres de créance pour la Diète de Ratisbonne et les principaux princes des cercles de Franconie, Souabe et Rhin (25).

Le 29 décembre 1790, Las Casas recommande à nouveau Bombelles à Floridablanca. Mais le 4 janvier 1791, ce ministre lui répondit que le Roi « actuellement, tout en compatissant à la disgrâce de Bombelles et à celle d'autres dignes Français, ne

---

(23) E. 4997, 23 nov. 1790.
(24) E. 4997, 4 avril 1791.
(25) E. 4772.

peut les prendre à son service pour des motifs très justes et très réservés ».

Mais La Casas ne se tint pas pour battu ; avec cette obstination qu'il mettait dans les affaires qui le tenaient à cœur, il reprit son ancien projet de faire aider financièrement Bombelles par la Cour de Madrid, mais cette fois-ci secrètement et pour une autre mission. Dans une lettre du 9 mars 1791, Las Casas écrivait à Floridablanca : « Je regrette beaucoup cette séparation et je la crois très préjudiciable aux intérêts du comte d'Artois et même à ceux du Roi. N.-S. : J'ai dépeint plusieurs fois à V. E. le caractère de Calonne et de Bombelles.

La vaste intelligence de M. de Calonne en fait un conseiller indispensable, mais sa légèreté le rend dangereux. Sa vivacité naturelle l'entraîne souvent à exprimer des idées qui pourraient à la longue gâter le cœur du prince et y faire naître des tentations qu'il n'a pas et qui ne seraient pas du tout extraordinaires chez un prince jeune, occupé à de grandes choses. Jusqu'à l'heure, ces pensées n'ont pas fait la moindre impression sur l'esprit de ce prince, pur de toute ambition mal placée. Personne n'est mieux désigné que Bombelles pour parer à ce danger. S.M.T.C. n'a pas de meilleur sujet. Sa culture est vaste, et s'il n'a pas les qualités brillantes, ni l'éclat et la séduction de Calonne, on ne peut donner à ce dernier plus sûr contrepoison. Bombelles a un jugement fin et des sentiments chrétiens.

Je suis d'avis que tant que tarderont à se réaliser les espérances contenues dans les lettres citées des 4 et 25 janvier, il serait de plus haute importance que Bombelles, sur ordre du Roi N. S. suivît le comte d'Artois.

Je pourrais dire à ce prince, sans lui révéler la secrète intention de ma démarche, qu'il serait agréable à S. M. que Bombelles ne s'éloignât pas de son entourage ni de son conseil. Je pourrais arguer de la bonne opinion que S. M. a de Bombelles depuis qu'il a servi à l'ambassade de Lisbonne, si près de la Cour d'Espagne. Calonne garderait la haute direction des affaires ou la présidence, mais Bombelles serait écouté et consulté grâce à notre appui ».

Ce projet n'eut aucune suite. Le Comte d'Artois aurait alors

désiré que Bombelles s'attachât à sa personne. Mais Bombelles avait des projets plus ambitieux et suivait les directives du Baron de Breteuil, le confident de Louis XVI. D'ailleurs quelques semaines plus tard éclata un incident qui brouilla pour de longues années le Comte d'Artois et Bombelles et qui permit à Las Casas de donner de nouvelles preuves de son amitié à Bombelles.

Dans le courant d'avril 1791, Bombelles eut plusieurs entrevues avec l'Empereur. Breteuil l'avait chargé d'une mission secrète et il devait demander à Léopold des secours en vue de la fuite du Roi et de la Reine. Projet qui n'était pas encore très précis et qui ne prit vraiment corps qu'au début de mai. Bombelles se méfiait de l'indiscrétion du comte d'Artois et avait l'ordre de ne pas le mettre au courant de la mission secrète que lui avaient confiée les Tuileries.

Mais comme il était en rapports constants avec le Comte d'Artois, il se prêta au désir de celui-ci de solliciter une entrevue de l'Empereur. Bombelles réussit d'ailleurs fort bien cette mission délicate. L'Empereur, qui jusqu'à présent n'avait pas permis au Comte d'Artois de se rendre à Vienne, accepta de le voir à Mantoue entre le 10 et le 15 mai 1791. Mais cette démarche en faveur du Comte d'Artois n'avait aux yeux de Bombelles qu'une importance relative. L'essentiel pour lui était la mission dont l'avaient chargée Louis XVI et le Baron de Breteuil. Désirant que l'Empereur ne se méprît pas de son véritable caractère, à la fin avril, quelques jours avant de se rencontrer avec l'Empereur, il lui envoya une note ainsi rédigée : « Lorsque je prendrai la liberté de parler à Votre Majesté, Elle ne sera pas surprise de me voir une double commission, mais je dois l'assurer à l'avance que quelque prix que j'attache à justifier la confiance de M. le Comte d'Artois, mon devoir de fidèle sujet passera avant tout » (26).

Le malheur voulut que Bombelles laissa traîner quelques instants sur sa table le brouillon de cette note. Monsieur du

---

(26) Cette lettre de Bombelles à l'Empereur du 28 avril 1791 est publiée dans la correspondance Bombelles-Raigecourt, p. 188.

Hautoir, neveu de Calonne et très mal disposé envers Breteuil, logeait dans la même auberge que Bombelles. Il vit cette note, en prit copie et la transmis à Calonne, lequel s'empressa de la communiquer au Comte d'Artois. Ce prince était alors à Vicence ainsi que le chevalier de Las Casas. Il se crut trahi et éclata devant Las Casas en une violente colère contre Bombelles. Las Casas n'écoutant que son amitié dépêcha immédiatement un courrier à Florence pour prévenir Bombelles de l'incident.

La lettre que Las Casas écrivit à Bombelles, où dans la précipitation des événements l'ambassadeur d'Espagne, emporté par sa fougue naturelle, s'abandonne à sa générosité et à son dévouement, mérite d'être entièrement citée. Curieuse lettre qui permet de comprendre à quel point le comte d'Artois dissociait sa politique de celle du Roi (27) :

« Monsieur le Comte de Hautoi a fait grande diligence ; parti « d'ici jeudi matin à midi, il nous est revenu hier dimanche à « six heures du soir de Florence, peu après que nous étions « sortis de table chez M. le Comte d'Artois ; j'y étais encore, « le Prince me donna tout de suite à lire votre lettre de la « veille, du samedi 30 avril, et il en était fort content.

« Deux heures après tout changea ; un incident très fâcheux « vous met dans la position la plus délicate et la plus embar- « rassante auprès de M. le Comte d'Artois ; mon amitié doit « vous en prévenir, et c'est à cet effet que j'envoie à une poste « au delà de Vérone le valet de chambre de Campos vous y « attendre et vous remettre ce billet. C'est parmi mes gens celui « dont l'absence sera la moins aperçue ici. Si vous pouvez éviter « que votre valet le voye, ce ne sera que mieux.

« M. le Comte d'Artois me fit chercher partout par plusieurs « personnes, j'y fus dès que je le sçus, un instant après la pro- « menade. A peine me vit-il entrer dans le salon qu'il vint à « moi, me conduisit dans sa chambre, où nous restâmes tête-à- « tête pendant plus d'une heure. Je savais ce qu'il voulait me « dire ; je venais de rencontrer M. de Calonne qui m'en prévint.

(27) E. 4792.

« Le Prince me montra la copie de la lettre que vous aviez « écrite à l'Empereur à votre arrivée à Florence, lui envoyant « sa lettre, celle de M. de Breteuil, lui annonçant votre double « mission, et lui marquant la préférence que vous donniez à la « seconde. N'en doutez pas, je l'ai lue ; ne me demandez pas « comment il l'a eue ; je dois vous le cacher ; il ne vous résul- « terait aucun avantage de le savoir, je puis en juger ; il doit « vous suffire que je vous assure que vous n'êtes pas trahi, que « l'Empereur ne l'a pas donnée et que votre valet de chambre « n'a pas été non plus gagné pour donner vos clés.

« M. le Comte d'Artois se plaint infiniment de vous ; il m'a « récapitulé tout ce qui s'était passé dernièrement à Venise à « l'occasion de la négligence de l'Empereur à dire à M. de Ca- « lonne que vous aviez reçu des courriers de Soleure, et que « M. de Breteuil avoit un plein pouvoir, vos protestations et « explications sur ceci etc... Vous m'en aviez informé. Le résul- « tat est qu'il qualifie votre procédé d'une trahison et d'une per- « fidie. Je l'ai pourtant vu pendant toute notre conversation « plus peiné qu'irrité. Il a conservé son calme et son sang-froid, « à quelques élans près. Les apparences sont entièrement con- « tre vous et justifient tous les soupçons. Jugez de mon affliction, « moi qui vous aime, moi qui connais votre délicatesse, votre « probité, votre dévouement au Prince, vos intentions, toute « votre conduite envers lui, les services importants que vous « lui avez rendus ; et ceux que vous voulez lui rendre ! Il m'est « venu dans l'idée de lui dire : « Monseigneur, Bombelles ne « vous a pas trahi, il est honnête et vous est attaché ; dans les « circonstances, personne ne pouvait tirer de cette mission « l'avantage qu'il en tirera pour Monseigneur, il ne s'en serait « pas chargé sans cela. Je sais tout, et ne puis rien dire ». Mais, « je ne l'ai pas fait. Ne pouvant pas dire davantage, ne devant « pas révéler un secret qui n'est pas le mien, le résultat aurait « été que, sans retenir des soupçons sur votre compte, on les « auroit étendus avec une égale injustice jusqu'à moi, que se « méfiant alors de moi et de l'Espagne, se croyant joué par tout, « lorsqu'il est servi par tout, le nœud qui le retient se brisant, « il serait parti désespéré, toutes les têtes se seroient montées,

« le désespoir s'en seroit emparé, et on se porteroit à un coup
« de tête qui ruineroit tout, qui contrarieroit le plan, ou les
« vues des Tuileries, de Madrid et de Vienne.

« Je n'ai donc fait que marquer de l'étonnement et de la
« surprise, tourner mes réflexions sur votre caractère de pro-
« bité, sur tout ce que je sais et dois présumer après 18 mois
« de la confiance la plus intime, sur votre dévouement et façon
« de penser à l'égard du Prince, et tout ce qu'à cet égard j'ai
« toujours vu. J'ai appelé à l'examen des conseils que vous
« avez donnés, du but auquel leur ensemble indique qu'ils
« pouvaient tendre. Le Prince entre et sent tout cela, mais il
« dit que séduit par l'ascendant qu'a toujours eu sur vous M. de
« Breteuil, vous avez été parfait jusqu'à ce que celui-ci vous
« a entamé.

« Je lui ait fait remarquer que depuis que cette double
« confiance est censé exister, c'est vous qui avez déterminé
« l'Empereur à recevoir M. de Calonne. Ceci l'a frappé : il en
« est convenu.

« Je lui ai dit que si à présent votre résultat étoit de pro-
« curer aussi une entrevue à Monseigneur, ou une seconde à
« M. de Calonne, réussissant dans votre mission, tout soupçon
« devait tomber, et qu'on devrait vous juger sur des faits réels
« et positifs non sur des apparences. Il n'en convient pas au-
« tant ; il dit qu'il devrait voir auparavant ce qu'il tirerait de
« l'Empereur ; car il serait possible que vous vous fussiez en-
« tendu avec ce souverain pour l'amuser, lui, Comte d'Artois,
« par des bonbons et des espérances, le jouant et le traitant en
« enfant.

« J'ai plus fait ; j'ai mis en supposition la possibilité d'un
« pouvoir à M. de Breteuil, des instructions à vous avec défense
« de les communiquer. On m'a répondu qu'on devrait le faire
« en tel cas comme M. de Flaschlanden, ne pas s'en charger
« avec cette défense ; ou bien se refuser à recevoir cette seconde
« mission ; qu'on aurait estimé votre franchise. On ajoute qu'on
« ne peut pas servir deux maîtres etc...

« Les réflexions viennent en foule pour détruire cette asser-
« tion dans le cas présent. On n'en est pas persuadé, d'après

« la possibilité d'un plein pouvoir non existant. On termine en
« ajoutant qu'on veut être servi à sa manière, non à celle d'un
« autre ; qu'on a donné même à M. de Calonne des instructions
« dont on fit soi-même le canevas, et qu'ensuite on les rédigea
« de commun accord, etc.

« Mon dernier mot a été qu'il fallait vous demander expli-
« cation, et vous entendre. On m'a promis que le secret serait
« parfaitement gardé jusqu'à votre arrivée, qu'on ne dirait pas
« le mot à M. de Vaudreuil ni à M. de Polignac, qu'il resterait
« entre le Prince, M. de Calonne et moi.

« Voici à présent ce qu'on se propose de faire : On ne va
« pas à Vérone vous attendre demain, 3, comme vous le pro-
« posez, mais on vous envoie quelqu'un vous y attendre *aux*
« *deux tours,* et vous prier de venir ici.

« On ne vous dira rien de cette fatale lettre. On écoutera
« votre récit ; si la commission a réussi, on vous souhaitera bon
« voyage pour Soleure, et tout sera dit et fini. Plus de confiance,
« à la vérité, mais on vous servira, si les beaux jours revien-
« nent, pour une ambassade, etc...

« Si la commission n'a pas réussi, alors on vous demandera
« des explications sur ce qu'on nomme duplicité. Si vous voulez
« satisfaire, on voudra voir les lettres de M. de Breteuil et vos
« réponses. Si vous refusez, on se sépare de vous pour tou-
« jours.

« Il n'y a de moyen de regagner la confiance qu'en parlant
« vous-même le premier, en donnant une explication non cher-
« chée d'une démarche que vous êtes sensé ignorer qu'on sache.

« Votre prudence, votre esprit, votre jugement, doivent vous
« tirer de ce mauvais pas. Arrêtez-vous où ma lettre vous trouve
« et faites votre plan à tête reposée ; laissez passer le premier
« mouvement et la première surprise.

« M. le Comte d'Artois et M. de Calonne sont foncièrement
« bons, non méchants, faciles à ramener ; j'ai été étonné de
« leur douceur, même au milieu de leur amertume. C'est leur
« loyauté, leur amitié, leur confiance trahie par Bombelles qui
« les afflige le plus.

« Dans ces circonstances, je reste ici, je ne vais pas vous « trouver à Vérone. On aurait des soupçons.

« Descendez en droiture à « Lo Scudo di Francia », où logent « M. le Comte d'Artois, les Polignac, Vaudreuil, Polastron, Poul- « pry etc..., qu'on vous voye mettre pied à terre là, sans m'avoir « parlé. Vous ne pourrez pas y loger.

« Vous ne pourrez pas non plus « Al Capello », où se trou- « vent M. de Calonne et les siens, et le petit Vaudreuil, Duver- « ger etc... il n'y a pas dé place.

« Je suis « Alle du Rotte ». Vous pouvez y être aussi ; il y « a l'appartement qu'avoit hier Mme la Duchesse del Sesto, « qui vous convient.

« Mon homme est à vos ordres, si vous pouvez m'écrire un « mot ou lui donner rendez-vous pour m'écrire d'ailleurs ou « me le donner à moi-même pour vous parler sans nourrir les « préjugés et les soupçons.

« Qu'il est malheureux d'être aussi honnête, aussi zélé que « vous l'êtes et de donner lieu à tant d'incertitudes par un « accident malheureux (28). Voici une consolation dans cette « lettre de Mme de Bombelles, qui vous donnera des bonnes « nouvelles d'elle, et de vos enfants. »

LAS CASAS.

« *P.-S.* — Le Roi a été à l'Assemblée, a mal parlé, on lui a indignement répondu. Tout le monde le quitte, le Grand Aumônier, toute la Chapelle, Mrs de Villequier, et Duras ont donné leur démission. Personne ne lui reste des gens faits pour être auprès de Lui ; il n'y a à présent que M. de Liancourt, jugez-en ! Oh pour le coup, dans cette solitude, je crois bien impossible et très impossible qu'il puisse s'en aller. Avec qui se concertera-t-il ? Qu'il me tarde que vous arriviez à Soleure ! Mais il me tarde bien plus de vous embrasser. »

---

(28) Cet incident a été raconté et commenté dans la plupart des lettres et mémoires de l'époque avec plus ou moins de véracité. Esterhazy en donne en particulier une version romancée. M. de Fondeville aurait eu une copie de la lettre de Bombelles par une femme que l'Empereur aimait, et aurait transmis cette copie au Comte d'Artois. Cf. : *Mémoires du Comte Valentin Esterhazy*, avec une introduction et des notes par Ernest Daudet. Paris, Plon, 1905, p. 298.

Bombelles répondit immédiatement à Las Casas le 3 mai : « Merci mille fois de votre amitié. Je vous garderai le secret. « C'est par M. du Hautoir que j'ai été trahi. Mon papier avait « passé la nuit sur sa table par une étourderie dont il est juste « que je porte la peine. Je verrai ce qui me sera dit. J'ai bien « servi M. le comte d'Artois, vous allez en juger (29). J'ai fait « dans tous les points mon devoir. Et je pardonne à M. du Hau- « toir une vilainie excusable par ses motifs, mais non par mes « procédés à son égard. »

Il ne semble pas que Bombelles suivit le conseil de Las Casas de tenter de se disculper de vive voix avec le comte d'Artois. Le 4 mai il écrivait à ce prince :

« Monseigneur, je m'en rapporte à MM. de Las Casas et « Polignac pour être les fidèles interprètes des sentiments que « je leur ai manifestés. Ils pensent que Monseigneur peut être « servi avec plus de talent, mais non avec un dévouement plus « pur que celui qui m'a permis de me lier aux intérêts de Mon- « seigneur. Je pars navré de douleur et dans l'impossibilité de « profiter de la permission qui m'était donnée d'aller encore « me mettre aux pieds du frère de mon Roi, d'un prince digne « de tous les honneurs et de tous les genres de gloire. Son « cœur est trop bon pour ne pas lui rendre importune pour le « moment la présence d'un homme aussi malheureux que moi. « Le temps sans pouvoir me faire oublier la rigueur de mon « destin servira à éclairer Monseigneur sur l'opinion que je « mérite. Je me ressouviendrai sans cesse de ses bontés et ne « me refuserai jamais à tout ce qui pourra être de son service. « Mais je crois obéir à ses intentions en lui adressant les chif- « fres que j'avais et en m'abstenant soigneusement de me mêler « de ses affaires » (30).

---

(29) Le Comte d'Artois eut en effet une entrevue avec l'Empereur quelques jours plus tard à Mantoue, grâce à Bombelles.

(30) D'après une lettre de Mme de Bombelles à Mme de Raigecourt du 5 août 1791, Bombelles aurait eu cependant une explication verbale avec le Comte d'Artois, probablement dans le courant de juillet 1791, mais qui ne le réconcilia pas avec ce prince. Cf. : Correspondance Bombelles-Raigecourt, p. 171 et suiv.

Bombelles n'était d'ailleurs pas d'humeur en mai 1791 d'attendre la bonne volonté du Comte d'Artois. Impatient de répondre à l'appel du baron de Breteuil qui venait de le désigner pour une mission secrète en Suisse, il quitta peu de jours après les Etats vénitiens pour se rendre à Soleure où il devait recevoir de nouvelles instructions de Breteuil.

III

MISSION EN SUISSE
(MAI-DÉCEMBRE 1791)

1° Avant Varennes.

Bombelles ne se fixa en Suisse qu'à la mi-juin 1791. Pendant le mois de mai et les première semaines de juin, sa vie est un continuel va-et-vient entre les Cantons et l'Italie du nord.

Dès les premiers jours de mai il s'inquiéta de choisir un gîte pour sa famille. Le 9 mai de Roschack dans la principauté de Saint-Gall, il décrit à Las Casas le vieux château de Wardegg où il compte abriter sa femme et ses enfants :

« Je profite, cher Ambassadeur, du moment où l'on me dit
« que la poste pour l'Italie part, et m'empresse de vous renou-
« veler tous les sentiments de ma vive et *bien vive* reconnais-
« sance. Sans ménager ma peine, je n'ai pas encore fait la dili-
« gence que j'eusse voulu, ayant trouvé des neiges et d'autres
« obstacles imprévus mais heureusement vaincus. Je serai j'es-
« père demain à Soleure. Je viens de voir le lieu que je compte
« faire habiter à ma famille. Le château est vieux, laid mais
« bon et grand, les meubles commodes y sont en abondance.
« Pour moins de 100 louis je modernerai tout ce qu'il faut pour
« rendre ce séjour agréable. La nature y est dans toute sa ma-
« gnificence. La situation charmante est convenable à *toutes*
« mes circonstances. Pour 50 louis on entretient aisément et
« deux chevaux et un cocher et les réparations courantes de la
« voiture. Ce pays fournit à bon prix de bons vins, les autres
« comestibles sont en proportion. Cependant je ne me déciderai

« qu'après avoir tout vu, tout consulté avec ma femme. Elle sau- « ra demain les derniers procédés de Simon, sans entrer dans « un détail que je réserverai pour notre réunion.

« Adieu, cher Ambassadeur. Présentez mes respects à votre « aimable compagne. Et croyez que jamais, non jamais, vous « n'aurez un ami plus vrai, plus tendre, plus sensible à vos « qualités de tout genre que moi. » (31).

Mais Bombelles ne s'attarda pas longtemps à Roschack. A la fin de mai il eut une entrevue avec l'Empereur à Trente et, aux environs du 5 juin, il se rendit à Milan pour rencontrer à nouveau Léopold. Ces entrevues précipitées avaient pour but de préparer l'évasion du Roi : Breteuil et Bombelles étaient dans les confidences des Tuileries et on sait que l'Empereur avait été mis dans le secret par Marie-Antoinette.

Allant de Milan à Trente, Bombelles passait non loin de Venise. Il mit Las Casas au courant de son voyage dans l'espoir que son ami pourrait se rendre à Trente. Du Mont-Cenis, le 19 mai, il lui écrivait :

« Pendant qu'on demande ma voiture, je profite du passage « de la poste pour vous prévenir qu'arrivant demain vendredi « à Milan, j'espère pouvoir arriver à Trente dans la journée de « mardi. S'il vous était possible d'aller coucher dimanche à « Bassano et d'arriver le lundi à Trente, suivant toute apparence, « je ne vous y ferais pas languir ; ou si contre toute probabilité, « je ne pouvais y aller, vous y recevriez alors de mes nouvelles « que j'adresserai à l'hôtel de l'Europe à M. Simon. Je sens « qu'il faut compter autant que je le fais sur votre amitié pour « vous proposer de postillonner ainsi, mais j'ai bien des choses « à vous dire qui seront moins bien rendues par le moyen de « correspondre... » (32).

Las Casas n'eut pas la possibilité de se rendre à Trente et Bombelles lui envoya le 24 mai le compte rendu de son entrevue avec l'Empereur.

(31) E. 4997.
(32) E. 4997, 19 mai 1791.

Depuis que Bombelles avait vu l'Empereur à Florence, Léopold s'était rencontré à Mantoue avec le comte d'Artois. Bombelles, qui avait eu vent des espoirs chimériques que ce Prince avait conçus depuis Mantoue sur l'appui éventuel de l'Empereur, à la contre-révolution, mit toute son éloquence à détruire dans l'esprit de Léopold l'influence momentanée du comte d'Artois.

« En réfléchissant depuis, j'avais bien pensé, mon cher Am-« bassadeur, que ma lettre de Mont-Cenis ne vous arriverait pas « à temps. Privé de la satisfaction de vous embrasser et du « bonheur que j'aurais eu à vous entretenir, j'y vais suppléer « à la hâte du mieux que je pourrai.

« Vous savez sûrement tout ce qui s'est passé à Mantoue (33). « On y a gagné quelque terrain sur un homme qui se laisse « aller aussi aisément qu'il recule lorsqu'on veut le faire mar-« cher plus vite qu'il ne veut, mais par des indiscrétions et par « des exposés très douteux des sommes qu'on se flatte d'avoir « vers la partie où l'on va, on a gâté la besogne essentielle, on « a fait resserrer les cordons de la bourse, le tout pour s'em-« parer à tous prix de rênes que d'autres veulent tenir à tous « prix. Il est bien malheureux que l'homme avec ses faiblesses « paraisse partout et que le grand homme conciliant tout, vou-« lant par dessus tout le bien, soit à trouver et que rien ne « nous indique qu'il se trouvera. Faute de cela j'ai rajusté tant « que j'ai pu les choses et parti avant hier pour Crémone, forcé « de m'arrêter à Mantoue pour réparer de tous points ma voi-« ture, je vais à tire d'aile où j'espère trouver et recevoir bien-« tôt de vos nouvelles.

« Là et plus haut (34) on me destine des choses superbes. « On dit qu'il n'est pas question de consulter mes convenances

(33) Bombelles fait ici allusion à l'entrevue de Mantoue entre l'Empereur et le Comte d'Artois. Ce prince séduit par les bonnes paroles que lui prodigua l'Empereur, fut enchanté de cette entrevue et crut qu'il pouvait compter sur l'appui de Vienne. Voir sur les espoirs chimériques que le Comte d'Artois avait formés après son entrevue avec l'Empereur à Mantoue, Lettres de Marie-Antoinette, t. II, p. 251.

(34) Là, c'est-à-dire en Suisse où se trouvait alors Breteuil. Plus haut, c'est-à-dire les Tuileries. Bombelles fait allusion au projet dans le cas où la fuite du Roi réussirait à mettre Breteuil à la tête du gouvernement avec Bombelles comme ministre des Affaires étrangères.

« particulières, qu'il faut prendre son bien où on le trouve. C'est « très obligeant, très brillant, mais je ne sortirai pas du plan « que je me suis formé. S'il est possible d'aller, je veux aller « terre à terre et surtout ne pas me mettre sur un sol mou- « vant. D'ailleurs je n'entends pas à raisonner sur des choses « aussi éventuelles.

« Si tout marchait, si tout changeait, je verrais ce que je « devrais faire et ne ferais rien qu'aidé des conseils de votre « amitié et sûr de l'agrément de la cour de Madrid. L'essentiel « de ma conversation avec l'Empereur est son espérance de con- « clure prochainement une alliance avec la Prusse.

« Je ne crois pas que cela vous convienne plus qu'à moi. « Rappelez-vous qu'on en avait déjà parlé dans la course que « je fis au mois d'août de l'année passée. A bon entendeur salut. « Je vous écrirai plus longuement lorsque je serai moins piqué « de la tarentule. Si le Roi sort comme on l'espère « ma beso- « gne » du premier moment est « en Suisse ».

« Il serait bon que Campos suivît votre projet parce que « c'est un joli garçon que les belles dames peuvent employer à « plus d'une fin. Adieu, le temps me talonne si fort qu'il ne me « reste que celui de vous réitérer l'hommage de ma tendre et « reconnaissante amitié. »

De Trente, Bombelles se rendit à nouveau à Soleure mettre Breteuil au courant de sa mission.

Le 29 mai, dès son arrivée, Breteuil écrivit à Fersen :

« Bombelles arrive, ayant reçu de l'Empereur des discours « satisfaisants, mais aucune promesse par écrit. L'Empereur a « dit qu'il envoyait sur le champ un courrier à M. de Mercy pour « s'occuper de trouver les quinze millions, et surtout les quatre « premiers qui doivent être trouvés à Luxembourg. L'Empereur « a ajouté que, dès que le Roi serait en liberté, il pourrait dis- « poser de toutes les caisses du Brabant. L'Empereur a réitéré « l'assurance que ses troupes de partout étaient prévenues « d'obéir aux ordres du Roi. Ces promesses sont renfermées « dans une lettre que Bombelles a fait passer à l'Empereur « entre sa première et sa seconde audience et Sa Majesté en

« congédiant Bombelles, l'a assuré qu'elle agréait son contenu.
« Je ne vous parle pas des conférences de M. le comte d'Artois,
« parce que l'Empereur a dit à Bombelles que M. de Durfort
« aurait dû vous en porter le résultat ; ce que l'Empereur en
« a dit est fort sage. »

Quand Bombelles arriva à Soleure, Breteuil venait de recevoir de nouvelles instructions de Fersen au sujet de la mission de Bombelles auprès de l'Empereur. « L'intention du Roi, écrivait Fersen le 20 mai, est que vous envoyez Bombelles sur le champ à l'Empereur. ...Le Roi a préféré ce parti, connaissant le zèle et l'attachement de Bombelles et pour ne pas mettre une personne de plus dans la confidence... Il dira à l'Empereur qu'il n'y a que vous, M. de Bouillé et M. de Mercy en qui ils aient confiance et qu'il n'en écoute pas d'autres... il lui détaillera tout le plan du Roi et lui fera sentir la nécessité indispensable pour Sa Majesté d'agir au plus tôt.

Le Roi s'en rapporte sur cela au zèle, à la fidélité et à l'intelligence de M. de Bombelles. » (35).

Dans une lettre du 23 mai, Fersen pressait encore davantage Breteuil de hâter les préparatifs, la fuite du Roi étant prévue pour les premiers huit jours de juin.

Breteuil transmit à Bombelles ces nouvelles directives et Bombelles partit le 31 mai pour Milan afin d'y rencontrer à nouveau l'Empereur, le 4 juin. Le lendemain de Milan il décrivait à Las Casas son entrevue (36). Bombelles n'eut aucune difficulté à persuader l'Empereur de ne donner sa confiance qu'aux agents de Louis XVI. Léopold communiqua à Bombelles la lettre de Marie-Antoinette du 22 mai où elle lui donnait les mêmes avis : « Je vous répète ce que je vous ai déjà mandé cet hiver. Ne croyez jamais à rien de notre part que de M. de Mercy ou du Baron de Breteuil. Fontbrune et les autres sont de misérables intrigants » (37).

---

(35) Klinckowstrom, *Le Comte de Fersen et la Cour de Fersen*, t. I, p. 130 et 124.
(36) E. 4997, 5 juin 1791.
(37) Lettres de Marie-Antoinette, t. II, p. 242.

Ecouté de l'Empereur, sûr de la confiance des Tuileries, Bombelles au printemps 1791 n'était pas très affecté par la disgrâce où le tenait le comte d'Artois. Il vivait dans l'espoir que l'évasion du Roi amènerait un prompt échec de la Révolution et une éclatante victoire du parti du Roi sur celui des Princes.

On savait dans le milieu de l'Emigration que si Louis XVI reprenait ses anciennes prérogatives, Breteuil serait le premier ministre. Bombelles n'ignorait pas que dans le ministère Breteuil, le portefeuille des Affaires étrangères lui était réservé et le laissait entendre aux diplomates français et étrangers. Le 22 juin, de Soleure, il écrivait à Las Casas : « l'ambassadeur ici (M. de Vérac) est entièrement à notre dévotion. Il me regarde déjà comme son ministre » (38).

Après avoir rempli sa mission à Milan auprès de l'Empereur, Bombelles se rendit en Suisse où de nouvelles activités devaient l'y fixer de longs mois. Le 10 juin Fersen écrivait à Breteuil « Le Roi approuve que vous laissez (*sic*) Bombelles en Suisse » (39).

Bombelles était chargé de préparer l'évasion du Roi dans le secteur de la Suisse. Il devait obtenir des cantons une levée de miliciens qui le jour où Louis XVI serait sorti du Royaume devaient être mis sous les ordres du comte d'Artois pour renforcer les « troupes fidèles » entourant le Roi.

D'autre part le Roi de Suède ayant proposé un contingent de seize mille hommes pour venir au secours de Louis XVI si l'Espagne acceptait de financer leur équipement, Bombelles fut chargé d'obtenir de Las Casas qu'il appuyât auprès de sa cour cette demande de subsides.

Mais les événements se précipitèrent et Bombelles fut averti de l'évasion imminente du Roi, avant qu'il n'eût, semble-t-il, pu achever ses préparatifs. Il ne doute pas cependant du succes.

Le 22 juin, le jour même de l'arrestation du Roi, il écrivait à Las Casas : « Nous attendons à tout moment la nouvelle du départ du roi et l'arrivée d'un courrier venu hier en cinquante

(38) E. 4997, 22 juin 1791.
(39) Cf. : Klinckowstrom, *loc. cit.*, t. I, p. 137.

heures de Paris, ne portant autre chose que des paroles insignifiantes pour lui et très claires pour nous, nous confirme dans l'espoir que le Roi est parti le dimanche à 10 heures. Le Baron de Breteuil est parti hier pour Trêves. Il poursuivra jusqu'à Luxembourg et au delà si, comme nous l'espérons, le Roi a brisé ses fers. Je suis tout prêt à agir en Suisse. Et, les dispositions me donnent quelque lieu d'en penser, les cantons marcheront avec célérité au secours du Roi ».

2° Après Varennes.

L'arrestation du Roi dans la nuit du 21 au 22 juin 1791 anéantit les projets du parti Breteuil et changea la face de la contre-révolution. A partir de Varennes jusqu'au départ de Bombelles en Russie, en décembre 1791, s'ouvre une période de quelques mois particulièrement critique dans laquelle se préciseront le conflit entre les partis du Roi et des Princes, la diplomatie secrète de Louis XVI et le rôle de Las Casas dans la contre-révolution.

A) Le conflit entre Breteuil et Calonne

La nouvelle de l'arrestation du Roi à Varennes plongea Bombelles dans une véritable consternation. Atteint dans son attachement à Louis XVI, il voyait en même temps s'effondrer ses rêves ambitieux. L'attitude des Princes et de leur entourage à son égard lui devient dès lors extrêmement sensible. Lui qui jusqu'à Varennes avait traité avec une certaine désinvolture la disgrâce où le tenait le comte d'Artois, est véritablement obsédé pendant les mois qui suivirent l'arrestation du Roi par les propos malveillants qu'on lui rapporte sur lui de Coblentz. Dès le 2 juillet il écrivait au comte d'Artois pour se défendre et sollicitait l'appui de Las Casas auprès de ce prince. « Le bavardage des entours du comte d'Artois, les écritures des jeunes dames ont par trop compromis l'honneur d'un galant homme... vous

(40) E. 4997, 22 juin 1791.
(41) E. 4999, d[er] 1, 2 juillet 1791.

verrez par ma lettre (au comte d'Artois) que je ne sollicite pas un retour de confiance, dont je n'ai nulle envie d'être le dépositaire, mais faites bien sentir que si les caquets recommençaient et si on ne s'exprimait pas sur mon compte de façon à pulvériser tout ce qui a été si légèrement établi, je me verrai forcé, d'après tout ce qui m'a été articulé par les gens les plus honnêtes, passant ici ou venant de Lausanne, de publier à quel point l'intrigue de tout ceci a été malhonnête ».

Et le 15 août : « Je vous le répète, mon ami, cette affaire me tue et si M. le comte d'Artois ne me rend pas la justice qui m'est due, je ne négligerai aucun des moyens à une justification que je suis en état de rendre peu honorable pour le Prince, très fâcheuse pour M. de Calonne et très complète pour moi » (42).

Las Casas au reçu de ces lettres véhémentes écrivit au comte d'Artois le 26 août pour lui demander de faire cesser les bruits injurieux qui circulaient sur Bombelles à Trèves, Worms et Coblentz. Las Casas ajoutait qu'il agissait non seulement par amitié pour Bombelles mais pour la gloire du Comte d'Artois, regrettant que « dans son palais on se permît contre Bombelles des propos frivoles, inconséquents et méchants » (43).

Las Casas ayant envoyé à Bombelles la copie de cette lettre, Bombelles laissa épancher sa reconnaissance dans des accents pleins de sensibilité et d'émotion : « J'avais déjà, cher Ambassadeur, de grands motifs pour compter sur votre amitié, mais je vous avouerai que tout en en sollicitant une nouvelle preuve je ne me flattais pas que vous vous prêtiez à mon désir avec cette noble énergie et le tendre intérêt qui ont dicté votre détermination et votre lettre à M. le comte d'Artois.

Vous élevant au-dessus de toute subtile distinction, vous avez vu votre ami injustement attaqué, et descendant dans son cœur vous vous êtes identifié à sa cause, aussi la chaleur d'un sentiment exquis s'est-elle répandue dans un écrit qui fera, à tout jamais, l'honneur et la consolation de ma vie » (44).

---

(42) E. 4999, d^er 1, 15 août 1791.
(43) E. 4996. Las Casas au Comte d'Artois, 26 août 1791.
(44) E. 4996, 9 sept. 1791.

Le comte d'Artois demeura indifférent aux remontrances de Las Casas et ne lui répondit pas. Le 21 octobre, Bombelles écrivait à Las Casas : « Vous êtes bien bon, mon cher Ambassadeur, de vous affliger et de vous irriter pour moi du silence qu'on vous a gardé sur mon chapitre. Je suis fâché que M. le comte d'Artois n'ait pas eu la politesse de répondre à une aussi parfaite lettre que la vôtre, mais de n'y rien répliquer est preuve qu'elle renferme des raisonnements et une justification sans réplique » (45).

L'entourage du comte d'Artois avait en effet intérêt à éloigner de ce Prince un conseiller aussi sensé que Bombelles. En particulier les Polignac étaient désireux de conserver l'exclusive de la faveur du Prince. Une lettre de Mme de Polignac à Bombelles laisse soupçonner le rôle perfide que joua cette princesse dans cette querelle de cour. « J'ai reçu monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 14 août dernier ; je crois, comme vous, que personne n'est plus juste que M. le Comte d'Artois. Il vous sera facile par conséquent de le convaincre de tout ce que vous m'avez mandé. Vous ne pouvez pas plus douter des vœux que je forme sur ce point que de l'intérêt que je vous ai marqué dans toutes les circonstances intéressantes de votre vie. Je ne change pas facilement d'opinion, aussi puis-je vous assurer que mes vœux vous suivent. Ne soyez pas étonné si je ne réponds pas à votre lettre article par article. Cette discussion n'est pas d'un genre que je puisse me permettre ; mais ne croyez pas que j'en aie moins que par le passé le désir de toutes les occasions de vous être utile. Recevez en l'assurance, Monsieur, ainsi que celle des sentiments que je vous ai voués pour la vie » (46).

La disgrâce de Bombelles à Coblentz n'est qu'un acte du conflit entre Calonne et Breteuil ou plus exactement entre Louis XVI et ses frères. L'échec des tentatives du Roi d'échapper à l'emprise de l'Assemblée, augmenta le crédit du Comte d'Artois auprès des Emigrés et affermit son parti. Ulcéré de ne pas avoir été mis au courant des projets de fuit du Roi, ce prince fit

(45) E. 4996, 21 oct. 1791.
(46) E. 4996, 17 août 1791.

courrir le bruit qu'il fallait en attribuer l'échec à la maladresse de Breteuil.

Bombelles se défendit d'avoir été mis ainsi que Breteuil au courant des détails pratiques de l'évasion : « nous n'avons été, écrivait-il à Las Casas, ni consultés sur l'évasion, ni instruits des projets arrêtés relativement à la marche des Tuileries jusqu'à Mondmédy. Mais il est injuste de ne pas entendre M. de Bouillé » (47).

Bien entendu le parti du Comte d'Artois laissa entendre que l'arrestation du Roi aurait été évitée si ce prince avait été mis dans le secret. Irrité par ces critiques, Bombelles écrivait le 8 août à Las Casas : « J'ai trouvé ici (à Rosbach) une lettre que vous m'aviez écrite le 10 juillet. Je suis bien de votre avis sur le chétif style de la déclaration donnée lors de l'évasion des Tuileries, mais je ne puis penser que le projet des Princes fût meilleur pour le Roi que celui qui tendait à rassembler une armée autour de Montmédy, armée qui eût été appuyée s'il l'eût fallu par le dehors. Ne faites pas, mon respectable ami, comme les gens qui ne jugent jamais que d'après l'événement. On a voulu, on veut, on voudra rendre à mon maître une couronne dont il soit *bien obligé.* Il a vu la tutelle qu'on lui préparait. Il a tenté de s'en affranchir, et bien peu s'en est fallu qu'il n'eût réussi. Alors on aurait élevé jusqu'aux nues la sagesse de l'ordonnateur du projet et le courage du Prince qui eût réussi dans son entreprise. Au reste je vous le répète qu'en le défendant, je n'agis que d'après mon opinion, car le baron de Breteuil n'était pour rien dans les mesures prises pour se rendre à la frontière. Ce n'était que là qu'il commençait à agir et ce qu'il eût pris la liberté de conseiller au Roi eût, je crois, eu l'approbation de Sa Majesté et de tous les gens sages » (48).

Les Princes tentèrent après Varennes de détruire le prestige de Breteuil, agent accrédité de Louis XVI, en faisant courir le bruit que le Roi leur avait donné de pleins pouvoirs pour traiter en son nom.

(47) E. 4999, 25 juillet 1791.
(48) E. 4997, 8 août 1791.

Cette question des pleins pouvoirs alarmait vivement Bombelles, car, pendant tout l'été de 1791, les Princes firent sonner très haut qu'ils étaient seuls autorisés à parler au nom du Roi. En réalité le plein pouvoir que Louis XVI avait octroyé aux Comtes de Provence et d'Artois était rédigé en des termes très vagues. Le 8 juillet Marie-Antoinette écrivait à Fersen :

« Le Roi ne croit pas devoir ni pouvoir donner un plein pouvoir illimité, mais il envoie ce papier écrit en blanc pour être remis à ses frères. » (49)

Bombelles demeura jusqu'à la deuxième quinzaine d'août sans connaître la teneur exacte de ces fameux pleins pouvoirs, mais il soupçonna très vite les princes d'en avoir exagéré le contenu. Le 18 juillet il écrivait à Las Casas : « L'Evêque de Spire m'a parlé du plein pouvoir de Monsieur par tout ce que vous me mandez. Cette pièce authentique aurait été communiquée à M. le Baron de Breteuil pour qu'il eût à se renfermer dans les bornes que le nouvel état des choses lui prescrirait. C'est en date du 3 juillet que l'on vous fait part de cette notification et le Baron me dit en date du 11 : « La deférence de M. le Comte d'Artois pour Monsieur est fortement exprimée. Cela est fort juste et cette forme assure le poids des avis du cadet. L'aîné a, ou doit avoir, un plein pouvoir qui annule l'antécédent qui, comme de raison, ne doit plus figurer dans les archives du porteur ». Ces deux versions très différentes me laissent des doutes sur l'étendue du plein pouvoir de Monsieur. Est-il bien présumable que dans l'état d'anxiété où était le Roi, ayant pour seul conseil la Reine, LL. Majestés ayent bravé de grands risques en laissant courir les grands chemins à un pareil acte, et pourquoi ! pour invalider la mission d'un homme plus que jamais digne de leur confiance, en rapports bien établis avec l'Empereur, le Roi d'Espagne et la Suède, homme moins embarrassant à revêtir d'une autorité (ad interim) que des frères entourés d'ambitieux et de mauvaises têtes. Comment, tout d'un coup,

(49) Cf. : Lettres de Marie-Antoinette, t. II, p. 257.
Ce plein pouvoir a été publié dans Klinckowstrom, t. I, p. 145.

L.L. Majestés auroient-elles passé sur la crainte de recevoir la loi de leurs proches parents ? Ces réflexions excusent mes doutes et le conseil que j'ai donné au Baron de Breteuil en lui représentant qu'il étoit de son devoir d'en remplir les obligations jusqu'à ce qu'on lui eût prouvé physiquement, et non par des simples paroles, qu'il ne devoit pas se regarder comme l'organe des vraies intentions de son souverain » (50).

Le 15 août ses soupçons n'étaient pas encore confirmés. « Je n'ai pas encore tiré au clair l'histoire ou la vérité positive du plein pouvoir. Dans une lettre du 1er de ce mois on ne m'en parle plus » (51).

Mais quelques jours plus tard Bombelles reçut une lettre, probablement de Breteuil, dont il s'empressa d'envoyer le contenu à Las Casas :

« Une lettre en date du 6 août m'explique ce qui faisoit « l'objet des doutes que j'ai communiqués à V. E. Il n'existait « pas de plein pouvoir par écrit à l'époque où l'on a fait son- « ner si haut l'autorité d'agir au nom du Roi. Monsieur n'avait « reçu que verbalement par la voie d'un tiers les intentions « de Sa Majesté. Cela parut plus suffisant pour engager à écrire « la lettre peu honnête que reçut le Baron de Breteuil. Depuis « ce temps, les deux frères du Roi ont témoigné directement « qu'ils étoient fâchés de s'être livrés aux mouvements d'une « humeur déplacée et ils ont demandé des avis, mais en per- « sonnes qui n'ont point besoin d'en recevoir. Aussi, M. le Baron « de Breteuil s'est-il tenu sur la réserve. M. de Calonne a été « plus de l'avant en faisant proposer à mon ami la première « place du Conseil des Princes. M. le Baron de Breteuil s'y est « refusé avec d'autant plus de raison que certainement on « n'avait d'autre objet alors que celui de le discréditer près du « Roi et de la Reine. Enfin, le 26 du mois passé, Monsieur a « reçu un pouvoir par écrit, dont il a raison de n'être pas con- « tent, parce qu'il est extrêmement limité. Dans une instruction « jointe à ce pouvoir, le Roi engage les princes, ses frères, à

(50) E. 4999, 18 juillet 1791.
(51) E. 4999, der 1, 15 août 1791.

« consulter M. le Baron de Breteuil, mais nos seigneurs n'ont
« pas soufflé mot sur cet article.

« Un homme extrêmement sage, et qui n'a pas approuvé tou-
« tes les démarches de mon ami, me mande par le même cour-
« rier que autant il avoit partagé mon désir sur ce que ce mi-
« nistre pût agir de concert avec les princes, autant il recon-
« naissait aujourd'hui l'impossibilité qu'un homme de quelque
« poids allât se dévouer à toutes les intrigues et les fausses me-
« sures de Coblentz. Elles font déjà le plus mauvais effet.

« Un certain nombre de gardes du corps étoient, il y a peu de
« jours, au moment de partir parce que, disoient-ils, il leur étoit
« trop prouvé que on ne les rassembloit pas pour le service du
« Roi. Ceci vous prouve aussi avec quelle légèreté l'on a dirigé
« Monsieur lorsqu'on lui a fait écrire qu'il prendroit incessam-
« ment le titre de régent. Tout m'indique que s'il se permettoit
« de faire ce grand pas, ce seroit sans l'aveu du Roi, et vous
« avez sûrement de bonnes raisons pour croire avec moi que les
« autres puissances de l'Europe ne se presseront pas d'autori-
« ser Monsieur à prendre cette qualité. Des gens à portée d'être
« bien instruits croient remarquer que l'Empereur ni le Roi
« de Prusse n'ont nullement envie de faire jouer un rôle bril-
« lant aux frères de mon maître. Le Roi de Suède est le seul
« des souverains qui paraît vouloir s'accoler à ces deux Princes,
« et cela parce que Sa Majesté Suédoise n'a pu se dissimuler
« l'envie qu'auraient les Cours de Vienne et de Berlin de l'écar-
« ter de leur Confédération. »

Cependant les intrigues de Coblentz entrèrent en octobre dans une nouvelle phase. Les Princes réalisèrent promptement que l'Empereur les avaient bercés de bonnes paroles à Pillnitz et qu'ils n'étaient pas plus écoutés dans les Cours européennes avant qu'après Varennes. Il leur devenait donc de plus en plus nécessaire de paraître parler au nom du Roi. Ils tentèrent donc en octobre 1791 un rapprochement avec Breteuil et Bombelles. Calonne semble avoir été l'instigateur de cette intrigue. Mme Elisabeth, toujours prête à faire le jeu du Comte d'Artois, chargea sa dame de compagnie Madame de Mackau, belle-mère de Bom-

belles, d'influencer son gendre : « Je reçois à l'instant, écrivait « Bombelles, le 14 octobre, une grande lettre de ma belle-mère « adressée à ma femme, dans laquelle elle la conjure de m'en- « gager à hâter le rapprochement de MM. de Breteuil et Calonne, « me disant que l'on y travaille à Coblentz et que cela n'est « pas aussi difficile que je le croirais » (52).

Bombelles et Breteuil accueillirent sans empressement les avances qui leur furent faites pour les attirer à Coblentz : « Vous savez combien mon apparition y gênerait et sûrement vous ne me conseilleriez pas de gâter le fonds de ma position en m'exposant à des refus ou à un retour de bontés qui me semblerait rendu à mon repentir sur ma conduite passée ».

Breteuil fut même pressenti pour entrer dans le Conseil des Princes : « on vient de lui détacher récemment M. de Cazalès et le fils de M. Burke pour lui offrir derechef la place de chef du Conseil des Princes, tant en leur nom qu'en celui de M. de Calonne qui veut bien céder le premier rang à son rival. M. de Breteuil me mande qu'il a répondu à ce message verbal avec respect pour les Princes, avec vérité sur son opinion à l'égard de M. de Calonne et que M. de Cazalès a paru sentir la bonté de ses raisons pour refuser un honneur trop scabreux. Le jeune Burke ne s'est pas rendu de même, il a assuré M. de Breteuil que M. Pitt et le Conseil de Saint-James mettraient plus de confiance en lui qu'en M. de Calonne. Ces deux Messieurs reverront encore M. de Breteuil à leur retour de Londres, et il leur répètera ce qu'il leur a dit ».

Calonne continua à envoyer des émissaires auprès de Breteuil pour l'attirer à Coblentz :

« Le très grand faiseur (Calonne) continue à m'adresser « d'aimables attaques pour que je vienne prendre les rênes de « son gouvernement, écrivait Breteuil à Bombelles, avec l'assu- « rance de soumettre toutes ses opinions aux miennes. Je m'en « tiens à la ferme volonté de n'en jamais discuter avec lui et « à la franche réponse que nos deux caractères n'iraient pas

(52) E. 4999, 14 octobre 1791.

ensemble ». Et le 19 octobre : « Le bon Calonne répand avec soin que le succès de ses pensées ne rencontre d'obstacles que ceux que la Reine et moi son serviteur lui suscitons dans les cabinets de l'Europe. Il est vrai que pour adoucir cette manœuvre il ne cesse de m'honorer de ses humbles vœux pour que je veuille bien venir occuper la première place dans la confiance des Princes. Vous jugez que mon empressement à le satisfaire est égal à ma reconnaissance et à ma confiance ».

Ainsi averti des intentions de Breteuil, Bombelles répondit très fermement à Mme de Mackau :

« Il faut que je vous témoigne ma surprise de ce que vous « a dit Mme Elisabeth. Elle ne nous a jamais articulé un mot « sur le rapprochement du Baron de Breteuil et de M. de Ca- « lonne. Cette princesse s'est plus occupée de me trouver des « torts que je n'ai pas et de compter pour rien l'estime que je « mérite ainsi que la confiance due aux assertions d'un homme « d'honneur. Par ce que vous me dites il sembleroit que le Baron « de Breteuil agit de son côté en un sens contraire de ce qui se « fait à Coblentz. Je ne le crois pas, et j'ai lieu de penser qu'il « reste entièrement passif, mais si l'on attache une juste valeur « à son opinion et à la sûreté de ses principes, ce n'est pas par « moi qu'il faut le remettre en action, un mot de la Reine, le « moindre ordre du Roi pourront plus sur lui que mes insi- « nuations et certainement je ne lui conseillerai jamais de se « fourrer dans les affaires des Princes tant que M. de Calonne « sera l'homme de confiance de M. le Comte d'Artois. Les plus « belles promesses, même les plus sincères intentions de cet « ex-contrôleur ne préserveroient pas de ses folies ; elles sont « chez lui un mal incurable, et leur danger est d'autant plus « grand qu'elles sont soutenues par du talent et tout le prestige « de l'éloquence.

« M. de Calonne, entièrement dépourvu de caractère, fait le « mal sans méchanceté et des fautes terribles sans avoir tou- « jours de mauvaises intentions, il se laisse ramener lorsqu'on « a connaissance de ses idées, mais à côté de beaucoup d'indis- « crétion il sait dissimuler et vous échappe sans s'embarrasser

« d'altérer la vérité. M. de Calonne, mal vu à Madrid, à Vienne « et très médiocrement à Londres, sent que le gouvernail lui « force la main et seroit, je le crois, fort aise de mettre dans « la suite ses fautes sur le compte du Baron de Breteuil. Celui-ci « se refusera à toute insinuation tant qu'une volonté bien con- « nue du souverain ne se fera pas entendre. Un serviteur sensé « et qui se respecte ne peut aller siéger dans un lieu où l'on ne « cesse de parler avec la plus forte indécence du Roi et de la « Reine. Ces propos ne sortent sûrement ni du cœur, ni de « la bouche de Monsieur et de M. le Comte d'Artois, mais ils « se tiennent trop près d'eux, ils servent d'aliments à l'oisiveté « des dames qui règnent sur nos Provinces et les intrigues de « celles-ci sont insoutenables pour qui pense avec élévation.

« Mes nouvelles s'accordent à me prouver que la Cour de « Coblentz, décriée par les jactances de M. de Calonne et nom- « bre d'étourderies, recevra la loi des Puissances intéressées au « retour de l'ordre, et ne règlera nullement leurs mouvements. « Toute personne qui, tourmentée par l'ambition, se ralliera à « ce Parti éprouvera d'immenses dégoûts, et ne servira, en défi- « nitif, ni le Roi, ni les Princes, parce qu'on ne cesse de mettre « dans la tête de M. le Comte d'Artois qu'il faut qu'il joue un « rôle, que le Roi n'est plus capable de régner seul, que c'est « à son frère à le gouverner. Tel est le langage que je n'ai que « trop entendu, il n'a pas, sans doute, gâté l'âme de M. le Comte « d'Artois, mais il a fort embrouillé ses idées. D'après tout ce « qui m'est connu, je ne puis ni me remettre à cette galère, ni « conseiller à mon ami de s'y embarquer. Vous me parlez du « besoin qu'on a de repos, mais vous vous tromperiez si vous « espériez qu'on l'obtiendroit en continuant à plier sous les plus « indignes volontés. » (53).

Breteuil approuva cette lettre de Bombelles : « Votre réponse à votre belle-mère est fort bien ; je suis persuadé qu'elle a eu mission de vous écrire. Ce qu'elle vous mande est trop conforme à différentes attaques qui m'ont été faites, mais il n'est aucune qui puisse me faire prendre le chemin de Coblentz ».

(53) E. 4996, 15-18 octobre 1791.

Breteuil et Bombelles étaient en effet au courant des intrigues de Coblentz. De nombreux émigrés allaient et venaient de Belgique en Italie, en passant par Coblentz et la Suisse, et Breteuil et Bombelles n'ignoraient pas que les tentatives de rapprochement n'avaient pas fait taire les calomnies dont ils étaient l'objet : « Une lettre que j'ai depuis un quart d'heure entre les mains, écrivait Bombelles à Las Casas, une lettre que je reconnais bien être de M. de La Fare... ne me laisse plus aucun doute sur l'intrigue de Coblentz. Le baron de Flaschenden s'y déchaîne contre mon ami parce qu'il est furieux de ne pas être l'homme du Roi. Vaudreuil a perdu toute mesure en voyant que M. de La Fare ne voulait pas être l'espion de Coblentz près du Baron de Breteuil. M. de La Fare parle de la mission de M. de Cazalès à Bruxelles. Tout en déchirant le baron on s'efforce de l'attirer. Jaucourt se mêle aussi de tripoter. A présent on dit que c'est aussi l'homme de la Reine, et M. de Bouillé ne veut pas travailler avec Jaucourt. Enfin on voit par cette lettre bien écrite et de six grandes pages que c'est un tripotage et qui fait mal au cœur » (54).

B) La diplomatie secrète de Louis XVI en Suisse

En réalité les démarches des Princes pour attirer Breteuil et Bombelles à Coblentz ne pouvaient que demeurer vaines. Depuis Varenne, la politique des frères du Roi s'affirmait de plus en plus opposée à celle de Louis XVI. Ce souverain tentait d'endormir l'Assemblée par une adhésion sans sincérité à la nouvelle Constitution, alors que les Princes voulaient l'entraîner dans une lutte ouverte contre la Révolution.

(*A suivre.*)

Jacqueline Chaumié.

---

(54) E. 4996, 4 nov. 1791.

SOUVENIRS DIPLOMATIQUES (1)

Les Ambassadeurs qui se sont illustrés de 1879 à 1914 n'ont pas laissé de Mémoires. Plusieurs et non des moindres de la seconde période de la Troisième République ont déjà ouvert leurs dossiers ou s'apprêtent à nous donner leurs témoignages. Est-il possible d'expliquer ce contraste ? Il nous paraît se justifier par la différence des temps. Les diplomates dont l'activité s'est exercée avant 1914 ont été à la fois des observateurs et des négociateurs. Ils ont trouvé en face d'eux des hommes d'Etat disposés à se prêter à des conversations. Toute l'histoire du rapprochement franco-anglais de 1904, de l'entente avec l'Italie a fait l'objet de pourparlers qu'ont enregistrés les archives. Il suffit de s'y reporter pour trouver l'essentiel de la politique étrangère de l'époque.

Un Paul Cambon, aussi bien, ne nous a pas laissé ignorer qu'il était hostile aux Mémoires. L'admirable recueil de ses let-

(1) Robert Coulondre, Ambassadeur de France, *De Staline à Hitler*, Souvenirs de deux Ambassades, 1 v. in-8°, 334 p. Paris, Hachette, 1934. — André François-Poncet, *De Versailles à Potsdam, la France et le Problème allemand contemporain (1919-1945)*, v. in-8, 305 p. Paris, Flammarion, 1948. — Elisabeth Cerutti, *Je les ai bien connus*. Souvenirs d'une Ambassadrice, 1 v. in-16°, 316 p. Paris, Hachette, 1950. — Frédéric Barbey, *La Belgique d'Albert Ier et de Léopold III. Le Témoignage d'un Diplomate de 1918 à 1948*, 1 v., 279 p. Librairie Académique Perrin, 1950. — Baron Pierre van Zuylen, *Les Mains Libres. Politique extérieure de la Belgique (1914-1940)*, 1 v. in-8°, 580 p. Paris, Desclée de Brouwer, 1950. — François Charles-Roux, Ambassadeur de France, Membre de l'Institut, *Cinq mois tragiques aux Affaires Etrangères (21 mai - 1er novembre 1940)*, 1 v. in-8°, 405 p. Paris, Plon, 1949.

tres privées, qui complète si heureusement sa correspondance officielle, se substitue d'ailleurs à ceux qu'il ne nous a pas laissés. On peut espérer que le dialogue poursuivi pendant toute leur carrière entre son frère Jules et lui-même sera un jour connu de nos descendants et qu'à l'épistolarium de l'aîné viendra se joindre celui du cadet dont nous n'ignorons plus déjà certaines lettres particulières — je pense à celles qui figurent en annexe des *Mémoires* de Joseph Caillaux — qui font le plus grand honneur à son talent d'écrivain. Camille Barrère ne s'exprimait volontiers que dans des billets assez courts. Au soir de sa vie, il avait songé à rassembler plusieurs articles qui laissaient apparaître quelques lacunes de mémoire. J'avais attiré son attention sur la nécessité d'un commentaire rendant ses souvenirs pleinement intelligibles aux générations nouvelles. Il avait accueilli ma suggestion, et M. Abel Rigault, très spontanément, s'était chargé d'en assumer la rédaction. Mais le célèbre Ambassadeur avait atteint un âge où les projets ne se traduisent plus toujours en actes. On regrettera que J.-J. Jusserand, son émule, écrivain né, ne nous ait pas laissé les pages que l'on pouvait attendre de sa plume sur les Etats-Unis de Théodore Roosevelt et du Président Wilson (1). Réserve faite des livres d'Albert Billot, exact et minutieux, d'Auguste Gérard, de quelques ouvrages isolés (2), je ne vois guère que Maurice Paléologue qui soit demeuré fidèle à la grande tradition du passé.

Nous avions été victorieux en 1918. Les diplomates n'avaient pas à justifier leur action : les faits parlaient pour eux. A l'inverse de leurs prédécesseurs, les chefs de mission de 1939 pouvaient craindre de se voir reprocher un manque de clairvoyance. Il était naturel qu'ils voulussent écarter ce soupçon. Au lieu de se trouver en présence de leurs interlocuteurs habituels parle-

(1) Je n'oublie pas « *Le sentiment américain pendant la guerre* » paru dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1930 et s.

(2) Je pense aux souvenirs de Maurice Bompard, qui demeurent un très beau livre, à l'ouvrage d'une si scrupuleuse exactitude de Saint-René-Taillandier, parfaite justification de sa mission au Maroc, aux délicieuses *Lettres à Marie* du Comte de Chambrun. On pourrait sans doute allonger cette liste. Mais n'est-ce pas ici précisément le cas de dire que l'exception confirme la règle ?

mentaires et hauts fonctionnaires, ils n'avaient, en effet, eu en face d'eux que des hommes d'Etat trop souvent impénétrables quand bien même ils demeuraient accessibles ou des ministres : un Ribbentrop, un Ciano dont la parole n'engageait pas la responsabilité de leurs chefs. On comprend qu'ils aient tenu à s'expliquer. C'était hier M. Léon Noel, Ambassadeur à Varsovie, qui nous rendait présente toute la délicatesse d'une mission en Pologne (1) dont M. Jules Laroche, son prédécesseur, à qui l'on doit déjà des impressions de sa jeunesse romaine (2), nous fera bientôt connaître les antécédents ; c'était M. André François-Poncet qui évoquait les heures difficiles de son séjour à Berlin (3).

Lui-même nous a révélé « qu'il était surtout un informateur et un facteur. Il n'était pas rare non plus, » écrit-il, « que les indiscrétions de la presse parisienne avertissent les autorités allemandes des instructions qui nous étaient adressées avant même que celles-ci ne me parvinssent. Je le signale sans amertume, et non pour récriminer, mais avec l'espoir que, dans la révision et la refonte de nos méthodes administratives, elles seront corrigées. Il n'y a pas avantage à faire en sorte que les ambassadeurs ne soient que les préfets de l'extérieur » (4).

Normalien de grande classe, la rue d'Ulm avait cédé M. François-Poncet à la politique qui devait elle-même le mener d'emblée au faîte de la diplomatie. Germaniste éprouvé, n'ignorant rien des plus récentes tractations commerciales, il avait en 1931

---

(1) *Une Ambassade à Varsovie (1935-1939). L'agression allemande contre la Pologne,* par Léon Noël, Membre de l'Institut, Ambassadeur de France, 1 v. in-8°, 510 p. Paris, Flammarion, 1946. Voir sur cet ouvrage, dans la *Revue* de 1946, notre compte rendu, pp. 357-361.

(2) *Quinze ans à Rome avec Camille Barrère (1898-1913),* par Jules Laroche, Ambassadeur de France, 1 v. in-16, 345 p. Paris, Plon, 1948. — Une étude a été consacrée à cet ouvrage dans la *Revue*, 1948, pp. 136-149, par le Comte de Saint-Quentin, sous le titre de : *« A l'Ecole de M. Barrère avec M. Laroche ».*

(3) André François-Poncet, Ambassadeur de France, *Souvenirs d'une Ambassade à Berlin (Septembre 1931 - Octobre 1938),* 1 v. in-8°, 356 p. Paris, Flammarion, 1946.

(4) L. c. p. 12-13. V. sur le danger des mœurs nouvelles dénoncées par M. François-Poncet, notre étude sur le *Secret Diplomatique*, nouvelle édition, Paris, Pedone, 1946, Bibliothèque Internationale et Diplomatique.

accepté de tenter auprès du Chancelier Brüning une entente économique. Perspective bientôt dépassée par les événements. Il avait assisté à la montée puis à la prise de pouvoir du national-socialisme, voyant chaque jour se restreindre ses possibilités de négociation. Ses vivants souvenirs d'*Une Ambassade à Berlin* dont le Comte de Saint-Quentin a si bien parlé ici (1), nous ont fait revivre dans une suite de chapitres où le témoignage s'éclaire par de larges vues d'historien, la vertigineuse ascension d'Adolf Hitler. Persuadé au lendemain de Munich qu'il n'y a plus rien à tenter à Berlin pour sauver la paix, mais gardant l'espoir de la possibilité d'une action bienfaisante de Mussolini dont il a constaté l'influence sur son partenaire démoniaque, il sollicite son transfert à Rome. « Je savais, écrit-il, que Hitler, loin de se féliciter du succès qu'il avait remporté, considérait que les Britanniques et les Français l'avaient joué et ne songeaient qu'à enfreindre le traité qu'il venait de conclure. J'en fus confirmé dans mon désir de quitter cette Allemagne, où j'avais passé sept années épuisantes, dans une perpétuelle tension nerveuse, au milieu d'incidents multiples, d'alarmes et d'angoisses sans cesse renouvelées, et d'aller tenter à Rome de peser sur Mussolini, que je croyais seul capable de retenir encore l'humeur guerrière de son comparse. Il était malheureusement trop tard. L'axe me barra la route, Mussolini avait déjà vendu son âme au diable » (2).

Il est aisé de comprendre que dans ces conditions M. Robert Coulondre, qui succède à M. François-Poncet le 24 octobre 1938, ne pourra plus être que le témoin de l'agonie de la paix. Nous le retrouverons tout à l'heure à Moscou. Recueillons à la veille de la seconde guerre mondiale ses impressions berlinoises.

Le 21 novembre, à Berchtesgaden, il remet ses lettres de créance à Hitler. L'Ambassadeur s'attendait à rencontrer « dans un palais un Jupiter tonnant et ne trouve dans une maison de campagne qu'un homme simple, doux, timide sans doute ». C'est un des multiples visages du personnage. Une parole du

(1) *R. H. D.*, 1947, pp. 109-120.
(2) *L. c.*, Avant-Propos, p. 13.

Führer pourtant peu rassurante. Il lui échappe de laisser entendre qu'il n'a renoncé à l'Alsace-Lorraine que parce « cela coûterait trop cher d'aller la reprendre ». A Paris, le 6 décembre, les deux ministres des Affaires Etrangères, Georges Bonnet et Ribbentrop signent un protocole de désintéressement réciproque. « Les deux Gouvernements constatent qu'entre leurs pays aucune question territoriale ne reste en suspens et ils reconnaissent solennellement comme définitive la frontière entre la France et l'Allemagne telle qu'elle est actuellement tracée ; ils se déclarent résolus, sous réserve de relations particulières avec des puissances tierces, à demeurer en contact sur toutes les questions intéressant leurs deux pays et à se consulter en cas de difficultés ». Entente formelle qui n'excluera pas les plus complètes divergences.

Au lieu de négociations constructives, des conversations décevantes. Après Munich, Londres et Paris se concertent « rappelant leurs Ambassadeurs pour faire rapport » (1). De ce fait, du 19 mars au 26 avril 1939, M. Coulondre sera absent de Berlin. Lorsqu'il y reviendra, ce sera le drame de la Pologne, puis le 23 août la signature du pacte germano-soviétique. Le 25, il est convoqué par Hitler qui le charge d'un message verbal pour le Président Daladier. Pages émouvantes que celles où il nous rapporte ses entretiens avec le Führer, au cours desquels il fait appel à tout ce qu'il possède de chaleur persuasive pour écarter le destin. Quand les dés auront été jetés il trouvera des paroles pleines de dignité lors de sa dernière rencontre avec Ribbentrop.

Observateur vigilant et perspicace, il s'efforce de pénétrer le sens des événements dont il est le témoin. L'intérêt de son émouvant récit réside dans le scrupuleux exposé des faits et le portrait des hommes. N'écartant pas l'anecdote, ne reculant pas devant les expressions familières, il nous présente l'étonnante galerie des dignitaires du régime. Les historiens se plairont à comparer l'Hitler qui clôt son volume et l'« Hitler le Possédé » par lequel s'achèvent les souvenirs de M. François-Poncet.

(1) *L. c.*, p. 259.

Les deux ambassadeurs sont d'accord pour dénoncer la *démesure* qui semble une des caractéristiques de l'esprit allemand. Déjà en 1914 Guiglielmo Ferrero soulignait sa tendance à confondre la grandeur avec le colossal. « Ne pas savoir s'arrêter à temps a toujours été la cause des effondrements de l'Allemagne » (1), écrit M. François-Poncet, et M. Coulondre le paraphrase dans son portrait du Führer. « Hitler est insatiable et l'Allemand n'a guère le sens de la mesure ; Hitler a des ambitions illimitées et l'Allemand n'aime guère les limites » (2).

C'était déjà vrai dans les premières années du xx[e] siècle où le sentiment national s'abandonnait de plus en plus au vertige de la puissance. Tendance commune à la vérité à tous les peuples en période de croissance mais qui, l'histoire le montre, est plus dangereuse outre-Rhin parce qu'elle y représente une constante et non pas ainsi qu'en d'autres pays comme un accès de fièvre plus ou moins prolongé. J'ai eu l'occasion de l'observer de 1902 à 1907 à Hambourg où pourtant l'esprit d'indépendance hérité de l'ancienne autonomie, s'alliant à l'humeur volontiers frondeuse du monde des affaires, s'opposait à la discipline prussienne du Mecklembourg voisin, voire d'Altona. Il était impossible de faire admettre à qui que ce soit une notion différente de celle de vassalité lorsqu'il s'agissait des petits Etats. C'était particulièrement sensible en ce qui concernait le Danemark. Le Reich pratiquait à l'égard du Slesvig annexé une politique d'assimilation brutale, le « régime de Köller », du nom de l'ancien Ministre de l'Intérieur de Prusse, alors Premier Président de la Province (3). Il était délicat pour un Français de toucher à cette question car on pouvait légitimement le soupçonner de penser à l'Alsace. Elle faisait cependant partie des problèmes qu'il m'arriva d'aborder avec le Premier Président de la Cour Suprême Hanséatique Friedrich Sieveking, Membre de l'Institut de Droit International auprès de qui j'avais été accrédité par

---

(1) *Souvenirs*, p. 237.
(2) *L. c.*, p. 325.
(3) René Waultrine (René Dollot) : *Le rapprochement dano-allemand et la question du Schlesvig*, Annales des Sciences Politiques des 15 mai et 15 août 1903.

son collègue Louis Renault. Représentant de la plus ancienne aristocratie de la ville libre — on disait que sa famille était la seconde de Hambourg, les Amsink étant la première, et il avait épousé une Amsink — il se distinguait par la supériorité de l'intelligence et du caractère. Très cultivé, lecteur assidu des *Origines du Christianisme* de Renan, il m'avait accueilli dans son intimité, et soit à Hambourg, soit l'été dans sa villa de Reinbek qui dominait un lac forestier non loin de Fridriechsruhe où reposait Bismarck, il aimait à s'entretenir avec moi des problèmes de l'heure. Le conflit de nationalité danois le trouvait irréductible et il était aisé de se rendre compte que, même pour le juriste éminent qu'il était, les droits minoritaires avaient peu de poids. Pendant mon séjour, Guillaume II ayant manifesté l'intention de recevoir Alphonse XIII, non pas à Berlin mais dans une de ses résidences provinciales, le roi d'Espagne renonça à sa visite. Ce fut dans les salons hambourgeois un concert d'imprécations contre ce souverain du second rang qui osait poser ses conditions à « notre Empereur ».

C'était le temps du rapprochement franco-anglais. Il me fut donné de dîner chez des amis du grand armateur avec Albert Ballin, le célèbre Directeur Général de la *Hambourg-America-Linie* qui, quoique israélite, bénéficiait de la confiance de Guillaume II et dont le nom fut même prononcé pour la Chancellerie. Il aborda spontanément avec moi la question marocaine dont un partage de l'Empire chérifien lui semblait la solution naturelle. J'ai gardé de lui le souvenir d'un homme d'affaires un peu vulgaire pour qui tout litige comportait une transaction, ou si l'on préfère, se présentait sous forme de troc.

Il s'était montré particulièrement aimable. Aussi bien, étions-nous alors les vaincus de 70 et pas un de mes interlocuteurs n'eût pensé qu'avant dix ans la victoire aurait changé de camp. Dans cette grande ville commerçante on respirait d'ailleurs un air de rapprochement. L'année 1904, si ma mémoire ne me trompe pas, fut marquée par une manifestation qui plaça le Consulat Général dans une situation délicate. Des Français étaient morts en captivité à Altona. Les tombes venaient d'être restaurées et nous avions été conviés à la cérémonie inaugu-

rale. Il ne pouvait être question de s'y rendre pour le Consul Général qui me chargea de le représenter. Conformément à mes instructions, je me limitai à quelques paroles de remerciements. « En présence de la mort, avais-je dit cependant en terminant, toutes les rivalités disparaissent et nous nous inclinons respectueux devant la fraternité des tombeaux ». Certaines réactions de la presse française du lendemain incitèrent Jules Lefaivre à faire sauter cette phrase du rapport que la valise emporta quelques jours plus tard à Paris. Après l'échange des allocutions, j'avais dû défiler dans la longue allée de cyprès où se tenaient alignés les vétérans de 70 qui me rendaient les honneurs. Minutes d'intense émotion pour le Lorrain dont l'adolescence avait été bercée des souvenirs de la guerre franco-allemande, un peu troublées par les adjurations du Président qui m'accompagnait et me pressait à voix basse de prononcer un discours !

De Versailles à Potsdam, la France et le Problème allemand contemporain (1919-1945), leçons professées par M. François-Poncet à l'Ecole d'Administration, nous apporte la preuve de la survivance après la défaite de l'état d'esprit que j'avais observé dix ans plus tôt. Les *Souvenirs d'une Ambassade* à Berlin trouvent ici leur complément naturel d'autant plus que, comme le dit l'auteur, son nouvel ouvrage lui offre l'occasion de revenir sur les hommes qu'il a personnellement connus et les événements auxquels il a été mêlé mais aussi leur introduction et leur conclusion.

Dès le début de l'ouvrage, M. François-Poncet nous fait part de son scepticisme à l'égard des « enseignements de l'histoire ». Et qui l'ayant approché ne reconnaîtrait ici son humour : « l'homme, dit-il, ne s'en soucie pas beaucoup ; tant mieux car, si chaque génération bénéficiait des expériences acquises par toutes celles qui ont passé sur la terre avant qu'elle n'y surgît, celles d'aujourd'hui siégeraient au faîte d'une pyramide de sagesse... ! leur élan vital serait sensiblement diminué ». Or, et son livre en apporte l'éclatante démonstration, depuis 1919, l'opinion publique n'avait pas écouté les avertissements de ceux qui tentaient de l'alarmer et les « frappantes leçons tirées de

l'histoire d'entre deux guerres avaient été quelque peu perdues de vue ».

Je ne suivrai pas l'éminent historien dans sa remarquable rétrospective des événements intérieurs allemands consécutifs à l'armistice de 1918 et au traité de Versailles de 1919. Le Comte de Saint-Quentin s'est acquitté de cette tâche avec une compétence toute particulière (1). Je n'ai prétendu qu'emprunter ici à M. François-Poncet les éléments d'une conclusion à des notes écrites en marge de trois volumes de souvenirs sur l'Allemagne hitlérienne qui se complètent si heureusement.

Se défendant de « descendre dans la vallée », il se tient « sur la ligne de crête. Sur le fédéralisme, le centralisme, le particularisme d'Outre-Rhin, il projette de lumineux faisceaux. Témoin averti, adjoint au général Degoutte, il avait prédit dès la fin de janvier 1923 la catastrophe monétaire et financière, fruit amer de la résistance passive. Nul n'a mieux décrit la montée de l'étoile d'Adolf Hitler, le machiavélisme enfantin de ceux qui croyant l'en écarter lui ouvrent les voies du pouvoir. « On voudrait l'atteler à la voiture mais non l'installer sur le siège ». Il a tôt fait de se débarrasser de ceux qui prétendaient le contenir. M. François-Poncet résume excellemment sous une forme plus didactique ce qu'il nous avait conté dans ses souvenirs et complète l'histoire de l'avant guerre par un aperçu des événements correspondant à l'Ambassade de M. Coulondre. Disons enfin qu'il indique très utilement sans prendre parti les points sur lesquels la controverse des historiens n'a pas fini de s'exercer car, dit-il, « il n'y aura jamais aucun moyen sûr de savoir ce qui serait arrivé, si ce qui est arrivé n'était pas arrivé ».

Se proposant de fixer la situation actuelle, l'auteur « *de Versailles à Potsdam* » s'efforce de montrer ce que les Puissances victorieuses « ont fait de cet empire orgueilleux aux villes écrasées par les bombes, tombé à leur entière discrétion ». Et, à propos de la conférence à trois du 2 août 1945 — la Conférence de Potsdam —, il conclut fort pertinemment que « depuis que la guerre est devenue une guerre totale, il n'y a plus de traités

(1) *R. H. D.*, 1948, pp. 238-245.

de paix ; il n'y a plus que des conventions entre les vainqueurs. Mais il ne s'ensuit pas que celles-ci soient plus faciles à établir ».

Les derniers chapitres nous aident à comprendre les événements actuels ; ils nous font également connaître les idées dont s'inspire M. François-Poncet devenu entre temps Haut-Commissaire de la République en Allemagne. Ce n'est pas leur moindre intérêt. L'auteur formule en terminant le vœu d'un relèvement national de la France « qui, aux belles époques de son histoire, donnait à qui entrait dans son orbite l'impression d'accéder à une civilisation supérieure ». Les leçons de son livre n'amoindriront certainement pas « l'élan vital » de nos jeunes d'aujourd'hui.

II

L'avènement des Républiques Soviétiques a provoqué l'interruption des relations diplomatiques entre la Russie et la France de la fin de la première guerre mondiale au 15 décembre 1924, date de la nomination à Moscou de Jean Herbette. Le Comte Dejean, diplomate avisé et fin, l'aimable Charles Alphand, M. Robert Coulondre, ce dernier, le 24 octobre 1938, lui succèdent. Comme ses deux prédécesseurs immédiats, c'est un agent de carrière. Ayant débuté dans les Consulats, il n'a plus quitté le Quai d'Orsay depuis seize ans. Spécialiste des problèmes économiques, il a la réputation d'un homme décidé. Est-elle exacte cette anecdote qui remonte à notre jeunesse ? Je ne le lui ai jamais demandé. Consul suppléant à Beyrouth avant 1914, il aurait mobilisé cet étrange monument d'architecture navale que fut le croiseur *Henri IV* pour libérer un de nos ressortissants arrêté par les autorités turques contrairement aux Capitulations ? Vers le même temps, à Smyrne, j'affirmai nos droits sur un établissement hospitalier, l'Asile de Mortakia, en y faisant hisser notre pavillon. A Constantinople, Auguste Boppe ne décourageait pas ces initiatives, cependant que l'Ambassadeur, Maurice Bompard, sans les désavouer, nous trouvait un peu allants.

C'est dire que M. Coulondre, qui faisait à Moscou ses débuts sinon dans la diplomatie du moins dans un poste spécifiquement diplomatique, y apportait un esprit sans timidité. Nous

sommes liés, quand il arrive en Russie, avec l'U.R.S.S. par deux pactes : l'un de non ingérance, l'autre d'assistance. La consolidation du second intéresse au premier chef le Gouvernement français. Il lui paraît que, le péril hitlérien menaçant également les Soviets et la France, l'entente des deux pays s'impose si l'on veut contenir l'Allemagne. Mais pour qu'elle soit efficace, il faut que le pacte de non ingérence soit respecté. Et Moscou ne cesse d'entretenir chez nous une agitation sociale qui déjà compromet la stabilité politique, mine la défense nationale, provoque les réactions de l'opinion.

Sans précautions oratoires, notre Ambassadeur expose nos griefs à Maxime Litvinof lors de sa première audience. Le Ministre des Affaires Etrangères se dérobe comme aussi quelques jours plus tard le Président Kalinine, mais qui lui, contre-attaque. Cette première passe préfigure assez exactement ce que sera la mission de M. Coulondre. Il ne réussira pas à nouer une négociation. On ne négocie plus qu'entre alliés et non comme en temps normal entre adversaires. Il n'approchera jamais Staline qu'il n'apercevra qu'à distance sur la place Rouge ; il ne sera qu'un observateur privilégié encore que sans contact avec la population. N'existe-t-il pas une hiérarchie dans les régimes totalitaires ? En Italie, le Duce est secret mais abordable et qui ne sait que dans le rapide Milan-Rome on peut tout apprendre de ce qui se peut savoir ? La langue aussi bien et le caractère national se prètent à cette pénétration. La prise est déjà moindre à Berlin. A Moscou, Staline est inaccessible et le rideau de soie est devenu un rideau de fer.

M. Coulondre ne trouvera jamais en face de lui que des interlocuteurs réticents. Il a très bien compris que « la géographie et Hitler suffisent à imposer à la France sa politique extérieure, faire de l'alliance une nécessité vitale ». Il le dit à Moscou et à Paris. Mais à Moscou, on ne lui donne aucun apaisement sur la propagande du Komintern ; à Paris, il ne rencontre que préventions à la vérité justifiées contre les Soviets. La France et l'Angleterre sont excusables de n'avoir pas compris que la grande purge de 1937-38 était une crise de croissance. L'anarchie apparente les a amenées à sousestimer la Russie alors

qu'elles surestimaient la Pologne. « Le bois polonais leur a masqué la forêt russe. Ils se sont doublement trompés à l'égard de la Pologne : sur la valeur de son alliance d'abord, comme on l'a vu en 1938 ; sur la puissance de son armée, comme on l'a vu en 1939 ». Il n'est pas douteux que la position intermédiaire du pays de la Vistule entre la Russie et l'Allemagne dans l'isthme qui s'étend de la Baltique à la Mer Noire ait, dès le XVII[e] siècle, introduit un élément de déséquilibre en Europe. On sait comment le XVIII[e] siècle a résolu le problème. Aucun Etat ne s'interposant entre la Russie et l'Allemagne au temps de l'Empire des Tsars, l'alliance franco-russe joue normalement. La Pologne ressuscitée, la balance des forces est faussée. « Au Kremlin, on néglige la puissance militaire de la Pologne dans laquelle l'Occident voit une barrière contre le bolchevisme, on voit en elle un champ de bataille ou un terrain d'entente avec l'Allemagne, mais non pas un front » (1).

Eût-il pu en être autrement ? Les événements qui se sont succédé depuis sont de nature à nous rendre sceptiques à cet égard. Il semble bien en tous cas que la crise tchécoslovaque ait marqué le tournant décisif de la politique russe. La Tchécoslovaquie est le dernier bastion de l'Europe Centrale sur les routes d'Allemagne vers les plaines du Sud-Est. « Si la France et l'Angleterre étaient allées à son devant, a écrit M. André Latreille à propos du livre de M. Coulondre, la Russie se serait prêtée à une prise de position formelle. Hitler n'ayant pas encore engagé son prestige et mesurant les difficultés d'une opération que les Allemands redoutaient, et pour laquelle l'armée s'estimait insuffisamment prête, aurait dû suspendre sa marche. On aurait évité Münich » (2).

La défaillance des démocraties, la garantie inconditionnelle de l'Angleterre à la Pologne ont-elles été la cause déterminante du retournement de Staline vers l'Allemagne ? L'heure est sans doute lointaine, si jamais elle sonne, où les archives de Moscou

---

(1) *L. c.*, p. 152.
(2) André Latreille : *Diplomatie Stalinienne.* « Le Monde », 20-21 août 1950.

nous livreront leur secret. Rarement, croyons-nous cependant avec M. Coulondre, il y eut plus d'occasions manquées. Sans doute eût-il mieux valu, puisqu'en l'espèce la responsabilité de Londres apparaît décisive, que les cartes fussent entre les mains de Winston Churchill, mais même avec des péripéties différentes, la crise de fût-elle dénouée sans catastrophe ?

M. Paul-Emile Naggiar qui succède à M. Coulondre le 4 novembre 1938 et restera accrédité à Moscou jusqu'au printemps de 1940, dans une conférence révélatrice (1) nous a fait connaître certains dessous des accords intervenus au cours des hostilités. Ils nous aident à mieux comprendre les négociations ayant précédé le conflit et attestent la continuité de la politique russe. Sans se préoccuper d'aucune considération morale, Staline en 1938-39 fait son jeu, et c'est le quatrième partage de la Pologne. Que se passe-t-il pendant la guerre ? En Extrême-Orient, l'Amérique paie le prix pour épargner un million de vies américaines. Mais en Europe ? « Non pas certes pour faire entrer les Russes dans la guerre de résistance à l'Allemagne hitlérienne, comme on les a payés pour les faire entrer dans la guerre de résistance au Japon. Depuis le 22 juin 1941, la Russie est attaquée, envahie, saccagée par les Allemands. Elle livre une guerre de libération, sa propre guerre de libération. Donc, pas de prix à payer pour la faire entrer dans cette guerre. Elle y est avec ses alliés ».

« Mais un prix, peut-être, à payer pour l'y faire rester. Un prix, peut-être, à payer pour qu'elle ne s'en dégage pas. Un prix, peut-être, à payer pour qu'elle ne tire pas, seule, son épingle du jeu terrible, laissant la mauvaise carte de la guerre en Europe à ses alliés. Un prix peut-être, à payer, surtout après Stalingrad, après cette première capitulation d'une grande armée nazie, quand une trêve de fait, à défaut d'une paix de compromis entre Allemands et Russes, eut laissé, comme en mars 1918, après la

---

(1) Paul-Emile Naggiar, Ambassadeur de France, *Les Etats-Unis et la Paix Mondiale — Espérances et Résolutions*. Conférence faite le 28 juin 1950. Cahiers de Politique étrangère du Journal des Nations Américaines. Supplément bibliographique à « France Amérique Magazine ». Nouvelle série, années 1946-1950, Cahier LI-LII, p. 474-475.

défection russe de 1917, toutes les forces germaniques libres de se jeter sur l'Occident ».

« Les guerres de coalition ont de ces surprises. Il y a des précédents et ils sont célèbres. Il y a aussi le fait que de toutes les alliances, les alliances avec la Russie — qu'on les juge utiles, nécessaires, ou même indispensables — sont d'étranges alliances ».

Il nous semble que si l'on tire la conclusion de ces remarques, l'inconnue moscovite exclut toute interprétation rationnelle. Il n'en est pas de même du cas de l'Allemagne. Ici les occasions manquées se succèdent, chacune accroissant plus que celles de tout autre les responsabilités britanniques. Parlant du pacte naval que l'Angleterre avait conclu avec l'Allemagne sans que la France ni l'Italie en aient reçu l'avis préalable, Madame Elisabeth Cerutti écrit dans « *Je les ai bien connus* », le charmant livre qu'elle a consacré à ses souvenirs d'Ambassadrice : « De ce seul geste, l'Angleterre remit l'Allemagne en selle ». La formule mérite de rester.

En regard des considérations politiques de MM. François-Poncet et Robert Coulondre, Mme Cerutti nous offre des impressions d'une rare délicatesse et d'une singulière acuité. Le volet féminin du dyptique n'a rien à envier au volet masculin. Hongroise de naissance, Elisabeth de Pauly, fille du Directeur du Théâtre National de Budapest, avait commencé une carrière d'actrice lorsqu'en 1919, elle fut chassée de Hongrie par la Révolution bolchevique et s'enfuit en Autriche. Elle y rencontra le diplomate Vittorio Cerruti qu'elle devait un peu plus tard rejoindre et épouser à Pékin où il représentait l'Italie.

Ambassadrice à Moscou, Berlin, Rio de Janeiro, Paris, la carrière de son mari lui a permis après ses débuts en Extrême-Orient d'observer les affaires du monde de trois des plus grands observatoires de l'Europe. On comprend mieux après l'avoir lue, la Chine qu'elle compare à « une feuille de papier buvard qui peut absorber, guerres, famines, inondations sans se dissoudre ». Et je dédie ceci à ceux qui pourraient douter de la vanité de certains conversions. « Rangeant ses hommes en formation serrée, le général chrétien Chang Tso-Lin, les avait au moyen d'un

tuyau d'arrosage, fait copieusement arroser d'eau bénite » (1).

En Russie, où une atmosphère de régime policier et d'espionnage environne tout étranger, « les diplomates étaient considérés comme un mal nécessaire » (2). Je ne crois pas qu'à cet égard la situation ait changé et voici qui pourrait ailleurs s'appliquer à certains partis politiques : « Les Russes sont comme des enfants. Ils croient tout ce qu'on leur dit, et ils sont trop entêtés pour abandonner leur foi dans ce qui leur a été ordonné de croire » (3). Enfin je m'en voudrais de commenter les deux anecdotes suivantes : « Une année, les autorités décrétèrent la suppression des chefs d'orchestre, conception bourgeoise qui offensait le principe d'égalité. Pendant toute une saison les orchestres jouèrent sans direction ! Le résultat fut désastreux, et, au bout de quelques mois, le décret fut annulé » (4). Dans le même ordre d'idées, notons cette réponse faite à l'Ambassadrice qui, visitant une école, faisait l'éloge d'un enfant : « Nous n'avons pas ici d'élèves plus ou moins intelligents ; tous sont semblables » (5).

La partie capitale de ce mémorial est évidemment celle qui relate le séjour à Berlin en pleine conquête nazie. L'Ambassadrice d'Italie y met en relief l'esprit grégaire du peuple allemand et sa pleine adhésion au programme hitlérien. Femme d'un envoyé de Mussolini, Mme Cerutti eût pu être indulgente au régime instauré par le Führer. Mais en elle survit la hongroise dont le pays a été opprimé par le germanisme et aussi bien son mari nous apparaît-il comme un diplomate italien de grande classe, hostile à l'axe, qui saura quitter la carrière quand le Duce aura définitivement engagé sa politique dans une voie qu'il réprouve. Les portraits d'Hitler, de Gœring, de Gœbbels, comptent parmi les meilleurs de ceux que nous possédions déjà des dignitaires du Troisième Reich. « Physiquement, dit-elle finement du premier, il n'était pas grossier, il était seulement com-

---

(1) *L. c.*, p. 46-47.

(2) Sur les dîners diplomatiques dont a également parlé Mme Cerutti, je renvoie à l'amusante anecdote contée par M. Coulondre, *l. c.*, p. 110.

(3) *L. c.*, p. 97.

(4) *L. c.*, p. 101.

(5) *L. c.*, p. 102.

mun. Un rustre peut exercer un certain charme à sa rude manière, tandis que les gens simplement communs sont rarement agréables » (1). Les autres étaient des gangsters : « Gœring était connu pour la façon qu'il avait d'admirer avec insistance tel ou tel objet d'art qui lui plaisait, dans la maison de ses hôtes. A son départ, l'objet en question était mis dans sa voiture. On nous dit que sa fameuse collection de Cranach fut réunie peu à peu par ce moyen » (2).

Lorsqu'au temps lointain de nos humanités, nous étudiions l'histoire romaine et lisions Tacite et Suétone, nous nous félicitions de vivre dans un monde si différent de celui qu'avaient connu les contemporains des premiers siècles de l'ère chrétienne. Un Hitler, surtout un Gœring, Benito Mussolini, par un phénomène de palingénésie nous ramènent à des temps que nous pouvions croire pour toujours abolis.

Ne sommes-nous pas aussi les témoins d'une sorte de déclin de la diplomatie ? La masse, ici encore, se substituant à l'élite. La diplomatie contemporaine n'est pas seulement la diplomatie sur la place publique que M. François-Poncet a eu raison de dénoncer ; elle offre le paradoxe croissant de diplomates de métier actionnés par des ministres dépourvus des qualités de l'honnête homme que possédaient à tout le moins leurs prédécesseurs d'autrefois et trop souvent d'un manque de savoir qui déconcerte. En voici un exemple emprunté aux démocraties. Le 26 juin 1919, dans la galerie des glaces, les plénipotentiaires étaient rassemblés pour la signature du traité de Versailles. Clemenceau causait allègrement avec Lloyd George, Lloyd George dont M. François-Poncet, qui fut l'auditeur de ces propos, a écrit qu'il était « brillant, subtil, éloquent, séduisant, mais ignorant et sans culture, cynique et versatile, démagogique et attentif aux fluctuations de l'opinion, plein de vanité individuelle, d'orgueil national et au fond d'aversion pour la France » (3). Le Tigre expliquait à son collègue britannique « que,

(1) *L. c.*, p. 157.
(2) *L. c.* p. 223.
(3) De Versailles, etc..., p. 63-64.

dans cette même galerie, à l'endroit même où ils étaient assis, s'élevait l'estrade où avait pris place Guillaume I[er], lorsqu'il fut, en 1871, proclamé empereur par les princes allemands. « Qu'était-il donc auparavant ? » demanda Lloyd George. « Il n'était que roi de Prusse », répondit obligeamment Clemenceau » (1).

III

Nous avons recueilli les dépositions de diplomates français et le témoignage d'une grande dame étrangère dont les sympathies pour notre pays s'affirment à maintes reprises au cours de pages qui ne nous laissent rien ignorer des servitudes trop peu connues de la vie d'une Ambassadrice. Les deux ouvrages dont nous allons parler maintenant se complètent l'un l'autre, celui du Ministre suisse Frédéric Barbey (2) et celui de l'Ambassadeur de Belgique, Baron Pierre Van Zuylen (3).

M. Frédéric Barbey, à qui l'on doit une excellente biographie de Gustave Ador, a vécu à Bruxelles la presque totalité de l'entre deux guerres. Jusqu'à 1914, la Suisse n'avait été représentée en Belgique que par un Consul Général Honoraire alors que depuis un demi-siècle, la Belgique avait un ministre à Berne. « La résistance heureuse du pays, le recouvrement de son indépendance, l'existence d'une importante colonie suisse » (2), décidèrent la Confédération à accréditer Alphonse Dunant, qui la représentait à Paris, auprès du roi Albert, un secrétaire devant assurer la permanence à Bruxelles. Ce secrétaire fut M. Frédéric Barbey.

Son livre, à la différence de ceux dont nous avons parlé jusqu'ici, n'enregistre qu'exceptionnellement des faits dont il a été le témoin. C'est plutôt une chronique, à notre gré un peu trop impersonnelle, des événements qui ont marqué l'histoire de Bel-

(1) De Versailles, *l. c.*, p. 82.
(2) V. le compte rendu de M. René Roux, *R. H. D.*, 1948, p. 273.
(3) *L. c.*, p. 17.

gique sous les règnes d'Albert Ier et de Léopold III. Une grande figure en domine toute la première partie, celle du roi libérateur. Au sortir des pays où l'on vit dans l'atmosphère méphitique des régimes totalitaires, on est heureux de respirer l'air pur de la liberté, quels qu'en soient parfois les excès, et de rencontrer dans le souverain un homme qui fait honneur à l'homme. Albert Ier, nous dit M. Frédéric Barbey, « n'avait que peu de goût pour la politique. Sa haute culture, son élévation de pensée, la tournure philosophique et scientifique de son esprit, sa prédilection pour les sciences physiques et naturelles, la géographie, l'histoire, le détournaient d'instinct des rivalités et du sectarisme des partis, des combinaisons et des intrigues électorales » (1). Les Belges que j'ai connus et qui l'ont approché de plus près me l'ont défini comme un universitaire sur le trône. Son haut sentiment du devoir, la noblesse de son attitude aux jours sombres de l'invasion ont fait, de lui, comme du Cardinal Mercier, un héros national. Et ces mêmes qualités jusqu'en ce jour tragique du 18 février 1934 qui le vit disparaître accidentellement lui permirent d'être aux heures difficiles de la paix retrouvée le guide infaillible du royaume. A la veille de sa mort, il s'opposait au courant défaitiste qui réclamait du cabinet de Brocqueville la réintégration des fonctionnaires activistes qui avaient été révoqués pour leur attitude indigne pendant l'occupation allemande.

Du moins aura-t-il vécu assez longtemps pour assister à la restauration économique de son pays dont on ne saurait assez vanter les qualités laborieuses. Elle lui fut facilitée par le paiement de deux milliards de réparations. Seule en effet, ayant bénéficié d'une légitime priorité, la Belgique fut intégralement payée (1). On sait qu'en janvier 1922, elle est entrée dans la Ruhr aux côtés de la France. « La vérité oblige à reconnaître, écrit M. Frédéric Barbey, que l'opinion fut extrêmement réservée à l'égard de ce geste de fermeté. Mais le ministère garda les mains libres et poursuivit l'opération avec méthode pendant plus

(1) *L. c.*, p. 91-92.
(2) Van Zuylen, *l. c.*, p. 76.

d'une année. Le charbon et le coke de la Ruhr furent saisis et expédiés en quantités considérables en Belgique. En dépit de toutes les assertions contraires, nous sommes convaincus que les Allemands furent sensibles à cet acte, peut-être un peu brutal mais en tous cas pratique. L'occupation rapporta certainement à ceux qui l'entreprirent contre vents et marées. Elle décida le Reich à renoncer à son attitude de refus et de mauvaise volonté. On a prétendu qu'elle avait compromis pour longtemps la réconciliation de l'Allemagne avec ses anciens ennemis. Nous ne le croyons pas. L'Allemand éprouve du respect pour qui lui tient tête. Certains Anglais n'ont pas cessé de vouloir un rapprochement avec lui à n'importe quel prix. Ils n'ont abouti qu'à un antagonisme de plus en plus exacerbé » (1).

Au lendemain de la mort d'Albert Ier, la Belgique se trouve dans une situation difficile. « Voisine au sud d'un pays qui semble s'abandonner à lui même, écrit M. Barbey, et au nord et à l'est d'une nation en pleine reprise politique et économique, assoiffée de revanche, émettant des prétentions illimitées, la Belgique s'efforce de ne donner aucune prise à des projets dangereux pour son indépendance ». La tâche de Léopold III « est lourde et semble par moments devoir le faire fléchir ». Elle lui apparaîtra plus pesante encore quand la reine Astrid, « dont le clair regard le soutient dans les heures difficiles », lui aura été enlevée accidentellement le 29 août 1935.

Nous voici arrivés à une heure décisive de l'histoire de Belgique. « Le 14 octobre 1936, lors d'un Conseil des ministres qu'il préside en personne, le Souverain déclare qu'il juge indispensable d'orienter désormais la politique extérieure dans une autre direction. Se séparant de la France, la Belgique entend poursuivre sa politique d'indépendance qui ne tient plus compte que des intérêts stricts du pays. Celui-ci ne veut plus être entraîné contre son gré dans des actions internationales engagées sans sa consultation préalable. Il aspire à revenir à une stricte neu-

---

(1) *L. c.*, p. 141. Sur le problème de la Ruhr, l'attention des lecteurs de la *Revue* a déjà été appellée. V. 1948, p. 202 et s. ; 1949, p. 176 et s. — Dans *De Versailles à Potsdam* que nous venons d'étudier ici, un chapitre entier lui est consacré, p. 101 et s.

tralité (1). Reste à savoir si, se séparant de ses alliés occidentaux, la Belgique ne s'inspire pas d'un intérêt mal compris et ne se précipite pas vers la catastrophe qu'elle se proposait d'éviter. Une fois encore le mythe de Charybde et Scylla trouve ici son application. L'approbation inconditionnelle donnée immédiatement à la déclaration du 14 octobre par l'Allemagne et l'Italie devrait permettre à tout esprit non prévenu d'en apprécier la valeur morale et d'en déceler les périls. Est-ce à dire que l'imprudence du cabinet de Bruxelles fut sans justification ? Notant que « la France surprise et attristée réagit avec une amertume non déguisée », M. Barbey, représentant d'une puissance neutre, ajoute que « le gouvernement du Front populaire, à cette occasion, révélè une fois de plus l'erreur profonde dans laquelle il persévérait en se refusant à comprendre le détachement irrémédiable des pays plus faibles auquel aboutissait sa politique instable et sa faiblesse à l'égard du péril révolutionnaire qu'il s'obstinait à nier » (2).

On comprend dans ces conditions que nos voisins du nord aient estimé nécessaire de justifier la politique de leur pays. C'est le cas du baron Pierre Van Zuylen, Ambassadeur de Belgique, qui, dans les *Mains Libres*, titre significatif, présente un exposé de la diplomatie de Bruxelles de 1914 à 1940. Livre important, témoignage de prix, écrit par un diplomate mêlé aux événements.

Sans revenir sur un passé trop lointain, le baron Van Zuylen a résumé l'essentiel des événements dans ses premiers chapitres consacrés à la guerre de 1914 et à la Conférence de la Paix. Nous en retiendrons seulement qu'au sentiment du baron Beyens, ministre des Affaires Etrangères, « pour l'Angleterre comme pour la France, l'indépendance de la Belgique étant une condition indispensable de leur propre sécurité, l'une et l'autre avaient l'obligation de la garantir. C'est un service essentiel qu'elles se rendaient à elles-mêmes aussi bien qu'à leur voisine, qui, par sa situation géographique, est leur boulevard natu-

(1) *L. c.*, p. 225.
(2) *L. c.*, p. 225.

rel » (1). Le problème consistera donc à trouver une solution qui ménage à la fois les intérêts de la Belgique, de la Grande-Bretagne et de la France. Il se pose en fonction de la politique générale des alliés. Malheureusement, il n'y a pas d'accord entre eux. L'Angleterre, inconsciente du véritable équilibre des forces, prête à la France affaiblie des visées impérialistes périmées alors qu'elle sousestime les capacités de rétablissement du Reich. De ce fait la position de la Belgique s'avère fort délicate. Sécurité et réparations la font pencher de notre côté. « Mais, dans d'autres domaines, comme la restauration du commerce mondial et l'équilibre continental, elle a besoin de l'Angleterre » (2). Or celle-ci, par peur de la voir s'engager dans le sillage de la France, refuse à Versailles de renouveler la garantie qui lui a été promise par les traités de 1939 si elle n'a pas pour contrepartie un retour à la neutralité ; elle refuse également de signer un accord de sécurité négocié à Cannes en 1922 dont elle subordonne la ratification à la conclusion d'une convention similaire franco-anglaise similaire. Trois ans plus tard, le 16 octobre 1925, le pacte de Locarno semble apporter aux cabinets de Bruxelles et de Paris qui se sont liés en 1920 par un accord militaire prêtant d'ailleurs à des divergences d'interprétation (3) les sûretés qu'ils estiment indispensables. « Ce n'était pas, écrit le baron Van Zuylen, le pacte envisagé entre anciens alliés, mais une espèce de « garantie tournante » en vertu de laquelle l'Angleterre défendait la Belgique et la France contre une attaque allemande de même qu'elle protégeait l'Allemagne contre une attaque française ou belge » (4).

Mais les garanties vont s'effriter peu à peu : le « Temps des désillusions » succède au « Temps des espérances ». L'accord de 1920 éveille des méfiances en Belgique. Un échange de lettres interprétatives des 20-23 février 1931 s'efforce de les dissiper. « Le Maréchal Pétain veut utiliser le sol belge contre l'Allema-

---

(1) *L. c.*, p. 21.
(2) *L. c.*, p. 86.
(3) *L. c.*, p. 101-132. M. Van Zuylen le qualifie d'« Accord équivoque et mystérieux ».
(4) *L. c.*, p. 294.

gne. La Belgique refuse : se plaçant sur le terrain de Locarno, elle soutient que la garantie ne peut jouer sans accord entre le garant et le garanti » (1). Cependant elle garde la nostalgie d'une garantie britannique. Le royaume s'est toujours appuyé sur Londres dont la protection lui apparaît efficace et sans péril pour son indépendance. La Belgique ne représente-t-elle pas depuis plusieurs siècles une pièce maîtresse de la politique continentale de l'Angleterre ? (2). Aussi voudrait-elle que celle-ci fît de son territoire « une sorte de barrière » dans le cadre du pacte rhénan. La négociation qui se poursuit dans l'été de 1934 n'aboutit pas plus que les précédentes, les Anglais y répugnant « pour ne pas effaroucher les Allemands, qu'ils veulent associer à la garantie » (3).

Mussolini avait déclaré qu'en 1935 commenceraient les années décisives. L'affaire d'Ethiopie donne le signal. L'équilibre de l'Europe est rompu. La Belgique estime nécessaire de renforcer sa défense, mais il apparaît bientôt que le gouvernement n'obtiendra les crédits indispensables que s'ils sont exclusivement réservés aux besoins de la protection du pays. « Au lieu d'y voir, écrit M. Van Zuylen, une suite inéluctable des changements intervenus dans la situation internationale, on les considérait comme imposés par des accords militaires suspects depuis longtemps en raison de leur caractère secret » (4). La dénonciation de l'accord de 1920 que condamnent le 17 février 1936 les droites flamandes de la Chambre et du Sénat devient ainsi la condition du renforcement de l'armée. Elle est acquise le 6 mars. La Belgique, qui n'a jamais manqué de courage et l'a souvent poussé jusqu'à l'héroïsme, est toutefois dépourvue de traditions militaires (5). Elle ne comprend pas que son destin

---

(1) Pour tout ceci, *l. c.*, p. 247-264 et 274-285.

(2) V. René Dollot : *Les Origines de la Neutralité de la Belgique et le Système de la Barrière (1609-1830)*, 1 v. in-8°, xxv, 570 p. Paris, Alcan, 1902, et *Les Garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens (1715-1782)*, *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1903.

(3) *L. c.*, p. 301.

(4) *L. c.*, p. 332.

(5) V. René Dollot : *Une Chouannerie flamande en 1813-14 et la Chute de la Domination Française en Belgique. Revue d'Histoire Diplomatique*, 1906.

la liant irrévocablement au sort de ses alliés, elle s'affaiblit même en croyant mieux assurer sa défense par le renforcement d'un armement autonome, si elle le subordonne à la répudiation d'une solidarité effective. L'occupation de la rive gauche du Rhin (7 mars 1936), qui aurait pu la rapprocher de la France, l'en éloigne, les réactions de Paris et de Londres lui apparaissant insuffisamment énergiques et préparent la déclaration du 14 octobre. Le 24 avril 1937 enfin, une note franco-britannique délie la Belgique de toute obligation à l'égard de ses garants résultant pour elle, soit du traité de Locarno, soit des arrangements intervenus à Londres le 19 mars 1936 (1).

Les dés sont jetés. Nous ne résumerons pas « Les Agressions de l'Axe », chapitre se référant à des événements trop connus. Mais celui qui termine le volume, « la drôle de guerre », ne saurait être lu sans émotion par aucun français. Ici l'auteur nous offre des notes prises au jour le jour et parfois d'heure en heure. Novembre 39, janvier, avril 40 voient se succéder les alertes. Le péril se rapproche inexorablement. A Bruxelles et à La Haye, on cherche vainement à apaiser l'ogre par de petites concessions. C'est méconnaître le caractère de l'adversaire et vouloir jouer le jeu avec un gangster.

Les historiens trouveront dans le livre de M. Van Zuylen un témoignage et un plaidoyer. Quelle que soit la puissance de dialectique de l'auteur, il n'est pas évident que le second les persuade. Si nous croyons que les plus graves responsabilités du monde occidental pendant l'entre deux guerres remontent à l'Angleterre, s'il nous paraît que l'attitude de la France déterminée en grande partie à la vérité par celle de son alliée, n'a pas été sans reproche, le fléchissement de Paris et de Londres n'excuse pas, tout en l'accompagnant de circonstances atténuantes, la défection du gouvernement royal. Il eût mieux valu selon nous le reconnaître que de s'attacher à une justification délicate.

L'ouvrage de M. Frédéric Barbey va plus loin dans le temps, puisque l'auteur a cru devoir consacrer un chapitre à la seconde guerre mondiale, que celui du Baron Van Zuylen. Nous croyons

(1) *L. c.*, p. 388.

que l'ancien ministre de Suisse à Bruxelles eût gagné à s'en tenir aux événements dont il avait été le témoin et à se garder, par un exposé tendancieux du rôle de Léopold III pendant les hostilités, de donner à son livre un caractère qui surprend un peu sous une plume helvétique. Certains jugements sur les affaires de la France ne sont pas non plus sans surprendre.

Les événements de 1940 ont donné à la politique de 1936 sa véritable sanction. En se détachant de ses alliés naturels pour se réfugier dans une indépendance illusoire, le gouvernement royal vouait son pays à la catastrophe. Se refusant à examiner au préalable les conditions nécessaires d'une aide éventuelle, il rendait inopérant le concours de ses alliés et offrait une prime à l'agression. On nous permettra de penser que si la seconde guerre mondiale avait trouvé sur le trône Albert Ier, la position de la Belgique à la veille du conflit eût été différente (1).

IV

En marge des Ambassades inquiétantes dont les titulaires ne pouvaient s'endormir sans se demander s'ils ne trouveraient pas ouvertes au réveil les portes de Janus, un diplomate de grande classe observait dans un asile de paix la marche des événements. Témoin lucide, M. François Charles-Roux avait échangé en 1932 une Légation d'avant-garde : celle de Prague, contre notre Ambassade auprès du Saint-Siège où il succédait au Vicomte de Fontenay. Pie XI régnait alors au Vatican, bientôt secondé par le Cardinal Paccelli qui devait coiffer la tiare après lui. Il était heureux qu'en face du Pape de la Conciliation et de Pie XII, la France eût pu placer un Ambassadeur digne d'eux.

M. Charles-Roux, dans un remarquable ouvrage qui occupe une place distinguée dans les Mémoires de l'avant-guerre, nous avait déjà conté ses souvenirs des huit années qu'il a passées

(1) Nous avons du laisser ici de côté tout ce qui concerne les relations de la Belgique avec les Pays-Bas. Nous nous en voudrions de ne pas en signaler l'intérêt.

auprès des Souverains Pontifes (1). Il avait fait preuve au Palais Taverna de cette clairvoyance et de ces qualités de jugement qui lui avaient valu l'affectueuse confiance de M. Barrère au Palais Farnèse. Rien ne semblait devoir interrompre sa mission qui se poursuivait sous les plus heureux auspices quand la guerre y vint apporter une conclusion brutale. Le 18 mai 1940, à l'heure où la résistance occidentale s'effondrait, M. Charles-Roux était appelé au téléphone par M. Paul Reynaud. « Je vous ai nommé, lui dit-il, secrétaire général des Affaires Etrangères ». — « A vos ordres, M. le Président ».

Le 21 mai, l'Ambassadeur prend possession de ses nouvelles fonctions. Il les conservera jusqu'au 1er novembre. Pendant ces cinq mois, il va s'efforcer, souvent avec succès, de sauvegarder tout ce qui peut l'être de nos intérêts nationaux. C'est l'exposé de ses efforts que dans *Cinq mois tragiques aux Affaires Etrangères* (2) retrace l'ancien secrétaire général avec une hauteur de vue qui s'accompagne d'une sereine impartialité. Scrupuleusement attentif à nous présenter les faits tels qu'il les a personnellement observés, il n'a rien voulu demander aux ouvrages qui, parus depuis dix ans, lui eussent permis de compléter sa documentation. Il n'a pas hésité non plus à sacrifier lorsqu'il le fallait l'élégance du style à l'exactitude de la relation adoptant un langage direct qui nous donne l'illusion d'entendre sa voix. *Cinq mois aux Affaires Etrangères* nous apportent donc un témoignage pur de tout alliage.

Enfin c'est la première fois que nous recueillons les confidences d'un ancien Secrétaire Général du Quai d'Orsay. On s'est souvent demandé dans quelle mesure, le Directeur Politique jadis, le Secrétaire Général depuis trente ans, exerçaient une

---

(1) François Charles-Roux, Ambassadeur de France, Membre de l'Institut, *Huit Ans au Vatican (1939-1940)*, 1 v. gr. in-8°, Flammarion éd., 397 p. 1947. Cet ouvrage a fait l'objet dans la revue (1947, pp. 247-255) d'une étude du Comte de Saint-Quentin.

(2) F. Charles-Roux, Ambassadeur de France, Membre de l'Institut, *Cinq mois tragiques aux Affaires Etrangères* (21 mai-1er novembre 1940), 1 v. gr. in-8°, Paris, Plon éd., 404 p., 1949. Il a été rendu compte de cet ouvrage par le Comte de Saint-Quentin dans le *Livre Français* de janvier-mars 1950, p. 1-3.

action distincte de celle du Ministre, susceptible d'influer sur celle-ci ou de s'y substituer. Mystère rendu plus difficile à percer depuis que les textes dactylographiés ont le plus souvent remplacé les notes manuscrites. *Cinq mois tragiques* permettent d'apporter une réponse au moins partielle à cette question. L'exemple de M. Charles-Roux montre ce que peut être le rôle du Secrétaire Général lorsqu'il est un homme de caractère et de décision.

M.Charles-Roux eut d'abord à faire le point, puis lorsque la situation eut évolué, sa tâche fut de rendre intelligible aux chefs de nos postes diplomatiques la politique du Cabinet de l'armistice « qu'il ne faut faire ni meilleure ni pire qu'elle ne fut ». « Il n'était pas facile de la leur faire comprendre », écrit M. Charles-Roux. Au fait, y eut-il jamais une politique de l'armistice ? On sait que le Maréchal, au début, du moins, arrêtait ses décisions dans des réunions où ne siégeaient que quelques ministres avec lesquels il délibérait en vase clos. se bornant à informer le Conseil des mesures adoptées. M. Charles-Roux eut en tous cas, lors de ses communications, le soin d'indiquer — c'était au reste le sentiment des ministres militaires — que l'armistice, simple suspension d'armes, ne préjugeait pas de la politique future de la France. Il marque aussi la fatale divergence d'appréciation existant entre les Anglais et notre gouvernement sur la portée et l'effet des clauses navales.

Il ne dépendit pas de lui en effet que « le front moral » franco-anglais « ne fût sauvegardé ». Tous ses efforts y tendirent. Commentant le drame de Mers-el-Kébir, il estime que si la décision de rompre les relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne fut assurément un moindre mal, elle n'en était pas moins déplorable ». Au mois de juillet 1940, il était nécessaire de ne pas alimenter le « contentieux franco-britannique ». C'est à quoi s'employèrent nos services des Affaires Etrangères en dépit des griefs que les Anglais fournissaient contre eux à Dakar, aux Antilles, ailleurs encore. Loin d'ameuter le monde contre l'Angleterre, nous ne laissâmes échapper aucune occasion de « renouer avec Londres le fil que nous avions dû couper ». Bien caractéristiques à cet égard furent les négo-

ciations trop peu connues que conduisit en Espagne le Comte de la Baume avec Sir Samuel Hoare et qui font singulièrement honneur à notre ancien Ambassadeur à Madrid.

Aux Etats-Unis, le Comte de Saint-Quentin, d'accord avec l'Hôtel du Parc, veille au maintien de l'amitié américaine, suggérant une solution ingénieuse des difficultés suscitées par la présence à la Martinique de la division navale de l'Amiral Robert. Aussi bien le Président Roosevelt se refuse-t-il à suivre ceux qui voudraient profiter des circonstances pour réveiller à nos dépens la doctrine de Monroë. Au début de septembre 1940, il déclare à notre Ambassadeur qu'il considérera toujours « comme un devoir de rétablir la France dans son indépendance, son intégrité et sa puissance d'avant l'agression allemande ».

Précieuse garantie, mais qui s'accompagne pour nous de l'obligation parfois sévère, en particulier au lendemain de Mers-el-Kébir où nous eussions souhaité bénéficier de l'intercession des Etats-Unis auprès de l'Angleterre, de nous garder de toute immixtion dans les rapports entre Londres et Washington.

M. Charles-Roux rappelle aussi les efforts accomplis dans son domaine pour écarter les prétentions allemandes à disposer de l'Afrique du Nord aux points de vue militaire, maritime et aérien, ainsi que la nécessité constante de réagir contre la conviction que l'Angleterre perdrait la partie. Il présente le tableau impressionnant des amputations auxquelles étaient exposées non seulement la métropole mais encore l'Afrique du Nord et notre empire colonial au cas où l'Allemagne et l'Italie eussent été maîtresses de conclure la paix comme elles l'entendaient. Il nous fait connaître la politique préconisée en Tunisie par le maintien du statu quo ; il nous explique « la manœuvre entre les récifs » exécutée à propos du Maroc ; il analyse l'évolution de la négociation indo-chinoise conduite avec le Japon depuis le début d'août 1940. Pas de région « où la curée sur les territoires français se soit manifestée plus effectivement », écrit-il, « mais je ne peux dire qu'elle m'ait laissé l'impression de la mollesse de la défense de nos droits, de nos intérêts et de nos possessions ».

Enfin c'est surtout en examinant les degrés de l'alourdissement du joug allemand dans la métropole que M. Charles-Roux trouve l'occasion de marquer parallèlement les étapes de la résistance offerte par son administration, résistance, on le voit, antérieure au débarquement allié de même que la résistance militaire qui remonte elle aussi, comme on le reconnaît aujourd'hui, à l'été de 1940.

Citerais-je encore la protestation du 2 septembre contre l'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine ? M. Charles-Roux, qui la qualifie « d'acte de courage », en reproduit le texte intégral. Il semble de nature à écarter définitivement des critiques qui ne résistent pas à l'examen impartial des faits. On pourrait multiplier les exemples de tentatives de redressement inspirées par le Secrétaire Général. Elles ne seront plus possibles quand l'entrevue de Montoire, le 24 octobre 1940, aura consacré le triomphe de la politique de collaboration avec l'Allemagne qui s'incarne dans Pierre Laval. « M. Charles-Roux, a écrit M. de Saint-Quentin, refusa de servir plus longtemps une politique dont il prévoyait qu'elle dégénérerait en asservissement dans l'anarchie. Sa mise en disponibilité, prononcée sur sa demande, prit le sens d'une protestation contre le défaitisme et d'une exhortation à la résistance morale » (1).

Des cinq mois d'histoire de la diplomatie française qui correspondent à la durée du secrétariat général de M. Charles-Roux se dégage l'impression qu'ils ont été décisifs. Au lendemain de Mers-el-Kébir, on aurait pu craindre un renversement des alliances. Il ne s'est pas produit. Il ne se produira jamais. De l'armistice à la libération, l'état de guerre ne se substituera pas à l'état de paix entre la Grande-Bretagne et la France. Le précédent de 1940 a sans doute engagé l'avenir plus qu'alors on ne l'a supposé. Quoi qu'il en soit, il est juste de rendre hommage à l'esprit modérateur de ceux qui, fidèles interprètes de l'opinion nationale, s'opposèrent alors à l'irréparable. M. Charles-Roux a été l'un d'entre eux et l'on ne saurait contester que dans la mesure où il lui fut permis de s'exercer, son action se soit

---

(1) *Le Livre Français, l. c.*, p. 3

révélée efficace. Au demeurant, on ne saurait mieux faire que de lui appliquer à lui-même ce qu'il a dit de Pie XI : « La qualité maîtresse qui s'était affirmée chez lui... était le courage, et c'est celle qui, jointe à la haute culture, à l'élévation de l'esprit, à l'indépendance du jugement et du caractère, pouvait nous être le plus utile dans les temps difficiles que traverse le monde » (1). Le diplomate qui n'avait pas hésité au cours de la guerre de 1914 à prendre une position catégorique dans l'affaire Caillaux, qui le 16 juin 1940 avait écarté Pierre Laval du Ministère des Affaires Etrangères par la menace de sa démission, pouvait le jour où sa conscience lui prescrivit de se retirer, se rendre ce témoignage qu'il avait bien servi son pays.

René DOLLOT.

(1) *Huit ans au Vatican*, p. 245.

VARIÉTÉS

Les conseils de l'Ambassadeur Léon NOEL à un jeune diplomate (1)

L'histoire légendaire attribue à Belus, souverain d'Assyrie ou de Phénicie vers 1500 avant Jésus-Christ, l'invention des échecs, des dames et de la diplomatie. Mais la poésie fait naître cette dernière le jour où de la boîte imprudemment ouverte par Pandore sortirent tous les maux tandis que l'espérance restait seule au fond. Quel espoir en effet pourrait être plus cher aux hommes que celui de la paix ?

Si précieux que, depuis 500 ans, de nombreux écrivains se sont attachés à définir les qualités requises de l'homme investi de cette haute mission, du diplomate. Le premier manuel du parfait Ambassadeur fut écrit en 1436 par Bernard du Rosier qui mourut archevêque de Toulouse. Plus tard Vera y Cuniga demandait que l'Ambassadeur fût beau, la calvitie lui étant toutefois permise en hommage à Jules César. Jean de Chokier, en 1624, lui recommandait la réserve « en ce qui regarde Vénus, Bacchus, les conversations, les sarcasmes et les traits d'esprit ». On n'a jamais dit mieux en aussi peu de mots. Il faut lire dans le petit livre écrit en 1934, par M. Jusserand, *l'Ecole des Ambassadeurs* le résumé savoureux de la littérature sur ce sujet, enrichi par l'expérience personnelle de l'ancien Ambassadeur aux Etats-Unis.

(1) Léon Noël, Membre de l'Institut, Ambassadeur de France, *Conseils à un jeune Français entrant dans la diplomatie,* un vol. in-8° carré, 139 pages, La Jeune Parque, Paris.

Quelques années auparavant (1926), Jules Cambon avait, dans la collection « Les caractères de ce temps », campé *le Diplomate* en traits définitifs. Cette magistrale étude abonde en souvenirs sur les grands événements dont l'auteur a été le témoin et souvent l'acteur, en jugements pénétrants sur les diplomates de tous les temps y compris ceux de l'époque contemporaine — il rend notamment un bel hommage à Paul Cambon et à Camille Barrère — en vues profondes sur l'avenir : il qualifie d'« extravagants » les espoirs de ceux qui s'imaginaient que la Société des Nations, alors dans toute sa fleur, supprimerait à jamais les querelles entre nations et mettrait fin au rôle de la diplomatie. Digne introduction aux Mémoires que le grand Ambassadeur n'a malheureusement pas eu le temps d'écrire. Livre de chevet pour les diplomates d'aujourd'hui et de demain.

Cette dernière appréciation est du dernier auteur qui ait traité ce grand sujet : M. Léon Noël. L'ancien Ministre à Prague et Ambassadeur auprès du Gouvernement polonais a médité sur les livres de ses deux éminents collègues. Il suit plutôt la ligne de M. Jules Cambon, mais n'en fait pas moins œuvre originale en offrant sous forme de *Conseils à un jeune Français entrant dans la diplomatie* les vérités de tous les temps adaptées à la vie contemporaine et à l'expérience la plus récente. Bien qu'il n'ait — malheureusement pour le pays — guère passé plus de dix ans au service actif, son esprit d'observation et sa connaissance des hommes lui ont permis de trouver dans deux grands postes matière à un enseignement plein de substance qui se tient près de la vie mais au-dessus des contingences quotidiennes et s'exprime dans un style de la meilleure frappe. On nous sera reconnaissant de le suivre pas à pas et on nous pardonnera de ci de là, quelques observations et souvenirs personnels.

M. Léon Noël réfute, d'entrée de jeu, l'opinion commune que la diplomatie doit être « l'école du mensonge et de la tromperie ». L'expression courante : « Je ne suis pas un diplomate », qu'un quidam emploie pour se targuer de dire la vérité, à moins qu'il ne veuille s'excuser de manquer de tact ou d'éducation, prouve combien ce préjugé est tenace. L'évolution de la doctrine a d'ailleurs été assez lente. Tout en proclamant dans son

Truth paru en 1627 que la vérité absolue est « l'honneur de la nature humaine », Bacon admet « qu'un mélange de faux est comme un alliage dans les monnaies d'or ou d'argent qui les altère, mais en facilite l'emploi ». Cette école de casuistes n'avait pas complètement disparu au début du XIXe siècle. M. Léon Noël donne une formule qui concilie principes et pratique : « S'il n'est pas nécessaire d'étaler ses cartes sur la table, il importe de ne jamais tricher au jeu ». Il admire, après M. Jusserand, le mot profond de Jules Cambon : « La parole d'un honnête homme sera toujours le meilleur instrument dont un gouvernement puisse se servir pour faire triompher ses vues ».

Pour en revenir au jeune attaché, le voici en route vers son premier poste. Les égards que lui vaut son passeport diplomatique l'impressionnent agréablement. Comment n'être pas flatté quand le chef très galonné de la douane en gare de Vienne vous demande en s'inclinant très bas : « Oserai-je vous demander, M. le Comte, si vous avez l'intention de faire à vos amis de Vienne cadeau de quelques paquets de ces excellentes cigarettes françaises ? ». L'accueil des collègues et de la société locale est aimable. « Le nouvel attaché français » est le point de mire de tous. Mais gare à la critique ! Ses compatriotes ont la réputation d'être bavards, légers, avantageux, grivois à l'occasion. On l'épie, on cherche à le prendre en défaut. Peut-être cette attention est-elle moins malveillante que ne dit l'auteur, du moins pour un jeune homme et dans les postes où des gens qui se rencontrent tous les jours dans les mêmes salons sont impatients de figures nouvelles. En acceptant de bonne grâce les servitudes du métier, on désarme bien des préventions. « Vous êtes le nouveau troisième secrétaire de l'Ambassade de France, s'entendait dire le dernier arrivé à Constantinople. C'est donc vous qui, cet hiver, jouerez les jeunes premiers chez la Ministresse de Hollande ». — « Mais je n'ai jamais joué la comédie ! ». — « Qu'est-ce que cela fait ? ». Et on tenait l'emploi pendant quatre ans jusqu'à la relève par le nouveau troisième secrétaire suivant, d'ailleurs beaucoup mieux doué.

Le temps du diplomate ne se passe plus, comme l'affirmait un écrivain hollandais du XVIIIe siècle, « en potins, en spectacles

et autres divertissements ». — « Vous êtes attaché d'ambassade, disait un parlementaire à l'un des jeunes gens de M. Paul Cambon, tous mes compliments. Mais vous avez des secrétaires pour écrire les lettres et les rapports ? » Et d'être tout surpris d'apprendre que l'emploi voué à ces besognes subalternes représentait pour son interlocuteur de l'avancement. Le débutant, s'il est intelligent, ne considérera comme au-dessous de lui aucune des tâches qui lui seront confiées. Il saura faire les cachets, s'exercera s'il le peut, à la dactylographie, pratiquera le chiffre qui lui sera fort utile jusqu'au terme de sa carrière, ne serait-ce que pour décrypter sans tâtonnements ridicules le fatidique télégramme « Déchiffrez vous-même » qui lui annoncera sa mise à la retraite. Ses chefs ne tarderont pas à essayer son talent de plume. Et quelle fierté pour l'attaché quand, pour la première fois, un rapport rédigé par lui appelle du Département un accusé de réception élogieux. Devenu secrétaire voire même conseiller, il apprendra qu'il n'est pas de « petites affaires » et que les « petites lettres » sont parfois plus difficiles à rédiger que les grands rapports, parce qu'elles exigent plus de précision dans la documentation, plus de rigueur dans l'expression.

Il serait dommage de démarquer les quelques préceptes que M. Léon Noël offre au débutant pour composer son « personnage » : « Soyez élégant et suivez la mode sans excès, c'est-à-dire sans la devancer et surtout sans l'accentuer... ». « Ne confondez pas la désinvolture avec l'usage du monde ». Et celui-ci qui les résume tous : « Soyez vous-même et, autant qu'il vous sera possible, avec simplicité ».

Des relations avec le chef, M. Léon Noël parle en véritable chef, fondant son autorité sur la confiance qui n'est jamais à sens unique. La confiance est condition nécessaire de la sécurité. Sur le marché des valeurs de la carrière, il n'est pas d'éloge plus haut coté que l'appréciation « C'est un garçon sûr ». Sera réputé tel le jeune diplomate qui ne daubera pas sur son chef en public, surtout devant des étrangers, qui écartera les sollicitations d'un Ministre assez mal avisé — on en a vu — pour lui demander d'être son informateur personnel ou son agent à l'insu du chef de poste, et qui, d'une manière plus générale,

ne déroutera pas, par son comportement et son rendement, les prévisions raisonnables. Paradoxe sans doute que de prétendre, comme d'aucuns l'ont fait, qu'il suffit, pour fournir une carrière honorable, de choisir, dès l'entrée au service, entre l'amateurisme et le zèle sans en démordre par la suite. En réalité on peut, à tout moment, quitter le sentier fleuri pour le chemin pierreux, mais il ne faut plus s'écarter de ce dernier si l'on veut atteindre la grande route. Aux conseillers et secrétaires plus anciens, l'attaché ne se croira pas dispensé de témoigner de la déférence parce que la discipline, au sein d'une mission diplomatique, ne revêt pas les formes rigoureuses de la subordination militaire. On rapporte qu'au début du XIXe siècle, un jeune homme qui mettait en doute jusqu'à l'existence d'une hiérarchie dont aucun code n'assurait le respect, s'entendit rappeler à l'ordre par un sévère : « La hiérarchie, Monsieur, existe à partir du moment où on vient à y manquer ».

« Ayez de l'ambition », concède l'auteur en parlant de « l'avancement », mais sans vous assigner des objectifs trop précis : « Il est exceptionnel d'obtenir les fonctions que l'on a visées ; il est même assez rare de se voir attribuer celles qui vous ont été promises ».

Ne vous indignez pas du choix fait en dehors de la carrière pour tenir quelques grands postes. M. Jules Cambon, qui, comme M. Léon Noël, était venu de l'extérieur, l'avait dit en termes définitifs : « qu'on ait servi son pays dans l'armée, dans les cours de justice, dans la haute administration, on a pu y acquérir l'expérience des hommes et le sentiment du bien de l'Etat. De tous les apprentissages diplomatiques, il n'en est pas un qui vaille la pratique des grandes affaires ». Et M. Léon Noël de développer très heureusement cette dernière phrase. De fait, la cause est entendue depuis longtemps. Les agents de carrière ne s'élèvent pas contre les emprunts faits aux autres grands corps de l'Etat, à l'Université, voire même, pourvu que l'élu ait quelque autre titre, à la politique.

Mais tout est question de mesure. Les apports massifs suscitent l'inquiétude et provoquent des protestations. Sans doute M. Léon Noël a-t-il raison de croire que cette injection de sang

nouveau est nécessaire au lendemain des grands bouleversements, en 1944 comme en 1871, et d'espérer que la diplomatie pourra y gagner des serviteurs de la classe des Cambon et de Barrère. On court cependant le risque, en forçant la dose, de créer une pléthore d'effectifs et d'être amené ensuite, pour « dégager » les cadres, à sacrifier parfois de vieux serviteurs, ébranlant ainsi ce sentiment de la sécurité qui garantit le loyalisme des fonctionnaires. En ce qui concerne l'avenir, il est vrai, on peut compter sur les nouveaux venus pour monter bonne garde. L'un d'eux, excellente recrue à tous égards, se plaignait à un ancien d'une intrusion plus récente. Il s'attira cette réponse : « Mais dites-moi, cher ami, quand on vous a fait entrer par la fenêtre, vous a-t-on promis de la fermer derrière vous ? ».

On ne peut réussir dans un pays sans le comprendre ni le comprendre sans éprouver une certaine sympathie pour lui. Que le nouveau venu s'attache donc à le connaître sous tous ses aspects et profite de sa jeunesse pour pénétrer dans les milieux où son chef ne saurait se risquer. Qu'il s'abstienne des critiques dont se froisserait l'amour-propre national. Dans tel pays, et non des moins évolués, cette susceptibilité couvre le climat, voire même la faune.

L'ancien Ambassadeur en Pologne y a fréquenté « d'authentiques salons aristocratiques », qui comptaient parmi les derniers d'Europe. Il conseille au jeune diplomate d'aller, à l'occasion, y retrouver « les survivants de ce qu'il y eut de meilleur et de plus raffiné dans l'ancienne civilisation française devenue la civilisation européenne des derniers siècles ». Il lui propose les règles de la politique mondaine comme « une discipline non pas seulement des attitudes, mais du comportement moral, impliquant avec une parfaite maîtrise de soi, un constant souci d'autrui, deux qualités indispensables à un diplomate ».

M. Léon Noël recommande au jeune attaché de résister à la tentation de briller. « Attendez, lui dit-il, pour avoir de l'esprit d'être à tout le moins devenu conseiller ». Ou, du moins, si vous ne pouvez retenir un trait, n'hésitez pas à le prêter à plus grand. Le Marquis de San Giuliano, Ambassadeur d'Italie à Londres, auquel un attaché français avait attribué un mot de son crû,

accepta de bonne grâce les compliments, et dit à ses secrétaires qui préparaient le prochain grand dîner : « Mettons de la jeunesse. Invitez un Tel. C'est un garçon d'esprit ». Honneur insigne, car en ce temps, les grandes Ambassades faisaient danser les attachés étrangers, mais ne les nourrissaient jamais. Le dîner fut très agréable, en dépit d'une panne d'électricité, réparée en un tournemain par un convive hautement qualifié, le Commandeur Marconi.

Revenons, avec l'auteur, à l'attaché d'aujourd'hui. Qu'il s'abstienne bien entendu de l'ironie : « elle est rarement comprise ; même lorsqu'elle l'est, elle choque ou irrite ». Qu'il s'efforce de cultiver le don du dialogue et n'imite pas Joseph de Maistre qui pérorait seul, mais dès qu'on lui répliquait, s'endormait incontinent.

Pour occuper ses loisirs le diplomate peut s'adonner aux sports, à condition d'y avoir une aptitude moyenne. Les prédilections de M. Léon Noël vont manifestement à la chasse qu'il pratiquait dans deux pays comblés à cet égard. M. de Fleuriau s'exerçait à la boxe ; son brillant successeur excellait au tennis et au golf. Et de nos jours la Carrière s'est attaché un authentique joueur de la coupe Davis. A défaut des sports, l'auteur n'est pas hostile par principe « à l'élevage des oiseaux, à la collecte de papillons rares ou à la confection de petits bateaux ». Toutes distractions dont un Français est tenté de sourire, mais qu'un Anglais considère comme « hobbies » compatibles avec de graves occupations. Il admet le bridge, mais, quittant le mode plaisant, recommande la lecture et la littérature.

Sur ce dernier point, ses avis portent la marque d'un goût très sûr et très classique. Gardez-vous dans ce domaine aussi « de tendre à imiter les plus grands ou les plus à la mode ». On ne refait pas Châteaubriand, Claudel ou Giraudoux. Son libéralisme bannit un seul genre qui est non pas l'ennuyeux, mais l'hermétique, « malaisément compréhensible s'il n'est pas complètement dépourvu de signification ». La prescription peut paraître sévère. Pourquoi le surréalisme, en littérature ou en peinture, serait-il incompatible avec la « dignité professionnelle », du moment que le diplomate n'abuse pas de sa qualité offi-

cielle pour imposer sa production ? M. Léon Noël, il est vrai, ne peut croire à la sincérité d'un tel genre et l'affectation est à ses yeux, dans tous les domaines, vice impardonnable.

Le diplomate doit-il publier ses mémoires ? M. Léon Noël voudrait qu'ils fussent toujours d'outre-tombe, mais accepte qu'on déroge à cette règle — comme il l'a fait lui-même — pour mettre au point son rôle et « combattre des légendes que d'autres, dans leur impatience, n'auront pas tardé à accréditer ». Bien entendu les « souvenirs d'un caractère plus intime » et « les appréciations strictement personnelles » devront être réservés pour des publications ultérieures. Les nombreux admirateurs de *L'agression contre la Pologne* attendront avec impatience les confidences et révélations ainsi promises.

L'auteur esquisse, à touches délicates, le rôle des femmes autour et à l'intérieur des missions diplomatiques. Incapable, en vrai Français, de maintenir longtemps l'exclusive qu'il a prononcée contre l'ironie, il écrit : « Envers la femme de votre chef et à l'égard de celles de vos collègues plus âgées, vous montrerez d'autant plus d'empressement que vous serez moins tenté de leur en témoigner et vous veillerez à ce qu'il soit en raison directe du nombre des années ». Ce sont là propos qu'échange aux heures creuses de la Chancellerie la jeunesse irrespectueuse. Mais quand, trente ou quarante ans plus tard, arrivé en fin de carrière, on évoque les visages féminins qui en ont marqué les étapes : femmes de chefs, bienveillantes et de bon conseil, hautement conscientes de leur devoir, aimant et sachant recevoir ; contemporaines à dix ou quinze ans près — il faut d'ailleurs toujours garder, voire même prendre ses distances en avant — cultivées et spirituelles, dévouées à leur mari et à leurs enfants, amies très sûres ; gracieuses jeunes femmes intelligentes et vaillantes, qui ont mis leur rayon dans les heures graves ou douloureuses, contribuant à rendre la Maison de France accueillante toujours, aimable quand même : on se plaît à croire que jamais d'aucun côté, le calcul n'est entré dans la trame de cette étoffe parfois brillante, toujours solide et de bon goût.

L'auteur rend un hommage mérité aux Français résidant à

l'étranger, professeurs de l'enseignement officiel ou de l'enseignement libre, correspondants de journaux, ingénieurs, négociants qui « accomplissent une besogne méritoire en se montrant les auxiliaires dévoués des représentants de la France et lui font honneur ».

Quant aux Français de passage, mettant à part les journalistes spécialistes des grands reportages, et sans doute aussi les hommes de science et d'étude qui font autorité parmi leurs pairs dans les congrès internationaux, il regrette que trop souvent ils ne sachent pas « se comporter comme il sied envers les étrangers ». Il cite de bien divertissantes bévues commises par d'anciens Ministres. L'un, parlant dans la Ville Eternelle, qualifia les Romains d'« illustres descendants des Vestales ». Tel autre à Prague insista longtemps auprès du Ministre tchéco-slovaque de la Défense sur la nécessité de créer un Ministère spécialement chargé des affaires de la Marine. Le jeune attaché pourra souvent — et son chef ne manquera pas de l'en charger — renseigner et documenter utilement les voyageurs en se mettant à leur disposition. Encore faut-il qu'ils acceptent les conseils. On se souvient de ce personnage consulaire qui eut à répondre devant la Haute Cour, de conversations avec des agents ennemis dans une capitale étrangère. Comme il plaidait l'erreur, non sans reprocher à l'Ambassadeur de ne pas l'avoir mis en garde, le Conseiller de l'Ambassade, cité comme témoin, lui répliqua : « Quand un Français voit une personne suspecte, ce peut être une erreur. Mais s'il ne voit que des personnes suspectes, on doit se demander si c'est une erreur ou un choix ». Riposte fulgurante qui décida de la condamnation et valut à François Charles-Roux la rancune tenace de Joseph Caillaux.

Le ton des *Conseils* se hausse jusqu'à l'émotion pour adjurer le diplomate de ne pas être un émigré affectant un détachement sceptique en ce qui concerne la cause et la politique de son pays ; d'avoir « la fierté de se poser et de se comporter en défenseur des droits et des intérêts légitimes de sa Patrie » ; s'il désapprouve son Gouvernement, de garder d'abord le silence ; si ce silence devient intolérable, de ne pas hésiter à quitter son poste et à rentrer en France pour y recouvrer son « indépen-

dance de parole et d'action », de ne pas considérer d'ailleurs qu'un congé ou la retraite le dispensera de continuer à servir son pays. M. Jusserand parlait des vœux perpétuels tacites qu'implique l'entrée dans la carrière.

On trouve encore dans les *Conseils* deux souhaits d'une profonde portée. Le premier est que le diplomate se tienne au courant de la situation politique intérieure en son pays, et notamment des questions militaires dans une mesure suffisante pour être en droit d'apprécier si la politique extérieure s'appuie « sur des forces proportionnées à la nature et à l'ampleur de ses objectifs ». L'ignorance où nos diplomates étaient généralement de l'état de nos armements a pu influer sur leur jugement à la veille de la dernière guerre. Pouvait-on d'ailleurs leur demander de voir plus clair que les chefs de l'armée eux-mêmes ?

Le second est que le diplomate profite de ses congés pour se retremper, s'il en a la possibilité, « dans sa région d'origine proche de sa terre et de ses morts » afin de ne pas courir le risque, en regagnant son poste, « d'emporter une image inexacte du pays dont jamais, pour être digne de sa tâche, et apte à la remplir, la pensée ne doit le quitter un instant ». Même et surtout, peut-on ajouter, quand le devoir national lui impose à l'étranger une séparation, qu'il ressent malgré tout comme un déchirement, avec le Gouvernement tombé à la discrétion de l'ennemi. La lettre collective de démission adressée en janvier 1943 par tous les membres du personnel diplomatique et consulaire d'un grand pays de l'Amérique latine contenait cet engagement : « Mes collaborateurs et moi, guidés dans notre décision par le seul souci de l'intérêt national, continuerons à nous en inspirer exclusivement, sans jamais détacher notre pensée de la France héroïque et souffrante ».

En terminant, l'auteur donne un « dernier avis » au jeune collègue, celui d'entretenir toujours la vocation qui l'aura déterminé à choisir la carrière diplomatique. Si elle vient à vous faire défaut, lui dit-il, renoncez à la diplomatie. « Soyez plutôt maçon ». Si elle vous est fidèle, elle vous dispensera d'avoir recours à aucun manuel ou recueil de conseils. « Ce qui ne vous empêchera pas, conclut-il dans un de ces retours sur lui-même

qui donne tant de saveur à son livre, ce qui ne vous empêchera pas, quand vous aurez atteint le sommet de la hiérarchie diplomatique, « d'adresser des conseils à vos cadets, pour témoigner de l'intérêt affectueux que vous portez à la carrière et à eux-mêmes ».

M. Léon Noël peut être assuré que cette affection lui sera rendue et pas seulement par ceux qu'il aura guidés et formés. Les anciens, même sans avoir ses titres et son talent, sont bien accueillis au coin du Quai. Non seulement par les gens de la vieille carrière, les bibliothécaires éprouvées, les secrétaires de fondation, les huissiers chevronnés, mais par ceux de plus fraîche noblesse. Tels les portraits d'ancêtres dans les vieilles demeures qui ont depuis longtemps changé de propriétaires. Fussent-ils des « croûtes », on leur accorde à l'heure du cigare un regard sympathique, car ils représentent ce faute de quoi nulle aristocratie, de naissance ou de service public, n'a de raison d'être : la tradition d'un grand passé, pour inspirer l'avenir.

René de Saint-Quentin.

PROTOCOLE [1]

« Le protocole est le savoir vivre des nations ». C'est dans cette formule heureuse dont on appréciera l'élégance et l'exactitude qu'au seuil de son Avant-Propos, M. Jean Serres s'est plu à résumer l'esprit du petit livre où il a condensé l'expérience de trente années de carrière. En rédigeant son excellent Manuel, il a fait à la fois œuvre érudite, subtile et philanthropique. Erudite, en rappelant succinctement à ses collègues des notions essentielles de droit des gens. C'est l'objet des cinq chapitres où sont examinés le caractère du diplomate, les conditions dans lesquelles commence ou s'achève sa mission, le rôle des Consuls, les Cérémonies et les Fêtes Nationales, les Honneurs et les Préséances officiels.

Cette part faite à la doctrine, M. Serres aborde dans un chapitre substantiel les marques de courtoisie, les places à table. Il y insiste avec beaucoup de raison et c'est ici plus particulièrement qu'il a fait preuve de philanthropie, car ses conseils seront précieux à plus d'un de ses jeunes collègues dans l'embarras. Quel agent n'a éprouvé quelque angoisse devant la possibilité de froissements qui ne se pardonnent pas ? Le protocole des dîners relève de l'art militaire. A la stratégie appartient la liste des invités ; à la tactique, le rang qui leur est donné. N'est-il

(1) Jean Serres, Ministre de France, *Manuel pratique de Protocole à l'usage des postes diplomatiques et consulaires de France à l'étranger*. Préface par Pierre de Fouquières, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Directeur du Protocole, Ancien Introducteur des Ambassadeurs. Simonnet-Hachette et Cie, éditeurs, 82-84, boulevard des Batignolles, 124 p., 1950.

pas d'usage dans certains postes d'avoir un registre sur lequel sont transcrites les listes des convives accompagnées du plan de table ? Précaution tutélaire qui rend impossibles des divergences d'appréciation particulièrement à redouter lorsqu'un changement de chef de poste est survenu.

J'évoquerai ici deux incidents pittoresques. Ni l'un ni l'autre ne se réfèrent à des dîners officiels, mais à des dîners qui, par la qualité de certains convives, ne pouvaient cependant être assimilés à des réceptions privées. L'un intéresse le Corps diplomatique ; l'autre, le Corps consulaire. Il s'agissait dans le premier cas d'un repas offert au restaurant de Holmenkollen, près de Christiania, par un banquier norvégien. Le Ministre de France, Louis Delavaud, et le Chargé d'Affaires d'Allemagne, Scheller-Steinwartz en étaient les hôtes marquants. Or l'amphytrion ne s'était pas avisé que nous étions treize. Scheller ayant été discrètement examiner les places avant que l'on passât dans la salle à manger s'en aperçut et manifesta l'intention de se retirer. Très intelligent mais névropathe, il m'avait raconté qu'un jour passant à Berlin devant la gare de Silésie, sa province natale, il avait eu la prémonition qu'un télégramme allait bientôt confirmer la mort de sa mère, à cette minute même, dans le château familial (1). Evitons donc toujours le chiffre treize. On assure qu'Ernest Constans, le célèbre Ministre de l'Intérieur du boulangisme, plus tard Ambassadeur à Constantinople, qui lui n'était point névropathe, partageait cette superstition. L'incident d'Holmenkollen fut clos par l'adjonction d'une petite table à la table principale. Encore Scheller-Steinwartz vint-t-il s'assurer que les nappes ne se touchaient pas.

L'autre épisode a Smyrne pour théâtre et remonte à une époque où les capitulations n'étaient pas encore abolies. D'où entre les agents de carrière et les Consuls honoraires une relative égalité fondée sur l'existence de communs privilèges. Au dîner offert par un de ces derniers, le Consul Général de Russie, mé-

---

(1) Sous ce titre « *Aspects de l'occultisme* », *La Table Ronde* a publié dans son numéro 32-33, août-septembre 1950, un important ensemble touchant au problème de la prémonition.

content de la place assignée à son drogman dans une réception, à ses yeux officielle, commença la grève de la faim. Pour bien marquer sa mauvaise humeur, il laissa passer sans y toucher les premiers services. Une parente de la maîtresse de maison devait d'ailleurs faire mieux encore un autre jour : refuser tous les mets. Le repas terminé, son amour propre, sinon son appétit, apaisé par des excuses de courtoisie, elle consentit à se laisser fléchir, se rassit seule dans la salle à manger déserte et ne fit grâce d'aucun des plats qu'on avait servis. Le Manuel de M. Serres permettra désormais à un hôte en difficulté de se garder contre des prétentions abusives.

C'est un des aspects du problème. Mais il faut compter avec les inadvertances ou les erreurs. Inadvertance, cette décision prise au temps où nous étions en Norvège par le grand maître des Cérémonies sans la moindre intention désobligeante, de n'admettre le soir d'un bal de Cour, dans un petit salon du palais royal, qui semblait trop restreint pour accueillir l'ensemble du Corps Diplomatique, que les Chefs de Mission et les Chargés d'Affaires. Discrimination déjà délicate en elle-même. Mais l'excellent Rustad qui s'était avisé de cette distinction n'avait pas prévu qu'un Chargé d'Affaires offrirait son bras à la femme d'un secrétaire. Pouvait-on interdire au mari l'accès d'une pièce où son épouse était admise ? Et s'il y pénétrait, comment l'interdire à ses collègues sans que la barrière s'effondrât ? Elle s'effondra. Ce fut d'ailleurs un beau tapage dans le Landerneau diplomatique. Il y eut notes et contre-notes avant que s'apaisât enfin cette tempête dans un verre d'eau. Nul ne s'agita davantage que le Ministre de Russie, Anatole Kroupensky, personnage explosif et sympathique qui devait être le dernier Ambassadeur du tsarisme auprès du Quirinal.

Une des plus célèbres erreurs est celle qui mit aux prises, avant la première guerre mondiale, comme tous les incidents que j'ai rapportés, l'Ambassadeur des Etats-Unis à Constantinople, Morgenthau et le général allemand Liman von Sanders. Morgenthau a raconté l'incident dans ses Mémoires. Invité à un grand dîner à l'Ambassade, le Général Liman von San-

ders, chef de la mission militaire allemande, fut placé après un sénateur ottoman — et grec par surcroît — ce qui était d'ailleurs une erreur de protocole, car il avait rang de Maréchal (Muchir) dans l'armée turque. Il observa le jeûne le plus strict, n'adressa pas la parole à la fille de la Maison, sa voisine, Mlle Ruth Morgenthau qui a laissé le souvenir d'une charmante Américaine, et prit la porte dès qu'on se fut levé de table, vitupérant les secrétaires et, finalement, l'Ambassadeur lui-même, qui le poursuivait de ses regrets jusque dans l'antichambre. Je ne sache pas que jamais un diplomate français ait pratiqué la grève de la faim comme témoignage de son humeur. L'erreur de l'Ambassade des Etats-Unis n'excuse pas la grossièreté de Liman vis-à-vis de Mlle Morgenthau. C'était un reître.

La lecture du livre de M. Serre pourrait être parfois aussi utilement méditée par les hommes politiques. Voici à cet égard une anecdote caractéristique. Je l'emprunte au baron Van Zuylen qui conte l'incident dans *Les Mains Libres* (1). Il concerne Emile Vandervelde, que le diplomate belge accompagnait à Locarno. « La présence de Mussolini, premier ministre, obligeait les autres délégués qui n'étaient que ministres des affaires étrangères à lui faire la première visite. Les Anglais, écrit notre auteur (2), nous avertirent de cette règle protocolaire, à laquelle ils comptaient se conformer comme les autres délégations ». Mais le socialiste Vandervelde ne pardonnait pas à Mussolini le meurtre de Mateotti. Une carte de visite remplaça la visite. Cependant voici les deux hommes face à face à la table du Congrès. Vandervelde boude, le Duce fait les avances. Elles ne semblent pas agréées, mais se retrouvant au vestiaire les compères se serrent la main. « E finita la commedia ».



Le *Manuel pratique* a eu l'honneur d'une Préface de M. Pierre de Fouquières. Nul n'était plus qualifié que l'ancien Chef du Protocole pour cautionner son auteur. M. Pierre de Fouquières

---

(1) Av. in-8°, Paris, Desclée de Brouwer, 1950.
(2) *L. c.*, p. 215.

a exercé ses fonctions pendant dix-sept ans, les ayant vu, par un privilège aussi justifié qu'exceptionnel, prolonger d'année en année très au delà de la limite d'âge. Ne faut-il pas en effet pour le bien remplir, avec la parfaite connaissance des précédents et des règles, posséder intuition et tact, don d'organisation et précision minutieuse, décision rapide et cette amabilité naturelle qui enlève toute raideur à la distinction personnelle, indispensable elle aussi ?

Philippe Crozier est le plus ancien de ses prédécesseurs que j'ai eu l'occasion d'approcher. Je l'ai connu au temps de sa mission en Danemark où il avait été envoyé après sept années passées au Protocole, marquées par l'Exposition de 1900 dont sa physionomie demeure inséparable. Lorsque, au retour d'un voyage en France, rejoignant son poste, il traversait Hambourg, j'allais l'accueillir au petit matin et c'était un feu roulant d'anecdotes sur la politique, le Quai d'Orsay et le monde, qu'il avait rapportées de Paris. Vêtu de blanc, la barbe blanche, les cheveux blancs, il eût été fait pour tenter le pinceau d'un Whistler. Il était charmant, mais sa légèreté faisait qu'on ne pouvait jamais le prendre tout à fait au sérieux. J'entends à Copenhague son valet de chambre, l'inénarrable Jules, valet de comédie, répondre à Stanislas de Buyer qui voulait lui présenter une signature « S. E. Monsieur le Ministre ne peut pas recevoir Monsieur le Consul. Je suis en train de frictionner Monsieur le Ministre à l'eau de Cologne ». Il eût souhaité être nommé à Pétersbourg pour y faire de la grande politique avec Isvolsky qui avait été son collègue dans la capitale danoise avant de devenir le Ministre des Affaires Etrangères de Nicolas II. C'est à Monaco dans l'hiver de 1927 que je l'ai vu pour la dernière fois alors que j'avais été détaché à Vintimille pour le règlement d'incidents franco-italiens. Invité à déjeuner à Menton par M. Barrère qui y séjournait avec son ami Adrien de Montebello, je dis à mon ancien chef : « J'ai rencontré hier un de vos collègues ». — « Qui ça ? ». — « M. Crozier ». — « Ce n'est pas un Ambassadeur ». Et cependant l'ancien chef du Protocole avait représenté la France à Vienne de 1907 à 1912.

Philippe Crozier venait de Polytechnique. Armand Mollard

qui lui succéda n'a, comme M. de Fouquières, jamais appartenu qu'au Protocole (1). A Christiania, où M. Delavaud représentait la France, j'eus l'occasion de le voir dans l'exercice de ses fonctions en 1908 quand le Président Fallières revenant de Russie s'arrêta dans la capitale scandinave. C'était un homme de belle prestance et de bonne humeur qui ne manquait pas d'autorité et ne se laissait pas forcer la main. Je le revois dans une mansarde du Palais Royal, l'uniforme dégrafé, car il faisait très chaud, nous distribuant à la volée les croix qu'il fallait faire tenir à leurs bénéficiaires avant les dîners officiels. Peut-être ai-je éprouvé ce jour là quelque scepticisme sur la valeur de certaines distinctions. C'est pourtant M. Delavaud qui avait raison quand, son ironie s'exerçant aux dépens de ceux qui les paraissaient dédaigner, il nous disait : « Je comprends qu'on méprise les décorations, mais à la condition d'en avoir ».

Le règne de William Martin, qui fut le Directeur du Protocole de la grande guerre et l'Introducteur des Ambassadeurs du Président Poincaré, s'insère entre les principats d'Armand Mollard et de M. de Fouquières. Diplomate courtois sous une apparence un peu froide, son prénom britannique s'accordait avec son allure de gentleman. Notre ami Maurice Lozé, que le Président Lebrun honorait d'une confiance particulière, aura été le dernier titulaire de la fonction sous la Troisième République. Elle n'en a pas compté plus de cinq au cours du XX[e] siècle. Tous se sont heureusement inspirés d'un proverbe chinois qu'a rappelé M. Serres et dont l'esprit doit rester présent aux agents de la carrière : « Le cérémonial est la fumée de l'amitié ».

René DOLLOT.

---

(1) Son père ayant exercé les mêmes fonctions pendant près de quinze ans, lui-même un peu plus de onze années, la dynastie Mollard a dirigé le Protocole durant un quart de siècle.

Aussi bien, voici la liste des Chefs de ce service sous la Troisième République. Celle-ci trouva Feuillet de Conches en charge et ne songea pas à le remplacer. Mollard lui succéda le 22 décembre 1874. Le 20 décembre 1888, il est relevé par le Comte d'Ormesson, père des deux Ambassadeurs, le Marquis André et le Comte Wladimir. Lui-même sera substitué par le Comte de Bourqueney le 8 septembre 1893. Puis viendront : Philoppe Crozier, 10 avril 1895 ; Armand Mollard, 29 août 1902 ; William Martin, 1[er] novembre 1913 ; Pierre Becq de Fouquières, 8 juin 1920, et enfin Maurice Lozé, 30 juillet 1937.

Un privilège oublié de la Banque d'Écosse

S'il est un droit qui semble n'appartenir qu'à l'Etat, c'est bien celui de choisir ses nationaux, et de fixer les conditions d'après lesquelles les étrangers pourront le devenir. La loi détermine quels individus ont la nationalité du pays, et celle-ci ne s'acquiert ou ne se perd que par l'effet de la loi ou par décision gouvernementale.

Il existe cependant un exemple que nous pouvons supposer unique, en Ecosse, où la nationalité d'un individu a pu être le fait d'une volonté particulière, sans l'assentiment de l'Etat, légalement, à prix d'argent.

Assurément l'autorité de l'Etat se trouve à la base de cet état de chose ; il y a eu en quelque sorte au début délégation de souveraineté à de simples citoyens ; mais il n'en demeure pas moins qu'il a appartenu à ceux-ci de conférer la nationalité à d'autres particuliers sans que l'Etat ait eu à intervenir.

⁂

Quand en 1695 — un an après la fondation de la Banque d'Angleterre — sept Ecossais de Londres s'entendirent pour fonder la Banque d'Ecosse, au capital de 1.200.000 livres écossaises (£ 100.000), une clause fort inattendue de la constitution de celle-ci autorisait le Gouverneur et les Directeurs à naturaliser tous les étrangers qui souscriraient au moins à une action de 1.000 livres (£ 83.6.8) :

« and it is likewise hereby provided that all Foreigners who shall join as partners of this Bank shall thereby be and become naturalized *Scotsmen* to all intents and purposes whatsoever. »

On ignore les raisons qui avaient poussé à l'insertion de cette clause exorbitante dans l'Acte du Parlement du 17 juillet 1695 qui entérinait la constitution de la Banque d'Ecosse, acte qui fut confirmé et renouvelé à maintes reprises, en 1713, 1784, 1792, 1794 et 1804 sans objection ni modification. Peut-être était-ce pour répondre au Parlement d'Angleterre qui considérait les Ecossais comme des *aliens ?* Les étrangers envisagés dans la charte de la Banque ne pouvaient évidemment être dans l'esprit des fondateurs de celle-ci que des Anglais...

Quoi qu'il en soit, la clause existait ; et ce qui semble extraordinaire c'est, d'une part, que personne ne paraisse en avoir remarqué la portée et l'intérêt — et le danger — et que d'autre part aucune des banques qui se créèrent peu à peu, et qui ont encore comme la Banque d'Ecosse — *Bank of Scotland* — le privilège d'émettre des billets de banque au même titre que la Banque d'Angleterre (1) — n'ait demandé à jouir des mêmes prérogatives souveraines.

A la vérité celles-ci étaient d'autant plus complètement oubliées qu'on n'en avait jamais fait usage, les actionnaires étant tous sujets du Roi, quand en mai 1918 quarante-neuf personnes ne possédant pas la nationalité britannique acquirent des actions de la Banque d'Ecosse et réclamèrent la nationalité écossaise.

Quarante-neuf candidats ! Français, Allemands, Hollandais, Italiens... (2). Cela émut à bon droit les Directeurs ; ils en référèrent au Gouverneur, Lord Melville, qui suggéra de demander l'avis du Gouvernement.

Démarche imprudente. Un projet de loi sur la naturalisation des étrangers était justement à l'étude ; une clause y fut ajoutée déclarant nulles et non avenues les naturalisations obtenues par des étrangers depuis le 28 avril 1818, date de l'achat des actions de la Banque par les étrangers candidats à la nationalité écossaise.

(1) Royal Bank of Scotland, British Linen Bank, etc...

(2) On compte parmi eux le Comte Jules, plus tard Prince, de Polignac, le Comte de Fláhault...

La Banque d'Ecosse avait le droit pour elle — en Ecosse tout au moins ; mais c'est à Londres que les décisions étaient prises ; et ses objections, ses pétitions à la Chambre des Lords, furent simplement écartées sans discussion.

Un certain William Macao, Chinois établi à Edimbourg depuis au moins 1808, réclama cependant à la *Court of Session* (1), sans doute sur les conseils de la Banque, la reconnaissance de sa nationalité écossaire du fait qu'il était actionnaire de la Banque d'Ecosse. Il gagna son procès à la *Outer House*. Les représentants de l'Etat en appelérent à l'*Inner House*, et la première décision fut cassée. William Macao s'adressa alors en dernier recours à la Chambre des Lords, mais celle-ci refusa de revenir sur la décision dont on appelait ; et William Macao, toujours actionnaire de la Banque d'Ecosse, demeura Chinois, — tout en étant cependant percepteur de S. M. Britannique à Edimbourg, ce qui n'est pas une des moindres curiosités de son cas.

Et cependant la fameuse clause ne fut pas supprimée ! (On est conservateur en Grande-Bretagne). Elle fut maintenue encore en 1873 ; et ce n'est qu'en 1920 qu'elle disparut enfin sans que personne ait jamais pu s'en prévaloir utilement (2).

Alfred DE CURZON.

---

(1) La *Court of Session* est la cour suprême civile d'Ecosse : elle se divise en deux chambres : *Outer* et *Inner Houses*. L'appel en est porté au Parlement Britannique à Londres.

(2) Le privilège exorbitant de la Banque d'Ecosse avait, semble-t-il, un précédent... français. Les statuts accordés par Louis XIV en 1664 à la Compagnie des Indes Orientales portaient en effet pour attirer les souscripteurs, que les étrangers qui souscriraient aux actions de la nouvelle compagnie seraient « réputés français et régnicoles » tant qu'ils demeureraient actionnaires ; au bout de vingt ans ils devaient être naturalisés de plein droit. Il est bien dommage que, la Compagnie étant entrée en liquidation en 1685, personne n'ait pratiquement pu jouir de ces avantageuses dispositions...

Commémorations

AUTOUR DE CHATEAUBRIAND (1)

L'Itinéraire de Paris à Jérusalem est le récit du voyage que Chateaubriand accomplit en Grèce, aux Lieux Saints et en Egypte, je ne dis pas du pélérinage, la rencontre de Grenade avec Nathalie de Noailles en ayant marqué le terme profane et non la visite au tombeau du Christ. C'est un ouvrage fameux, éclatant de beautés mais encombré de citations fastidieuses. Il serait demeuré plus célèbre que lu si la découverte fortuite par Mme la Comtesse de Durfort, petite nièce de l'écrivain, d'une relation autographe du voyage de René en Orient depuis Constantinople jusqu'au départ de Jérusalem n'était venue raviver l'intérêt qui n'aurait jamais dû cesser de s'attacher à ce beau livre (2).

« J'ai détruit tous mes manuscrits », nous a confessé Chateaubriand ; « le seul qui me reste est mon voyage de Jérusalem, parce que je l'ai écrit au milieu de la mer et des tempêtes, dans l'année 1807. Je n'ai pas eu le courage de le brûler parce qu'il ressemble trop à toute ma vie » (3). Et ceci prête aux pages récemment retrouvées un prix particulier puisque derrière l'écrivain, mieux qu'en d'autres ouvrages, nous y découvrons l'homme. Le *Journal de Jérusalem* est aussi bien par l'étendue que

---

(1) V. dans la *Revue*, 1948, 224-27 et 1949, p. 210-216.

(2) Librairie Classique Eugène Belin. Cahiers Chateaubriand, 1950, n° 2. Chateaubriand : *Journal de Jérusalem*, notes inédites publiées par Georges Moulinier et Amédée Outrey. Un volume in-8° raisin de 230 pages, avec 4 illustrations hors-texte, papier alfa des Papeteries du Marais, tiré sur les presses de l'Imprimerie Darantière.

(3) *Journal*, t. V.

l'intérêt, le plus considérable des inédits venus grossir l'œuvre de Chateaubriand depuis la publication des *Mémoires* qui remonte à plus d'un siècle. Sa présentation était délicate. Elle a été magistralement réalisée par MM. Amédée Outrey et Georges Moulinier, dont la veuve, héritière de ses notes et de sa pensée, s'est attachée à respecter l'esprit. Tous ceux qui ont connu l'ancien Secrétaire général de la Société Chateaubriand appréciaient sa science affable, son immense érudition dont il faisait part si libéralement à qui l'approchait dans son appartement de la rue de Fürstenberg, proche de l'atelier de Delacroix. Quand les lecteurs du *Journal de Jérusalem* en pourront comparer le texte avec l'original du manuscrit, ils seront en mesure d'apprécier les immenses difficultés qu'a rencontrées son déchiffrement et mesurer ainsi l'admirable sûreté de méthode dont M. Moulinier a fait preuve dans son travail d'érudition.

Le *Journal* est accompagné d'un abondant commentaire historique, géographique et littéraire, qui a pour auteur M. Amédée Outrey, Directeur des Archives du Quai d'Orsay. Premier Secrétaire à Athènes, Consul Général à Jérusalem, il est beaucoup plus que ne le fut jamais l'auteur de l'*Itinéraire* familier des lieux qu'une heure a fréquentés René. C'est pourquoi les notes qui lui sont dues, en même temps qu'elles attestent une impeccable érudition, témoignent de son intimité avec le pays décrit par Chateaubriand. Elle lui a permis d'éclairer maints petits problèmes que des savants sédentaires auraient dû renoncer à élucider.

Le *Journal de Jérusalem* retient à mon gré l'attention mieux que l'*Itinéraire*. Il est plus vivant. « Je l'ai écrit au milieu de la mer et des tempêtes » devient une réalité pour qui lit le pittoresque récit de la traversée au large de Chio. Rien ne détonne aux yeux de ceux ayant fréquenté ces parages. Parlant du capitaine du navire, Chateaubriand nous apprend qu'il ne connaissait ni la carte, ni la boussole. Dirais-je qu'à la veille de 1914, il en était de même de certains commandants des vapeurs grecs qui desservaient les îles de l'Egée reliant Smyrne à Constantinople ? Ils naviguaient à l'estime. Mais à la différence du capi-

taine de 1806, ils avaient une connaissance si parfaite de la côte et des archipels que les passagers ne couraient pas de péril.

Notre goût de la spontanéité et de la simplicité fait que nous préférons aujourd'hui l'expression naturelle aux belles périodes dont s'enchantaient nos aïeux. Stendhal, souvent si sévère pour la rhétorique surannée de son illustre contemporain, eût assurément préféré : « A six heures, le vent d'ouest remplacé bientôt par le mistral a soufflé », du *Journal,* à « Le vent du nord reprit son cours vers huit heures du soir ». Et comment hésiterions nous entre les deux versions que nous allons comparer. « De grandes femmes arabes alloient faire sécher le raisin dans les vignes ; quelques-unes avoient la tête couverte d'un voile et portoient sur leur tête un vase plein d'eau, absolument comme nous nous représentons les filles de Laban, si on avait pu leur ôter l'air de la souffrance et de la misère ». C'est le texte du *Journal.* Voici celui de l'*Itinéraire* : « Des femmes arabes faisaient sécher des raisins dans les vignes ; quelques-unes avaient le visage couvert d'un voile, et portaient sur leur tête un vase plein d'eau comme les filles de Madian » (1). Le premier l'emporte à mon gré par le réalisme du tableau et la précision du détail. Chateaubriand dans sa vieillesse reculera d'ailleurs de moins en moins devant l'expression la plus directe.

Et voici le précurseur du Barrès du *Voyage de Sparte* et de l'*Enquête aux pays du Levant.* « J'avoue que les chevaliers de Rhodes ont ranimé mon esprit un peu fatigué des ruines de la Grèce. Ici je retrouve les mœurs de mes ayeux et de ma patrie » (2). Il serait aisé de multiplier les comparaisons de ce genre dont les notes de M. Outrey nous offrent l'occasion. C'est ce que feront pour leur délectation les lecteurs du *Journal.* Ils préféreront à la seconde partie, encombrée déjà des rappels livresques qui viendront alourdir l'*Itinéraire,* le carnet de route fait exclusivement de choses vues.

Une Introduction de M. Georges Collas guide utilement le lecteur. Très modestement, le biographe du père de Chateau-

(1) *L. c.,* p. 59-60.
(2) *L. c.,* p. 23 et s.

briand (1) s'efface devant les annotateurs. « Il n'appartient pas, écrit-il dans une phrase que n'eut pas désavoué l'Enchanteur, à l'ouvrier de la onzième heure de venir cueillir les fruits du labeur qui a porté le poids du jour ». C'est assurément trop de modestie. On lui saura gré de sa savante étude et d'avoir montré dans le *Journal* les « aspects sans cesse renouvelés » de la personnalité de Chateaubriand : « L'hôte des religieux, affable, aimable, souriant, « bon garçon »... « le chevalier qu'émeuvent jusqu'aux larmes les témoins retrouvés d'une épopée qui fut celle de ses compatriotes et de ses pairs... », l'homme d'autorité et de commandement avec les qualités du chef, décision, ascendant, fermeté, l'historien, l'homme de gouvernement, le pamphlétaire » (2).

« La critique », écrit encore M. Collas, a été unanime à proclamer que le charme de l'*Itinéraire* c'est avant tout l'intimité. Il marque pourtant à cet égard un recul sur le *Journal* ». On n'en regrettera que davantage l'autodafé de 1840 qui nous a privés de la plupart des manuscrits de Chateaubriand où nous eussions à coup sûr décelé des trésors qu'il a personnellement méconnus.

M. Collas ne pouvait enfin négliger : « le sentiment inconsolé de l'éphémère, de l'écoulement du temps, de la fugacité de la gloire et de la vanité de tout, parce que la mort est au bout de tout » (3). Dans le très beau discours qu'il a prononcé le 5 juillet 1949 à l'inauguration du buste de Chateaubriand au Square des Missions Etrangères (4), M. René Grousset, qui représentait l'Académie Française, a établi un curieux rapprochement entre la conception de la vie du premier des romantiques et le sentiment bouddhique de l'écoulement universel des choses. L'éminent historien trouve chez les grands lyriques de l'Extrême-Orient à l'époque des poètes T'ang la réplique des méditations de René. Evoquant le souvenir de Pierre Loti, il termine par ces remarques auxquelles nous demanderons la

(1) V. le compte rendu de cet ouvrage dans la *R. H. D.*, 1949, p. 215, sous la signature de M. Marcel Dunan.
(2) *L. c.*, p. XXIX-XXX.
(3) *L. c.*, p.XXXIII.
(4) Institut de France, 1949-5. Paris, Firmin-Didot, 6 p. *in-quarto*.

conclusion de ces pages sur le *Journal* : « Par ce successeur de René, le voyage de Paris à Jérusalem s'achève sur les reflets des Mers du Sud ou au fond des temples de Bénarès. Chateaubriand n'a pas seulement au point de vue du métier créé l'exotisme. Mieux encore, par sa divination, il a retrouvé sans le savoir les thèmes éternels de la grande poésie orientale ».

René Dollot.

Le Vicomte Eugène-Melchior DE VOGÜÉ

DIPLOMATE ET ÉCRIVAIN

De 1887 jusqu'en 1946 — c'est-à-dire durant près de 60 années — j'ai vécu dans l'intimité du Vicomte Eugène-Melchior de Vogüé et des siens : il fut toujours pour moi aussi accueillant que bienveillant ; il eut sur ma formation spirituelle et ma conception de l'existence une influence incontestable ; ses fils furent de mes plus chers amis. Aussi, en évoquant sa mémoire, c'est toute ma jeunesse, toute une partie de ma vie que je revis. Et si mon émotion est réelle, ma tâche en est facilitée : je n'ai qu'à laisser parler mes souvenirs, ma reconnaissance et mon cœur.

Eugène-Melchior de Vogüé naquit à Nice, le 24 février 1848, il y a un peu plus de cent ans, d'un père gentilhomme méridional et légitimiste, et d'une mère anglaise, que j'ai connue âgée, mais dont on pouvait encore constater qu'elle avait dû être fort belle. Cette naissance, à cette date, à Nice, qui n'était pas encore alors redevenue ville française ,a permis au Bâtonnier Edmond Rousse de lui dire, en le recevant en 1889 à l'Académie Française : « Vous êtes né le 24 février 1848 — le soir d'une révolution, pendant qu'on faisait à Paris des barricades, et sans qu'on puisse dire si vous êtes venu au monde un peu avant la chute de la Royauté ou un peu après l'avènement de la République... Vous êtes né à Nice — sur cette frontière que la politique et la guerre ont déplacée plusieurs fois, et sans qu'on puisse dire bien exactement si vous avez vu le jour un peu au-delà de la France ou

(1) Conférence faite au Cercle de l'Union, le 11 mai 1949.

un peu en-deçà de l'Italie... Vous êtes né d'une vieille race de brave et loyale noblesse — juste au moment où la démocratie victorieuse supprimait la noblesse pendant tout un mois, de sorte qu'on ne peut pas dire avec assurance si ce jour-là, vous étiez un petit aristocrate de la veille ou un petit républicain du lendemain... Plus tard, quand vous aurez des historiens, l'un d'eux cherchera peut-être, dans ces hasards singuliers réunis autour de votre berceau, le sens caché de vos origines et la loi de votre véritable destinée. Mais, il y a quelque 2.000 ans, les anciens mages — vos amis — grands faiseurs de zodiaques, n'auraient pas manqué de trouver dans les aventures errantes de votre jeunesse, peut-être aussi dans les incertitudes, dans les hésitations loyales de toute votre vie, l'ascendant de l'astre capricieux qui présidait, en 1848, à votre naissance ».

J'ai tenu à citer ces paroles de l'orateur si fin que fut Maître Rousse, en hommage liminaire à l'article que, modeste mais fervent « historien », je vais consacrer au Vicomte de Vogüé.

Il descendait d'une ancienne et illustre maison du Midi de la France, qui s'était surtout distinguée dans les armées du Roi. La fille du Maréchal de Villars avait épousé un Vogüé, appartenant à la branche dont descendait Eugène-Melchior. Vogüé, le berceau de sa famille, est un bourg du Vivarais situé dans la partie méridionale de l'Ardèche, près d'Aubenas ; les vestiges d'un donjon, des remparts, en haut d'un rocher, attestent l'ancienneté d'une race qui y fait figure militaire et seigneuriale depuis le XII[e] siècle. Très proche, Viviers, dont les évêques étaient, de temps immémoriaux, les principaux seigneurs de la région, au sommet d'une colline qui domine le Rhône, face au Vaucluse, montre encore aujourd'hui ses vieux hôtels, son palais épiscopal et sa cathédrale. Et un peu plus au Nord, dans la plaine d'Annonay, s'élève le château de Gourdan, où un Vogüé fixa au XVIII[e] siècle la branche à laquelle appartint Eugène-Melchior. Que de fois ai-je vu, chez ce dernier, puis chez ses fils, des aquarelles qui montrent les terrasses, les parterres entourant cette vaste et ancienne demeure, avec une vue magnifique, que ferment au loin les Cévennes, sous un ciel bleu adouci : on est là aux confins

de deux des plus belles provinces de France, toutes chargées d'histoire : le Languedoc et la Provence.

C'est dans ce décor, dans cette quasi-solitude provinciale et campagnarde, que s'écoulèrent l'enfance et la jeunesse — un peu tristes — d'Eugène-Melchior de Vogüé, de 1848 à 1869. Son père souhaitait qu'il devînt officier, conformément à la tradition familiale, seule carrière qui, depuis 1830, à ses yeux, restait possible pour un gentilhomme. Mais le jeune homme vivait dans la bibliothèque du château, dévorait livres d'histoire, d'archéologie, de poésie. « Je veux être écrivain » répétait-il, obstiné, devant un père, plus sévère pour ses enfants que pour lui-même, et confiné dans le passé.

C'est à Gourdan, parmi les rares voisins, qu'Eugène-Melchior de Vogüé connut les deux Pontmartin. Ce nom, aujourd'hui oublié, eut son temps de célébrité. Le Comte Armand de Pontmartin, de 1832 à 1892, donna dans le *Correspondant,* la *Gazette de France,* la *Revue des Deux Mondes,* de très nombreux articles de critique, des nouvelles, des chroniques, qui assuraient alors sa renommée bien au-delà de sa province natale. Il soutint et encouragea son jeune compatriote dans ses goûts littéraires, et en 1925, mon ami Félix de Vogüé publia les lettres que, durant des années, son père avait échangées avec Armand et Henri de Pontmartin.

Eugène-Melchior fit ses études de droit à Grenoble où il menait une existence solitaire. Un peu avant 1870, la situation de sa famille le contraignit à vendre Gourdan, qui lui appartenait en propre par héritage d'un oncle : ce fut pour lui à la fois un déchirement et une libération : il se sentait arraché au sol ancestral et en éprouvait une profonde douleur : « La terre maternelle, écrit-il dans une lettre non publiée, semblait crisper ses bras autour de moi, et mettre en œuvre pour arrêter l'enfant prodigue toutes ses forces muettes et douloureuses... ».

Mais, en même temps, aucune obligation — hélas — ne le retenait plus sur une propriété qui lui échappait. Il va pouvoir voyager, étendre son horizon, et, comme il convient à tout amoureux de la culture, il décide d'entreprendre aussitôt un voyage en Italie, avec l'arrière-pensée d'écrire un drame sur « Ugolin ».

A peine avait-il pénétré en Italie qu'éclate la guerre franco-allemande. Il revient, s'engage, est blessé à Sedan, où son frère unique est tué à ses côtés. Prisonnier à Magdebourg, il est libéré en 1871, et reçoit la médaille militaire, seule décoration qu'il ait toujours portée. Désormais la destinée s'ouvre devant Eugène-Melchior. Son cousin et chef de famille, le Marquis de Vogüé, vient d'accepter la proposition de M. Thiers, d'aller représenter la France, meurtrie mais toujours vivante, comme Ambassadeur en Turquie, où sa réputation de grand seigneur, d'archéologue et d'orientaliste devait lui assurer particulière audience... Il offrit à son jeune cousin de le suivre en Turquie, comme Secrétaire de son Ambassade.

Constantinople, en 1871, c'était encore pleinement l'Orient. Je m'y suis rendu moi-même, pour la première fois, vingt années plus tard, en 1891, et je me souviens à quelle distance de la civilisation occidentale l'on se sentait alors, non seulement à Scutari, mais même à Péra et sur les rives enchanteresses du Bosphore.

Le jeune diplomate ne se contente pas de sa tâche officielle à l'Ambassade ; il voyage et, durant ces années, il visitera la Turquie, la Syrie, la Palestine, l'Egypte. Il connaîtra Mariette, l'éminent égyptologue qui, devant lui, met à jour les momies et déchiffre les hyéroglyphes des époques les plus anciennes, et Eugène-Melchior de Vogüé note dans un de ses livres : *Chez les Pharaons,* paru en 1879, les impressions qu'il ressentait devant les abîmes de ces siècles passés. Il éprouve, dit-il, « comme le sentiment d'une révélation nouvelle tombant brusquement dans nos idées acquises, faisant voler autour d'elle les dates et les systèmes reçus, bouleversant les plans de l'histoire, révolutionnant notre pauvre esprit, substituant aux perspectives familières des horizons autrement ordonnés, intervertissant sur bien des points la généalogie acceptée jusqu'ici de ses idées et de ses connaissances. Devant ces corps intacts, ces figures de granit, ces splendeurs royales, je ressentais *l'amère vanité d'être.* J'aimais à m'asseoir sur le linteau à demi dégagé d'un de ces tombeaux pour relire quelques pages de Pascal. Les *Pensées* sont le seul commentaire assez éloquent pour être supporté dans un

tel lieu ; il n'est pas plus sombre que cette âme, pas plus illimité que cet esprit ».

Des cinq années passées à Constantinople, il rapportera ses premiers écrits. En janvier 1875, la *Revue des Deux Mondes* publiait son premier article, et en 1876, paraissait son premier ouvrage, intitulé : *Syrie, Palestine, Mont Athos.*

En 1898, à mon tour, je visitai le Mont Athos, relisant le volume du Vicomte de Vogüé sur cette « Montagne Sainte ». Les couvents des diverses branches de l'orthodoxie — grecs, russes, bulgares, serbes — y poursuivaient dans l'ombre religieuse des aspirations politiques compliquées et ténébreuses, dans un décor magnifique de cimes et de vallons sauvages, parmi les icones byzantines et les missels moyen-âgeux de haut prix, qui remplissent les admirables monastères de cette région, où, comme vous le savez, n'étaient admis que des êtres mâles à l'exclusion de tout ce qui est féminin, non seulement femmes, mais encore poules, juments ou vaches.

Dès cette époque, Eugène-Melchior éblouit par la richesse de son style, qui, par moment, évoque celui de Chateaubriand. Décrivant dans *Syrie, Palestine, Mont Athos* ses impressions sur les ruines de Byblos, en Phénicie, situées entre le Liban et la mer, il écrit : « Je regarde autour de moi, et, dans le silence et la solitude, sous les débris accumulés par d'autres races, je ne retrouve même pas un peu de la poussière de ces âges merveilleux. Seule, la vague obstinée revient mourir à sa place ancienne ; seule, la lune poursuit sa route immuable, propice et compatissante aux souvenirs du passé. Où sont ces races bruyantes et disparues ? Ces choses qui ne pensent pas et qui restent, la mer, les astres, les montagnes, sont donc plus fortes que nous, qui pensons et qui passons... ». Ne croirait-on pas, dans ces lignes, lire une page du jeune René à Combourg ?

En 1876, Eugène-Melchior de Vogüé était transféré de l'Ambassade de Constantinople à celle de Saint-Pétersbourg, où il devait rester jusqu'à la fin de 1882, comme secrétaire, sous les ordres surtout du Général Le Flô, puis du Général Chanzy et du Comte de Chaudordy, qui, successivement, dirigèrent l'Ambassade de France.

Ces années eurent sur son avenir l'emprise la plus complète ; car il s'attacha à la Russie, apprit la langue russe, étudia la civilisation et la littérature russes et se prépara ainsi à écrire *Le Roman Russe,* son œuvre capitale sans doute. Dans sa vie privée, Saint-Pétersbourg eut également une influence primordiale, car, en 1878, le Vicomte de Vogüé épousait à Saint-Pétersbourg, Mademoiselle Annenkoff, demoiselle d'honneur de l'Impératrice, issue d'une ancienne famille et ayant des liens de proche parenté avec des maisons connues de l'aristocratie russe, les Galitzine, les Struve, les Nelidoff, les Zouboff, etc... Le frère de Madame de Vogüé était le Général Annenkoff, brillant militaire et ingénieur, qui, quelques années plus tard, devait diriger la construction du chemin de fer transcaspien, reliant la Russie d'Europe à Samarkand, et préparer le Transsibérien — voies impériales, d'importance stratégique autant qu'économique de premier ordre.

De son séjour dans l'Empire des Tzars, Eugène-Melchior de Vogüé rapporta les éléments de plusieurs ouvrages littéraires ou historiques, publiés au cours des années qui suivirent : *Le Fils de Pierre-le-Grand* — *Mazeppa* — *Un changement de règne* — *Histoire d'Hiver* — et surtout le *Roman Russe,* qui parut en 1886, alors qu'il avait quitté le service diplomatique, et que, fixé désormais à Paris, il se consacrait définitivement aux seules lettres.

Non seulement cet ouvrage présentait une synthèse sur un sujet entièrement nouveau, l'étude de la littérature russe, ou plus spécialement, des œuvres d'imagination dans cette littérature ; mais encore Eugène-Melchior de Vogüé y pose les bases d'un mouvement néo-chrétien et oppose, selon ses paroles : « l'idéalisme au naturalisme en littérature, au positivisme en philosophie ». Il développe tout au long ces idées dans l'importante Préface de son ouvrage, montrant le mysticisme humain dont sont imprégnées notamment les œuvres de Dostoïevski et de Tolstoï. Ecoutons ce qu'il écrit dans sa Préface :

« Pour résumer nos idées sur ce que devrait être le réalisme, je cherche une formule générale qui exprime à la fois sa mé-

thode et son pouvoir de création. Je n'en trouve qu'une : elle est bien vieille, mais je n'en sais pas une meilleure, plus scientifique, et qui serre de plus près le secret de toute création : « Le Seigneur Dieu forma l'homme du limon de la terre » — Voyez comme ce mot est juste et significatif, le limon !... Sans rien préjuger ni contredire dans le détail, il renferme tout ce que nous devinons des origines de la vie ; il montre ces premiers tressaillements de la matière humide, où s'est lentement formée et perfectionnée la série des organismes. La formation par le limon, c'est tout ce que peut connaître la science expérimentale, le champ où son pouvoir de découverte est indéfini ; on y peut étudier la misère de l'animal humain, tout ce qu'il y a en lui de grossier, de fatal et de pourri. Oui, mais il y a autre chose que la science expérimentale ; le limon ne suffit pas à accomplir le mystère de la vie ; il n'est pas tout notre moi ; ce grain de boue que nous sommes, qui nous est et nous sera de mieux en mieux connu, nous le sentons animé par un principe à jamais insaisissable pour nos instruments d'étude. Il faut compléter la formule pour nous rendre raison de la dualité de notre être ; aussi le texte sacré ajoute : « Et il lui inspira un souffle de vie, et l'homme fut une âme vivante... » — Ce souffle, puisé à la source de la vie universelle, c'est l'esprit, l'élément certain et impénétrable qui nous meut, qui nous enveloppe, qui déconcerte toutes nos explications, et sans lequel elles seront toujours insuffisantes. Le limon, voilà l'ordre des connaissances positives, ce qu'on tient de l'univers dans un laboratoire, de l'homme dans une clinique ; on y peut aller très loin, mais tant qu'on ne fait pas intervenir « le souffle », on ne crée pas âme vivante, car la vie ne commence que là où nous cessons de comprendre »...

Et, passant du général au particulier, Vogüé continue, appliquant ces prolégomènes plus spécialement au génie russe : « pour des raisons que l'on verra par la suite, la philosophie, l'histoire, l'éloquence de la chaire et du barreau (je n'ajoute pas : et de la tribune) sont des genres presque absents de cette jeune littérature ; ce qu'on trouverait en d'autres pays, sous ces

étiquettes arbitraires, rentre en Russie dans les vastes cadres de la poésie et du roman, les deux formes d'expansion naturelles à la pensée nationale, les seules compatibles avec les exigences d'une censure jadis intraitable, aujourd'hui très ombrageuse » (rappelons que Vogüé écrit cela en 1885). Et notre écrivain présente au public français : Pouchkine, Gogol, Tourguénieff, Dostoïevski, Tolstoï.

Le succès du *Roman Russe* fut considérable. Nous en trouvons une preuve manifeste dans les chiffres suivants : avant la publication du *Roman Russe*, 500 exemplaires seulement de la traduction de *La Guerre et la Paix* de Tolstoï, avaient été vendus en France ; 10.000 furent vendus après la parution de l'ouvrage de Monsieur de Vogüé.

En diffusant ainsi la connaissance de la littérature russe, l'écrivain complétait la tâche du diplomate. Il préparait le rapprochement politique qui devait s'intensifier à partir de 1887, pour aboutir en 1891 à une alliance entre l'Empire des Tzars et la République Française. De ce fait, la France, vaincue en 1870, n'était plus isolée sur le terrain diplomatique. « Entre deux peuples comme entre deux hommes », écrivait Vogüé, il ne peut y avoir amitié étroite et solidarité qu'alors que leurs intelligences ont pris contact ».

Et, plus loin, il ajoute en 1855 — véritable prophétie ! — : « Le génie russe est pénétré d'une tendresse éperdue pour la nature, pour ses plus humbles créatures, pour les déshérités et les souffrants. Les initiateurs de ce mouvement se penchent avec effroi et pitié sur le peuple, vers ceux qui en sortent, qui apportent des bas-fonds la grande plainte résignée et fraternelle... En France, vingt ans avant 1793, tout le monde aimait tout le monde. On versait des larmes sur le laboureur avant que le sang ne soit versé. La loi presque mathématique des oscillations humaines veut que ces effusions soient suivies de réactions terribles, que la pitié s'aigrisse, que la sensibilité tourne en fureur. « Di averti omen », ajoute-t-il en terminant ce passage sur la Russie d'il y a 60 ans ! Il est donné aux prophètes de prévoir les fléaux, mais non de les empêcher...

Le *Roman Russe* aura marqué une date dans l'histoire littéraire de la fin du XIXe siècle. Il aura ouvert la Russie — de cette époque — si lointaine, semble-t-il aujourd'hui ! — à la connaissance française, de même qu'au début de ce même siècle Madame de Staël avait enseigné l'Allemagne aux Romantiques.

Eugène-Melchior de Vogüé, qui avait quitté la carrière diplomatique à la fin de 1882, consacrera désormais sa vie aux Lettres. Après le *Roman Russe,* il publiera *Souvenirs et Visions* en 1887 ; *Remarques sur l'Exposition du Centenaire* en 1889 ; *Spectacles Contemporains* en 1891 ; *Devant le Siècle* en 1896 ; *Histoire et Poésie* en 1898. Il collabore au *Figaro,* au *Gaulois,* au *Journal des Débats,* surtout à la *Revue des Deux Mondes.* C'est cette illustre publication qui demanda à Eugène-Melchior de Vogüé de rendre compte, dans ses numéros bi-mensuels, en une sorte de synthèse, de tout ce que pouvait représenter l'Exposition de 1889. On y trouve sous sa plume, non seulement d'intéressantes et brillantes descriptions, des aperçus politiques et économiques, tel par exemple que le prodigieux développement du Japon, jusque-là considéré comme un pittoresque pays d'Extrême-Orient, désormais redoutable concurrent pour l'expansion économique de l'Europe mais aussi des pages de haute pensée et d'envolée poétique. La plus connue est le célèbre dialogue entre la Tour Eiffel et les tours de Notre-Dame, dont voici quelques extraits :

LA TOUR

(Dialogue de la Tour Eiffel et des Tours Notre-Dame.)

Soudain, deux barres lumineuses s'abattirent sur la terre. C'étaient les grands faisceaux partis des projecteurs qui roulaient au-dessus de ma tête : ces rayons dont nous apercevons chaque soir quelques fragments, jouant devant nos fenêtres, dans notre petit coin de ciel, comme les lueurs d'une foudre domestiquée. Vus de leur source, les deux bras de lumière semblaient tâtonner dans la nuit, avec des mouvements saccadés, ataxiques, avec des frissons de fièvre qui les dilataient en éventail ou les

resserraient en pinceau ; on eût dit qu'ils cherchaient sans direction quelque chose perdue, qu'ils s'efforçaient d'étreindre dans l'espace un objet insaisissable.

Ils fouillaient Paris au hasard. Par moments leurs extrémités se conjuguaient, pour mieux éclairer le point qu'ils interrogeaient. Ils se posèrent successivement sur d'humbles maisons, des palais, des campagnes lointaines. Je ne pouvais me lasser de suivre leur recherche, tant elle paraissait volontaire et anxieuse. Un instant, ils tirèrent de l'ombre un bois monstrueux, avec des taches blanches sur le devant : c'étaient les sépultures du Père Lachaise, doucement baignées dans cette clarté élyséenne. En se repliant, ils s'arrêtèrent sur Notre-Dame. La façade se détacha, pâle, mais très nette. Dans les tours réveillées, je crus entendre une voix dolente. Elle disait :

« Pourquoi troubles-tu notre recueillement, parodie impie du clocher chrétien ? En vain tu te dresses au-dessus de nous dans ton orgueil ; nous sommes fondées sur la pierre indestructible. Tu es laide et vide ; nous sommes belles et pleines de Dieu. Les saints artistes nous ont bâties avec amour ; les siècles nous ont consacrées. Tu es muette et stupide ; nous avons nos chaires, nos orgues, nos cloches, toutes les dominations de l'esprit et du cœur. Tu es fière de ta science ; tu sais peu de choses, puisque tu ne sais pas prier. Tu peux étonner les hommes ; tu ne peux leur offrir ce que nous leur donnons, la consolation dans la souffrance. Ils iront s'égayer chez toi ; ils reviendront pleurer chez nous. Fantaisie d'un jour, tu n'es pas viable, car tu n'as point d'âme. »

La Tour n'est pas muette. Le vent qui frémit dans ses cordes de métal lui donne une voix. Elle répondit :

« Vieilles tours abandonnées, on ne vous écoute plus. Ne voyez-vous pas que le monde a changé de pôle et qu'il tourne maintenant sur mon axe de fer ? Je représente la force universelle, disciplinée par le calcul. La pensée humaine court le long de mes membres. J'ai le front ceint d'éclairs, dérobés aux sources de la lumière. Vous étiez l'ignorance, je suis la science. Vous teniez l'homme esclave, je le fais libre, Je sais le secret des

prodiges qui terrifiaient vos fideles. Mon pouvoir illimité refera l'univers et trouvera ici bas votre paradis enfantin. Je n'ai plus besoin de votre Dieu, inventé pour expliquer une création dont je connais les lois. Ces lois me suffisent, elles suffisent aux esprits que j'ai conquis sur vous et qui ne rétrograderont pas. »

Comme la Tour se taisait, les deux grands faisceaux remontèrent, avec un de ces brusques frissons que j'avais déjà observés ; la vibration des molécules lumineuses se changea en ondes sonores, une voix pure s'éleva du fluide subtil :

« Choses d'en bas, choses lourdes, vos paroles sont injustes et vos vues courtes. Vous, pieuses tours gothiques, pourquoi défendez-vous à votre jeune sœur de devenir belle ? Quand les maîtres maçons vous sculptaient, si l'on eût transporté à vos pieds un Grec d'Athènes, il eût dit de vous ce que vous dites d'elle aujourd'hui. Il vous eût traitées de monstres barbares, d'insulte aux ligues sacrées du Parthénon. Pourtant votre beauté s'est fait reconnaître à côté de celle qu'on admirait avant vous. Souffrez donc qu'il en naisse une autre si le temps est venu. Surtout ne refusez pas une âme à qui la cherche. Vous avez pris la vôtre aux basiliques, qui la tiraient des catacombes. Si des arceaux de fer doivent vous l'enlever, sachez subir la loi qui commande aux formes de passer. Soyez maternelles à ce monde troublé. Il suit son instinct en se précipitant dans d'autres voies où il retrouvera ce qu'il y avait d'impérissable en vous.

« Et toi, fille du savoir, courbe ton orgueil. Ta science est belle, est nécessaire et invincible. Mais c'est peu d'éclairer l'esprit, si l'on ne guérit pas l'éternelle plaie du cœur. Ton aînée donnait aux hommes ce dont ils ont besoin, la charité et l'espérance. Si tu aspires à lui succéder, sache fonder le temple de la nouvelle alliance, l'accord de la science et de la foi. Fais jaillir l'âme obscure qui s'agite dans tes flancs, l'âme que nous cherchons pour toi dans ce monde nouveau. Tu le possèdes par l'intelligence ; tu ne régneras vraiment sur lui que le jour où tu rendras aux malheureux ce qu'ils trouvaient là-bas, une immense compassion et un espoir divin. »

. . . .

Devant ce labeur constant, devant les succès qui le suivaient, la renommée devenait la juste récompense : le Vicomte de Vogüé était élu, à 41 ans, membre de l'Académie Française, en remplacement de M. Désiré Nisard. Il y prenait séance, le 6 juin 1889, reçu par le Bâtonnier Edmond Rousse, comme je l'ai indiqué au début de cette étude ; et la plaisanterie parisienne — excellent thermomètre de la célébrité — profita de cette élection pour chansonner le nouvel élu parmi les Quarante, disant à propos de son prénom peu usuel :

« C'est pas en Or, c'est du « Maillechort !... »

Si je me souviens — après plus de soixante années !... de ce refrain, c'est que je connaissais déjà à cette époque la famille du nouvel Académicien. Mon Père avait été nommé en 1886, Conseiller de l'Ambassade de France à Saint-Pétersbourg. Au cours de son premier congé, en 1887, il était venu parler de la Russie avec le Vicomte de Vogüé, qui avait quitté ce poste, si peu auparavant ; sans doute avait-il apporté à Madame de Vogüé des nouvelles de sa parenté russe. Des relations s'étaient établies — qui ne devaient s'éteindre que devant des tombes — entre les deux familles, et les fils d'Eugène-Melchior, à peine plus jeunes que moi et que mon frère cadet, devaient être pour nous des amis de toujours...

La famille d'Eugène-Melchior habitait à cette époque deux étages d'un petit hôtel — d'aspect calme et quelque peu provincial, dont les fenêtres s'encadraient de glycines — dans la cour du n° 15 de la rue Las Cases, qui existe toujours. Que de fois, enfant, lycéen, jeune homme, ou jeune diplomate, ai-je été accueilli dans cette demeure avec amabilité et affection... Que d'amis y ai-je connus.

Dès mon jeune âge, j'aimais rencontrer chez Monsieur de Vogüé des diplomates, des hommes de lettres, des membres de l'Académie Française et de l'Institut, des hommes politiques. J'admirais la courtoisie de leurs manières, l'élévation de leurs pensées, l'ardeur de leurs sentiments, la variété de leur culture. Et incontestablement, les qualités et les dons que je trouvais en eux furent une des sources où s'abreuvèrent ma curiosité intel-

lectuelle et mon enthousiasme, que je n'ose qualifier de juvénile, car il s'est — Dieu merci — conservé durant toute mon existence.

Je me souviens notamment d'une après-midi où le Vicomte et la Vicomtesse de Vogüé recevaient la Grande-Duchesse Hélène de Russie — future Princesse Nicolas de Grèce, que les hasards de la vie parisienne et de ma carrière devaient me faire rencontrer souvent par la suite. Elle avait alors dix-huit ou dix-neuf ans, et était dans tout l'éclat d'une éblouissante beauté. Elle était accompagnée de sa Dame d'honneur, Mademoiselle de Struve, future Princesse Metschersky, propre nièce de Madame de Vogüé — peut-être également de Mademoiselle Annenkoff, nièce aussi de la Vicomtese de Vogüé. Autour de la jeune Altesse Impériale, toute une pléiade de grands écrivains et d'hommes éminents : Paul Bourget, le Comte d'Haussonville, Albert Sorel, Albert Vandal, José-Maria de Heredia, le Comte Albert de Mun, Gaston Paris, Francis Charmes, le Prince Auguste d'Arenberg, entre autres, représentaient l'élite de l'esprit et de la bonne grâce françaises. Et j'entends encore Heredia, de sa voix profonde et musicale, réciter le sonnet d'Antoine et Cléopâtre, devant les beaux yeux — quelque peu intimidés — de la toute jeune Princesse ! Ces écrivains de haute classe, avec quelques autres, des plus célèbres, Taine, Brunetière, Lavisse, formaient la base de l'intimité de Vogüé. Plus tard s'ajouta un autre nom illustre, le futur Maréchal Lyautey. Tout de suite, des liens s'établirent entre l'écrivain en pleine renommée et le jeune capitaine de cavalerie, déjà attiré par les choses de l'esprit. Lorsque, en 1892, Lyautey exposa ses idées sur « Le rôle social de l'Officier », ce fut Eugène-Melchior de Vogüé qui porta à la *Revue des Deux Mondes* l'article de l'Officier de Chasseurs à cheval, sans signature alors et qui devait faire sensation dans les milieux militaires aussi bien que littéraires. Une correspondance importante s'établit entre les deux hommes, dont les conceptions intellectuelles, politiques, sociales, coloniales, furent à la base d'une amitié qui ne se démentit jamais. Et dans les romans que publia ultérieurement Eugène-Melchior de Vogüé, dans les *Morts qui parlent* — surtout dans le *Maître de la Mer*, on reconnaîtra,

sous les traits de Pierre Andarran, et plus encore, sous ceux du Capitaine de Tournoël, bien des points où l'on peut retrouver les idées d'expansion civilisatrice et de redressement national par « la plus grande France », chères au Maréchal Lyautey.

M. de Vogüé, non seulement entretenait des relations d'amitié avec nombre de ses collègues de l'Académie Française, mais il était des plus assidus aux séances sous la Coupole. Il y prenait souvent la parole, et il y reçut plusieurs de ses collègues. Quelques uns de ses discours eurent le plus brillant éclat, voire même soulevèrent de vives controverses, tel celui où, en 1897, accueillant Gabriel Hanotaux, à cette époque Ministre des Affaires étrangères — ce qui valait la présence à la séance de Félix Faure, Président de la République — Vogüé qualifia « d'opération de police un peu rude » la regrettable nuit du 2 décembre, où le Premier Président Louis-Napoléon Bonaparte se transforma en Empereur Napoléon III...

J'assistai, grâce à la bienveillance que M. de Vogüé voulait bien me porter, à plusieurs de ces séances de réception. C'est ainsi que je me trouvai notamment à celle où, en 1906, accueillant Maurice Barrès, Vogüé célébra le prédécesseur, son ami José-Maria de Heredia. Ce discours — si ma mémoire ne me trompe pas — se terminait par l'évocation de la grâce et de la beauté des trois filles de l'académicien disparu, et dans l'une, y était il dit, « s'incarnait toute la poësie ». On reconnaissait là Madame de Régnier, née Heredia, dont le talent littéraire se cache sous le pseudonyme bien connu de Gérard d'Houville.

Et ce fut son mari, le charmant Henri de Régnier, qui devait, en 1911, être le successeur à l'Académie du Vicomte de Vogüé, et, à son tour, faire de lui un magnifique éloge.

Si les questions littéraires, philosophiques, sociales, coloniales et de politique étrangère furent toujours au premier plan dans l'esprit varié, bouillonnant, ardent et idéaliste d'Eugène-Melchior de Vogüé, la politique intérieure y tint aussi une place, du reste fugitive et plutôt désillusionnée. A dire vrai, ce n'est pas lui qui fut tenté par cette impérieuse maîtresse ; mais des électeurs de l'Ardèche, fiers de leur concitoyen, lui offrirent de les représenter pour la circonscription d'Annonay. Sans doute

en acceptant ce mandat, Vogüé, comme l'écrit le Comte d'Haussonville, en présentant au public *Les Routes,* ouvrage publié après la mort de son ami Eugène-Melchior, « ne fut-il pas insensible à l'honneur de voir ainsi revenir au-devant de lui les représentants d'un pays qu'il avait dû abandonner, et d'y reconquérir, par sa plume, la situation que ses ancêtres et lui-même y avaient autrefois occupée ».

Il fut donc Député de l'Ardèche de 1893 à 1898. Je ne sais à quel groupe il était inscrit, mais je me souviens que l'on disait : « Monsieur de Vogüé siège au plafond, comme Lamartine ». Respectueux de tout ce qu'il y a de grand dans le passé monarchique de la France, il s'était sincèrement rallié à la République. Il regardait en avant, comprenant les nécessités sociales de notre temps, souhaitant voir s'affirmer, pour la grandeur de la Patrie, une République large, tolérante, « réformiste », impartiale, compréhensive et secourable aux humbles. Comme le dit si justement son ami d'Haussonville : « Il y avait en Vogüé deux hommes : l'un, épris du passé, sensible à la grandeur et à la poésie des souvenirs, issu d'une famille de vieille noblesse, soumis, (plus qu'à certains moments il ne voulait s'en rendre compte) aux mystérieuses influences de l'hérédité. Mais il y avait aussi un homme de progrès, curieux non seulement du présent, mais de l'avenir, toujours à l'affût des idées nouvelles, tenant à ne pas apparaître aux générations naissantes comme un homme d'autrefois, les yeux ouverts aux clartés encore douteuses, l'oreille tendue aux rumeurs à peine perceptibles ».

Il faut reconnaître, en toute justice, que Vogüé n'eut pas grand succès au Parlement et n'y joua pas le rôle de premier plan que ses mérites pouvaient laisser présager. Si brillant, si remarquable dans la conversation ou dans un article, il ne marqua pas à la tribune du Palais-Bourbon. Il fut de ces hommes à qui l'on est unanime à reconnaître de très réelles qualités, qui ne demandent qu'à les mettre au service de leurs concitoyens, mais à qui fait défaut cette rude et puissante étreinte : la poussée des masses anonymes. Esprits trop fins, trop idéalistes, trop au-dessus de la mêlée peut-être, pour une époque dure, réaliste, et de luttes continuelles...

Déçu par les années qu'il passa au Parlement, Eugène-Melchior de Vogüé ne sollicita pas le renouvellement de son mandat. Si ce fut dommage pour la politique, les lettres du moins y gagnèrent. En 1898, il donnait son premier roman ; cas des plus rares que de voir un écrivain publier, à 50 ans, son premier roman ! D'autant plus, que *Jean d'Agrève* est un pur chant d'amour... Sous la division : « Aube - Midi - Soir - Nuit », il célèbre, dans une langue merveilleuse, l'éternel duo, qui s'épanouit et meurt dans le cadre enchanteur des Iles d'Or. L'auteur avait séjourné à Port-Cros et à Porquerolles, où il était l'hôte de son ami et futur collègue à l'Académie, le Marquis Costa de Beauregard. C'est à cette villégiature aux îles d'Hyères que l'on doit les descriptions de ces paysages de lumière et de fleurs, où se déroule cette sorte de poème en prose qu'est *Jean d'Agrève*. La jeune génération lit-elle encore ce roman ? Je n'en suis pas certain, mais la mienne en a tiré de grandes joies.

L'année suivante, un autre roman parut, tout différent : *Les Morts qui parlent*. Dans celui-là, on retrouvait l'emprise, les souvenirs et les déceptions du parlementaire de la veille. On pouvait trouver dans certains personnages, tel Elzéar Bayonne, le député socialiste, aux rêves un peu fumeux, idéalistes et alors prématurés, des traits qui évoquent Jaurès, ou dans le Marquis de Kermaheuc, le type des ardents catholiques et royalistes de l'Ouest. Il y a, dans les *Morts qui parlent*, une sorte de regret amer de cette arène, dans laquelle Eugène-Melchior de Vogüé était entré avec tant d'espoirs d'amélioration, et dont il était sorti avec tant de désillusions...

En 1903, Vogüé livrait son troisième roman, *Le Maître de la Mer*. C'était une sorte de vaste fresque où l'on voyait se combattre les idées traditionnelles, nobles et généreuses, et les ambitions ardentes et puissantes de l'avenir. Les deux tendances de la vie moderne, les deux aspects psychologiques de l'auteur lui-même, s'y affrontent, donnant lieu à des discussions de problèmes, à des développements d'action, qu'animent de magnifiques portraits, comme celui du Capitaine de Tournoël, que j'ai déjà cité, et où l'on ne peut pas ne pas évoquer les personnalités du Maréchal Lyautey et du Général Marchand.

Dans ces romans, les portraits de femmes sont particulièrement délicats, et, que ce soit chez Hélène, dans *Jean d'Agrève,* chez Daria Veraguine, dans *Les Morts qui parlent,* ou chez Millicent Fianona, dans *Le Maître de la Mer,* le lecteur goûte un plaisir profond à voir l'influence que toute âme nuancée de femme peut exercer sur l'action et le comportement d'un homme de valeur, ainsi que la faiblesse de l'homme devant l'amour.

Un autre roman était sur le chantier — déjà était choisi le titre : *Claire* — lorsque la mort arrêta le talent d'un écrivain, qui fut aussi bien essayiste que romancier, poète qu'historien, critique que narrateur.

. . . .

Il fut également grand voyageur, promenant son talent descriptif des bords du Rhin et du Danube aux vastes steppes de l'Ukraine (où il aimait chasser et retrouver la famille de Mme de Vogüé dans la propriété de Bobrovo) — des rives égyptiennes où il se rendit plusieurs fois, ayant été en 1899 appelé à siéger au Conseil d'Administration de la Compagnie du Canal de Suez, à ces paysages d'Italie, si ensorcelants pour tout être cultivé. C'est ainsi qu'à plus d'une reprise il séjourna à Rome. Son âme poétique se complaisait à étudier les civilisations successives qui s'épanouissent autour du Tibre ; ses aspirations chrétiennes ressentaient l'emprise des siècles, qui, des Césars aux Souverains Pontifes, ont donné à Rome une primauté spirituelle incontestable.

Il avait eu l'occasion de voir plusieurs fois le grand Pape Léon XIII, dont la haute intelligence se penchait paternellement vers les problèmes sociaux de l'avenir, qui préconisait un sincère rapprochement entre l'Eglise Catholique Romaine et la République Française, principes qui, l'un et l'autre, correspondaient parfaitement aux vues philosophiques et politiques de Monsieur de Vogüé. En matière étrangère, il avait apprécié la finesse diplomatique du Cardinal Rampolla, ancien Nonce lui-même, pour qui les arcanes d'une carrière où Eugène-Melchior avait débuté n'avaient pas de secret.

Il goûtait le charme pénétrant de ces promenades dans Rome, retrouvant çà et là tant de traces de souvenirs qui lui étaient chers. C'est ainsi qu'il alla saluer la pierre tombale d'Ivan Fedoroff, le premier en date des imprimeurs russes, sur laquelle était gravée cette inscription qui dut faire battre son cœur d'érudit : « Imprimeur de Moscou qui imprima les livres inconnus avant lui »... Celle-ci est située dans le cloître de cette poétique église de Saint-Onuphre, sur le Janicule, où la vue embrasse tout Rome, église qui, récemment, fut particulièrement en honneur. Car, dans ce sanctuaire, dont le titulaire, par une heureuse coïncidence, était S. Em. le Cardinal Suhard, Archevêque de Paris — (chaque Cardinal étant à la tête d'une Eglise de Rome) — se trouve le tombeau d'un illustre poète italien : Le Tasse. Et c'est là que fut apposée, à l'occasion du centenaire de son décès, une plaque en l'honneur de Chateaubriand. Il y est rappelé les termes mêmes d'une phrase écrite par le génial écrivain, qui, en 1828, représenta la France de Charles X auprès du Saint-Siège : « Si j'ai le bonheur de finir mes jours à Rome, je me suis arrangé pour avoir à Saint-Onuphre un réduit, joignant la chambre où Le Tasse expira. Aux moments perdus de mon Ambassade, à la fenêtre de ma cellule, je continuerai mes Mémoires. Dans un des plus beaux sites de la Terre, parmi les orangers et les chênes-verts, Rome entière sous mes yeux, chaque matin, en me mettant à l'ouvrage, entre le lit de mort et la tombe du poète, j'évoquerai le génie de la gloire et du malheur ».

Connaissait-il cette magnifique phrase, connaissait-il les liens qui rattachaient Le Tasse et Chateaubriand, lorsque, « pèlerin passionné », Vogüé allait saluer la pierre tombale de l'imprimeur moscovite, dans ce « Saint-Onuphre », qui réunit si bien les sentiments poétiques de prédécesseurs dont il pouvait se sentir le légitime successeur ?...

Plus tard, au bord du Canal de Suez, le Vicomte de Vogüé était délégué pour représenter l'Académie Française à l'inauguration de la statue qu'on venait d'ériger en l'honneur de Ferdinand de Lesseps. Ces voyages en Egypte nous ont valu assurément certaines scènes, se déroulant aux abords du Nil, qui terminent *Le Maître de la Mer*. Ils furent aussi l'occasion

d'un sonnet inédit que Vogüé écrivit en l'honneur d'une des filles de Monsieur de Lesseps, et que je me fais un plaisir de vous donner ici, car il montre que, chez lui, comme chez Chateaubriand, un grand prosateur peut être aussi, à l'occasion, un excellent poète...

Sonnet du Vicomte Eugène-Melchior de VOGÜÉ

A Mlle Solange de Lesseps.

VISION D'ISMAÏLIA

Svelte comme un palmier agité par le vent,
Elle arrivait, lointaine, au trot du dromadaire :
Le sable du désert, conquête héréditaire,
Ceignait d'un nimbe d'or son front pâle et charmant.

Souple au balancement de son trône mouvant,
Elle semblait là-haut, avec sa grâce altière,
Son bandeau de rayons et son air de mystère,
La reine de Saba qui s'en venait, rêvant...

La caravane était rieuse ; elle, pensive.
Son regard mettait seul une ombre fugitive
Sur le clair horizon de sable radieux.

Et quand je le revis au fond des sombres yeux,
L'infini du désert, cet océan sans grève,
M'apparut tout petit à côté de leur rêve.

Ismaïlia, 20 novembre 1899.

Enfin, au printemps 1909, la Russie célébra le centenaire de la naissance de Gogol. Des fêtes étaient organisées à Moscou, où le Vicomte de Vogüé fut chargé de représenter l'Académie Française. Ce choix s'imposait, et l'accueil qui fut fait au père

du rapprochement intellectuel entre les deux nations, fut triomphal, aussi bien à Saint-Pétersbourg qu'à Moscou. J'étais alors secrétaire de l'Ambassade de France en Russie, et je me souviens de la fierté et de la joie que j'éprouvais à revoir, dans le poste où je servais, l'écrivain qui venait représenter les lettres françaises et qui voulait bien m'honorer de son amitié. Je ne me trouvais pas à Moscou, où des fêtes universitaires, théâtrales et académiques furent données en l'honneur de l'auteur des *Ames Mortes*. A Saint-Pétersbourg, Eugène-Melchior de Vogüé retrouva nombre de parents et d'amis d'autrefois, et durant les quelques jours qu'il passa dans la ville qui était alors la capitale de l'Empire, il fut largement fêté. Il assista, au Palais de Tauride, à une séance de la Douma, où le récent parlementarisme russe prenait, depuis 1906, son jeune essor. A l'Ambassade de France, dans les salons de Pétersbourg, déjeuners et dîners étaient offerts en l'honneur de l'académicien, de l'ami, du parent. Je participai à plusieurs de ces réunions, et, notamment, la veille de son retour en France, j'étais chez la Comtesse Kleinmichel, dont la maison était l'une des plus recherchées du monde diplomatique comme de la société pétersbourgeoise. Les Russes, vous le savez, étaient (et sont encore, je crois), très noctambules. Vers une heure ou deux heures du matin, des amis et parents, Monsieur et Mme Ivan Orloff, le Prince Sviatopolsk Mirsky et quelques autres eurent l'idée d'organiser une partie aux « Iles » — sorte de Bois de Boulogne enserré dans les bras de la Néva, aux portes de la ville — pour aller entendre les chants des Bohémiennes. Je fus de la partie, et au jour naissant, dans mon traîneau qui clapotait sur la neige fondante d'un printemps mal assuré, je ramenai à son hôtel le Vicomte de Vogüé, qui, trois ou quatre heures plus tard, reprenait le train vers Paris. Je ne puis oublier cette soirée, car ce fut la dernière fois que je le vis... Dix mois plus tard, j'arrivai en congé à Paris ; Eugène-Melchior de Vogüé venait de mourir, et avait été enterré l'avant-veille...

Je veux vous donner la belle page où il narra lui-même cet ultime contact avec la Russie de sa jeunesse, combien différente de celle d'aujourd'hui !...

ENTRE PÉTERSBOURG ET WIRBALLEN
(Alors frontière russo-allemande)

J'ai assisté à une séance du Parlement, à la Tauride, dans la salle où Potemkine faisait danser la grande Catherine. Ayant vu cet aspect intéressant de la Russie nouvelle, j'ai redemandé l'ancienne, celle de mon temps. J'ai dit à de vieux amis : « Une fois encore, avant de mourir, je voudrais entendre les Bohémiennes, aux Iles... ». Comme autrefois, ils m'ont conduit à Samarcande, dans la petite chambre enfumée, où les filles de Bohême psalmodient du soir au matin leurs rauques chansons. Oh ! ne pensez pas aux pseudo-tziganes qui font pâmer des demoiselles fardées dans nos cabarets parisiens ! Ceci diffère de cela autant que Montmartre de l'Asie. Cela était avant le Parlement, cela sera après ; cela vient du fond des temps, du résidu secret que les ancêtres barbares ont laissé dans nos âmes de civilisés, et que rien ne peut exprimer, sauf le chant de ces créatures sauvages.

Elles entrent, s'assoient à la file, une vingtaine, sous la garde des hommes du Tabor. Elles sont laides pour la plupart, mal attifées ; nul ne les touche. Assis à une table en face d'elles, ceux qui les ont louées pour une nuit écoutent, boivent, fument. Jeune homme ou vieillard, officier ou marchand, le vrai Russe peut s'absorber des nuits entières, immobile et pensif, dans l'audition de ces voix stridentes : voix impersonnelles d'un ancien monde ressouvenu, appel de l'infini qui déclenche dans le cœur russe les désirs des amours impossibles et des actions surhumaines, toutes les puissances endormies dont il ne fait rien d'habitude et qu'on verra exploser soudain, dans une folie de passion, d'héroïsme ou de crime.

Oui, j'aurais pu passer ma dernière nuit de Pétersbourg au Parlement ; on y siège tard, on y travaille beaucoup. Je l'ai passée à écouter les Bohémiennes. On ne se refait pas. Le soleil était déjà haut sur les Iles froides, battues par les glaçons que charriait la Néwa, quand il fallut s'arracher pour aller prendre le train qui m'emporte.

De nouveau, la course à travers les espaces vides, les marais,

les forêts de pins et de bouleaux : elles se referment comme un vaste linceul sur les visions lumineuses de ces rapides journées. Pas encore le moindre indice des éclosions printanières. Mais sous ces tourbières incolores, sous ces eaux figées, la voix sourde de la terre murmure, comme un écho des chansons bohémiennes de la nuit :

« Reste... en quelques heures, je vais me couvrir de feuilles et de fleurs ; je suis la dispensatrice des joies brèves et violentes, les seules qui vaillent la peine d'être cueillies. Tu vas revoir des terres riches, heureuses ; je suis pauvre, je donne aux miens peu de pain, avec la vraie richesse : l'illimité du rêve. Les gens de ces autres terres te diront que je suis serve et qu'ils sont libres, pauvres forçats de tous les jougs sociaux ; je donne la seule liberté véritable, celle de la pensée que rien ne dompte et n'arrête. Chez eux, des activités plus pratiques, mieux ordonnées, vont contenter ta raison. Qu'ai-je à faire de ta raison ? Y tiens-tu donc si fort, à cette vaniteuse inférieure ? Je garde ton cœur, le cœur de ta jeunesse ; tu ne le retrouverais pas ailleurs, sur les terres mobiles où tout a changé autour de toi : mon immuable hiver l'a conservé intact, pour le rendre un instant à ton hiver... »

Ce fut dans le charmant hôtel appartenant au Duc et à la Duchesse de Lévis-Mirepoix, et où il était installé depuis moins de six années, que succombait le Vicomte de Vogüé, après trois ou quatre jours de maladie, presque subitement, en pleine possession de toutes ses forces intellectuelles et morales. La maison a disparu depuis lors ; plusieurs immeubles modernes s'élèvent sur l'emplacement de la demeure ancienne et du jardin qui réjouirent tant les dernières années de l'écrivain.

Eugène-Melchior de Vogüé n'avait que 62 ans à son décès. Il disparaissait trop tôt pour ses amis, pour son talent, pour sa renommée. Mais que de douleurs eût-il ressenties s'il avait vécu quelques années de plus ! A la veille de la guerre de 1914, à la fin du printemps de cette année, mouraient, à quatre semaines l'une de l'autre, sa belle-fille, la charmante épouse de son fils Félix, puis la Vicomtesse de Vogüé, compagne de toute son

existence, dont elle avait partagé les espérances et les enthousiasmes, les soucis et la gloire.

Au cours de la guerre de 1914-1918, disparaissaient l'aîné et le plus jeune de ses quatre fils : ce dernier, Pierre, entré dans l'armée, tout jeune officier, était tué dans un accident d'aviation sur un champ d'expériences dans le Midi de la France. L'aîné, Henry, l'un des plus chers amis de ma jeunesse, tombait glorieusement en 1915, face à l'ennemi, comme était tombé en 1870 le frère de son père. C'était une âme chaude, pénétrée du charme slave, qu'il devait à son côté maternel, et dont la gentillesse et la générosité de cœur incontestables compensaient la fougue assez peu pratique de son esprit...

Une quinzaine d'années plus tard, le second de ses fils, Raymond, disparaissait à son tour, après une courte maladie. Esprit plus réfléchi que son aîné, érudit, aimable, serviable, il avait lui-même le goût des Lettres, et donnait à la Direction de la *Revue des Deux Mondes* une collaboration fort appréciée. Il ne laissait que des regrets parmi tous ses amis.

Seul des quatre fils d'Eugène-Melchior de Vogüé, le troisième, Félix, avança dans la vie. Ce n'est qu'en janvier 1946 que nous perdîmes l'ami incomparable que nombre d'entre nous ont connu. Impossible de trouver un esprit plus cultivé, un cœur plus noble, une conscience plus droite, une âme plus limpide, une bonté plus agissante. L'intérêt qu'il portait à toutes choses, le désir qu'il avait de tout comprendre, d'en discuter loyalement, faisaient de Félix le continuateur spirituel de son Père ; les amis qui le pleurent encore ne peuvent évoquer, sans émotion, son merveilleux souvenir.

Les quatre fils du Vicomte de Vogüé avaient pour lui un véritable culte. Ils étaient fiers de l'œuvre paternelle, gemme brillante sertie à la longue chaîne de sa race. Les deux survivants aimaient à évoquer la silhouette élégante et fine de ce gentilhomme, terrien d'origine, parisien par la culture, international par le rayonnement, qui savait tout juger de haut, avec impartialité, dans un style chatoyant de métaphores hardies, avec un jugement profond. Nature mélancolique, mais jamais pessimiste, ni découragée, qui reliait si bien le passé à l'avenir ;

puisant dans une forte culture classique les nobles pensées que la jeunesse de son temps (vers laquelle il se penchait volontiers), recueillait avec une particulière estime et dont elle discutait avec tant d'intérêt.

Aujourd'hui, comme il arrive souvent à la génération suivante, le nom d'Eugène-Melchior de Vogüé n'est pas aussi connu qu'il y a quarante ou cinquante ans. La postérité, j'en suis convaincu, donnera à ce remarquable écrivain, à ce noble penseur, la place qu'il mérite.

De ses proches, de ses parents, combien — hélas ! — ont disparu depuis quelques années ! Parmi eux tous, notre amitié retrouve plusieurs veuves, portant fièrement le nom et les souvenirs d'un doux passé ; la jeune génération étend — Dieu merci — les rameaux de son antique tige. Mais de la branche d'Eugène-Melchior, de ses quatre fils, mes amis, aucun homme ne survit...

Et aujourd'hui, il me semble être entouré d'ombres chères, qui parlent autour de moi, qui me sourient, qui presque m'appellent. Elles semblent vouloir me faire des confidences et je crois entendre la voix grave du Vicomte de Vogüé et celle de son fils, mon cher ami Félix, qui me chargent de dire aux générations qui les suivent : Oui, nous avons souffert, nous avons connu des déceptions, des guerres, des tristesses, des deuils... Mais nous avons su les surmonter ; nous avons continué dans la voie de l'honneur. Nous avons su conserver la tradition et ne pas bouder l'avenir. Car la vie est faite de continuité, de travail, de Devoir, de Foi, d'Espérance. Il faut regarder Haut... Il faut aimer les grandes choses et les nobles idées. Il faut servir Dieu et son Pays. Il faut être indulgent pour les autres, les aider, les secourir. Il faut savoir aimer et non haïr. Il faut, sur une terre où trop de douleurs incitent à l'indifférence, à la critique, à la tristesse, garder le moral haut, le cœur vaillant, surtout conserver et servir un Idéal...

Telles furent les bases de la généreuse existence d'Eugène-Melchior de Vogüé. Puissent-elles être pour tous les Français des principes et des exemples !

Marquis D'ORMESSON,
Ambassadeur de France.

COMPTES RENDUS

BRÈVES NOTICES

La Librairie Julliard a publié récemment deux ouvrages intitulés, l'un : *Le Drame du Bismarck,* l'autre : *L'Affaire Cicéron* (1). Le premier nous retrace les péripéties de la poursuite du célèbre croiseur allemand qui mérite de s'inscrire dans les fastes les plus glorieux de la marine militaire ; le second, nous conte une affaire d'espionnage dont l'histoire ne fournit aucun précédent... Il est peu de récits plus passionnants.

De leur lecture se dégage une constatation qui ne laisse pas d'être assez piquante : c'est qu'il ne suffit pas d'être renseigné ; qu'encore faut-il savoir utiliser ses renseignements. Au lendemain de la publication du *Drame du Bismarck,* le *Figaro* qui en avait eu la primeur, a fait paraître une mise au point établissant que si l'Amirauté avait su apprécier la valeur d'une information des services de la France Libre, elle se fût épargnée une course vertigineuse à travers les Océans, prenant au piège le corsaire à son arrivée. Et si, d'autre part Ribbentrop et ses collaboreteurs avaient compris à la valeur des documents inestimables que l'Ambassade de Von Papen leur envoyait d'Ankara, ils eussent pu rectifier leur politique au seuil de la catastrophe.

De la Librairie Robert Laffont, nous avons reçu un ouvrage qui s'imposera aux historiens de l'avenir, mais qui, comme les précédents, dépasse un peu le cadre de notre revue spécialisée dans l'étude d'un passé déjà en quelque sorte stabilisé : le tome II des souvenirs de M. Jacques Soustelle : *D'Alger à Paris* (*1942-1944*) (2). Cette remarque

---

(1) Russel Grenfeld, *Le Drame du Bismarck,* traduction de l'anglais par Guy Le Bastard de Villeneuve, 1 v. in-8° couronne de 291 p., sous jacquette avec 8 planches et 2 cartes, René Julliard, Sequana, Paris, 1950. — L. C. Moyzisch, *L'Affaire Cicéron,* adaptation française de Suzanne Delly, 1 v. in-8° couronne de 256 p., René Julliard, 1950.

(2) Jacques Soustelle : *Envers et contre tout, d'Alger à Paris* (1942-1944), 1 v. in-8° carré de 456 p., 1950, Robert Laffond éd., Paris.

s'applique davantage encore à un ouvrage de haute valeur comme le précédent : *Le Temps du Choix*, de M. Pierre Billotte qui, lui, cherche moins à nous renseigner sur le passé qu'à éclairer l'avenir (1).

C'est au contraire vers nos plus anciennes annales que nous ramène, avec la vie de *Saint-Colomban* (2), Mme Marguerite Henry-Rosier dont nous avons déjà eu l'occasion de louer ici un livre sur Rouget de l'Isle. Originaire de la Franche-Comté, elle a fait de sa province natale le centre d'une œuvre justement appréciée qui va de l'histoire à la poésie. Ainsi s'explique le choix du moine fameux qui, au VIe siècle, apporta d'Irlande à la Gaule barbare le message évangélique qu'elle avait reçu, puis oublié avant de fonder la célèbre abbaye cistercienne de Luxeuil. En couronnant la vie de Colomban, la Société des Gens de Lettres a rendu un juste hommage à l'excellente biographie de Mme Henry-Rosier en même temps qu'à l'attachante physionomie du saint dont le souvenir demeure comme un lien spirituel entre le pays qui l'a vu naître et sa patrie d'adoption.

Le *Fonds Agraire* est le nom de l'organisme qui « substitué aux trois Etats, Roumanie, Tchécoslovaquie et Yougoslavie au lendemain de la guerre de 1914-18 fut chargé d'assurer directement le règlement des réclamations présentées par les particuliers hongrois contre ces trois Etats au titre des Réformes Agraires (3). « Investi de la capacité juridique et de l'autonomie financière, personnalité morale de droit international, il a liquidé à la satisfaction de la Hongrie des contestations délicates.

Le présent ouvrage qui comporte de nombreuses annexes retrace avec clarté et précision l'action du front agraire. Elle apparaît d'autant plus intéressante que la nouvelle répartition de la propriété rurale, imposée par des raisons d'ordre politique aussi bien que social au lendemain de l'écroulement de l'Empire des Habsbourg, n'a pas été une des mesures qui ont eu le moins de retentissement.

La France était représentée au *Fonds Agraire* par le Comte Etienne de Felcourt. Avant d'entrer jadis au Quai d'Orsay, il avait conquis le diplôme d'Ingénieur Agronome, attestation d'une compétence qui lui a permis au soir de sa carrière de remplir avec une particulière autorité ses fonctions de Président du Fonds Agraire. Le rapport que nous venons d'analyser en porte témoignage.

M. Henri Brunschwig est passé de travaux remarqués sur la Prusse au XVIIIe siècle à l'histoire coloniale. Il enseigne à l'Ecole

---

(1) Pierre Billotte : *Le Temps du Choix*, 1 v. in-8° couronne de 240 p., 1950, Robert Laffont éd.

(2) Mme Marguerite Henry-Rosier, *Dans la barbarie mérovingienne. Saint Colomban*, 1 v. 205 p., éd. Spes, Paris, 1950.

(3) *Le Fonds Agraire*, Historique d'un essai de règlement du conflit international relatif aux réformes agraires en Europe Centrale. Exécution des Accords de La Haye du 20 janvier 1930, et de Paris du 28 avril 1930, 1 v. in-8°, 287 p., 1950.

Nationale de la France d'Outre-Mer. Son livre sur *La Colonisation Française* (1) n'est pas un exposé chronologique des faits. En quelques lignes de son Introduction, il en a lui-même très bien résumé l'esprit. « Les idées sur lesquelles nous vivons encore aujourd'hui, écrit-il, sont toutes liées à une expérience territoriale. Le système colonial de l'ancien régime est celui des Antilles ; l'Algérie engendre l'anticolonialisme moderne et la Tunisie le protectorat ; l'Afrique noire est la terre d'élection de la politique d'assimilation et l'Indochine le laboratoire où le système du protectorat s'est décomposé pour donner avec Galliéni, la méthode du despotisme éclairé. On voit l'intérêt du volume dont la conclusion un peu absolue pourrait susciter quelques réserves : « Le temps des militaires est révolu ; le temps des banquiers est révolu : ne laissons pas passer l'heure des professeurs ».

Du volume précédent, il est intéressant de rapprocher celui que M. René Gonnard, Professeur Honoraire à la Faculté de Droit de Lyon, a consacré récèmment à *La Conquête Portugaise* (2). Dans ce petit ouvrage, l'éminent historien des doctrines économiques s'est plu à évoquer l'œuvre du plus ancien des grands peuples colonisateurs et à nous révéler les commentaires dont elle avait été l'objet de la part des contemporains. Il nous rappelle justement que : « le Portugal, initiateur, au XVe siècle, des navigations lointaines et téméraires..., prototype des nations colonisatrices, est l'une de celles, peut-être, dont l'œuvre laissera, sur la carte du monde, les traces les plus durables, ne serait-ce que par la création de ce Brésil qui va être, démographiquement, la première des nations latines avant la fin de notre XXe siècle ». Le rappel des étapes de la conquête occupe la première partie de son livre ; la seconde est consacrée à l'étude de l'œuvre des économistes lusitaniens qui attachèrent à en dégager la portée : Mendès de Vasconcelos, Duarte Gomez Solis, Severim de Faria, Duarte Ribeiro de Macedo. L'Université Technique de Lisbonne a rendu hommage à l'œuvre de M. Gonnard en lui conférant le diplôme de Docteur *honoris causa*.

On se souvient qu'au début de la seconde guerre mondiale, M. Winston Churchill avait envisagé une citoyenneté commune entre la Fance et la Grande-Bretagne. Cette initiative provoqua plus de surprise qu'elle ne rencontra d'adhésion. M. Roger Picard, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, dans un pénétrant petit livre : *L'Unité Européenne par l'Intercitoyenneté* (3), suggère d'étendre à

---

(1) Brunschwig (Henri), *La Colonisation Française*. Du Pacte Colonial à l'Union Française, Calmann-Lévy éd., 1 v. 301 p. 19×12, Paris, 1949.

(2) René Gonnard, Professeur honoraire à la Faculté de droit de Lyon, Correspondant de l'Institut, Docteur H. C. de l'Université Technique de Lisbonne : *La conquête portugaise*. Découvreurs et Economistes. 1 vol. 162 p., 1947. Editions de Médicis, Paris.

(3) Roger Picard, Professeur à la Faculté de Droit de Paris : *L'Unité Européenne par l'Intercitoyenneté*. 1 v. 128 p. Editions Spid. 20, rue Duphot, Paris (1er).

l'ensemble du continent ce que l'homme d'Etat britannique limitait aux deux riveraines de la Manche. Il expose, dans tout le détail de sa structure, un projet qui, s'il se réalisait, établirait entre les nationaux de chaque pays et entre ces pays mêmes, des liens nouveaux et marquerait un premier pas vers l'unité européenne ». Nous sommes encore loin d'une pareille réalisation ; mais il n'est pas indifférent de soumettre l'idée qu'elle exprime à la méditation des peuples.

René Dollot.

XVIIe SIÈCLE

Victor L. Tapié. — *Le* XVIIe *et le* XVIIIe *siècles (1610-1789)*, 1 v., 1948, Hatier, éd., 8, rue d'Assas, 410 p.

Au seuil des comptes rendus qui vont suivre concernant le XVIIe siècle, il nous paraît intéressant de signaler le remarquable manuel scolaire de M. Victor L. Tapié, aujourd'hui Professeur à la Sorbonne. M. Tapié, dont nous avons eu l'occasion de commenter ici de récents travaux (1), appartient à cette lignée d'historiens si spécifiquement française qui n'hésite pas à mettre à la portée des étudiants une science qui ailleurs fût demeurée réservée aux spécialistes. Nous avons particulièrement goûté chez ce disciple de Georges Pagès l'indépendance et la sérénité du jugement. Ses appréciations sur Richelieu, Mazarin, le Grand Roi et le Bien Aimé notamment se distinguent par leur esprit d'équité. La société et la civilisation en France, les questions religieuses, le mouvement intellectuel, philosophique et artistique sont étudiés succinctement, mais tout l'essentiel est clairement exposé. L'illustration est abondante et bien choisie. Enfin des cartes aux traits fortement soulignés permettent de suivre l'évolution de la politique européenne sans avoir à recourir à un Atlas Historique. On ne saurait concevoir meilleure introduction à la lecture d'ouvrages sur les derniers siècles de l'Ancien Régime.

René Dollot.

(1) *R.H.D.* 1948, p. 219 et 227, et ci-dessous, p. 227.

Madame SAINT-RENÉ-TAILLANDIER. — *La Tragédie de Port-Royal. La mère Angélique et la Reine de Pologne,* 1 v. in-8°, XI, 235 p. Paris, Plon, 1950.

Il y a certainement dans les controverses auxquelles a donné lieu le Jansénisme quelque chose qui touche au plus intime de l'esprit français, puisque depuis deux siècles et demi que la célèbre abbaye fondée en 1204 dans la vallée de Chevreuse a été réformée par Angélique Arnaud, Port-Royal n'a cessé de retenir l'attention d'une élite.

On pourra bientôt commémorer le centenaire du célèbre ouvrage que lui a consacré Sainte-Beuve (1840-1859) et cette année même, trois livres importants sont venus s'ajouter à l'immense littérature du sujet.

Aux cinq tomes impressionnants de l'auteur des *Lundis,* M. Louis Cognet vient de donner en quelque sorte une Introduction (1) en s'attachant, suivant l'heureuse expression de M. Pierre Audiat « à retracer le double métamorphose qui, entre 1591 et 1618, transforma une adolescente en réformatrice et une « pension de famille » religieuse en un buisson de foi ardente » (2), tandis que M. J.-F. Thomas consacrait un volume à *la Querelle de l'Unigenitus* (3).

Il semblait difficile, après tant de travaux illustres ou distingués de faire entendre sur Port-Royal une note originale. C'est pourtant ce qu'a réussi Mme Saint-René Taillandier dont le XVIIe siècle est le milieu d'élection. La biographe avertie de Racine, familière des Solitaires depuis son adolescence, nous donne aujourd'hui d'Angélique Arnaud le portrait le plus nuancé ou se retrouve une délicatesse psychologique que nous avons maintes fois admirée. Si son livre nous appartient, c'est qu'à côté de ce qu'il représente pour la connaissance de l'abbesse fameuse de la société française de son temps, il nous apporte une pittoresque contribution à l'histoire diplomatique.

La Tragédie de Port-Royal nous apparaît en effet à travers la correspondance qu'échangèrent pendant seize ans Angélique Arnaud et Marie de Gonzague, fille d'un duc dépossédé de Mantoue et sœur de la fameuse princesse Palatine, devenue par raison d'Etat reine de Pologne. Ayant cru un instant épouser Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, effleurée par l'amour de Cinq-Mars au seuil de l'échafaud, on comprend qu'elle ait « confié à la Mère Angélique ce goût de cendres qui lui remplissait la bouche. M. de Saint-Cyran l'a reçue dans le petit logis bien pauvre, bien nu, aménagé pour lui par ses fidèles au sortir de sa captivité ». Et lorsqu'il est mort, l'in-

(1) *La Réforme de Port-Royal,* éd. Sulliver.
(2) *Revue de Paris,* septembre 1950, p. 164.
(3) 1 v. in-8° carré, 264 p., Presses Universitaires, 1950.

fluence de la Mère Angélique s'est substituée tout naturellement à son emprise. La cellule qu'elle s'est fait aménager à Port-Royal l'attire de plus en plus. Elle glisse doucement vers le cloître quand le veuvage d'un roi de Pologne décide soudain de sa destinée.

Elle a trente-quatre ans au moment où le quinquagénaire Ladislas, époux en premières noces de la sœur de l'Empereur, cherche à contracter un lien moins pesant pour son pays que celui qui vient de le lier à la fille des Habsbourg. L'intérêt de la France commande. La pression de Mazarin s'exerce sur Marie, celle aussi d'Anne d'Autriche et la mère Angélique s'est résignée. Il faut lire les chapitres colorés que Mme Saint-René-Taillandier consacre à la description des Ambassades venues pour demander la main de la Princesse et à la célébration du mariage.

Le 15 février 1646, Marie quitte Paris sans illusion. « Je n'épouse pas un mari. J'épouse une couronne », a-t-elle dit. « Son grand cortège prenait un air d'émigration ». Nous voyons apparaître ici les premiers correspondants spéciaux : les jeunes gens de Théophraste Renaudot sont de la suite. D'autres journalistes l'accompagnent. Ils soutiendront « à Paris l'intérêt que le public prenait aux événements de cour : les entrées triomphales et mille détails sur les pays et les mœurs étrangères ». Et à côté des demoiselles d'honneur qu'on destine aux grands seigneurs polonais, il y a Mlle Josse. Elle sera auprès de la Reine l'esprit possessif de Port-Royal entrant à Varsovie.

Le cortège traverse les Pays-Bas. On négocie la paix de Münster. Le gouverneur annonce « qu'en l'honneur de la royale présence, les armées observeront une trêve de vingt-quatre heures ». Autre temps. Bruxelles, Anvers, Utrecht, les Allemagnes, Hambourg, Stettin, Lübeck, Dantzig, partout un accueil enthousiaste qui diffère avec le tempérament des peuples. Varsovie où elle arrive le 11 mars et découvre son époux — et quel époux ! Mais « il y a dans ce mariage de politique rituelle une franchise inhumaine qui s'accorde avec l'esprit de Port-Royal ». Ladislas meurt sans héritier. Marie épouse son frère, le duc Cardinal Jean-Casimir. Espoirs de postérité bientôt déçus par la mort qui laisse trois berceaux vides. Cependant la descendante des Nevers continue d'assurer aux bords de la Vistule la présence de sa patrie d'adoption et s'associe à la pensée de Mazarin qui rêve d'instaurer avec le Grand Condé une dynastie française à Varsovie. Elle mourra dans sa capitale en 1667, et ses dernières années auront été assombries par l'absence des lettres de direction de la Mère Angélique qui l'a précédée dans la tombe en 1661. La France qu'elle n'a pas revue accueillera Jean-Casimir exilé qui finira ses jours comme abbé de Saint-Germain-des-Prés où maintenant encore il repose.

La Tragédie de Port-Royal ne se termine pas avec la mort d'Angélique Arnaud et de la reine de Pologne. Mme Saint-René-Taillandier s'attache à suivre chez les religieuses les crises d'obstination et de conscience qui ont amené la chute du monastère. Le livre s'achève par une évocation du chanoine Döllinger qu'elle a croisé jadis aux

bords de l'Isar, ce « vieux catholique » dont on disait alors : « C'est le dernier des Jansénistes ». Le dernier par l'esprit peut-être, mais, bien ignorantes de leur propre passé, cinq religieuses portant toujours le costume blanc et la croix écarlate, subsistaient récemment encore à Saint-Rémy en Bourgogne. 1950 aura vu leur suprême dispersion.

René DOLLOT.

Comte DE SAINT-AULAIRE, Ambassadeur de France. — *Louis XIV (1643-1715)*, 1 v. Connaissance de l'Histoire, 1 v., 350 p. Librairie Arthème Fayard, 1950.

En lisant les ouvrages de Mme Saint-René-Taillandier, on pénètre dans l'intimité du Grand Siècle. Il est également familier au Comte de Saint-Aulaire. Mais tandis que le talent de l'auteur de *la Tragédie de Port-Royal,* tout de sensibilité et d'intuition, l'incite à nous restituer dans leur vie quotidienne le milieu et les personnages, l'ancien Ambassadeur nous fait bénéficier de l'expérience un peu désabusée de l'homme qui a touché aux grandes affaires.

Evoqons d'abord en sa compagnie les événements qui ont marqué la minorité du règne de Louis XIV. Qu'aperçoit autour de lui le petit roi ? La rébellion des Grands, la révolte du Parlement, les troubles de la rue. On comprend qu'il n'ait jamais voulu les revoir et que l'absolutisme ne fut d'abord à ses yeux que le sens de l'ordre. Mais que de notions à réviser sur les trublions de l'époque. Parlant des Grands, M. de Saint-Aulaire nous rappelle judicieusement que « fils et petits-fils de ligueurs, ils avaient l'indiscipline dans le sang. C'est avec joie qu'ils saluaient l'avènement d'une régence car ils y voyaient l'annonce de troubles certains : ils espéraient pouvoir alors reconquérir dans le gouvernement un rôle que la centralisation de l'Etat et l'affermissement du pouvoir royal amoindrissaient toujours depuis le règne précédent ». Louis XIV les domestiquera pour les paralyser. Aussi bien un siècle et demi de discipline imposée ne suffira pas à les assagir et, dans *la Chute de la Royauté,* Emile Dard nous les montre encore exerçant leur malfaisance auprès du trône de Louis XVI. De même les Parlements dont les revendications traduisent surtout les appétits, muselés pendant un siècle, n'ayant plus en face d'eux qu'un pouvoir faible, retrouveront leur nocivité au crépuscule de l'Ancien Régime. L'absolutisme royal est issu naturellement de la Fronde comme la réaction napoléonienne fut la conséquence de l'anarchie révolutionnaire.

Si le prestige de ce démagogue mitré que fut le Cardinal de Retz s'explique par d'autres motifs, il n'est pas inutile non plus de nous

faire remarquer que le lamentable Gaston d'Orléans bénéficiait d'une séduction totalement refusée à son frère Louis XIII et que le duc de Beaufort, le « roi des Halles », était un fort bel homme. Sommes-nous si loin du général Boulanger et de son cheval noir ?

Dirais-je maintenant un mot de ces trahisons si fréquentes qui marquèrent le règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV ? Ici encore, il faut se reporter aux mœurs du temps. « Le vainqueur de Rocroi devient généralissime de l'Espagne en guerre avec la France », écrit M. de Saint-Aulaire, « sans que sa gloire en soit sérieusement ternie. Lindulgence de la Cour et de l'opinion sur ce point est une survivance de la tradition qui absolvait les alliances des grands vassaux avec l'étranger contre leur suzerain ». Il était bon de le rappeler et si cela n'excuse pas Condé ni tout-à-fait Turenne, du moins comprend-t-on mieux l'indulgence des contemporains et de leurs réactions en présence de justes rigueurs dont a usé Richelieu.

On ne cherche pas ici à résumer l'ouvrage du Comte de Saint-Aulaire mais découvrant l'auteur à travers le livre, à lui emprunter ses remarques les plus originales, les plus nettement marquées de sa griffe. Etudiant sans s'appesantir sur les événements militaires ni diplomatiques, la guerre de Succession d'Espagne, l'ancien Ambassadeur à Madrid note justement « qu'elle fut la première guerre mondiale » et parlant des serviteurs de la fin du règne, il observe que le Roi ne s'entoura que de Conseillers irréprochables, mais presque tous incapables. « En politique, écrit-il joliment, la vertu ne remplace jamais le talent et ne le fait pas toujours pardonner ».

Approchant du terme de son histoire, M. de Saint-Aulaire constate « que les détracteurs de Louis XIV relèvent dans son passif un déficit plus grave que celui des Finances, le déficit de la Liberté. Mais, dit-il, les besoins de liberté varient beaucoup selon les temps » et revenant aux idées que nous l'avons déjà vu exprimer, il ajoute « qu'après la Fronde, le déficit de l'autorité paraissait aux Français beaucoup plus dangereux que l'excès ». « Le déficit de la liberté entre, comme le déficit des Finances, dans cet avantage inestimable, — c'est nous qui soulignons — unique dans notre histoire, près d'un siècle et demi (1648 à 1792) sans guerre intestine et sans invasion ». Dans son excellent Manuel, exempt des préjugés qu'on rencontre trop souvent chaque fois qu'il s'agit de l'Ancien Régime, M. Victor L. Tapié reconnaît lui aussi « que le gouvernement monarchique entre 1598 et 1680 environ avait trouvé le moyen de s'affermir en répondant aux besoins du pays, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. Il avait conservé, même au milieu des troubles, un caractère d'utilité nationale ».

« L'absolutisme du roi — c'est de nouveau M. de Saint-Aulaire qui parle — nécessaire au rétablissement et au maintien de l'ordre après des troubles civils qui mêlent et altèrent toutes les conditions sociales et tous les pouvoirs politiques, se concilie avec toutes les libertés qui n'affectent pas les intérêts supérieurs de l'Etat et, au contraire, les sauvegardent en lui permettant de ne pas s'occuper

d'autre chose. Notre époque, plus portée au culte théorique d'une liberté abstraite qu'à la pratique des libertés concrètes, conçoit mal cet absolutisme qui signifie pouvoir indépendant, mais non illimité. Sous un régime d'étatisme sans Etat on conçoit mal cet Etat sans étatisme ». De cette opinion, on appréciera la justesse et l'actualité.

René DOLLOT.

Agnès DE LA GORCE. — *Camisards et Dragons du Roi*, 1 v. illustré et accompagné d'une carte des Cévennes, 363 p. Paris, Albin Michel, 1950.

Mlle Agnès de la Gorce porte avec distinction un nom cher aux historiens. Elle a hérité de son père le goût et le sens des problèmes religieux. Ses études anglaises font autorité. Sans en méconnaître la portée, je dirai que l'ouvrage qu'elle nous offre aujourd'hui nous touche plus directement. Il est consacré à la rébellion connue sous le nom de révolte des Camisards, ainsi dénommés parce qu'ils portaient une chemise par dessous leurs habits. La légende s'est emparée d'eux et l'on se les représente volontiers comme des protestants de toutes classes luttant pour la liberté de conscience et victimes du despotisme royal.

Le mérite de Mlle de la Gorce est de rétablir la vérité et de replacer dans son milieu local cette révolte purement régionale. Sa méthode rigoureusement objective s'inspire de celle de Taine dans les *Origines de la France Contemporaine*. Se fondant exclusivement sur des faits empruntés à des sources d'une indiscutable authenticité, elle nous restitue les événements dans leur intégrité et l'émotion naît de la solidité et de la sincérité du récit.

La rébellion des Camisards n'est pas, comme on pourrait le penser, contemporaine de la Révocation de l'Edit de Nantes (18 octobre 1685). Postérieure de vingt ans, elle l'est de la guerre de Succession d'Espagne. « La politique de Louis XIV, écrit Mlle de la Gorce, avait brisé les cadres réguliers de la religion réformée. Cependant, comme les éducations trop dures exaspèrent les défauts qu'elles prétendent corriger, les rigueurs du roi provoquèrent dans les Cévennes l'éclosion d'une secte nouvelle, sauvage excroissance du Libre Examen. Tant que le culte clandestin célébré la nuit dans les campagnes s'était rattaché à une discipline et à une hiérarchie, il avait gardé sa grandeur cohérente. Il n'en était plus de même depuis que les remplaçants des pasteurs proscrits avaient été remplacés ou suppliciés. Le fanatisme ou prophétisme fait irruption : ainsi désigne-t-on la secte qui débute en même temps que le XVIIIe siècle, si riche en illuminés ».

Illuminés sans doute, « mystiques de la flamme et du sang » dont parfois les extravagances annoncent les convulsionnaires de Saint-Médard, mais aussi défenseurs de la foi, paysans, les plus pitoyables victimes de l'insurrection, confondant la protestation religieuse et la révolte contre la maltôte qui se traduit par la violence des instincts déchaînés. Je ne saurais retracer ici les épisodes de ces troubles qui s'apparentent aux Jacqueries du passé et annoncent les guerres de Vendée. Mlle de la Gorce, je l'ai dit, les a minutieusement exposés, ne dissimulant rien des excès des Camisards et des brutalités de la répression, les présentant d'une plume impartiale dans leur douloureux enchaînement, montrant les insurgés « terroristes pour n'être pas suppliciés », même tout chauds de leurs massacres, se comparant aux agneaux mangés par les loups ». Deux figures de chefs se détachent : Jean Cavalier, personnage composite qu'un siècle plus tard eussent accueilli les armées révolutionnaires, et qui finira gouverneur de Jersey ; Roland, son rival, chez lequel rien ne vient compenser la brutalité native. Du côté de l'ordre, l'intendant Lamoignon de Besville, fonctionnaire attentif, précurseur des grands préfets ; Broglie, Montrevel et Villars, « l'homme heureux » de Mazarin à qui tout réussit, négociateur habile ne recourant à la violence de son prédécesseur que quand la douceur a échoué.

Catholique, il semble bien que Mlle de la Gorce incline discrètement vers les rebelles et je ne le dis pas pour l'en blâmer, y voyant un témoignagne de son impartialité. Elle montre justement dans la Révocation de l'Edit de Nantes, « le catholicisme blessé dans sa spiritualité profonde »... « Le bienfait qu'un Bossuet porte aux nues s'avère injustice flagrante et produit des fruits mortels. On avait pris un germe de désordre pour une semence de paix ». La vérité, et il faut toujours se reporter à l'époque, est que la notion de liberté de conscience demeurait encore embryonnaire et n'était pas telle en tous cas que nous la concevons aujourd'hui. Mais l'intolérance ne s'est-elle pas transportée de nos jours du domaine religieux, la foi n'ayant plus la même intensité, dans celui de l'idéologie révolutionnaire ? Autour de Louis XIV, personne, même un Vauban, ne critique la Révocation mais la méthode des conversions forcées.

Un point plus controversé paraît être celui de savoir quelle fidélité les protestants de France devaient garder au monarque persécuteur ? Question d'une gravité suprême, écrit Mlle de la Gorce, en un temps où la personne royale incarnait la patrie. Les uns associaient leurs griefs à ceux des peuples qui les hospitalisaient — le pasteur Jurieu — ; les autres, Pierre Bayle, voulaient malgré leurs souffrances rester dans le loyalisme, et soutenaient que le roi, quelle que fût sa politique, conservait son caractère sacré ». Il était naturel qu'utilisant les passions des plus exaltés, les ennemis du Roi cherchassent à se servir des Camisards comme d'un instrument. « Il s'agit d'élargir et d'envenimer la plaie qui s'est ouverte au flanc de l'ennemi ». A plusieurs reprises les frégates anglaises s'approchèrent de la côte de Provence ; il y eut même à Cette, en 1710, un débarquement sans lendemain.

Camisards et Dragons du Roi ont trouvé en Mlle de la Gorce leur plus complet historien. Son livre d'une construction et d'une exécution masculines mérite l'adhésion des savants ; il plaira également à ceux qui aiment les ouvrages de Lenôtre dont il offre le caractère dramatique. Disons enfin qu'il apporte une version définitive d'un des épisodes les plus controversés du règne de Louis XIV.

René DOLLOT.

Louis ANDRÉ, Professeur Honoraire à l'Université de Lille. — *Louis XIV et l'Europe,* avec quatre portraits et deux cartes hors texte, 1 v. 20,5×14,5, xxx-396 p. Editions Albin Michel, 1950. Collection l'Evolution de l'Humanité.

Je ne crois pas qu'aucun historien français contemporain ait eu du XVIIe siècle une connaissance plus intime que Louis André. Nous avons rendu hommage ici même à son admirable édition du *Testament Politique de Richelieu* (1). Œuvre posthume, *Louis XIV et l'Europe* nous offre un remarquable tableau synthétique de la politique européenne de 1661 à 1715. Cette mise au point était nécessaire. De nombreux travaux avaient vu le jour depuis la publication du *Louis XIV* d'Ernest Lavisse, très beau livre et livre d'un écrivain auquel on ne saurait cependant s'empêcher de reprocher un certain esprit d'hostilité préconçue à l'égard du grand roi.

L'ouvrage de Louis André, s'il n'a pas la haute tenue littéraire de celui de son illustre prédécesseur — l'auteur n'a d'ailleurs pas eu le temps avant de mourir de le faire bénéficier d'une dernière révision — l'emporte en effet par la sérénité du jugement. Les deux œuvres ne sont aussi bien pas comparables, les volumes de Lavisse portant sur l'ensemble du règne.

Le livre de Louis André, nécessairement un peu sec, et qui fait désirer qu'un historien nous donne un jour pour Louis XIV le pendant de *L'Europe et la Révolution Française* de Sorel, n'envisageait que son activité diplomatique. Et je crois bien qu'à cet égard, on peut le tenir pour définitif.

Comme l'observe justement M. Henri Berr, l'éminent animateur de la collection *l'Evolution de l'Humanité,* dans un pénétrant Avant-Propos, « le grand mérite de Louis André et dans une certaine mesure l'originalité de son livre » est d'avoir fait appel pour juger le roi au témoignage des contemporains. « Sans doute — et c'est ici Louis André qui parle — ne faut-il pas toujours accepter ce qu'ils

---

(1) *R. H. D.*, 1948, p. 215 et s.

disent. Mais il y a avantage à savoir ce qu'ils veulent que l'on croie, et, par suite, à se servir des documents qui ont été publiés, quitte à en faire la critique ».

L'ouvrage est divisé en trois parties : la Politique européenne de Louis XIV jusqu'à 1669 ; les Coalitions accidentelles contre Louis XIV (1669-1678) ; les Coalitions raisonnées, qui nous conduisent jusqu'à la fin du règne. La première est celle des « préludes de magnificence ». Quelques manifestations d'orgueil, des conflits de préséance dont l'un est demeuré célèbre — l'incident du 10 octobre 1661, où l'on vit le Comte d'Estrade, un des grands ambassadeurs du règne, attaqué à Londres par les mercenaires du baron de Watteville, l'Espagne se refusant à reconnaître la préséance de Louis XIV sur les autres rois. Affectations de prétentions dangereuses qui expliquent que Voltaire ait pu écrire que « l'Europe redoutait Louis XIV même avant qu'il eut fait la guerre ». Et pourtant « jusqu'à 1667, le roi reste fidèle à la politique prudente et avisée dont les traités de Westphalie et des Pyrénées avaient enregistré les résultats ». La paix d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668) est à cet égard caractéristique. Le roi trouve la cour divisée en deux partis : l'un qui veut arrêter les hostilités, les civils, Lionne, Colbert, Le Tellier ; l'autre penche vers la guerre, les militaires : Condé, Turenne auxquels se rallie Louvois. Opposition de points de vue qui est de tous les temps. Louis XIV se prononce pour la paix : « Je remarquai que, si je m'opiniâtrais maintenant à la guerre, la ligue qui allait se former pour la soutenir demeurerait ensuite pour toujours comme une barrière opposée à mes plus légitimes prétentions, au lieu qu'en m'accommodant promptement, je la dissipais dès sa naissance et me donnais le loisir de faire naître des affaires aux alliés, qui les empêcheraient de se mêler de celles que le temps pouvait fournir ». « Louis XIV céda pour le présent afin de sauvegarder l'avenir et de n'avoir pas toujours devant lui l'obstacle d'une coalition ».

Ce sens du possible, on le retrouve jusque dans la guerre de Hollande, un des événements du règne qui ont été le plus controversés. J'ai jadis feuilleté attentivement la correspondance diplomatique de cette période avec la Hollande. Et j'avais recueilli l'impression qu'elle se justifiait plus que n'avaient voulu l'admettre les détracteurs de Louis XIV. Le point de vue de Louis André se rapproche de celui auquel un examen plus superficiel m'avait amené. Comme il le constate, la Hollande est une république calviniste qui prétend jouer le rôle d'arbitre entre les puissances européennes, prétention évidemment insoutenable. Au facteur religieux s'ajoutent d'ailleurs des facteurs économiques, dont on a sousestimé l'importance, qui avec le souci d'assurer la sécurité du royaume expliquent, s'ils ne la légitiment pas entièrement, la politique de Louis XIV. A en croire les polémistes étrangers, « il est pour l'Europe entière un grand danger, le Turc chrétien : ses prétentions inacceptables ne

(1) *L. c.*, p. 115.

pourront être arrêtées que si l'Europe sort de son inertie pour les combattre par le moyen d'une coalition générale. Cette théorie, qui est la même en Allemagne et en Hollande, ne représente pas vraiment la réalité ». Et Louis André de montrer qu'en désirant obtenir des avantages territoriaux, surtout au nord et au nord-est pour protéger le royaume contre une invasion venue du dehors, il ne fait que continuer la politique de Richelieu et de Mazarin, s'abstient de pousser les choses à l'extrême et maintient, comme Voltaire encore l'a constaté, presque toujours des conférences ouvertes pour la paix. « Il aurait pu le dire », ajoute-t-il, « a propos de toutes les hostilités qui eurent lieu jusqu'à la fin du règne » (1).

Un des chapitres les plus neufs de *Louis XIV et de l'Europe* est celui que Louis André consacre à *la Politique des Réunions* (*1679-1684*) dans lesquelles le Roi a su ingénieusement compléter ses réquisitions militaires. Contrairement à une opinion généralement établie, il montre que Louvois ne fut pas « l'homme » des réunions, mais un agent de cette politique de Croissy, frère du grand Colbert, spécialiste, dirions-nous aujourd'hui, des problèmes de nos Marches de l'Est. La sécurité de la France nécessitait le contrôle de l'Alsace et l'annexion de Strasbourg, dont Vauban disait en 1681, au lendemain de l'occupation, qu'elle « ne devait pas être plus restituée que le Faubourg Saint-Germain ». Conforme aux traditions de la monarchie capétienne, la politique des réunions n'a d'ailleurs pas été une nouveauté. « Louis XIV ne s'est pas laissé entraîner uniquement par le désir de gloire, mais par la volonté de mettre son royaume à l'abri d'une attaque. Loin de provoquer, il a agi avec prudence pour éviter la formation d'une coalition contre lui » (2). On voit que dans la période ascendante du règne, celle où Louis XIV a été le plus volontiers accusé de céder au vertige de la puissance par les armes, la diplomatie et l'argumentation juridique, sa politique relativement modérée demeure essentiellement une politique de sécurité.

Les traités de Ryswick (20 septembre 1697) marquent le commencement de la décadence. Un événement d'importance s'est produit en Europe. « Le principe de la monarchie absolue et universelle a été fortement ébranlé par la création d'une monarchie constitutionnelle et parlementaire » (3) en Angleterre. Je ne m'attarderai pas à la guerre de Succession d'Espagne. Il suffira de faire remarquer, toujours avec Louis André, que si les historiens se sont partagés en deux camps : ceux qui mettent en doute la bonne foi du roi et les autres, d'après lesquels elle ne saurait être suspectée, « les premiers s'appuient sur les opinions de Louville, Burnet, Bruzen de la Martinière, Smolett et Saint-Philippe ; les seconds, sur celles de Torcy

---

(1) *L. c.*, p. 157.

(2) *L. c.*, p. 196-197. — A. s. de la politique française en Alsace, nous croyons utile de renvoyer au compte rendu du livre de l'abbé René Metz par M. René Roux dans le présent numéro.

(3) *L. c.*, p. 272.

et de Saint-Simon que suit Voltaire. Ainsi, d'un côté, des étrangers ou des réfugiés protestants, ou des confidents de Guillaume III, presque tous les adversaires de Louis XIV ; de l'autre, des auteurs qui, par leurs fonctions ou leurs relations, ont eu entre leurs mains les pièces officielles, ou ont pu être informés par des personnages ayant une haute situation à la cour » (1). Plus on étudie l'histoire diplomatique du grand règne, plus on se persuade que trop souvent chez nous un esprit partisan, parfois antinational à force d'être antimonarchiste, a fait préférer des témoignages tendancieux à celui des contemporains les mieux renseignés et les moins suspects.

A la mort de Louis XIV, « la France n'apparaît pas aussi faible que pourrait le faire supposer son épuisement »... « tout en n'ayant pas la prépondérance comme en 1661, elle n'a subi que des pertes minimes chez elle » — le Comte de Saint-Aulaire nous a rappelé que les opérations militaires s'étaient déroulées en dehors de son territoire — et elle était capable de jouer un grand rôle parmi les puissances ». Louis André cite l'opinion d'un historien allemand jadis fameux, Léopold de Ranke : « La France, a-t-il écrit, n'était pas arrivée à la souveraineté du monde, mais elle restait encore la grande puissance du continent » (2).

René DOLLOT.

René METZ. — *La monarchie française et la provision des bénéfices ecclésiastiques en Alsace,* Editions Le Roux et Cie, Strasbourg, Paris, 1947.

Le Professeur G. Le Bras, dans une substantielle préface, dégage l'intérêt tout particulier de l'ouvrage historique et canonique « plein de science et de finesse », entrepris par un de ses élèves devenu à son tour un maître, M. l'Abbé René Metz, maître de conférences à l'Université de Strasbourg. C'est en effet un travail extrêmement précis et fouillé, qui éclaire un côté politique très mal connu de l'assimilation de l'Alsace par Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.

Le traité de Westphalie donnait à la France un territoire mal défini juridiquement, avec plus d'espérances que de réalité. Le Roi y trouvait un enchevêtrement résistant de féodalités diverses — depuis celles des dix villes libres et de la noblesse immédiate de l'Empire, jusqu'à celles de dix-neuf abbayes et de quatre princes-évêques, ceux de Besançon, de Bâle, de Spire et de Strasbourg, maître de deux cents paroisses... Il n'y avait en 1648 que trois paroisses relevant en Alsace d'un évêque français, celui de Metz. Les difficultés

---

(1) *L. c.*, p. 275.
(2) *L. c.*, p. 343.

apparaissaient vraiment considérables pour un pays déjà aussi centralisé que la France de Mazarin, et la politique autrichienne en jouait. Jusqu'en 1662, le puissant évêque de Strasbourg reste un Habsbourg, Léopold-Guillaume d'Autriche.

Aussi l'habileté des premiers intendants, siégeant à Ensisheim, Baussan (1648-1653) et Colbert de Croissy (1655-1663), frère du Ministre, fut de conquérir peu à peu les cœurs par ces abbayes et par ces évêchés. L'investissement d'un corps politique aussi fort que le Grand Chapitre des Douze Chanoines capitulaires de Strasbourg est à lui seul un considérable travail diplomatique. Ces chanoines, tous de haut lignage, appartenaient tous en 1648 à la noblesse allemande et résidaient d'autant moins en Alsace que Strasbourg, protestant, leur était alors interdit. Ils portaient de grands noms impériaux, Furstenberg ou Hohenlohe. La grande adresse du roi fut de respecter une telle institution, et de laisser élire en 1662 un Furstenberg qui devait devenir un des médiateurs les plus intelligents entre l'idée impériale et l'idée française pendant la délicate période de transition. La France lui rendit sa métropole et sa cathédrale : un Furstenberg, prince-cardinal de Strasbourg français, symbolise à merveille ce chef-d'œuvre d'action diplomatique.

Puis ce fut le siècle des Rohan, cardinaux-évêques de Strasbourg d'oncles en neveux, grands seigneurs français élus par un chapitre allemand. Il ne faut pas oublier que l'évêque de Strasbourg possédait alors de vastes domaines sur la rive droite du Rhin, zone d'influence que le roi de France eut grand soin de conserver, sans l'annexer, à l'Alsace et à lui-même.

Dans tous les domaines des institutions religieuses d'Alsace, le roi avait à compter avec des coutumes électorales bien établies, hostiles aux hiérarchies et influences centralisatrices et analogues aux mœurs collégiales des cantons suisses voisins. Jusqu'au début du XVIII[e] siècle, l'intermédiaire entre l'Alsace catholique et le Saint-Siège a été le nonce à Lucerne. Beaucoup d'abbayes d'Alsace avaient, depuis les Mérovingiens, une illustration européenne : Lucelle, Marbach, Munster, Andlau, « abbaye princière » de chanoinesses nobles représentées à la Diète d'Empire. Les deux chapitres de Landau et de Wissembourg, relevant de l'évêché de Spire, avaient valeur de places-frontières spirituelles. A l'autre extrémité de l'Alsace, une autre habileté diplomatique avait fait conférer à Mazarin et à ses héritiers, les ducs de Valentinois, la seigneurie de Belfort, son chapitre de Saint-Denis et tous ses patronages d'églises sur l'Alsace du sud.

Peu à peu le régime bénéficial français permit une sélection aussi bien spirituelle que temporelle des divers détenteurs du pouvoir spirituel en Alsace. Tout en exemptant l'Alsace des dommages matériels et moraux de la Révocation de l'Edit de Nantes, le gouvernement royal réduisit l'étrange anomalie de collation de cures catholiques par des patrons protestants à un simple droit de présentation par un procureur catholique. Il faut songer qu'un évêché comme Osnabrück avait alternativement un évêque catholique et un évêque luthé-

rien, et que les chanoines de Strasbourg avaient le droit de nommer certains pasteurs. Les Rohan, dont les aïeux avaient marqué comme grands chefs protestants, présentèrent la France sous un aspect de large tolérance.

En même temps l'Alsace y gagna un clergé indigène, issu de son sol, très différent des éléments étrangers qui, sous le régime impérial, avaient peu à peu accaparé les prébendes abbatiales et curiales. Désormais les bénéficiaires de « charges d'âmes » proviendront du séminaire de Strasbourg, de noviciats alsaciens, de familles à vocations religieuses. L'auteur révèle ici toute une politique religieuse mal connue qui, dans le cadre d'un concordat germanique — celui de 1448 maintenu jusqu'en 1789 — formera la tradition de ce clergé d'Alsace dont la haute tenue spirituelle et morale se fera connaître d'une façon si marquante dans l'Europe du XIX[e] siècle.

M. l'abbé Metz ne dissimule pas que le principe de la tutelle de l'Etat sur l'Eglise enchaînait le Gouvernement français à un régime héritier du passé — et d'un passé du St-Empire. Mais il estime que cette méthode était la moins mauvaise qu'on pût choisir, et qu'en fait, ce sont des libertés qu'elle sauva. « Ce fut, dit-il justement, p. 401, une politique très adroite, faite de patience, de souplesse et de tolérance appliquée par des intendants de première valeur ».

R. Roux.

ALLEMAGNE

P. Lafue. — *Histoire de l'Allemagne*, 1 v. 19×13, 588 p. Collection Histoire, Flammarion, 1950.

M. P. Lafue, après tant d'autres, s'est attaqué à ce vaste problème, si difficile pour l'esprit français, du développement historique de l'Allemagne. Effort récompensé. Certaines périodes se dégagent d'un chaos apparent avec des lumières nouvelles.

Ainsi la notion d'« Allemand de l'Extérieur ». On sait quel rôle politique elle a joué dans les II[e] et III[e] Reich. M. Lafue la distingue dès les débuts de l'Histoire germanique. Les Germains entrent en masse dans l'Empire romain comme soldats et colons, puis comme fédérés et associés, avec des titres de ducs et de comtes, de patrices et de consuls. Il se forme une immense Germanie extérieure qui des Saxons en Grande-Bretagne aux Vandales en Afrique couvre tout l'Empire d'Occident, réalisant déjà un « complexe » romain-germanique. Mais, comme l'avait remarqué Renan dans une lettre de 1871 à Strauss, « pendant que le germanisme était maître de tout l'occident, la Germanie proprement dite avait peu de corps ». Bientôt avec les Francs une « Germanie d'Occident », romanisée et christianisée,

réagit sur la Germanie intérieure — Hesse, Thuringe, Bavière, Souabe et Saxe. De la synthèse de ces deux Allemagnes, naît le Saint-Empire du xe siècle, dans un mélange touffu d'influences franques, saxonnes, italiennes, latines et byzantines.

Dans ce brassage de tant d'éléments, l'Allemagne manque, et fait manquer à l'Italie, l'orientation royale et nationale qui sera celle de la France, de l'Angleterre, de l'Ecosse, de la Pologne, des pays scandinaves et de la Hongrie. Le titre de roi de Germanie est absorbé par la dignité d'empereur, qui finit par prendre ses bases en dehors du monde germanique, à Naples au XIIIe siècle avec un Frédéric II, à Prague aux XIVe et XVe siècles avec les Luxembourg, à Vienne à partir du XVe siècle avec les Habsbourg. A deux reprises ce sont des clercs et des administrateurs de langue française, des Luxembourgeois et des Lorrains qui tiendront la chancellerie impériale avec les Luxembourg de 1350 et les Habsbourg-Lorraine de 1750.

La formation d'une « nation » allemande en souffre, malgré l'appui que les Luxembourg, amis et imitateurs des rois de France, veulent donner aux « bourgeoisies » des villes impériales, où ils voient avec raison les fortes cellules d'une patrie allemande. Les princes ennemis appellent et introduisent l'étranger en Allemagne. Mayence, capitale primatiale, est trop loin de Vienne, capitale politique. La guerre de Trente ans mènera le roi de Suède jusqu'à Mayence, la Guerre de Succession d'Autriche verra les Français à Munich, et la guerre de Sept ans verra les Russes à Berlin. Le protestantisme a d'ailleurs particularisé à l'extrême les notions de foi et d'Etat. Les réactions nationales n'atteignent pas les masses et restent dans des cercles fermés de théoriciens et d'universitaires.

C'est l'explication par le facteur « Allemand de l'extérieur » qui va éclairer l'évolution de l'Allemagne moderne. L'Ordre teutonique et la Hanse ont formé peu à peu une Allemagne coloniale dans des mondes slaves et lithuaniens, semblable aux colonies saxonnes, alémanes, gothiques et burgondes dispersées dans le monde romain. Cette Germanie balte, restée féodale, en présence de l'Allemagne sans roi qui vient de se battre de 1700 à 1715 pour ou contre les Habsbourg en Espagne, se fait reconnaître de l'Europe un « Roi en Prusse » et donne aux Hohenzollern du Brandebourg des forces neuves qui se révèleront en enlevant la Silésie à l'Autriche et Stettin à la Suède. Cette puissance ne cessera de grandir : à la fin du XVIIIe siècle, elle sera à Dantzig, à Posen, à Varsovie. Les Allemands déjà coloniaux agrègeront volontiers des réfugiés de partout, Baltes, Polonais, Holsteinois, Hessois, Hanovriens comme Hardenberg, Rhénans comme Stein, Français comme Chamisso ou Fouquet de la Motte, calvinistes de la Révocation de l'Edit ou jésuites de la dissolution de l'ordre... Ils seront les cadres tout prêts de la révolution nationale de 1813 dont les centres seront Berlin, siège de l'Université des nouvelles doctrines nationales, et Breslau, quartier général de Blücher et de l'armée de Silésie.

Le grand drame, bien vu par M. Lafue, est alors le duel des deux Allemagnes extérieures, celle de la Baltique et de Kœnigsberg,

celle du Danube et de Vienne. Schwarzenberg n'est pas moins vainqueur que Blücher, et 1815 est « l'heure de Vienne ». Jusqu'en 1866, heure de Sadowa, l'Allemagne de l'intérieur oscille entre deux conceptions également mêlées d'éléments orientaux et non-allemands. La proclamation de Versailles en 1871 crée un « empire » allemand, et non une « nation » allemande, malgré un torrent de dissertations sur l'idée de nationalité. En fait il s'agit d'un « empire prussien ». Cet empire n'est tombé que de nos jours, et son nom même a disparu de la carte. Mais en 1945 la Prusse hitlérienne comptait 46 millions d'habitants sur 321.000 km. carrés et, fidèle à ses origines, elle tenait l'Allemagne intérieure par un immense anneau d'Allemands de l'extérieur, ceux de Bohême et de Moravie ,ceux de la Warta et de la Vistule, ceux de Styrie et de Carniole, et des vastes domaines réservés à l'est de la Meuse... Berlin domine Prague, Vienne, Varsovie, Cracovie, Lemberg, Metz, Strasbourg, Luxembourg... Mais jamais l'Allemagne n'a été plus loin de l'idée de nation. Avec ses rêves de *Gross-Deutschland* et d'*Ur-Deutschland*, Hitler — telle est la conclusion de M. Lafue — a infligé à la conception de nation allemande un recul qui échappe à toute évaluation.

Tel est l'épilogue pessimiste de l'histoire allemande telle qu'elle est évoquée en ce livre. C'est d'ailleurs un problème extrêmement grave pour l'Europe d'aujourd'hui que cette crise morale et politique de l'Allemagne en face de l'idée juste et claire de nation, à laquelle depuis 1810 tend à se substituer la notion fort dangereuse de *Volk* et de *Masse*.

René Roux.

René Roux. — *Problèmes historiques des Etats allemands*, Paris, La Documentation française, 1950, 1 vol. in-4° de 240 p., enrichi de dix-huit cartes.

Le problème allemand continue de dominer la vie politique du monde. Maints ouvrages l'ont déjà abordé ; aucun n'a été consacré aux différents éléments qui le composent avec plus de soin que n'en a pris M. Roux. Chargé par le service national de la Documentation française d'établir la part de chacun des grands ou moyens Etats allemands dans l'évolution historique de l'Allemagne, il étudie tour à tour Bade, Wurtemberg (et Hohenzollern), les Pays rhénans, Hesse, Francfort et Nassau, la Basse Saxe, le Slesvig-Holstein, Hambourg, Brême (Westphalie comprise) et la Bavière.

L'énumération des *länder* est incomplète, on le voit, puisque l'auteur n'étudie que les états de l'Allemagne occidentale. Il ressuscite d'ailleurs le vieux terme germanique de *Land*. Ce sont les onze *Länder* qui ont constitué en mai 1949 la République fédérale d'Allema-

gne. Or « la réapparition des *Länder* » a coïncidé, dit M. Roux, avec « la disparition de la Prusse », affirmation qui pourrait paraître étrange, puisque, s'il n'y a pas de *land* de Prusse dans les zones occupées par l'Angleterre, les Etats-Unis et la France, c'est qu'on a baptisé du vieux nom de Basse-Saxe des territoires depuis longtemps assimilés par la Prusse et que celle-ci demeure, dans la zone soviétique, le pôle attractif. On arguera que Berlin, antique capitale des rois de Prusse, souhaite constituer un *land* nouveau. Il n'en reste pas moins que ville ou *land*, Berlin reste le centre culturel, la Mecque de toute l'Allemagne, tendant vers le rétablissement de l'unité, puisque cette Allemagne n'a pas érigé en face de Berlin une véritable capitale. Frédéric-Guillaume IV disait aux révolutionnaires de 1848 : il faut que la Prusse se fonde dans l'Allemagne et l'Allemagne dans la Prusse. Hitler a achevé l'œuvre des Hohenzollern ; comme l'a justement dit le Professeur Edmond Vermeil, la mentalité prussienne, au cours de l'empire bismarckien et au temps du III[e] Reich, a gagné toutes les régions allemandes. Peut-on la détruire par le fédéralisme ? M. Roux en semble convaincu.

Encore faudrait-il que ces *länder* de 1946 n'aient pas été délimités par les autorités d'occupation conformément à leurs intérêts, mais contrairement aux traditions. C'est ainsi que les pays de Bade et de Würtemberg ont été coupés en deux et artificiellement regroupés, chacun cédant une partie de son territoire à l'autre. Pareils groupements sont-ils viables ? C'est fort douteux, puisqu'ils méconnaissent les traditions historiques.

M. René Roux expose celles-ci avec d'infinies précisions. Il connaît aussi bien l'histoire médiévale que celle des temps modernes. Il montre comment parallèlement ont évolué ces divers pays, comment ils ont constitué des entités bien déterminées et complètes. Il ne cache pas cependant qu'elles ont été souvent formées par les princes sans correspondre à des démarcations logiques. Il arrive que les territoires s'imbriquent, compliquant à l'excès la tâche des autorités locales.

Ethnographiquement parlant les éléments ont depuis longtemps fusionné. Si on peut distinguer en Wurtemberg par exemple des apports celtes, souabes, alamans et francs au temps de César, l'immense brassage des invasions, y compris celle de 1945, a travaillé plus pour la centralisation que pour le fédéralisme. Le cas de la Bavière est assez spécial : le particularisme y fut toujours plus vif qu'ailleurs encouragé par les Wittelsbach. M. René Roux montre au dernier chapitre de cette savante étude le rôle important que la Bavière doit jouer dans l'évolution d'une situation qui reste encore dangereusement obscure. Ces monographies historiques seront très précieuses à consulter pour bien comprendre l'actuelle position des *länder* devant le Gouvernement fédéral.

Pierre RAIN.

Jacques BARDOUX, de l'Institut. — *Les Origines du Malheur européen.* L'aide anglo-française à la domination prussienne, 1 v. 25×16, 508 p. Paris, Hachette, 1948.

Fils d'un homme d'Etat dont le nom est demeuré cher aux amis de Chateaubriand ; petit neveu de Louis Blanc, ce qui pourrait expliquer sa participation au mouvement des universités populaires qui fleurirent vers 1900 ; gendre de Georges Picot, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, M. Jacques Bardoux détient lui-même une place originale parmi les historiens : c'est essentiellement un historien psychologue. Le portrait des hommes occupe une place éminente dans une œuvre monumentale qui s'échelonne sur un demi siècle. Elle débute avec des *Souvenirs d'Oxford* et ces *Silhouettes d'Outre-Manche* qui m'ont laissé le souvenir d'alertes esquisses d'une vigueur incisive où déjà se rencontrait Winston Churchill, le Winston Churchill de la guerre du Transvaal. Ouvrages qui valurent à leur auteur une précoce notoriété. Les sept volumes de *l'Essai d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine* l'ont rapidement confirmée et maints volumes d'études politiques et d'études diplomatiques.

Une tardive maïs brillante carrière parlementaire n'a pas interrompu l'activité d'historien de M. Jacques Bardoux. C'est ainsi qu'il nous a donné récemment ces *Origines du malheur européen, l'aide anglo-française à la domination prussienne,* qui sera nous l'espérons, bientôt complété par *Lendemains de défaite, la remontée européenne de la Troisième République.* La magistrale série de ses études précédentes l'a « conduit naturellement à « jeter dans son nouveau livre » quelque lumière sur les relations franco-britanniques en face des problèmes allemands et de la montée prussienne ». Comme il le note... « Bismarck n'eût pas réussi son œuvre d'unification et de domination sans la collaboration de l'Angleterre victorienne et de la France napoléonienne ». Et il n'est même pas sûr, ajoute-t-il, que la part de cette dernière « n'ait point été la plus décisive ».

Deux livres seront consacrés « à mieux connaître un passé douloureux et à mieux comprendre un présent tragique ». Le premier se limite aux douze ans dramatiques qui vont de 1863 à 1875.

Or, en 1863, Bismark prépare son premier coup de force. C'est par le Danemark qu'il veut commencer. Il se trouve en présence d'une Grande-Bretagne où les souvenirs de la grande alliance anglo-prussienne de 1815 sont restés vivants, grâce notamment au prince-consort Albert de Saxe-Cobourg, qui vient de mourir, et de son conseiller le baron Stockmar, ancien combattant des armées alliées en 1814. Mais la France n'est pas moins favorable à une Prusse où les esprits « éclairés » voient l'Etat champion du progrès et du libéralisme en face de « l'obscurantisme » autrichien. Napoléon III reprenait le rêve d'une alliance franco-prussienne qui avait été chère

au Directoire et au Consulat : « La paix de Bâle de 1795 ranime entre la France et la Prusse des liens d'amitié que rien ne doit désormais rompre ». Ainsi s'exprimaient les géographes Mentelle et Malte-Brun dans leur ouvrage de 1803 — trois ans avant Iéna. Et Napoléon III n'a jamais cessé de ressasser l'espoir qu'une alliance prussienne lui rendrait un jour quelque chose de cette frontière de 1795. M. Bardoux a montré avec quelle habileté Bismarck a exploité cette chimère de Napoléon III pour détourner l'empereur d'une intervention en faveur des Danois, alors que l'Angleterre avait sérieusement envisagé une démonstration navale n'excluant pas, le cas échéant, un débarquement. En avril 1864, l'empereur va jusqu'à féliciter le roi de Prusse de sa victoire de Duppel sur les Danois et propose une entente secrète entre la France et la Prusse. Il donne ainsi d'excellentes raisons à une opinion britannique où l'idée d'une guerre pour le Danemark est tout à fait impopulaire...

Bismarck sait qu'il peut recommencer contre l'Autriche. Il va pourtant si loin qu'il effraye la Russie elle-même. Gortchakoff propose le 1er juillet 1866 une démarche conjointe anglo-franco-russe pour dénier à la Prusse le droit de remplacer la Confédération germanique par une Confédération de l'Allemagne du nord. Le gouvernement français décline cette suggestion, refuse toute prise de gage et écoute docilement la tentation de Bismarck de « compensations à prendre en Belgique ». Ainsi va naître, entre Londres et Paris, ce malaise belge qui compromettra sérieusement les rapports franco-britanniques, tandis que l'antipathie des milieux « éclairés » contre l'Autriche saluera Sadowa comme une grande victoire de la culture et du progrès. Le Quai d'Orsay va même jusqu'à qualifier, dans une « circulaire » officielle, la politique de Bismarck « garantie de sécurité européenne ». Ce qui vaut à Napoléon III, de la Cour de Russie, la terrible leçon conçue en ces termes : « Je regrette qu'après la bataille de Sadowa, votre souverain ne se soit pas joint aux instances de l'Empereur Alexandre en faveur des dynasties détrônées. On aurait pu empêcher alors ces annexions qui aujourd'hui causent de tels embarras. Mais M. de la Valette a donné raison à M. de Bismarck par sa circulaire... ».

Tout commentaire affaiblirait cette dure démonstration de la responsabilité française. « La France a perdu tout espoir d'un contrepoids russe contre la Prusse montante, et Bismarck sait qu'à Londres il peut jouer de la Belgique contre la France ». Bismarck pourra en 1870 attaquer une France diplomatiquement et moralement isolée.

« Si la France attaque, elle aura contre elle l'opinion du monde entier », avertit le 12 juillet 1870 le Gouvernement de la Reine. L'Angleterre savait mieux que la France l'importance de l'opinion mondiale dont Bismarck connaissait mieux que personne le maniement. Mais si le jeu français, en juillet 1870, était désespéré, la situation se retournait en septembre : la guerre devenait pour le nouveau régime français « défense nationale »..., et ici la responsabilité passe alors à l'Angleterre qui ne sait pas arrêter à temps l'invasion de la France et les revendications allemandes sur l'Alsace, dont beaucoup

d'esprits britanniques voient d'ailleurs déjà les lourdes conséquences pour la future paix européenne.

Ainsi donc tout le long des 500 pages de ce livre très fortement documenté, se déroule la triste histoire des aveuglements simultanés ou alternatifs de Londres et de Paris en face du danger prussien et bismarckien. Histoire qui se termine d'ailleurs sur une note rassurante pour les chances d'un redressement européen : la fermeté de la Reine Victoria qui, appuyée par le Tsar, inflige enfin, en 1875, au nouvel impérialisme allemand un dur et humiliant désaveu.

René DOLLOT, René ROUX.

Jean-Albert SOREL. — *Histoire de France et d'Angleterre : la rivalité, l'entente, l'alliance.* Editions françaises d'Amsterdam, 1950, 1 vol. in-8° de 570 p.

Le petit-fils du grand historien de la fin du siècle dernier s'affirme de plus en plus comme le très digne continuateur de son grand-père. Son nouvel ouvrage, vaste fresque, qui s'étend sur un millénaire, semble écrit à la manière de « L'Europe et la Révolution française » ; on y trouve les mêmes portraits burinés avec soin, les mêmes analyses minutieuses, plus encore les mêmes synthèses lumineusement imagées.

M. J. Albert Sorel écrit son livre relatif aux relations franco-anglaises dans un but déterminé : montrer aux Français la fausseté de la propagande du gouvernement de Vichy qui voulait nous convaincre de la pérennité de la rivalité, de l'hostilité de deux pays qui ne pouvaient se rapprocher que provisoirement dans un but déterminé, tout à l'avantage de la seule Angleterre.

L'auteur explique nettement dans son introduction que « les mêmes causes, qui avaient si longtemps dressé la France et l'Angleterre en face l'un de l'autre, sont devenues celles-là même qui les ont finalement rapprochées ».

C'est une tâche difficile que de le prouver.

Sans doute l'Angleterre est une île ; sans doute elle recherchera toujours à maintenir l'équilibre en Europe pour éviter qu'une puissance puisse se mesurer victorieusement avec elle ; ces considérations classiques expliquent bien des choses, mais non pas tout : l'Angleterre nourrit à l'égard de sa plus proche voisine continentale une méfiance instinctive ; elle est jusqu'au milieu du XIXe siècle moins peuplée que la France ; cette infériorité démographique l'inquiète constamment. Une modification de cet état de choses contribuera à changer l'attitude du gouvernement de Londres.

Quoique François Ier, Henri IV ne menacent jamais directement les Iles britanniques, les gouvernements d'Henri VIII et d'Elisabeth

se prononceront contre eux avec une sorte d'enthousiasme, et les Stuart pâtiront au contraire de leur sympathie pour le roi de France.

Si la politique de Guillaume III et de la reine Anne s'explique par la mégalomanie de Louis XIV, celle des ministres de George II après 1740 est beaucoup moins logique : le régent avait cru réconcilier pour toujours les deux nations et ses sacrifices avaient été grands ; Walpole et le cardinal Fleury tenaient également au maintien de la bonne entente.

Etait-ce donc parce que la Compagnie des Indes osait concurrencer la compagnie anglaise, parce que les petits-fils de Jacques Cartier se cramponnaient, trop isolés, au Canada, que le roi et les commerçants de la Cité rallumèrent une guerre qui devait, coupée de quelques trêves, se prolonger trois-quarts de siècle ? La fameuse question des Pays-Bas n'était pas posée en 1740, et en 1748 Louis XV ne croyait pas acheter la paix trop cher en sacrifiant la plus précieuse de ses conquêtes. Vain sacrifice.

M. Sorel, en retraçant l'histoire de cette rivalité renouvelée, est bien en peine pour y trouver une explication légitime.

1793 ouvre une nouvelle ère de guerres dont encore une fois les Pays-Bas sont l'enjeu. L'étonnante résistance de la France républicaine fait capituler tour à tour toutes les puissances du continent. L'Angleterre elle-même accepte en 1802 les frontières naturelles, implicitement c'est vrai. Elle attend le prétexte de la rupture ; attente de courte durée, on le sait.

En 1815, la France exsangue se voit interdire définitivement l'accès de ces régions que l'Angleterre considérait comme son glacis, et c'était la Prusse que Castlereagh installait tout à côté comme sentinelle. Dangereuse inconséquence !

M. Sorel constate, comme tous les historiens, que l'Angleterre n'a plus rien à craindre de la France de Louis XVIII ou de Charles X. Et cependant le rapprochement s'avère impossible tant sous la Restauration que sous la Monarchie de Juillet. Chaque geste du gouvernement des Tuileries cause indignation ou panique à Londres ; que la France aide la Grèce à se libérer des turco-égyptiens, qu'elle veuille rétablir l'ordre en Espagne, qu'elle prétende châtier le dey d'Alger de ses rodomontades, qu'elle émette même des prétentions sur la petite île de Tahiti ou pire encore que le roi prétende marier un de ses fils à une infante, c'est un frémissement général en Angleterre !

Mais qu'on sente à Londres l'utilité de l'aide militaire française pour barrer l'accès des Dardanelles aux flottes russes, alors le vieil ennemi de la France, Palmerston, sollicite humblement l'alliance : elle dure tout juste trois ans.

Décevante histoire, que semblent clore définitivement les accords de 1904 si habilement négociés par Delcassé et Paul Cambon, si fermement encouragés par Edouard VII.

Il arrive que la sentinelle prussienne, si imprudemment placée en avant-garde par Castlereagh, bondit le 2 août 1914 sur cette Belgique qu'elle était chargée de protéger depuis un siècle contre l'am-

bition française ; la riposte britannique est immédiate, elle est courageuse. « Cette chère Allemagne », dont la reine Victoria avait vu avec joie l'unité se constituer au grand dam de la France, se révéla dure à abattre.

Mais sitôt acquise la victoire commune, sitôt l'Allemagne mise hors d'état de nuire, grâce surtout à l'effort français, l'éternelle méfiance à l'endroit de l'alliée de la veille reparaissait, dominant tout autre sentiment. La France, à son tour, voulait monter la garde au Rhin ; l'Angleterre le lui interdit ; elle croyait encore à l'impérialisme français !

L'Entente cordiale : M. A. Sorel en rappelle les successives étapes ; la première se termina par la célèbre crise des mariages espagnols ; la seconde par la violente protestation de 1860, lorsque l'annexion par Napoléon III de Nice et de la Savoie souleva par toute l'Angleterre une invraisemblable panique ; la troisième... à quel degré était-elle descendue quand Ramsay MacDonald ou Neville Chamberlain négociaient à Berlin à notre insu. « Les frontières de l'Angleterre sont sur le Rhin », s'écriait courageusement Winston Churchill à la Chambre des Communes, sans rencontrer d'écho !

Pour présenter le tableau des relations franco-anglaises, M. Albert Sorel s'est laissé entraîner à retracer l'histoire des derniers siècles, plus particulièrement des cent récentes années.

Avec quelle chaleur il plaide la cause de l'étroite entente des deux nations occidentales ; il serait bien à souhaiter que cet édifiant ouvrage trouve un traducteur qui permette aux Anglais de le méditer, en ces années décisives où il leur appartient d'apporter leur indispensable concours pour la constitution d'une Europe unie ou d'être les fossoyeurs de la civilisation dont ils furent pourtant l'un des foyers.

Pierre RAIN.

RAIN (Pierre), Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques. — *La Diplomatie française,* II. De Mirabeau à Bonaparte, 1 v. 22,5×14,5, VIII-258 p. Paris, Plon, 1950.

M. Pierre Rain, dont nos lecteurs apprécient les savants comptes rendus, a entrepris, au soir d'une féconde carrière d'enseignement, de dégager la substance de ses cours d'histoire diplomatique pour en faire l'objet d'un ouvrage d'ensemble qiu va de 1610 à nos jours. Architecte original, il nous a présenté le faîte avant le fondement de l'édifice : *l'Europe de Versailles* (1) avant *la Diplomatie Française d'Henri IV à Vergennes* (2). Il manquait à sa construction les étages

(1) *R. H. D.*, 1943-45, pp. 97-99.
(2) *R. H. D.*, pp. 122-124.

intermédiaires. Le présent volume consacré à *la Diplomatie Française de Mirabeau à Bonaparte* — que doit bientôt compléter un tome III sur *Napoléon* — prépare l'achèvement du monument.

Le livre du distingué professeur de l'Institut d'Etudes Politiques — j'allais dire à l'Ecole Libre des Sciences Politiques — se réfère à une période assez brève, dix années seulement, mais « plus remplies d'événements que celles d'un siècle entier », qui vont des débuts de la Révolution Française à l'avènement de Bonaparte. On sait que la politique dont M. Rain retrace pour nous les étapes, héritière de la tradition réaliste inaugurée par Vergennes, d'abord pacifiste avec les Constituants, se transforme bientôt en politique de conquête. Sans prétendre renouveler le sujet, M. Rain s'est attaché à sa mise au point en s'aidant des travaux les plus récents. Elle n'infirme pas dans l'ensemble les conclusions d'Albert Sorel.

Faisant état du livre sur *le Directoire et la Paix de l'Europe* de Raymond Guyot dont la jeunesse fut sans indulgence pour le vieux maître de la rue Saint-Guillaume, il considère comme lui que la paix avec l'Angleterre « a été possible dans le cours de l'été de 1797, lors des conférences de Lille, le gouvernement de George III s'étant résigné à accepter les transformations apportées sur le continent par les victoires de la France révolutionnaire » (1). Nous ne le pensons pas, nous croyons au contraire avec M. Marcel Dunan, dont la remarque vise aussi bien le Directoire que la période impériale qui l'a inspirée, que « l'intransigeance anglaise à travers tout le XIX[e] siècle et depuis, sur le respect de l'indépendance hollando-belge nous avertit de l'erreur d'un Raymond Guyot et de sa lignée sur les possibilités successives d'une paix de compromis tant que Pitt et ses successeurs n'avaient pas gagné la partie » (1).

La Pologne offrait à M. Rain l'occasion de suggestives comparaisons qu'il s'est dailleurs borné à discrètement indiquer, les partages de 1793 à 1795 s'insérant dans la période qu'il étudie. La politique d'Adolf Hitler répond à celle de Frédéric-Guillaume et le nom de Dantzig éveille déjà les mêmes échos qu'en 1939. Enfin par un curieux parallélisme, la Pologne du XVIII[e] siècle détourne de l'Occident la Prusse, la Russie et l'Autriche, sauvant chez nous la Révolution naissante comme celle de la Seconde guerre mondiale réconcilie à ses dépens pour un temps le Reich et les Soviets, créant une situation dont la France et l'Angleterre ne sauront pas profiter pour préparer leur résistance à un assaut qui s'était d'abord détourné d'elles.

Exemples caractéristiques qui montrent qu'il y aurait quelque légèreté à ne pas faire état des enseignements de l'histoire. M. Pierre Rain dégage avec sa clarté coutumière ceux que nous pouvons encore demander aux événements du XVIII[e] siècle finissant. Nous souhaitons ne pas attendre trop longtemps son exposé de la politique impériale.

René DOLLOT.

---

(1) *L. c.*, p. 159.

André FUGIER. — *Napoléon et l'Italie,* Paris, Janin (1947), 1 vol. in-8° de 374 p.

L'auteur de cette brillante synthèse des nombreux travaux inspirés en plusieurs langues par son captivant sujet, s'est fait naguère connaître par une thèse monumentale sur *Napoléon et l'Espagne* qui l'a conduit à la chaire d'histoire contemporaine de la Faculté des Lettres de Lyon. Sa bibliographie, où l'on nous permettra de regretter seulement l'absence de nos travaux sur la politique économique de Napoléon, l'Europe centrale et la Péninsule, est un modèle d'érudition solide et discrète. L'exposé, réparti en une série de quelque vingt chapitres selon un plan fortement charpenté, unit des qualités de clarté et de vigueur à un agrément bien fait pour assurer son succès. Par bien des pages il intéresse particulièrement les curieux d'histoire diplomatique. S'il n'a pas cru devoir éviter le ton cavalier de l'école de Raymond Guyot pour l'œuvre, malgré tout demeurée magistrale, d'un Albert Sorel (« affirmations hâtives », « synthèse prématurée »), il sait nuancer avec la plus judicieuse compétence les étapes psychologiques et pratiques de la politique de son héros dans le champ d'action auquel celui-ci a consacré le meilleur peut-être de sa pensée.

Il se garde d'ailleurs d'être dupe de l'illusion d'optique qui a égaré avant lui tant de spécialistes des études napoléoniennes, s'acharnant à découvrir l'unité et la continuité des intentions et des mobiles d'un homme particulièrement livré à des impulsions et des intuitions successives, raisons de ses succès, longtemps, — de ses erreurs et de sa chute enfin. Pour André Fugier, « si dans ses premières années, l'Italie avait été tout pour Napoléon, si pour la conserver il avait infléchi la politique du Directoire et gaspillé au-delà des Alpes cette force qui eût dû s'arrêter aux frontières naturelles, si devenu Consul il avait pour la reprendre joué sa fortune », il serait faux de le croire « obsédé » par les questions italiennes, pas plus que par celle de l'Orient ou de l'Inde « à qui l'on a voulu prêter le même rôle fascinateur ». « Avec la grandeur venue, un autre désir remplaça l'Italie dans son imagination et dans son cœur, l'appel d'une domination plus vaste, celle de l'Europe », si même il voulut jusqu'au bout « tirer grand orgueil et bon profit » de ce « Jardin de l'Empire », jardin disputé, car, « sur le terrain diplomatique, il n'était guère de cabinet qui n'y défendît quelque intérêt particulier : en cette terre divisée et sans force propre, depuis des siècles tous les grands Etats avaient pris pied et chacun y avait quelque position à maintenir. Le Habsbourg brûlait toujours de ses antiques convoitises et se dressait face au Français, tels, selon le mot de Napoléon, « deux taureaux qui se sont toujours battus pour cette prairie ». Pour l'Angleterre, c'était toute sa stratégie navale en Méditerranée, c'était sa politique orientale et la sécurité de l'Inde qui reposait sur Malte, sur la Sicile, et les ports napolitains. Les Bourbons

d'Espagne voyaient dans la Péninsule comme une propriété de famille, où de Naples à Parme régnaient frères, filles, gendres ou cousins. Le tsar même protégeait personnellement les dynasties des Deux-Siciles et de Sardaigne ». Partout et sans cesse Napoléon eut à heurter en Italie des intérêts européens. Mais c'est surtout la question romaine qui constitua le drame central de sa politique italienne, en soulevant contre lui le monde catholique dont le ralliement avait été une de ses grandes forces.

Des conclusions d'André Fugier, on retiendra ces deux surtout : « L'action que Napoléon exerça sur l'Italie, malgré sa brièveté, laissa des traces profondes : il la poussa vers le grand accomplissement du XIXe siècle, l'unité ». L'aspect italien de l'histoire napoléonienne éclaire la carrière de l'Empereur : c'est là en effet « qu'on peut dégager avec le plus de netteté les caractéristiques essentielles de sa politique, car c'est en Italie que Napoléon fut lui-même le plus pleinement ».

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Jules BERTAUT. — *La Duchesse d'Abrantes*, Paris, Flammarion s. d. (1949), in-8° carré de 318 pages.

Le 30 octobre 1800, l'ancien Constituant Duquesnoy, maire du Xe arrondissement, mariait son ami le général Junot, l'aide de camp du Premier Consul faisant fonction de commandant militaire de Paris, avec la fille d'une vieille amie corse de la famille Buonaparte, Laure Permon. Ce nom d'allure modeste que la carrière du futur colonel-général des hussards allait changer en celui de duchesse d'Abrantès, cachait, à en croire les intéressés, une descendante des Comnènes, l'illustre dynastie d'empereurs de Byzance. L'oncle Démétrius avait su faire confirmer par les principales cours européennes son problématique titre princier, mais le vrai capital qu'apportait en dot à son valeureux époux la jeune beauté corse était les souvenirs d'intimité avec ses proches que conservait des temps difficiles le nouveau maître de la France. Junot, dont la bravoure avait fait l'un de ses premiers amis dès le siège de Toulon, put accumuler les dilapidations, les excentricités amoureuses, finalement les fautes militaires, avec le progrès d'une démence à laquelle il succomba tragiquement : cette amitié ancienne ne s'effaça jamais et valut au couple des faveurs éclatantes, qui ne finirent qu'avec la mort de l'héroïque sabreur et les écarts de conduite et de langage par trop flagrants de la duchesse. Sa disgrâce, aux derniers temps de l'Empire lui permit de se montrer fervente légitimiste sous la Restauration, quitte à retrouver un vieux cœur bonapartiste quand Louis-Philippe rendit à la France avec le drapeau tricolore la liberté du culte napoléonien.

Un instinct de gaspillage effréné avait, dès l'apogée de sa fortune, rendu constamment précaire la vie matérielle de Mme Junot, et lui valut, de chute en chute, des années de bohême puis de misère, qui eurent du moins l'avantage de la vouer à la plus intense production littéraire. Fatras souvent, témoignage peu sûr dans le détail, son œuvre n'en a pas moins représenté une des révélations les plus typiques de son temps.

Conseillée par Balzac et elle-même son inspiratrice pour tout ce qu'il a su faire revivre du monde impérial, elle méritait, au centenaire de la mort de l'auteur de *la Comédie humaine,* de trouver un biographe plus indulgent et aussi informé que les essaystes déjà attirés par cette figure, les Turquan, les Chantemesse et les Malo. On retrouvera dans le nouveau volume dû à la plume féconde de Jules Bertaut les qualités de composition et de vie qui ont fait le succès de tant de publications. Relevons ici qu'avec ses dons exceptionnels de représentation et de faste, la duchesse d'Abrantès sut être une ambassadrice de grande classe. Elle a consacré d'ailleurs à ses années de missions à l'étranger des pages qui n'ont pas trop perdu de leur couleur, tant à part que dans ses *Mémoires,* dont J. Bertaut tire le plus large parti, non sans indiquer les réserves prudentes qu'ils exigent.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

MORELLY. — *Code de la Nature, 1755,* publié avec une introduction et des notes par Gilbert CHINARD. Paris, R. Clavreuil, 1950, petit 8° illustré de 335 p.

M. Gilbert Chinard, correspondant de l'Institut, pionnier de la science française aux Etats-Unis, à qui nous devons de nombreuses et utiles publications relatives notamment à Jefferson et Dupont de Nemours, nous révèle aujourd'hui, avec l'appui de la corporation Carnegie, un livre trop oublié d'un précurseur trop mal connu. « Révèle » est d'ailleurs un mot bien impropre, car l'ouvrage, discuté au XVIIIe siècle, salué par les Révolutionnaires de 1848, réédité encore en 1910, objet d'une étude enthousiaste en Russie soviétique, représente bien une date que les historiens de la pensée politique et sociale ne devront plus négliger. Attribuée à Diderot qui ne démentit pas cette paternité, éclipsée à son apparition par le succès simultané du second *Discours* de Jean-Jacques Rousseau, l'œuvre de Morelly, proclamée par le marquis d'Argenson « le livre des livres », bible de Gracchus Babeuf qui s'en réclama au cours de son procès, source des conceptions de Fourier et de Cabet, résumée en quelque sorte dans la fameuse formule de Proudhon « la propriété, c'est le vol »,

apparaissait à son dernier éditeur, Edouard Dolléans, « le Code idéal de la Révolution ».

Et pourtant, dans l'importante introduction de 150 pages qu'il consacre à l'homme et à l'œuvre, Gilbert Chinard a dû chercher à élucider les points essentiels d'une existence dont nous ignorions à peu près tout, montrant notamment ce père du communisme totalitaire régent de collège à Vitry-le-François, et refusant de le couper en deux personnages comme l'avait proposé l'historien du *Socialisme français au* XVIII[e] *siècle,* André Lichtenberger. Il sera précieux de trouver facilement désormais dans une librairie parisienne, que tous les curieux d'histoire connaissent bien, un texte agréablement présenté et aussi pertinemment situé dans le mouvement des idées, discrètement annoté avec les réserves que comporte pour un esprit libre la cité morellienne, prototype de tous les régimes totalitaires modernes.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

LÉGIER-DESGRANGES. — *L'Evasion de Madame de la Motte,* Paris, Perrin, petit 8°, 256 p.

L'Affaire du Collier de la Reine est à la fois l'un des grands procès et l'une des grandes énigmes de l'histoire de France et son historien classique, Funck-Brentano, aurait pu lancer son volume dans la collection où paraît aujourd'hui celui de M. Légier-Desgranges. Mais pour innocenter le Cardinal de Rohan et la Reine, il « chargeait » terriblement la fameuse aventurière Mme de La Motte. Or celle-ci, après sa condamnation, fouettée et marquée au fer rouge, s'évada de la Salpêtrière dans des conditions qui furent dès lors jugées un troublant mystère. Notre auteur rouvre le dossier, et aboutit à des conclusions intéressantes, mais qu'il tire de son cerveau plus que des documents d'archives cités dans sa bibliographie.

Nous ne le suivrons pas dans sa discussion des détails matériels de l'affaire, partie aisée de son sujet. *L'énigme,* c'est la facilité d'une évasion qui permit à la prisonnière de gagner paisiblement l'Angleterre et l'évidente volonté d'étouffement qui caractérisa l'enquête sur les circonstances de cette fuite. Trois sortes d'explications ont été mises en circulation : 1° C'est Marie-Antoinette elle-même qui, complice si on la croit coupable dans l'aventure, ou par bonté aveugle, aurait fait évader la prisonnière. 2° Celle-ci, simple instrument d'un grand personnage aurait été délivrée, puis couverte par cet ennemi de la reine : Rohan, soupirant éconduit, le comte de Provence ou le duc d'Orléans, candidats au trône ? 3° Des « conjurés mystérieux », en qui l'auteur veut voir ce qu'il appelle « le parti janséniste », auraient été gagnés par la conversion simulée de la pécheresse.

L'hypothèse de la faction orléaniste demeure la plus vraisemblable, car l'entourage du futur Egalité s'est beaucoup servi des ragots ultérieurs de Mme de La Motte. Cependant, M. Légier-Desgranges après avoir posé les divers points d'interrogation qu'on vient de rappeler, aboutit à la conclusion originale... et plausible, encore que ne reposant sur aucun document probant, qu'il ne faudrait voir peut-être dans toute l'aventure du Collier qu'un inextricable réseau de rivalités de partis ou de personnes, se trompant les uns les autres et eux-mêmes, et tâtonnant aussi bien dans l'attaque que dans la défense du régime. Finalement, sans aucun grand dessous politique, l'évasion n'aurait été, facilitée par des complicités subalternes, que « la folle entreprise d'un vieux savant naïf, amoureux et dévôt », Mathieu Tillet, agronome oublié, membre de l'Académie des Sciences et administrateur de la Salpêtrière.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Henri VALENTINO. — *Madame de Condorcet, ses amis et ses amours. 1764-1822.* Paris, Perrin, 1950, in-12° de 283 p.

Marie-Louise-Sophie de Grouchy, dont le frère sera maréchal d'Empire et se fera irréparablement attendre à Waterloo, naissait au printemps de 1764 au château familial de Villette. Pieuse chanoinesse, la jeune marquise, adolescente d'une beauté et d'une grâce remarquables, évoluait sous l'influence de son oncle Dupaty, magistrat franc-maçon mis en vedette par ses *Lettres sur l'Italie,* vers un athéisme voltairien qui la vouait à un enthousiasme révolutionnaire militant. Le premier gage qu'elle en donna fut d'épouser en 1786 le marquis de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et membre « avancé » de l'Académie Française. Elle contribua à faire du savant quadragénaire un des premiers républicains, député de Paris à la Législative, approuvant le 10 août et les massacres de septembre, député de l'Aisne à la Convention, heureux d'instaurer le nouveau Régime, mais si naïvement idéaliste qu'il proposa devant la terrible assemblée la suppression de la peine de mort.

Sophie est, comme l'ex-marquis, ardemment girondine. Les Jacobins condamnent à mort par contumace son mari qui se cache pour rédiger son optimiste *Esquisse des progrès de l'esprit humain,* puis, cherchant à fuir, est arrêté et se suicide, tandis que la ci-devant marquise demande et obtient le divorce pour sauvegarder les bribes de fortune échappées à la confiscation. Elle traverse les plus mauvais jours grâce à un talent de portraitiste et, la Terreur passée, sent brusquement s'éveiller en elle une ardente passion dont l'objet est étrangement indigne : ce Mailla Garat, frère du chanteur à la mode et neveu de l'homme politique qui aide la veuve à publier les œuvres

de l'éminent disparu. Mais bien qu'elle loge et entretienne de ses deniers ce petit Basque dont le Consulat va faire passagèrement un tribun, elle a la douleur de se le voir ravir par la belle Aimée de Coigny, ex-duchesse de Fleury, « la jeune captive » d'André Chénier.

Apologiste de l'union libre et certainement aussi trop fière du nom de son époux pour consentir à en changer, elle se voue à sa gloire dans un monde de plus en plus étranger aux inspirations des Idéologues tel son beau-frère Cabanis. Mais elle trouve dans le grave et tendre érudit Claude Fauriel un dernier compagnon pour son soir de vie.

Cette originale figure de femme avait déjà trouvé un historien en Antoine Guillois, et dans ses *Captives de l'Amour* Charles Léger avait publié l'étonnant dossier des lettres que Mailla Garat, refusant de les rendre à leur auteur, avait vendues à un collectionneur d'autographes. Henri Valentino a repris les données essentielles de ces deux ouvrages en les fondant, enrichies de quelques extraits bien choisis de Sainte-Beuve, d'Alfred Rambaud, de Doumic et même de l'*Encyclopédie Quillet* (!), dans un livre de lecture agréable qui ramènera l'intérêt du public sur un beau visage effacé.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

André CASTELOT. — *Philippe-Egalité, le Prince Rouge, d'après des documents inédits.* Paris, Sfelt, 1950, in-8° illustré de 335 pages.

Philippe d'Orléans, né le 13 avril 1747 du Duc Louis-Philippe, dit *le Gros*, et de Louise-Henriette de Bourbon-Conti, était l'arrière-petit-fils (ces princes se mariaient jeunes !) du Régent, le libertin dont l'ère élégante et dissolue inaugura le glissement de l'Ancien Régime vers la catastrophe. Un précepteur stupide écarta de son enfance toute connaissance sérieuse, toute aptitude au travail, première circonstance atténuante dans un destin lourd d'hérédités. Un mariage d'intérêt unissait Philippe, en 1769, avec Marie-Adélaide de Penthièvre, fille du Duc le plus riche du Royaume, considération qui avait fait passer sur l'hésitation d'une nouvelle alliance d'un Orléans avec la descendance illégitime de Louis XIV.

André Castelot, qui consacre au futur Philippe-Egalité un curieux, amusant et, à sa façon, courageux essai de réhabilitation, disculpe ici son héros d'un premier crime dont l'ont accusé ses ennemis. Philippe n'a pas, quoi qu'on en ait dit, assassiné son beau-frère le Prince de Lamballe, soit par le poison, soit par le détour des orgies et des accidents de Vénus, pour s'assurer toute la fortune des Penthièvre ni pour se venger des refus de la princesse. L'amie de Marie-

Antoinette, que massacreront les septembrisurs, ne fut pas cruelle à son beau-frère et celui-ci ne le devint qu'après la mort du jeune débauché dont le mal galant qui l'emporta ne devait rien aux Orléans, les rapports de police consultés par M. Castelot ne laissent subsister aucun doute à cet égard.

Sa richesse, ses sympathies anglaises et l'attitude d'opposition adoptée par la branche cadette valent à Philippe son élection de 1771 à la Grande-Maîtrise de la Franc-Maçonnerie française. Ici encore, Castelot doit laver son héros, facilement d'ailleurs, du reproche de s'être, à l'occasion de son initiation, prêté à une mascarade régicide, poignardant puis décapitant le mannequin couronné... de Philippe le Bel. Cette Grande-Maîtrise est cependant le point de départ de toute l'action d'un entourage qui, devant l'évidente carence de Louis XVI et l'impopularité de Marie-Antoinette, s'appliquera tenacement à substituer son patron au roi légitime. Notre regretté Emile Dard a apporté sur le meneur de cette faction, Choderlos de Laclos, et sur les étapes du pseudo « complot maçonnique » des précisions qui représentent plus que des hypothèses. M. Castelot, qui s'est beaucoup inspiré de ce livre, cite volontiers l'éminent biographe de Laclos, mais il atténue ou nie même le rôle personnel « du prince rouge » dans les événements, en particulier à propos des journées d'Octobre. Son ouvrage constitue à cet égard un plaidoyer de bon avocat plus que la démonstration définitive d'une innocence difficile à admettre.

Est-ce une rancune trop justifiée à l'égard de son déplorable précepteur qui fit choisir à Philippe pour « gouverneur » de ses enfants une femme, la spirituelle et jolie nièce de sa propre belle-mère morganatique, la comtesse de Genlis, par la suite pédagogue et romancière à la plume infatigable ? Cette femme qui, au début sa maîtresse, conserva, jusqu'au bout sur lui une influence opposée à celle de l'auteur des *Liaisons Dangereuses*, fut doublement funeste à l'Orléanisme sous la Révolution : c'est elle qui en brisa les chances au moment le plus favorable, quand au lendemain de la fuite de Varennes, Danton suggéra une régence de son protégé et que Mme de Genlis inspira au prince un refus spectaculaire. C'est elle qui a consommé la perte du père en ayant inculqué au fils, son élève, le futur roi Louis-Philippe, la mentalité girondine qui l'associa à la « trahison » de Dumouriez. Philippe-Egalité, député à la Convention et resté comme un otage aux mains des Jacobins, ne pouvait plus échapper à la guillotine où il avait fait monter son royal cousin. Son défenseur plaide, pour le vote qui demeure la honte du « prince rouge », la responsabilité limitée par la peur.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

André LATREILLE. — *L'Eglise catholique et la Révolution française.* Tome II : *L'Ere napoléonienne et la Crise européenne (1800-1815).* Paris, Hachette (1950), in-8° de 292 pages.

Ce second volume d'un ouvrage dont nous avons relevé ici (1) l'importance et l'intérêt complète la synthèse originale que l'auteur nous avait donnée pour le temps du pontificat de Pie VI, en nous offrant, dans la forme concise et ramassée qui lui est propre, la vue d'ensemble des années dominées par les deux grandes figures de Pie VII et de Napoléon.

C'est dans les premiers chapitres qu'André Latreille déploie avec le plus de bonheur ses qualités d'originalité, voire de combativité. Le rapprochement de la France révolutionnaire et du Saint-Siège à l'aube du Consulat est un événement si connu qu'il a pris aux yeux de la postérité un caractère de fait quasi naturel, sinon inéluctable. On ne conçoit plus depuis longtemps l'histoire de la France et celle du catholicisme romain sans le Concordat de juillet 1801. Et cependant cet accord constitue encore pour qui en connaît les données une sorte de miracle stupéfiant. L'étonnement de ceux qui en traitaient s'est traduit par le caractère simpliste de leurs explications, tirées surtout de leurs convictions personnelles, bonapartisme de Vandal ou Masson exaltant l'esprit de paix du Premier Consul, anticléricalisme d'Aulard déplorant l'abandon d'un laïcisme qui venait de s'avérer fatal au Directoire. Latreille rappelle ces deux positions, montre l'insuffisance de la première et, quant à la seconde, juge « absurde » de reprocher à Bonaparte « d'avoir réintroduit Rome dans les affaires de France ».

Il a beau jeu de démontrer que « depuis la Constitution civile, tout ce qui avait été imaginé pour éliminer la Papauté avait tourné à l'affermissement de son autorité sur la fraction la plus dynamique du Clergé », poussé les Gallicans à demander conseils et directives au Saint-Siège et abouti paradoxalement à faire pourvoir par lui aux évêchés vacants. Bonaparte ne pouvait apaiser les passions religieuses dans une réconciliation efficace des Français en s'appuyant sur les Constitutionnels, discrédités, ou sur les Protestants, faible minorité, poursuit M. Latreille. Mais son choix a eu des raisons qui dépassaient de beaucoup ce point de vue en somme essentiellement pratique et tout intérieur. L'intérêt du nouvel ouvrage est de souligner les *raisons européennes* de sa politique. Il a vu dans la réconciliation avec Rome de la République qu'il bâtissait sur les principes de la Révolution française, Etat qui englobait maintenant des populations aussi profondément catholiques que des Belges, des

---

(1) Voir la *Revue d'Histoire diplomatique* de juillet-décembre 1947 (p. 276).

Rhénans, des Italiens, Puissance en lutte inachevée avec la vieille Europe d'Ancien régime, le meilleur complément d'influence internationale. Il a compris ce grand fait souligné par Portalis et, au gré de notre auteur, trop laissé depuis dans l'ombre par les historiens, que l'accord négocié « importait autant au rayonnement extérieur de la nation qu'à la consolidation intérieure du régime ».

Mais la démonstration de Latreille n'est pas moins à retenir en ce qui concerne les raisons du Pape, elles aussi de politique générale. Essentiellement, Pie VII dans toutes les concessions qu'il a été amené à faire aux partisans de la France nouvelle sur la réorganisation du catholicisme français, a été dominé par la crainte d'un schisme définitif, semblable à celui qui avait détaché l'Angleterre de Rome. Mais ce n'est pas seulement sous son aspect purement français que le problème lui est apparu. L'aboutissement du gallicanisme à une Eglise nationale à l'instar de l'Anglicanisme, n'eût pas manqué de constituer *le plus dangereux exemple* pour le reste du monde catholique de ce temps. Latreille nous montre en effet ses Cours encore tout imprégnées de l'esprit régaliste qu'il a mis en lumière dans son premier volume. Aux empiètements continus qu'elles poursuivent ou rêvent sur les attributions du Saint-Siège dans le domaine ecclésiastique, s'ajoute la menace des visées territoriales de l'Autriche ou de Naples sur le patrimoine de Saint Pierre. Appuyer à nouveau la puissance pontificale sur l'Etat jeune et fort qui s'est substitué au royaume du Très-Chrétien, n'est-ce pas tenir en échec toutes ces convoitises ?

C'est pour avoir compris l'importance de cet enjeu que Pie VII a tenu à un accord où il lui fallait par contre sacrifier l'épiscopat français qui avait opposé la résistance de l'orthodoxie aux réformes des Révolutionnaires, accepter le ralliement suspect de certains constitutionnels, ratifier la confiscation des biens considérables de l'ancien Clergé et la soumission du nouveau à la République, le remaniement et la réduction des diocèses, toutes capitulations au premier abord inconcevables. Nos lecteurs sauront gré à M. Latreille d'avoir montré qu'un accord d'une importance aussi capitale aux yeux de ses deux contractants principaux, se heurtant, au cours de pourparlers particulièrement difficiles, au sabotage de l'ex-évêque défroqué Talleyrand, n'ait, en fait, pu aboutir que par l'intelligente initiative d'un diplomate français. Nous savions le rôle de Cacault, faisant rebondir la négociation par la suggestion de l'envoi du cardinal Consalvi à Paris, au moment où elle allait échouer d'irréparable façon. L'épisode prend dans le résumé de Latreille tout son relief.

La seconde partie du volume ne pouvait pas être aussi neuve. Les étapes de la rupture entre les deux partenaires du Concordat ont suscité presque autant d'études que la préparation ou la conclusion de cet acte capital. Mais les proportions adoptées pour l'ouvrage, ne réservant qu'un peu plus d'une centaine de pages à ce qu'il appelle d'un mot frappant la *révolution napoléonienne* (*1805-1814*), rendaient impossible le tour de force d'une mise au point complète et définitive. L'auteur écarte trop sommairement, dans une page que

la suite de ses citations rectifie d'ailleurs, le rôle du Blocus continental, qui a été essentiel dans le choc irréparable des deux puissances. En faisant dater des événements de 1808 le raisonnement qu'il combat sur ce point, et en le limitant au seul domaine « économique », il simplifiait trop sa discussion. L'arrestation du Pape, l'occupation progressive de ses Etats sont bien essentiellement des épisodes du « système continental » : de la guerre franco-anglaise, centre de la lutte de la France révolutionnaire avec l'Europe d'Ancien Régime, où la volonté de neutralité de la Cour de Rome était incompatible avec la stratégie continentale de Napoléon.

André Latreille, spécialiste de l'histoire religieuse, nous donne naturellement à cet égard la plus précieuse mise au point de tout ce qui relève de sa compétence dans le duel engagé, dont le caractère foncier fut transformé par le recours du Pape aux armes spirituelles, avec la complicité des royalistes de la résistance catholique clandestine, récemment révélée par le descendant de son organisateur, l'abbé de Bertier.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Général PRÉTELAT, ancien Commandant du Groupe d'Armées de l'Est. — *Le Destin tragique de la ligne Maginot.* Avec 6 croquis, Paris, Editions Berger-Levrault, 1 v. 277 p., 1950. La seconde guerre mondiale. Histoire et Souvenirs.

L'ouvrage de l'ancien Commandant du groupe d'Armées de l'Est offre un exposé documenté, clair et vivant des opérations de ces armées en 1939-40 et de leur capture finale.

Ce n'est évidemment pas le lieu dans la R. H. D. d'examiner les imperfections techniques de la position, dont le groupe reçut pour mission de maintenir l'intégrité, ni la plus ou moins judicieuse utilisation que le Haut-Commandement en fit pour sa manœuvre. Bornons-nous à constater avec l'auteur du récit que l'ennemi n'a pas osé enlever de front la ligne Maginot : elle n'est tombée que parce qu'elle fut tournée ; le 3 juillet 1940, à l'exception d'un seul, « tous les gros ouvrages résistaient encore victorieusement » ; leurs équipages « n'ont consenti à mettre bas les armes que sur l'ordre formel du général commandant en chef sur le front Nord-Est ».

On peut se demander si la célèbre ligne dont la plupart des ouvrages seraient encore en état de servir, ainsi qu'une commission sénatoriale l'a récemment constaté (1), et qui représente « une for-

(1) *La ligne Maginot peut-elle encore être utilisée ?* « Le Monde », 30 novembre 1950.

tune », ne pourrait être traitée dans son ensemble comme position arrière du champ de bataille défensif que constitue l'Europe occidentale *adhuc sub judice lis est.*

Bornons-nous, là aussi, à dire avec le Général Prételat que la fortification constitue toujours « un moyen économique entre les mains d'un commandement manœuvrier » et à souhaiter que nos ouvrages de l'Est, temples de gloire, puissent trouver une nouvelle raison d'être maintenus sur l'échiquier de la défense européenne.

René DOLLOT.

René POTTIER. — *Flatters,* 1 v. in-16 jésus, avec un portrait, 4 photographies hors texte et une carte en dépliant. Editions de l'Empire Français, 3, rue Blaise-Desgoffe, Paris (6e).

Le massacre de la mission Flatters est, à coup sûr, l'un des épisodes les plus saisissants de notre histoire africaine. Cette tragédie coloniale, M. René Pottier, historien que ses voyages ont rendu familier du Sahara, nous la restitue dans un ouvrage émouvant. Ayant mis ses pas dans les pas de l'explorateur, bénéficiant de documents inédits, du recul de trois-quarts de siècle, il était mieux que personne en mesure de nous apporter une mise au point qu'on peut tenir pour définitive.

Avant d'aborder l'histoire de la mission, on nous permettra d'insister sur les origines de l'homme qui devait être appelé à la diriger. Elles sont en effet curieusement caractéristiques d'une époque agitée de nos annales. Paul-François-Xavier Flatters, né à Paris le 16 septembre 1832, était le fils d'un Allemand. Son père, Jean-Jacques Flatters, natif de Prusse Rhénane, venu en France pour y étudier la sculpture, avait fréquenté l'atelier d'Houdon. En 1813, il obtient le second grand prix de Rome. Survient 1813. Le jeune Allemand qui a vu le jour dans la Roer, un moment département français, le 28 décembre 1784, va-t-il opter pour la Prusse ou demeurer fidèle à sa patrie d'adoption ? Ses deux frères, tous deux capitaines, servent dans les armées napoléoniennes. Il se prononce pour la France, sollicitant seulement une Sous-Lieutenance. Rien n'indique que, pendant le temps très court où il lui fut donné de servir, il accomplit des actions d'éclat, mais c'est son option qui nous intéresse. Jean-Jacques Flatters, sculpteur des bustes de Talma, Foy, Manuel, Gœthe, Byron, s'incorporera si bien dans la communauté française qu'il sera Membre de l'Institut. Voilà pour le père. La mère, Emilie Dircée Lebon, est fille d'un engagé volontaire au bataillon des Fédérés, qui finira Colonel. Capitaine, passé au service de Naples, il épouse le 9 février 1807 Isabelle Capecelatro di Morrone. « Ce n'était pas un mince

avancement dans l'ordre social. La nouvelle épousée était alliée aux Bourbons. Son père, le duc de Capecelatro de Morrone, était le dernier représentant d'une des plus grandes familles napolitaines ; son oncle, le duc de Polegiagnano, était un des plus hauts dignitaires de l'Eglise » ...« Pour bien marquer son agrément à cette union qui entrait dans sa politique d'assimilation, Napoléon avait décoré le capitaine Lebon de la Légion d'honneur ». Isabelle aimait le jeune officier, refuser sa main à un membre de l'Etat-Major royal devenait une rébelllion. La famille s'inclina sans accepter sincèrement cette mésalliance. On le vit bien à la chute de l'Empire. Au lieu de la fortune considérable qu'elle devait recevoir à la mort de ses parents, Isabelle, qui avait vécu à Naples dans le somptueux palais familial où les fêtes succédaient aux fêtes, se vit écarter de la succession. A Rayneval qui interviendra sous la Restauration en faveur de Mme Flatters, les Morrone répondront « que les mariages français leur avaient été imposés et qu'ils ne feraient rien pour la famille d'un soldat de l'Usurpateur », famille qu'ils avaient en haine à cause de la dynastie impériale. De l'héritage des Morrone, Flatters ne devait recueillir que le droit de figurer sur le Livre d'Or de la noblesse napolitaine ». Une moitié de sang allemand, un quart de sang italien, une culture française : voilà Flatters.

Fils et petit-fils de soldats, il s'orientera vers la carrière des armes, et, le jour où il se décidera à prendre femme, il la choisira dans une famille militaire : il épousera la petit-fille du général baron Le Gros. Bientôt orphelin, il doit à la reine Marie-Amélie, princesse napolitaine, qui se souvient des liens pourtant lointains qui l'unissent à Mme Flatters, la pension qui lui permettra de continuer ses études. Lorsqu'il aura perdu sa mère, le baron Taylor veillera sur lui. Il passera par Saint-Cyr. Et le 22 décembre 1854, commencera sa première année de campagne en Afrique.

Vingt-six ans plus tard, y cherchant la gloire, il y rencontrera la mort. Entre temps, il lui est resté fidèle. Il ne la quittera que pour de brèves périodes de commandement en France et pendant la guerre de 1870. Croyant qu'il vaut mieux « attirer les indigènes que les combattre, il est entré dans les bureaux arabes en 1856. Linguiste né, helléniste et latiniste, l'anglais lui est familier. S'il parle un peu moins bien l'allemand et l'italien, il apprend l'arabe et acquiert des notions de berbère. C'est un officier distingué, mais que ses notes dépeignent ambitieux, emporté et changeant. On peut cependant penser que s'il n'eût entendu l'appel du désert, il aurait terminé paisiblement sa carrière ayant sans doute reçu les étoiles. Mais voici que le gouvernement envisage la création du Transsaharien dont on ne peut sans amertume que constater qu'il n'est pas encore réalisé. Le Lieutenant-Colonel Flatters, alors en garnison à Amiens, en reçoit le commandement. Va-t-il entourer sa préparation des précautions minutieuses qu'on est en droit d'attendre de son expérience africaine ? Si indulgent qu'il lui soit, M. René Pottier reconnaît la déficience dans l'organisation de la mission et aussi les insuffisances de l'homme qu'une santé atteinte et le tourment de

chagrins intimes, rendaient nerveux, difficile, hésitant, aux heures décisives. Pourtant il eut pu réussir. Le 18 février 1180, la caravane avait quitté Touggourt ; le 16 avril, on campe au bord du lac Menghough. Les ressources sont épuisées. Flatters décide de revenir en arrière. Quelques jours de patience et c'eût été le succès. « Ikhenoukhen était en route pour faciliter la tâche des Français, en souvenir de son amitié pour Duveyrier et de la parole donnée par un de ses représentants à Ghadamès ».

De retour à sa base, une nouvelle mission s'organise dont Flatters conserve le commandement. Le 16 novembre 1880, elle a quitté Ouargla. C'est le 16 février 1881 que son chef sera assassiné par les Touaregs. « Alors, écrit M. René Pottier, que l'on n'accusera pas d'exagération, commence la plus tragique odyssée que l'histoire ait enregistrée ». Elle sera marquée par le sacrifice du Lieutenant Dianous de la Perrotine, les indicibles souffrances du maréchal-des-logis Pobéguin et de ses compagnons.

Pour nous qui lisons à plus de soixante ans de distance le récit du drame qui avait ému notre enfance, il n'est pas douteux qu'à Flatters firent défaut certaines des qualités qui font un chef, mais non pas le courage.

L'homme dont son biographe ne cherche pas à nous dissimuler les faiblesses apparaît en définitive inégal à son destin et l'auréole dont son nom demeure entourée est faite surtout du tragique de sa fin.

René Dollot.

Henri Martineau. — *Le Calendrier de Stendhal*, avec la collaboration de Jules Lefranc et de Marion Lièvre, 1 v. in-8°, 408 p., Paris, Le Divan, 37, rue Bonaparte, 1950.

Une carte postale illustrée joliment humoristique, représente M. Henri Martineau, examinant à la loupe la trace des pas d'Henri Beyle qui s'éloigne. Elle est postérieure d'une quinzaine d'années à l'*Itinéraire de Stendhal*, première version du *Calendrier* dont une initiative de Paul Léautaud lui avait suggéré l'idée.

Au cours des huit lustres qui se sont succédés depuis l'apparition de l'*Itinéraire*, M. Martineau n'a jamais cessé de le compléter, enregistrant scrupuleusement toutes les trouvailles relatives aux moindres déplacements de l'auteur du *Rouge*. Il a ainsi réalisé une œuvre unique dans l'histoire littéraire qui eut aussi fait l'admiration de la police de Metternich et des questures vaticanes.

Pour nous que seule la carrière de Beyle intéresse ici, nous demanderons simplement au calendrier de nous renseigner sur le temps qu'il a effectivement passé dans ses deux postes de Trieste et Civita-Vecchia.

Nommé Consul le 25 septembre 1830, son activité s'étend sur un peu moins de douze ans. Il arrive à Trieste le 25 novembre 1830, il le quitte le 31 mars. Dans l'intervalle, il a fait deux fugues à Venise du 18 au 22 décembre 1830 et du 20 janvier au 19 février 1931. Il n'a ainsi passé que trois mois dans son premier poste. C'est peu ; c'est assez cependant pour représenter un épisode marquant de sa vie.

Le 17 avril, il arrive à Civita-Vecchia. Il y restera — c'est une manière de parler — jusqu'à la fin d'août 1833. Cela fait un an et quatre mois pour le premier séjour. Mais lisons M. Henri Martineau : « H. B., écrit-il, a souvent été représenté comme un consul des plus nomades, presque continuellement absent de son poste. L'année 1832 illustre tout particulièrement cette image. Si c'est en mission que nous le voyons à Ancône où il assure le service financier des troupes de débarquement, ce sont des voyages d'agrément qui nous le montrent à Naples, à Sienne, à Florence et dans les Abruzzes. Ainsi un tiers de l'année se passe en grands déplacements. Un autre tiers à peu près à Rome et dans ses environs. Il ne reste que le dernier tiers pour le consulat de Civita Vecchia. Peut-être ne faudra-t-il pas trop critiquer Alfred de Musset quand il parlera d'une sinécure » (1).

Le 4 décembre, Beyle quitte Paris, descend le Rhône — c'est la fameuse rencontre avec Georges Sand et Musset — et rejoint son poste dans les premiers jours de janvier 1834. Il en a été absent quatre mois. Mais ici, un bon point. Toute l'année il ne sort guère de Rome et Civita Vecchia, entreprenant la rédaction de *Lucien Leuwen*. 1835, « année d'ennui. Le Consul se sent vieillir. Jamais les bureaux ne lui ont plus durement rappelé qu'il devait demeurer à son poste. Il songe à demander un emploi en Espagne. Il est enfin décoré de la Légion d'honneur, par Guizot, « comme homme de lettres » (2). En 1836, continue jusqu'au printemps, la navette entre Civita-Vecchia et Rome. Le 11 mai, il abandonne les rives de la mer Tyrrhénienne en vertu d'un congé que Thiers lui a octroyé et arrive à Paris le 24. Il devrait y rester trois mois. Son séjour s'y prolongera pendant trois ans grâce à l'influence de Molé, devenu Ministre des Affaires Etrangères et Président du Conseil. Soyons un peu indulgents à celui qui malmena Vigny lorsqu'il l'accueillit à l'Académie Française en souvenir de la bienveillance dont, il est vrai, sans arrière-pensée littéraire, il devait faire bénéficier Henri Beyle.

Le 10 août 1839, le Consul est de retour à son poste. « J'ai passé vingt et un jours à Civita-Vecchia sans aller à Rome », écrit-il, le 1er octobre, « Qu'on ose ensuite me calomnier ! » car, bien entendu, il a recommencé ses allées et venues entre le port du Latium et la cité vaticane. Naples, il est vrai bientôt recevra sa visite et celle de Mérimée. 1840 le voit s'intéresser aux fouilles de Corneto et de

---

(1) *L. c.*, p. 270.
(2) *L. c.*, p. 302.

l'étrusque Cerveteri. 1841, le 15 mars, première attaque d'apoplexie. Le 22 octobre, un congé motivé par son état de santé l'éloigne de l'Italie. Il ne reverra pas Civita-Vecchia. Le 22 mars 1842 « il est frappé d'apoplexie sur le trottoir de la rue Neuve-des-Capucines, non loin de l'entrée des Affaires Etrangères ».

Onze ans titulaire d'un petit Consulat des Etats Pontificaux, il n'y a fait pendant les huit années qu'officiellement il y a passées que des séjours espacés. On peut penser néanmoins que c'est beaucoup. Son poste n'occupait qu'un rang modeste dans l'échelle administrative. Stendhal n'avait pas de vice-consul. Il ne disposait que du concours d'un commis qui n'était pas même de carrière. On sait qu'il en eut successivement deux qui lui inspirèrent des sentiments opposés : Chevalier qu'il apprécia ; Lysimaque Tavernier dont il eut beaucoup à souffrir, Ormuzd et Ahriman. Il faut convenir que l'irrégularité de ses absences le plaçait dans une position délicate vis-à-vis d'un collaborateur sans bienveillance.

En dépit de l'éloignement qu'il éprouvait pour sa résidence et qui ne fut peut-être pas étranger au fait qu'il ne semble pas avoir jamais été question pour lui de promotion, il n'apparaît pas que l'administration de son poste ait été déficiente. Lors de l'expédition d'Ancône, la seule affaire d'importance ayant mis sa compétence à l'épreuve, l'expérience de l'Intendant lui permit de remplir sa mission mieux que ne l'auraient pu faire beaucoup d'agents de carrière. Informateur, ses rapports, je pense en particulier à ceux de Trieste, s'ils n'ont pas l'ordonnance des belles correspondances diplomatiques, retiennent l'attention par leur caractère primesautier et se lisent encore avec agrément.

Stendhal s'est fort ennuyé à Civita-Vecchia. Du moins son « gagne-pain » lui laissa-t-il des loisirs. De nos jours, on serait moins indulgent à ses fugues. L'ère des administrateurs ne prête plus à la fantaisie.

René Dollot.

Louis Gautier-Vignal. — *La Tyrannie de la Parole*, 1 v. 128 p. in-8° couronne, 1949. — André Siegfried, de l'Académie Française, *Savoir parler en public*, Paris, éd. Albin Michel, 191, p. 1950. Collection du Temps Présent. — Dale Carnegie, *L'Art de parler en public et de persuader dans les affaires*. Traduit de l'américain par Beerlock et Marie Delcourt, 1 v., 409 p. Amiot-Dumont, Paris, 1950.

« Moi aussi », fait dire Sophocle à Ulysse, « quand j'étais jeune, j'avais la langue paresseuse et la main active : mais aujourd'hui que j'en ai fait l'expériencne, je vois que dans la vie des hommes, c'est la parole et non l'action qui conduit à tout ». Propos vieux de

plus de deux millénaires que nous pouvons faire nôtre. Sans doute, après la découverte de l'imprimerie, était-il permis de se demander si la parole écrite n'allait pas l'emporter sur le verbe. Mais celui-ci a recouvré de nos jours tout son prestige comme le note très justement M. Gautier-Vignal dans l'excellent essai qu'il a si justement intitulé : la *Tyrannie de la Parole*. « Que d'avantages, dit-il, ne possède-t-elle pas pour influencer les esprits ? L'audition est un acte passif, exigeant peu d'attention, tandis que la lecture est une action qui en réclame ». Or de nos jours, la radio multiplie à l'infini les effets de la parole et l'on a vu quel usage en faisaient les dictateurs. La diplomatie doit compter avec elle. C'est un des grands faits de notre temps. M. Gautier-Vignal l'a fort bien mis en lumière.

Ce n'est pas non plus un gros livre que M. André Siegfried, lui-même, maître incontesté du verbe, a consacré à l'art de *Savoir parler en Public*. Riche d'une magnifique expérience, il nous offre le *De Oratore* qui s'accorde le mieux avec les conditions présentes de notre civilisation. Insistant à son tour sur le fait que « le rôle de la parole demeure essentiel », il ajoute « dans nos démocraties modernes comme dans la Cité antique, elle reste un instrument indispensable de la vie commune » et, reprenant une idée qui lui est familière, montre « qu'aujourd'hui la machine, cette maîtresse de notre époque, pénètre jusqu'au domaine de l'art qu'est l'éloquence ». Il a voulu « écrire une sorte de Rhétorique, s'adressant plus particulièrement à ses contemporains et visant les circonstances dans lesquelles chacun d'eux peut être appelé à élever la voix », et il y a merveilleusement réussi.

Les portraits dont s'illustre son ouvrage seront retenus par les historiens. Tout en soulignant l'arbitraire inévitable de sa classification, il a réparti en trois catégories les grands orateurs de la Troisième République qu'il a pour la plupart entendus : Ceux qui émeuvent : Gambetta, Clemenceau, Briand, Jaurès ; ceux qui persuadent : Henri Robert, Waldeck-Rousseau, Poincaré ; ceux qui enseignent : Brunetière, Albert Sorel, Bergson, auxquels il ajoute un orateur hors série, Jules Simon, représentant les artistes. Il aurait pu évoquer Challemel-Lacour, Albert de Mun, Alexandre Ribot, René Viviani, d'autres encore, pour la plupart orateurs mesurés et réfléchis, non pas tribuns ou démagogues. Jamais, sauf au cours des quinze années que dura la Restauration, la tribune chez nous ne brilla d'un si réel éclat.

Il est piquant qu'au moment où paraissaient sous des plumes françaises, les deux minces mais substantiels essais que nous venons d'analyser, un éditeur ait cru opportun de nous donner la traduction d'un ouvrage matériellement plus important : *l'Art de parler en public et de persuader dans les affaires* de Dale Carnegie. Le comparaison est suggestive entre les conceptions de nos compatriotes et celles du Quintilien américain.

Réserve faite de tribuns issus des classes populaires, un orateur français est l'héritier des disciplines classiques. Voyons comment s'est formé Dale Carnegie. Né dans une ferme du Missouri, il suit

des cours à Warrensbourg. Sans fortune, il décide de remporter le prix d'éloquence dans les concours scolaires, passe « des mois à préparer ses discours, s'exerçant à parler tout seul, sur un cheval, pendant le trajet de la ferme au collège ; ou, encore, tandis qu'il trayait les vaches de son père. Il ne montait pas une botte de foin dans la grange sans accompagner son voyage de force gesticulations, haranguant les pigeons apeurés pour les convaincre de l'impérieuse nécessité d'arrêter l'immigration japonaise aux Etats-Unis ». Version américaine des cailloux de Démosthène s'exerçant à la parole sur les plages de l'Attique.

Rêve-t-il des savantes périodes qui sont l'honneur d'une tribune latine ? Son objet est plus modeste : développer chez les hommes d'affaires insuffisamment préparés à la parole publique la faculté de s'exprimer clairement. L'Amérique, on le sait, est le pays des discours ! Chacun doit pouvoir dans un banquet haranguer les convives.

Dale Carnegie pose en principe que la réussite repose sur une application sans défaillance et la confiance en soi. Citant un des orateurs les plus fameux des Etats-Unis, il rappelle cette phrase de William Jennings Bryan : « La faculté de convaincre par la parole est un acquis bien plus qu'un don ». Savoir à fond ce dont on va parler, agir avec confiance, enfin s'exercer, c'est le point essentiel. La peur est le résultat du manque de confiance ; le manque de confiance résulte de l'ignorance où l'on se trouve de ce que l'on est capable de faire, et cette ignorance est le produit du manque d'expérience... Un discours bien préparé est aux neuf-dixièmes prononcé. Dale Carnegie cite Lloyd George à l'appui de son opinion. « La maîtrise dans l'art de parler, a dit le célèbre homme d'Etat britannique, ne peut être obtenue que par la maîtrise de son sujet ». Un Waldeck-Rousseau, un Ribot, un Poincaré, ne pensaient pas autrement, et Voltaire n'a-t-il pas imprimé dans ses *Commentaires sur Corneille* : « On parle toujours mal quand on n'a rien à dire ». Enfin, d'après Emile Faguet, Mirabeau a été le plus grand des orateurs de la Constituante « parce qu'il était sans conteste le plus savant ».

« Woodrow Wilson ordonnait le squelette de son discours et l'écrivait en sténo ». « J'ai trouvé, disait-il, que cela fait gagner du temps ». « Théodore Roosevelt recherchait les faits, les pesait, dictait rapidement une première version, corrigeait la dactylographie, et, pour finir, redictait tout depuis le début ». Développer la mémoire est aussi essentiel. Ce fut une partie de l'art de Viviani. Enfin tenir son auditoire en éveil. « Soyez intensément sincère. L'enthousiasme appelle l'enthousiasme » (S. Russel H. Comwall).

Les données de l'éloquence demeurent partout identiques. Mais l'utilitarisme est ce qui caractérise les préceptes de Dale Carnegie destinés aux Américains. Il ne vise pas à former des orateurs pour le Parlement encore qu'à s'en inspirer les candidats puissent trouver profit, mais à permettre aux hommes d'affaires d'accroître leur rendement. A cet égard, lu utilement chez nous, toute une catégorie sociale qui ne se destine ni à la politique ni au barreau en pourra

tirer bénéfice. Si le boniment de *L'Illustre Gaudissart* n'y trouvera pas d'aliment, il sera précieux à qui désire trouver dans une plus facile communication de sa pensée, un accroissement de sa personnalité ou de ses moyens de persuasion. « L'éloquence », a dit W.-J. Bryan, « c'est la pensée qui a pris feu ».

René Dollot.

C.-A. Colliard. — *Droit international et histoire diplomatique. Documents choisis.* Paris, Domat-Montchrestien, 1950, 1 vol. in-8° de 785 pp.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler il y a deux ans cet excellent recueil de textes diplomatiques. Très vite épuisé, il est aujourd'hui réédité et augmenté de deux cents pages de textes nouveaux. En outre des articles les plus caractéristiques du volumineux et trop éphémère traité de Versailles, la présente édition s'enrichit de textes plus récents : ceux qui concernent l'Union française, l'Union hollando-indonésienne, les accords négociés autour de la Table ronde. Un pareil recueil est indispensable pour ceux qui s'intéressent à l'histoire diplomatique et au droit international. Les deux points de vue sont connexes. Les actes conclus au XIXe siècle servent de base aux accords subséquents. M. Colliard n'a donc conservé que ceux qui présentent un intérêt actuel, aussi bien les résultats de la conférence africaine de Berlin de 1885 que les actes du congrès de Vienne relatifs aux fleuves internationaux.

Les droits de l'individu sont proclamés en 1948 par la déclaration universelle des droits de l'homme, mais la même idée inspire déjà les articles des traités de 1919 stipulant la protection des minorités.

Enfin parmi les accords les plus récents, notons, après les textes qui marquent la fin de la seconde guerre mondiale, ceux qui sont relatifs au Pacte atlantique, au statut international de la Ruhr, et même la déclaration Truman faite lors de l'agression des Nord-Coréens en juin 1950.

C'est assez dire l'intérêt d'une pareille publication.

Pierre Rain.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES

VARIETES

COMMEMORATIONS

COMPTES RENDUS

La *Revue d'Histoire Diplomatique* a signalé en son temps (1) la brillante soutenance de thèse de Doctorat ès Lettres de son Secrétaire de la Rédaction, M. René Roux. Elle est heureuse de le féliciter du prix Ambatielos qui a été récemment décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres au *Problème des Argonautes.* Un compte rendu substantiel de cet important ouvrage paraîtra dans notre prochain numéro.

BREVES NOTICES

XVIIe SIÈCLE

(1) 1946, p. 227.

ALLEMAGNE

TABLE DES NOMS D'AUTEUR

Le gérant : A. Pedone

IMPRIMERIE GRANDVILLE
10, rue de Malzéville, NANCY

Dépôt légal, 3ᵉ trim. 1951

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : 33, rue du Faubourg-St-Honoré, PARIS

PHILIPPE V ET LA COUR DE FRANCE (1700-1715), publié par Alfred BAUDRILLART, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

DOCUMENTS SUR LA NÉGOCIATION DU CONCORDAT ET SUR LES AUTRES RAPPORTS DE LA FRANCE AVEC LE SAINT-SIÈGE DE 1800 à 1801, publiés par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1890-1896. 5 vol. gr. in-8°, Prix : 5.000 fr. — Volume supplémentaire, tome VI, 1906, in-8°.... 500 fr.

MÉMOIRE HISTORIQUE SUR L'AMBASSADE A CONSTANTINOPLE, par le marquis DE BONNAC, publié par M. Charles SCHEFER, 1894. 1 vol. in-8°. Prix .... 500 fr.

CORRESPONDANCE SECRÈTE ENTRE LE COMTE DE KAUNITZ-RIETBERG, *ambassadeur impérial à Paris*, ET LE BARON IGNAZ DE KOCH, *secrétaire de l'impératrice Marie-Thérèse* (1750-1752), publiée par M. Hans SCHLITTER. 1899. 1 vol. in-8° .... 800 fr.

LETTRES DE CHARLES IX A M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur du roi Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1900. 1 vol. in-8° .... 500 fr.

DÉPÊCHES DE M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur de Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1897-1901. 3 vol. in-8°. Prix .... 2.000 fr.

CORRESPONDANCE DU COMTE DE JAUCOURT AVEC LE PRINCE DE TALLEYRAND, publiée par le comte DE JAUCOURT. 1905. 1 vol. in-8°. Prix .... 500 fr.

LES SUISSES ET LE MARQUIS DE PUYZIEULX, par M. J. DE BOISLISLE, 1907. 1 vol. in-8 .... 500 fr.

JOURNAL ET CORRESPONDANCE DE GÉDOYN « LE TURC », *consul de France à Alep* (1623-1625), publié par A. BOPPE. 1909, 1 vol. in-8°.... 500 fr.

RELATIONS D'ANTOINE DE LUMBRES, SEIGNEUR D'HERBINGHEM *touchant ses négociations et ambassades*, par le comte Georges DE LHOMEL. 3 vol. in-8°, 1910-1913. Prix .... 2.000 fr.

LE MARQUIS DE POMPONNE, *ambassadeur et secrétaire d'Etat* (1618-1699), par M. DELAVAUD. 1910, 1 vol. in-8°, avec trois gravures .... 500 fr.

DÉPÊCHES DIPLOMATIQUES DE M. DE LONGLÉE, *résident de France en Espagne* (1581-1590), par M. Albert MOUSSET, archiviste-paléographe. 1912, 1 vol. in-8°, avec un fac-similé .... 800 fr.

LE MINISTÈRE DE M. DE TALLEYRAND EN 1814, par M. Charles DUPUIS, de l'Institut. 2 vol. in-8° .... 1.200 fr.

LE CONCORDAT DE 1801, par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1920, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

LA POLITIQUE DE PROPAGANDE DES AMÉRICAINS DURANT LA GUERRE D'INDÉPENDANCE (1776-1783), par M. Francis P. RENAUT. 1 vol. in-8° 1922 .... 500 fr.

La Société ne garantit pas la livraison des volumes publiés par elle, lorsque les volumes ne lui sont pas réclamés par les sociétaires avant l'expiration de l'année courante.

André CHAUMEIX, de l'Académie Française
René DOLLOT, Ministre Plénipotentiaire
Marcel DUNAN, de l'Institut
René de SAINT-QUENTIN, Ambassadeur de France

ÉMILE DARD

(1871-1947)

Un vol. in-12° de 64 pages .... 300 fr.

Louis CAVARE

Professeur à la Faculté de Droit de Rennes

LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC POSITIF

Ce traité de Droit international public se composera de deux volumes in-8° raisin de 610 et 800 pages environ.

Le Tome I *vient de paraître.*
Le Tome II *sous presse.*

Prix de souscription aux deux volumes .... 5.000 fr.
(Frais de port : France, 350 fr. ; Etranger, 400 fr.)

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE ET DIPLOMATIQUE

R. DOLLOT

Ministre Plénipotentiaire
Directeur de la Revue d'Histoire Diplomatique

UN AMBASSADEUR DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

ALBERT DECRAIS

(1838-1915)

Une broch. in-8° de 36 pages .... 100 fr.